

OMD-Agenda 2063/ODD

Rapport de transition 2016

Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique



Erratum

Rapport de transition des OMD-ODD 2016.

À la page 4, au milieu du paragraphe 2, on peut lire : « *Il y a eu une augmentation de la pauvreté au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Kenya, à Madagascar, à Sao Tomé-et-Principe, en Zambie, en République centrafricaine, à Maurice, au **Maroc** et au Nigéria* ». En fait, les taux de pauvreté au Maroc ont diminué au cours de la période couverte par les OMD.

Il convient de noter que selon les enquêtes nationales disponibles citées par la Banque mondiale, les taux de pauvreté au Maroc sont passés de 16,3% de la population en 1998 à 15,3% en 2003 et à 8,7% en 2007 (Banque mondiale 2016a)/¹. En utilisant la mesure internationale de la proportion de la population vivant avec moins de 1,90 dollar par jour, la pauvreté est passée de 6,27% en 2000 à 3,1% en 2006 (Banque mondiale 2016a); ce chiffre est également avancé pour 2011 (Banque mondiale 2016b). Cela a été possible grâce à la croissance économique régulière et à l'augmentation des dépenses sociales qui ont permis d'améliorer le revenu par habitant, mesuré par le revenu national brut (RNB), qui est passé de 1 450 dollars EU en 1998 à 2 390 dollars en 2007 et à 3 040 dollars en 2015.

La CEA, en collaboration avec les auteurs partenaires du Rapport de transition des OMD-ODD 2016, apprécie le soutien des autorités marocaines pour identifier et corriger cette erreur.

Références :

Banque mondiale (2016a). Indicateurs du développement dans le monde. Disponible à : <http://data.worldbank.org/country/morocco>. [Dernière mise à jour, le 2 janvier 2017]

Banque mondiale (2016b). La pauvreté est tombée dans le Maghreb, mais l'inégalité persiste. Disponible à : <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2016/10/17/poverty-has-fallen-in-the-maghreb-but-inequality-persists>

¹ Le taux national de pauvreté est le pourcentage de la population vivant en dessous des seuils nationaux de pauvreté. Les estimations nationales utilisent les enquêtes auprès des ménages.

OMD-Agenda 2063/ODD

Rapport de transition 2016

Vers une approche intégrée et cohérente
du développement durable en Afrique



*Au service
des peuples
et des nations*

Pour commander le rapport *OMD-Agenda 2063/ODD - Rapport de transition 2016*, veuillez contacter :

Publications

Commission économique pour l'Afrique

P.O. Box 3001

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél : +251 11 544-9900

Fax : +251 11 551-4416

E-mail : ecainfo@uneca.org

Web : www.uneca.org

© 2016 Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Groupe de la Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Première édition : Septembre 2016

ISBN: 978-99944-68-70-6

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Imprimé à Addis-Abeba (Éthiopie) par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore.

Table des matières

Avant-propos	vii
Remerciements	ix
Note méthodologique	xi
Abréviations, sigles et acronymes	xiii
Résumé analytique	xv
Section I : Suivi des progrès	1
OMD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	1
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	17
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	30
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	41
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	52
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	65
OMD 7 : Assurer un environnement durable	75
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	88
Section II : Les défis et opportunités du double passage de l'Afrique aux Objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063	102
Section III: Conclusions et perspectives politiques	120
Annexe 1 : Liste officielle des indicateurs associés aux objectifs de développement durable	124
Références	149

Liste des figures

Figure 1.1 :	Proportion de la population vivant avec moins de 1,90 dollar par jour, en parité de pouvoir d'achat (1990 - 2012)	4
Figure 1.2 :	Progrès réalisés vers la réduction de la pauvreté de moitié (1990-2012)	5
Figure 1.3 :	Taux de croissance annuelle du PIB (en pourcentage), par région	7
Figure 1.4 :	Taux de croissance du PIB (en pourcentage), Afrique	8
Figure 1.5 :	Répartition des emplois vulnérables par région	10
Figure 1.6 :	Composition du PIB par secteur (SSA), 2014	11
Figure 1.7 :	Les inégalités entre les sous-régions en Afrique, 2015	12
Figure 1.8 :	IFM dans le monde en développement (1990, 2015)	13
Figure 1.9 :	Progrès dans la réduction de la faim en Afrique (1990, 2015)	14
Figure 2.1 :	Progrès dans le taux net de scolarisation, 2013	20
Figure 2.2 :	Indice de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire	21
Figure 2.3 :	Répartition des pays par rapprochement par rapport au taux de scolarisation net cible en 2013	21
Figure 2.4 :	Achèvement des études primaires : augmentation par point de pourcentage depuis 1990	24
Figure 2.5 :	Taux de progression vers l'atteinte de la cible d'alphabétisation 2000-2012	26
Figure 2.6 :	Taux d'alphabétisation en 2012	27
Figure 3.1 :	Parité des sexes entre les différents niveaux de l'éducation avant et pendant la période de mise en œuvre des OMD	33
Figure 3.2 :	Performance des pays ayant atteint la parité des sexes en 2005	34
Figure 3.3 :	Taux d'activité entre les régions et les sexes en Afrique	36
Figure 3.4 :	Accès au crédit en 2014	37
Figure 3.5 :	Progrès réalisés dans la représentation des femmes au sein des parlements nationaux	39
Figure 4.1 :	Taux de mortalité infantile par région	46
Figure 4.2 :	Taux de mortalité infantile par région	46
Figure 4.3 :	Taux de mortalité infantile dans les pays ayant dépassé la cible des OMD	47
Figure 4.4 :	Pays à taux de mortalité infantile élevés ayant enregistré les baisses les plus importantes durant la période des OMD	47
Figure 4.5 :	Tendances des taux de mortalité infantile dans les pays ayant enregistré les baisses les plus importantes	48
Figure 4.6 :	Pourcentage de baisse de la mortalité infantile 1991-2016	49
Figure 4.7 :	Echantillon de tendances dans la baisse	50
Figure 4.8 :	Taux de mortalité infantile dans les pays ayant réalisé des progrès suffisants vers l'atteinte de la cible des OMD	50
Figure 4.9 :	Taux de mortalité infantile dans les pays ayant réalisé le moins de progrès vers l'atteinte de la cible des OMD	51
Figure 4.10 :	Pays à taux de mortalité infantile élevés ayant enregistré les baisses les moins importantes durant la période des OMD	51

Figure 5.1 : Taux de mortalité maternelle (TMM) par région 1990 et 2015 et changement de pourcentage dans le TMM entre 1990 et 2015	53
Figure 5.2 : Taux de mortalité maternelle dans les pays africains : 1990, 2015 et Cible (pour 100 000 naissances vivantes)	55
Figure 5.3 : Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	57
Figure 5.4 : Taux de contraception par forme contraceptive 2015	59
Figure 5.5 : Taux de natalité parmi les adolescentes par région, 1990 et 2012	60
Figure 5.6 : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale (femmes âgées de 15 à 49 ans)	61
Figure 5.7 : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en union, 2015	62
Figure 6.1 : Progrès vers la couverture antirétrovirale parmi la population au stade avancé de l'infection par le VIH, entre 2009 et 2011	67
Figure 6.2 : Évolution des corrélations entre prévalence du VIH et pauvreté, et entre prévalence du VIH et inégalités	72
Figure 7.1 : Émissions de dioxyde de carbone (CO ₂) (tonnes métriques de CO ₂ par habitant)	76
Figure 7.2 : Zones terrestres et marines protégées, en pourcentage de la superficie totale du territoire	77
Figure 7.3 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée, 1990 et 2015	80
Figure 7.4 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée par lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) en 2015	81
Figure 7.5 : Proportion de la population ayant accès à un assainissement amélioré, 2015	83
Figure 7.6 : Proportion de la population ayant accès à un assainissement amélioré, zones urbaines et rurales	84
Figure 7.7 : Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, 2014	86
Figure 8.1 : Indice des cours internationaux des produits de base (valeur de référence pour 2005 = 100), 2005-2016	90
Figure 8.2 : Répartition par région des versements nets d'APD des pays du CAD de l'OCDE, 1990-2014	91
Figure 8.3 : APD nette des pays du CAD de l'OCDE en pourcentage du RNB, 2013 et 2014	92
Figure 8.4 : Versements d'APD nette des pays du CAD de l'OCDE en faveur des PMA des PDSL et des PEID africains, 2000-2014	94
Figure 8.5 : Total de l'APD versée aux PDSL et aux PEID africains, 1990-2013	95
Figure 8.6 : APD estimée (aide programmable par pays) en faveur des pays vulnérables (valeur de référence pour 2000 = 100), 2005, 2010, 2015 et 2018	96
Figure 8.7 : Proportion des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des PMA qui sont admises en franchise de droits, 1996-2014	97

Figure 8.8 : Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTTE et de l'IADM en faveur des pays africains	98
Figure 8.9 : Service de la dette en pourcentage des exportations de marchandises et de services et du revenu net, 1990-2013	99
Figure 8.10 : Estimation du nombre d'abonnés à un service de téléphonie fixe, d'abonnés à un service de téléphonie mobile et d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants en Afrique, 1990-2014	100

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Emploi des jeunes en Afrique par sexe	9
Tableau 5.1 : Pourcentage de réduction du TMM par les pays africains entre 1990 et 2015	54
Tableau 5.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%)	56
Tableau 5.3 : Taux de contraception (pourcentage des femmes âgés de 15 à 49 ans, mariées ou en union, utilisant toute forme de contraception)	58
Tableau 5.4 : Couverture des soins anténatals (au moins une visite) par région africaine	61
Tableau 6.1 : Évolution des progrès accomplis dans la lutte contre le VIH (Indicateur 6.1 a et b)	66
Tableau 6.2 : Évolution des progrès accomplis dans la lutte contre le paludisme (Indicateur 6.6).	68
Tableau 6.3 : Incidence, prévalence et décès liés à la tuberculose en Afrique et dans le reste du monde	70
Tableau 6.4 : Résultats obtenus en matière de dépistage et de traitement de la tuberculose dans le cadre de la stratégie DOTS	71
Tableau 7.1 : Proportion des zones terrestres et marines protégées en pourcentage de la superficie totale du territoire	78
Tableau 7.2 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable améliorée (en pourcentage)	79
Tableau 7.3 : Proportion de la population ayant accès à un assainissement amélioré (en pourcentage)	82
Tableau 7.4 : Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis (en pourcentage)	85
Tableau 9.1 : Modules responsables de la mise en œuvre des ODD au Zimbabwe	115
Tableau 9.2 : Mise en œuvre des ODD au Rwanda : Jalons et calendrier	116
Tableau 9.3 : Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre des ODD au Rwanda	117

Liste des encadrés

Encadré 1.1 : Stratégies intégrées de réduction de la pauvreté en Algérie.	6
Encadré 3.1 : Progrès réalisés en Algérie pour atteindre la parité des sexes	38
Encadré 6.1 : La « Feuille de route pour la révolution de la prévention du VIH au Kenya »	73
Encadré 9.1 : Agence centrale de planification de l'Éthiopie	111
Encadré 9.2 : Autres expériences de transition	113

Avant-propos

Le rapport 2016 marque la transition des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) vers les nouveaux agendas de développement durable continental et mondial : l'Agenda africain 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le rapport passe en revue les performances de l'Afrique en ce qui concerne les OMD et fait le point sur les défis et les opportunités associés à la mise en oeuvre de l'Agenda 2063 et des Objectifs de développement durable (ODD).

La dynamique enclenchée et les obstacles que les pays ont rencontrés dans leur marche pour éradiquer la pauvreté et construire des sociétés inclusives et sécuritaires influenceront immanquablement leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable et ceux de l'Agenda 2063. Notre analyse du bilan de performance de l'Afrique en matière d'OMD révèle que la performance diffère d'un pays à un autre mais qu'il y a eu aussi une accélération des progrès au cours des dernières années de la période OMD. Toutefois, des preuves inquiétantes indiquent qu'il y eut aussi des ralentissements des performances en particulier dans le secteur de la santé. Par ailleurs, l'impact négatif des mauvaises conditions climatiques dues aux changements climatiques menace

directement les avancées durement gagnées de l'Afrique en matière de développement. Ces constats soulèvent des interrogations sur la durabilité des progrès enregistrés à ce jour et donnent encore plus d'actualité à l'appel à une transformation structurelle et à une approche plus durable du développement.

A cet égard, l'adoption, en janvier 2015 de l'Agenda 2063 pour l'Afrique et de l'Agenda 2030 pour le développement durable la même année, est à la fois pertinente et opportune. Ces deux agendas orienteront le développement de l'Afrique dans l'avenir prévisible, notamment pour réaliser les aspirations du continent en matière de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de transformation structurelle.

En réaffirmant le caractère crucial de la viabilité économique, sociale et environnementale pour le développement, les deux initiatives redéfinissent les paramètres des agendas traditionnels de transformation structurelle, dont le paramètre «durabilité» ne bénéficiait pas d'une grande considération. Les expériences des pays émergents offrent des enseignements utiles pour les pays en développement en ce sens qu'elles mettent en lumière toute l'utilité de la mise en oeuvre d'un programme

detransformation fondé sur le développement durable et l'inclusion de tous.

Le rapport souligne toute l'importance que jouent les institutions dans la mise en oeuvre d'un Agenda de développement durable. La corrélation des objectifs, cibles et indicateurs de développement durable avec leurs attributs transversaux exige une architecture institutionnelle qui favorise la coordination intersectorielle, maximise les synergies multidisciplinaires et la cohérence des politiques. Dans ce contexte, le rapport estime que des arrangements institutionnels qui tirent le meilleur parti des apports de la science et des communautés autochtones viendront renforcer l'élaboration des politiques et créer les conditions les meilleures pour atteindre les ODD.

Le manque de données empêche les pays d'établir des références, de suivre des indicateurs de performance et de renforcer leurs politiques en se fondant sur des données factuelles. Les données nécessaires pour évaluer le nombre considérable d'objectifs, de cibles et d'indicateurs des ODD sont immenses et bien au-dessus des moyens et des capacités de la plupart des pays. Ainsi, l'Afrique doit réaliser une révolution en matière de données, notamment par le biais d'investissements

dans les systèmes de statistiques aux niveaux national et régional qui sont indispensables pour un suivi et des examens effectifs. A cet effet, les partenariats multilatéraux constituent l'approche de choix pour mobiliser des ressources internes et externes, renforcer les capacités et faciliter le développement et le transfert des technologies requises pour la mise en oeuvre de l'Agenda 2063 et les ODD.

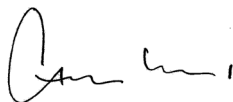
De plus, il importe de noter qu'outre les ressources, la réalisation des aspirations du nouvel agenda mondial nécessitera une architecture globale de gouvernance favorable, représentative, transparente et fondée sur les principes de justice et d'égalité.

En dépit des défis, de nombreux pays africains ont déjà commencé à mettre en oeuvre ces deux agendas complémentaires, démontrant ainsi la détermination du continent à transformer les économies africaines dans une optique de développement durable.

Nous sommes confiants que les conclusions de ce rapport permettront de mobiliser le soutien, à l'échelle mondiale, à la concrétisation d'initiatives de développement durable à tous les niveaux: continental, national et local.



Nkosazana Clarice Dlamini Zuma
Présidente,
Commission de l'Union africaine



Carlos Lopes
Secrétaire général adjoint
de l'Organisation des
Nations Unies et Secrétaire
exécutif de la Commission
économique pour l'Afrique



Akinwumi A. Adesina
Président du Groupe de
la Banque africaine de
développement



Helen Clark
Administrateur du
Programme des
Nations Unies pour le
développement

Remerciements

Le présent rapport est le produit des efforts conjugués de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de la Banque africaine de développement (BAD) et du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD-BRA).

La préparation de ce rapport a été menée par une équipe de travail principale dirigée par Bartholomew Armah, Chef de la Section du renouveau de la planification à la Division des politiques macroéconomiques de la CEA; Imani Younoussa, Chef de la Division statistique au Département des affaires économiques de la CUA; Mohamed Gueye, Analyste en chef (Éducation) au Département du développement humain de la BAD; et Eunice Kamwendo, Conseillère stratégique, Équipe de la stratégie et de l'analyse au sein du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD. L'équipe comptait également parmi ses membres Mama Keita (CEA), Seung Jin Baek (CEA), Selamawit Mussie (CUA), Theresa Watwii Ndavi (CUA), Mona Sharan (BAD) et Tony Muhumza (PNUD). Le texte a été enrichi par les contributions techniques de Funmilade Tola Odukomaiya (CEA), Paul Mpuga (CEA), Janet

Byaruhanga (CUA), Robert Ndieka (CUA), Kutoati Adjewoda Koami (CUA), El Hadji Fall (PNUD), Rogers Dhliwayo (PNUD), Amarakoon Bandara (PNUD), Fatou Leigh (PNUD), Ginette Mondongou Camara (PNUD), Radhika Lal (PNUD) et Kordzo Sedegah (PNUD).

Les travaux ont été réalisés sous la supervision commune de René N'Guettia Kouassi, Directeur au Département des affaires économiques de la CUA; Adam B. Elhiraika, Directeur à la Division des politiques macroéconomiques de la CEA; Sunita Pitamber, Directrice du développement humain à la BAD; et Ayodele Odusola, Économiste principal et Chef de l'équipe de la stratégie et de l'analyse au sein du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD. L'équipe a bénéficié des orientations d'Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de la CUA; d'Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA; de Celestin Monga, Économiste en chef et Vice-président de la BAD; et d'Abdoulaye Mar Dieye, Administrateur assistant et directeur, BRA-PNUD. Le rapport a été préparé sous la direction générale de Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la CUA, de Carlos Lopes, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire

exécutif de la CEA, d'Akinwumi A. Adesina, Président de la BAD et d'Helen Clark, Administrateur du PNUD.

L'équipe a mené de larges consultations avec les parties prenantes et les décideurs africains, de la conceptualisation de ce rapport jusqu'à sa dernière mouture. Dans ce contexte, une réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Accra (Ghana) les 28 et 29 juin 2016 pour examiner et valider le rapport « OMD-Agenda 2063/ODD-Rapport de transition 2016 ». Les points focaux OMD et Agenda 2063/ODD de pays africains ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et d'institutions spécialisées des Nations Unies y ont participé. Les experts, les pays et les organisations qu'ils représentaient à la réunion étaient : Belgaid Belkacem et Bouhaza Farouk (Algérie); Ventura André (Angola); Gohoungbe Franck Jacques (Bénin); Nkurunziza Seraphine (Burundi); Omgba Mbida Simon Pierre (Cameroun); Gebrehiwot Solomon Alayu (Éthiopie); Ngok Banak Ludovic (Gabon); Kinteh Ibrahima M.B.S. (Gambie); Afroyie Robert, Adjei-Fosu Kwaku et Addo-Yobo Felix (Ghana); Mwangi Michael (Kenya); Mokitimi Lineo

Mamonaheng (Lesotho); Musah Bobby Eric (Liberia); Barry Adama (Mali); Ng'ambi Kumbukani (Malawi); Bakhti Jamal (Maroc); Yap San Min Vef Lim (Maurice); Mupurua Frans Okweri (Namibie); Niang Assane Bouna (Sénégal); Musa Hawa Annie (Sierra Leone); Wisal Hussein Abdalla (Soudan); Buyema Mahafud Mahayub et Salec Wawadi (République arabe sahraouie démocratique); Msibi Promise et Tsabedze Musa Innocent (Swaziland); Haji Ahmed, Ruyobya Irenius Joseph et Madete Lorah (Tanzanie); Dao Alaza Wiyao (Togo); Morel Véronique (Seychelles); Jaouani Raoudha (Tunisie); Ndagire Alice et Mbuga Donald (Ouganda); et Missinhoun Rodolphe (BID).

Enfin, le rapport a bénéficié de l'apport de nombreux professionnels pour son édition, sa traduction, sa conception graphique, son impression, sa promotion et sa diffusion auprès des médias et de l'appui administratif. Nous remercions Jonas Mantey, Lamine Bal, James Neuhaus, Peter Wheeler, International Translation Agency Ltd (Malta), Ferdos Issa, Charles Ndungu, Sara Melaku, Kokebe George et Mélanie Guédenet.

Note méthodologique

Le rapport de cette année, intitulé « OMD-Agenda 2063/ODD Rapport de transition 2016 » s'appuie sur les dernières données actualisées et harmonisées provenant de la Division de statistique de l'ONU, le référentiel officiel de données pour l'évaluation des progrès enregistrés dans la transition des Objectifs du Millénaire pour le développement aux Objectifs de développement durable. Le rapport exploite également d'autres données fournies par des institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et des bases de données statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le choix de ces sources internationales s'explique par le fait qu'elles recueillent des données comparables sur les indicateurs des OMD et des ODD en Afrique. L'irrégularité des enquêtes et des recensements, ainsi que les différences d'âge, des définitions et des méthodes utilisées pour produire les indicateurs expliqueraient le décalage entre l'année de référence et l'année de collecte des données. L'autre écueil réside dans la rareté des données, notamment pour les années les plus récentes, dans certains pays qui omettent constamment de produire et de soumettre des ensembles de données.

Pour combler ces lacunes, les institutions spécialisées de l'ONU compilent régulièrement les données provenant des pays concernés à l'aide de questionnaires normalisés ou par le biais d'autres mécanismes convenus. Les questionnaires renseignés sont ensuite validés par un processus d'examen par les pairs fondé sur les méthodes de collecte et de traitement statistiques. Les institutions fournissent des estimations, actualisent les données et les complètent en estimant les valeurs qui font défaut et procèdent aux ajustements nécessaires afin d'assurer la comparabilité entre pays. L'OCDE est la principale source des flux d'aide récents, comptabilisés selon une méthode normalisée et des définitions convenues en sorte que les données des donateurs et celles des bénéficiaires puissent être comparables. Ces institutions spécialisées de l'ONU et l'OCDE fournissent des sources de données harmonisées et comparables pour informer les rapports sur les OMD et les ODD à l'échelon continental. Par ailleurs, pour enrichir son analyse, ce rapport puise des données et informations relatives aux OMD et aux ODD produites à l'échelle nationale. Ces données sont généralement présentées dans des encadrés spécifiques.

Au cours des dernières années, les pays africains ont pris des mesures louables, avec l'appui d'organisations internationales, pour disposer de données fiables et assurer le suivi de leurs progrès dans la réalisation des OMD. La Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) ont élaboré des programmes ciblés pour relever les défis liés aux données et renforcer les capacités des pays africains en matière de statistique. Ces initiatives comprennent le Symposium sur le développement de la statistique en Afrique (SDSA) qui constitue un cadre de plaidoyer pour les recensements ; la Charte africaine de la statistique (ACS), qui fournit un cadre de coordination des activités statistiques sur le continent ; la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSa) qui propose des directives sur l'harmonisation des statistiques ; et une nouvelle approche portant sur l'enregistrement d'état civil et les systèmes de

statistiques vitales. Par ailleurs, les trois institutions précitées ont mis en place en 2009 un mécanisme conjoint de collecte et de validation des données à l'échelle continentale qui a donné lieu depuis lors à la publication d'un Annuaire statistique pour l'Afrique. Ces initiatives devraient permettre d'augmenter considérablement la disponibilité des données et d'assurer un meilleur suivi des progrès futurs en matière de développement. En fait, les quatre institutions panafricaines engagées dans la publication du présent rapport sont celles-là même qui ont donné le coup d'envoi de la révolution des données en Afrique. De nombreux États membres reconnaissent aujourd'hui le rôle essentiel que jouent les données en ceci qu'elles informent les résultats du développement, qui, à leur tour, sont associés aux politiques mises en œuvre et aux changements de circonstance. De nombreuses activités s'appuient également sur les données, telles que l'obligation de rendre compte, les décisions en matière d'investissement ou la recherche.

Abréviations, sigles et acronymes

APD	Aide publique au développement	FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
BAD	Banque africaine de développement	IFM	Indice de la faim dans le monde
CAD	Comité d'aide au développement	IPS	Indice de parité entre les sexes
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CUA	Commission de l'Union africaine	ODD	Objectifs de développement durable
DOTS	Traitement de brève durée sous surveillance directe	OIT	Organisation internationale du travail
DS	Division de statistique (des Nations Unies)	OMC	Organisation mondiale du commerce
EPT	Éducation pour tous	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	OMS	Organisation mondiale de la santé
FMI	Fonds monétaire international	ONG	Organisation non gouvernementale
		ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains

ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur VIH/sida	RNB	Revenu national brut
PDO	Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone	TMM	Taux de mortalité maternelle
PDSL	Pays en développement sans littoral	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
PEID	Petits États insulaires en développement	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
PPTÉ	Pays pauvres très endettés	UN-OHRLLS	Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés		
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement		
PNUD-BRA	Programme des Nations Unies pour le développement-Bureau régional pour l'Afrique		

Résumé analytique

L'année 2016 marque la transition entre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'Agenda 2030 pour le développement durable. A l'échelle du continent africain, les pays passent également du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à l'Agenda 2063, un cadre de développement qui vise à accélérer la transformation du continent. L'édition de cette année fait le point sur la performance du continent en matière d'OMD et recense les possibilités et les défis liés au passage aux Objectifs de développement durable (ODD).

Plusieurs pays sont en bonne voie pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté mais le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté continue de croître.

En 2012, le continent dans son ensemble n'a pas réussi l'OMD consistant à réduire de moitié la pauvreté extrême à l'horizon 2015. Toutefois, il convient de signaler que 19 pays africains ont atteint l'objectif d'extrême pauvreté en 2012 ou étaient sur le point de l'atteindre. Sept des 19 pays (Afrique du Sud, Botswana,

Égypte, Guinée, Namibie, Swaziland et Tunisie) ont déjà atteint l'objectif ou l'ont dépassé, pendant que 12 autres pays étaient en voie de réaliser l'objectif relatif à la pauvreté. La baisse générale de la pauvreté est essentiellement due à l'amélioration du climat des affaires et de la situation macroéconomique combinée aux prix élevés des produits de base. Cependant, il y a aujourd'hui plus de pauvres qu'en 1990, année de référence. En 1990, quelques 280 millions d'africains étaient classés comme extrêmement pauvres et, en 2012, ce chiffre est passé à 389 millions en raison du fait que la croissance des revenus était plus lente que la croissance démographique.

D'importants progrès ont été réalisés en matière de réduction de la faim.

En dépit des niveaux systématiquement élevés de la faim en Afrique, des progrès remarquables ont été enregistrés dans toutes les sous-régions à l'exception de l'Afrique du Nord où les niveaux sont moyens mais n'ont pas beaucoup changé depuis 1990. Même si aucune des sous-régions n'a atteint l'objectif de réduction de la pauvreté à l'échéance de 2015, des efforts importants ont été faits dans ce sens

notamment dans le Sahel et la Corne de l'Afrique où des réductions d'au moins 20% ont été enregistrées. A la fin de 2015, ces deux sous-régions ont atteint l'objectif à hauteur de 94% et de 96% respectivement. Les conflits qui perdurent en Afrique centrale et des conditions climatiques défavorables, telles que la sécheresse et les inondations au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique australe, continuent de peser sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans ces sous-régions qui souffrent de la faim plus que d'autres sous-régions du continent.

L'accès à l'éducation ne cesse de s'améliorer mais la qualité de l'enseignement demeure médiocre. Bien que les pays africains n'aient pas tous atteint l'objectif de l'éducation universelle en 2015, des progrès significatifs ont été enregistrés au cours de la période fixée à la réalisation des OMD. Dix-huit des 40 pays du continent qui disposaient de données en 2013 ont enregistré des taux d'inscription nets supérieurs à 90%. Dans le même temps, le nombre de pays qui ont enregistré des taux d'inscription scolaire supérieurs à 80% est passé de 31,4% en 2000 à 70% en 2015. En dépit de ces améliorations, les taux de rétention scolaire demeurent relativement faibles et les pays africains occupent un placement bas à l'échelle internationale.

Progrès constants mais lents en matière d'alphabétisation

L'Afrique continue d'enregistrer des progrès constants mais lents en matière de lutte contre l'analphabétisme. A la fin de l'année 2012, 14% des 49 pays africains disposant de données ont atteint l'objectif d'alphabétisation universelle. Ils n'étaient que 7% en 2000. En outre, 11% des pays du continent

affichaient un taux d'alphabétisation des jeunes de 50% ou moins, alors que ce taux n'était que de 9% en 2012. Ces progrès peuvent être attribués aux effets indirects d'investissements publics sans précédent dans l'éducation primaire, la mise au point et la mise en œuvre de politiques nationales favorisant l'accès du plus grand nombre à l'éducation, notamment pour les filles et les enfants de communautés pauvres, et la mobilisation de la société civile et de la communauté internationale des donateurs. D'autre part, 51% des pays africains qui disposent de données sont bien loin de l'objectif d'alphabétisation des jeunes; cette situation qui s'explique par l'absence chronique d'infrastructures et d'enseignants, l'inadéquation des mécanismes d'évaluation et d'assurance de la qualité et la nature fragmentée des approches d'application des programmes d'alphabétisation.

Recul de la parité des sexes dans les paliers supérieurs d'enseignement

Le continent s'approche de la parité des sexes dans le cycle primaire. En 1990, il y avait en moyenne 86 filles pour 100 garçons scolarisés. En fin 2013, ce ratio est passé à 96 filles pour 100 garçons scolarisés. L'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe se maintiennent toujours au-dessus de la moyenne continentale. Des progrès importants ont été également enregistrés dans l'enseignement secondaire. La participation des filles est passée de 71 filles pour 100 garçons dans les années 90 à 90 filles pour 100 garçons en 2013. Les pays d'Afrique australe affichent des chiffres supérieurs à la moyenne africaine et ceci s'explique par le fait que les garçons ont plus de chances à l'emploi (dans les secteurs minier et industriel), dans des postes qui ne nécessitent pas un niveau d'études élevé. En moyenne, la parité entre

les sexes est moindre dans l'enseignement supérieur (68%) par rapport à l'enseignement secondaire (86%). Malgré d'importants investissements en faveur de l'éducation des filles, des facteurs socioéconomiques et des pratiques culturelles et religieuses continuent d'entraver la scolarisation des filles et sont pour beaucoup dans la déperdition scolaire de celles-ci. Dans certains pays, les parents continuent d'envoyer en priorité les garçons suivre des études secondaires ou supérieures pendant que la carence en installations sanitaires, la prévalence des mariages et des naissances précoces entravent la participation soutenue des filles à l'éducation.

Forte représentation des femmes dans les parlements nationaux des pays du continent

L'Afrique a enregistré des avancées remarquables dans la promotion de la participation active des femmes aux affaires de la cité même si elle n'a pas atteint l'OMD correspondant. En moyenne, la représentation des femmes dans les parlements nationaux a presque triplé, passant de 8% en 1990 à 22% en 2015. Cette hausse n'a été possible que grâce à l'application rigoureuse de quotas de participation féminine consacrés dans les lois fondamentales des pays.

Déclin sans précédent de la mortalité infantile

L'Afrique a enregistré des baisses sans précédent de la mortalité infantile durant la période 1990-2015. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en Afrique (hors Afrique du Nord) a chuté, passant de 180 décès pour 1000 naissances vivantes en 1990 à 83/1000 en 2015, la baisse la plus forte ayant été

enregistrée entre 2000 et 2010. La baisse a été encore plus remarquable en Afrique du Nord: 24 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015 contre 73 décès pour 1000 naissances vivantes en 1990. De même, les taux de mortalité infantile ont connu une diminution importante à la fois en Afrique du Nord qu'en Afrique sub-saharienne durant la même période. Une plus large couverture de la vaccination des enfants, la baisse de la mortalité induite par le paludisme grâce à des programmes de prévention plus efficaces, un meilleur accès au traitement des infections respiratoires aiguës et de la diarrhée et le déploiement des personnels de santé dans les campagnes ont été les principaux facteurs qui ont permis de réduire la mortalité infantile sur le continent. Ceci étant, l'Afrique continue d'afficher les taux de mortalité infantile les plus élevés dans le monde et le rythme de la baisse de cette mortalité est plus faible que dans d'autres régions (hormis l'Afrique du Nord).

Diminution rapide des taux de mortalité maternelle (TMM)

Tous les pays d'Afrique ont réduit leurs taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015 à l'exception du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud. Trois pays (Cap-Vert, Libye et Rwanda) ont déjà atteint l'objectif de réduction de 3/4 du taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015. Quinze autres pays ont réduit leurs TMM à plus de 50%. D'autre part, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud ont signalé une hausse de leur TMM durant la même période, attribuant cette hausse au VIH/sida. En dépit des progrès accomplis, le TMM demeure élevé dans les pays d'Afrique. Dix-neuf pays ont signalé des TMM supérieurs à 500 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Les soins qualifiés à l'accouchement et l'accès aux soins obstétriques

d'urgence - le cas échéant - sont les deux principales interventions indispensables pour garantir une maternité sans risques. Certes, l'Afrique a augmenté substantiellement la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié (de 45% en 1990 à 71% en 2014) mais cette proportion demeure faible quand on la compare aux taux mondiaux.

Diminution rapide de l'incidence et de la prévalence du VIH/sida

L'incidence et la prévalence du VIH/sida en Afrique ont diminué plus rapidement durant la seule année 2012-2013 que sur les 11 ans de la période 2001-2012. Ce déclin est dû à une plus grande utilisation des préservatifs et à un meilleur accès aux traitements antirétroviraux. Sur le continent (hors Afrique du Nord) la baisse de l'incidence était de 6,45% dans la période 2012-2013 et de 4,95% au cours de 2011-2012. Les chiffres de prévalence correspondants étaient de 2,22% et 1,91% respectivement. Les taux de l'Afrique du Nord ont demeurés inchangés; l'incidence et la prévalence du VIH/sida sont restées faibles et constantes avec 0,01% et 0,1% respectivement tout au long des années.

Hausse faible mais constante des émissions de carbone

Comparées à celles du reste du monde, les émissions de dioxyde de carbone de l'Afrique demeurent négligeables. Toutefois, plus de la moitié des pays du continent ont enregistré une hausse de leurs émissions de CO₂, à l'exception de quelques-uns, dont la Libye et le Gabon, qui ont fait des efforts notables pour réduire leurs émissions. En outre, l'Afrique a réussi à réduire sa consommation de

substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et à se conformer au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Engagement crédible pour protéger les aires marines et terrestres de l'Afrique

Plus de 50 pays du continent ont atteint, dès 2014, l'objectif de protection d'au moins 10% de leurs aires marines et terrestres. En 2000, ils n'étaient que 33% à l'atteindre. Le nombre d'aires marines et terrestres protégées en Afrique (hors Afrique du Nord) est passé de 7,1% en 1990 à 11,1% en 2014.

Lenteur des progrès en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

La part des ménages urbains et ruraux qui ont accès à une eau potable de meilleure qualité a connu une augmentation remarquable, passant de 48 en 1990 à 68 en 2015. Mais ces progrès restent en deçà de l'objectif chiffré de 76%. Les progrès les plus nets ont été enregistrés dans les zones rurales même si l'accès en milieu urbain est beaucoup plus élevé. Pratiquement, tous les pays africains ont enregistré des progrès sur cet indicateur et 13 pays ont signalé une couverture de 90% ou plus. L'accès aux installations sanitaires en Afrique (hors Afrique du Nord) n'a connu qu'une timide progression, passant de 24% en 1990 à 30% en 2015. En conséquence, et conformément à la tendance mondiale, l'Afrique n'atteindra pas l'objectif d'assainissement fixé à 66% de couverture. Note positive: l'Afrique du Nord est l'une des rares régions à avoir atteint l'objectif d'assainissement.

Diminution de la part de l'Afrique dans le commerce international

Au regard des dernières tendances, la part de l'Afrique dans les échanges commerciaux mondiaux a baissé, passant de 3,3% en 2013 à 3,0% en 2014, en partie en raison des fluctuations défavorables des prix des marchandises sur les marchés internationaux. Ces prix ont chuté de plus de 60% depuis le second semestre de 2014, atteignant des niveaux inférieurs à ce qu'ils étaient en 2008 durant la crise financière mondiale. Les termes défavorables des échanges ont des répercussions significatives sur l'investissement et la croissance économique puisque l'essentiel des biens qu'échangent de nombreux pays africains provient de leurs ressources naturelles, soit les 2/3 des exportations du continent.

Poursuite de la dépendance envers l'aide malgré un recul des APD

Les montants nets d'aide publique au développement que les pays de l'OCDE/CAD ont versés au continent africain n'ont cessé d'augmenter en volume (10,4 milliards de \$US en 2000 contre 29,2 milliards \$US en 2014) sur la période des OMD et la part régionale du continent s'est maintenue entre 34% et 49% (43% en moyenne). Toutefois, calculé en termes d'aide programmable par pays africain, le volume d'APD pour l'Afrique en 2014 a chuté vertigineusement - par faute d'engagements - de 8,1% à 45,9 milliards de \$US, alors qu'il se situait à 49,9 milliards de \$US en 2013, aux prix réels de 2013. Le gros de cette diminution peut être attribué à une réduction considérable de l'aide aux principaux pays bénéficiaires tels que le Kenya et la Tanzanie.

Accroissement de la pression de la dette

Fortement soutenus par les initiatives mondiales de désendettement, la plupart des pays en développement (y compris ceux d'Afrique) ont réduit de façon constante le ratio service de la dette/revenus par environ 15 points de pourcentage durant la période des OMD. Cependant, des chiffres récents révèlent une hausse du ratio service de la dette/revenus depuis 2011. Ce ratio continuera d'augmenter eu égard aux perspectives régionales et mondiales fragiles, aux changements structurels limités et à des capacités inadéquates de gestion de la dette. L'inquiétude croissante au sujet de la soutenabilité de la dette renvoie à une question centrale, à savoir: quel mécanisme équilibré pour gérer les crises de dettes souveraines à venir?

Augmentation spectaculaire des téléphones mobiles mais pas de l'accès à internet

Le nombre d'abonnements au téléphone cellulaire a enregistré une hausse exponentielle et, aujourd'hui, 80% des africains utilisent la téléphonie mobile. En revanche, 84% des africains ne sont pas connectés à un réseau mondial de contenus et d'application alors que la moitié de la population mondiale est connectée à internet. Ceci s'explique en partie par le fait que l'Afrique dépend trop des satellites et des terminaux à très petite ouverture (VSAT) pour se connecter. Le coût élevé de l'accès à internet en Afrique est le principal obstacle : le prix de 100 kilo-octets par seconde en Afrique est le plus élevé dans le monde.

La double transition de l'Afrique aux ODD et à l'Agenda 2063 exige un cadre intégré de résultats

En 2015, les Chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont adopté l'Agenda 2063, un cadre stratégique de croissance inclusive et de développement durable, ainsi que l'Agenda 2030 pour le développement durable, un outil mondial pour réaliser le développement durable dans ses trois volets - économique, social et environnemental - d'une manière équilibrée. Ces deux événements phares annoncent une double transition: une transition mondiale des OMD à l'Agenda 2030 pour le développement durable et une transition continentale du NEPAD à l'Agenda 2063.

L'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 ont un caractère intégral, s'appuient sur un très large processus de consultations et aspirent à la transformation structurelle et au développement durable.

Ceci dit, ces deux cadres ne sont pas identiques. Pour les mettre en œuvre, il faudra communiquer de façon efficace sur leur contenu, leur intégration de manière

cohérente dans les cadres nationaux de planification et sur le cadre de résultats pour en assurer le suivi.

Les arrangements institutionnels de mise en œuvre doivent être ancrés dans des mécanismes solides de coordination

Les gouvernements africains avaient, dans le passé, adopté une démarche séquentielle du développement durable: « se développer d'abord et s'occuper des questions de durabilité et de soutenabilité plus tard ». Or, Rio+20 a réitéré que les objectifs de développement durable appellent une approche intégrée qui traite simultanément et de manière équilibrée les dimensions économique, sociale et environnementale de la durabilité. La mise en œuvre intégrée exige que l'on se défasse des « silos » institutionnels et que l'on renforce la coordination sectorielle (horizontale) et infranationale (verticale) dans tous les organismes intervenant dans la mise en œuvre. Les arrangements institutionnels de huit pays africains décrits dans ce rapport (Éthiopie, Ouganda, Ghana, Kenya, Tanzanie, Zimbabwe, Rwanda et Botswana) fournissent des enseignements pour d'autres pays du continent.

Section I : Suivi des progrès

Depuis le démarrage du suivi des OMD en 1990, l'Afrique a réalisé des progrès importants dans la conception de mécanismes de mise en œuvre et de communication sur les OMD. Des progrès significatifs ont été enregistrés sur au moins cinq des huit OMD, à savoir : l'OMD 2 – assurer l'éducation primaire pour tous ; l'OMD 3 – promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; l'OMD 4 – réduire la mortalité infantile ; l'OMD 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies et l'OMD 7 – assurer un environnement durable. Cependant, les progrès vers l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1) restent lents. Et, bien que le taux de mortalité maternelle ait rapidement décliné, le nombre de décès reste inacceptablement élevé sur tout le continent. Par ailleurs, les partenaires au développement n'ayant pas tenu leurs engagements en matière d'aide et la part de l'Afrique dans le marché mondial restant encore faible, la réalisation de l'OMD 8 – mettre en place un partenariat mondial pour le développement reste en suspens.

Les enseignements tirés et la dynamique suscitée par la mise en œuvre et le suivi des OMD vont jouer un rôle déterminant dans la réussite de la mise en

œuvre et de l'évaluation des progrès sur les ODD et l'Agenda 2063. Le processus de consultation inclusif des ODD et leur alignement avec l'Agenda 2063 ont non seulement emporté l'adhésion des pays africains ils les ont également encourager à intégrer les deux programmes dans leurs plans nationaux de développement, ce qui est essentiel pour réussir à les mettre en œuvre.

La suite de ce rapport présente une analyse des progrès enregistrés pour chacun des OMD ainsi que les lacunes et les goulots d'étranglement identifiés. Pour conclure, un examen des défis et des opportunités liés à la transition vers les ODD est proposé, ainsi que quelques recommandations pour assurer un processus de transition harmonieux.

OMD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim¹

L'Afrique a réalisé des progrès constants, quoique lents, dans ses efforts visant la réduction de la pauvreté depuis 1990. Cependant, les avancées

1 Auteur : Eunice Kamwendo, Conseillère stratégique, PNUD Afrique.

enregistrées sont inégales et varient selon les pays et les régions. L'essentiel des progrès réalisés durant la dernière décennie était la résultante de l'attention spéciale accordée aux efforts visant la réduction de la pauvreté à travers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) associée à des conditions économiques favorables et une croissance économique forte avec 5 % en moyenne entre 2005 et 2014 (FMI, 2015). Cette situation renforce l'appel à une action ciblée pour la réduction et l'élimination de la pauvreté dans le nouveau cadre de développement mondial, à savoir l'Agenda 2030 pour le développement durable. En raison du contexte économique externe et interne moins favorable ayant entraîné une baisse du taux de croissance du PIB qui est passé à 3,75 % en 2015, avec une projection de 4,25 % en 2016², le programme de transformation structurelle en Afrique tel que contenu dans les ODD et l'Agenda 2063 devient plus urgent que jamais pour la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité aux chocs.

Il est important de relever que durant la phase de mise en œuvre des OMD, l'essentiel de la croissance et de la réduction de la pauvreté au cours de la décennie passée s'expliquait par des améliorations dans l'environnement des affaires et l'environnement macroéconomique auxquelles s'ajoute la flambée des cours des produits de base. Toutefois, en dépit de cette forte croissance, la réduction des taux élevés de pauvreté sur le continent a été mise à mal par la trop forte dépendance vis-à-vis de quelques secteurs pour assurer la croissance, des taux de chômage élevés, notamment chez les jeunes et les femmes, ainsi qu'un manque d'industries pour absorber l'abondante

main d'œuvre présente sur le continent. De manière générale la croissance économique a certes joué un rôle considérable dans la réduction de la pauvreté, mais cette réduction n'a pas été suffisante ni pour atteindre la cible OMD de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, ni pour relever les défis du développement humain qui restent immenses sur le continent. À l'exception de l'Afrique du Nord³, l'Afrique demeure la région la plus difficile en termes de développement humain à travers le monde, bien que les indicateurs du développement humain indiquent des progrès considérables et positifs. Hormis l'Afrique du Nord, la pauvreté en Afrique a reculé de 56,9 % en 1990 à 42,8 % en 2012. Au cours de la même période, l'Afrique du Nord a réalisé un taux de réduction de la pauvreté de 60 % (Statistiques des Nations Unies, 2014). Malgré la baisse du taux de pauvreté de 14,2 %, la croissance rapide de la population de l'Afrique signifie qu'il y a encore beaucoup plus de personnes pauvres sur le continent aujourd'hui qu'il n'y en avait en 1990, avec 389 millions de personnes vivant dans la pauvreté en 2012 par rapport à 280 millions en 1990.

Les indicateurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle continuent de s'améliorer par rapport aux taux particulièrement élevés de 1990, mais il reste des défis à relever. L'Afrique toute entière est passée des niveaux de faim et de malnutrition « extrêmement alarmants » de plus de 50 points selon l'Indice de la faim dans le monde⁴, à des niveaux de faim « graves » dans

3 L'Afrique à l'exclusion de l'Afrique du Nord renvoie aux pays situés au sud du désert du Sahara.

4 L'Indice de la faim dans le monde est utilisé pour décrire la situation de faim et de nutrition dans les pays. Pour tenir compte de la faim dans toutes ses dimensions, cet indice associe en un seul indice quatre indicateurs constitutifs, à savoir la sous-nutrition, la cachexie infantile, le retard de croissance et la mortalité infantile. Cet indice classe les pays sur

l'ensemble ; les pires indicateurs de la faim en 2015 ayant été enregistrés dans la région du Sahel (33,5), la Corne de l'Afrique (29,7), la région des Grands Lacs (27,7), l'Afrique australe (27,5), et l'Afrique de l'Ouest (26). Il existe toutefois des variations, quelques pays continuant de présenter des niveaux alarmants de faim et de sous-nutrition. L'Afrique du Nord a quant à elle maintenu des niveaux de faim modérés depuis 1990, avec des indices de la faim dans le monde faibles atteignant 13,6 entre 1990 et 2015 ; les niveaux les plus élevés ayant été enregistrés en Égypte (16,2) et au Maroc (16) au cours de la même période. Les effets des changements climatiques continuent d'avoir des effets négatifs considérables sur l'alimentation et la sécurité alimentaire sur le continent. Il est nécessaire de trouver un équilibre stratégique dans la mise en œuvre des ODD afin d'assurer que l'atteinte de la sécurité alimentaire (ODD 2) à travers l'augmentation de la productivité agricole et l'utilisation des terres (ODD 15) n'affectent pas négativement les changements climatiques (ODD 13) et la biodiversité (ODD 14). En effet, le succès de l'Agenda de développement durable sera tributaire de la mise en œuvre soigneusement réfléchie d'objectifs individuels avec une attention particulière aux interactions au sein d'un même objectif et entre plusieurs objectifs en raison de la nature intégrée de l'Agenda de développement durable.

une échelle de 100 points, 0 étant la meilleure note (pas de faim) et 100, la pire, même s'il est vrai que dans la pratique, aucun de ces extrêmes n'est enregistré. IFPRI, 2016.

Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour.

Les taux de pauvreté sont à la baisse, avec des résultats mitigés au niveau des pays : des avancées positives atténuées cependant par des régressions dans plusieurs pays.

Les taux de pauvreté en Afrique, région qui enregistrerait des niveaux de pauvreté largement répandus et aigus en 1990, sont en baisse. Le pourcentage des personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour⁵ a chuté de 56,9 % en 1990 à 42,8 % en 2012. Ce progrès est considérable, mais le taux d'amélioration reste en deçà du niveau souhaitable de 28,45 % de la cible finale de l'OMD. L'Afrique demeure la région du monde qui compte le plus de pauvres, comparable seulement aux niveaux de pauvreté dans les pays en développement sans littoral, dont la moitié se trouve en Afrique⁶.

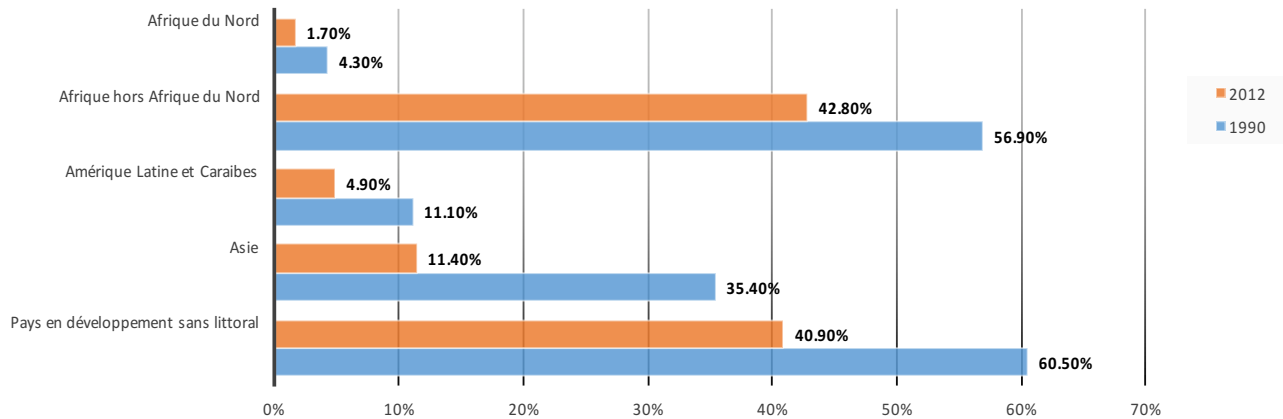
Les progrès réalisés dans l'ensemble régional se sont accompagnés de progrès sur le terrain, notamment des pays qui ont connu une forte croissance au cours de la dernière décennie, à l'exception des cas où il y a eu des revirements en raison de l'instabilité politique, d'énormes chocs économiques et des épidémies telles que le VIH/sida et l'épidémie d'Ébola.

Le taux de réduction de la pauvreté au niveau continental occulte les progrès réalisés au niveau des

5 La Banque mondiale a ajusté la mesure de la pauvreté de 1,25 dollar par jour à 1,90 dollar par jour, en parité de pouvoir d'achat, en 2011.

6 Il existe 31 pays en développement sans littoral. 15 se trouvent en Afrique, 10 en Asie, 4 en Europe et 2 en Amérique latine.

Figure 1.1 : Proportion de la population vivant avec moins de 1,90 dollar par jour, en parité de pouvoir d'achat (1990 - 2012)



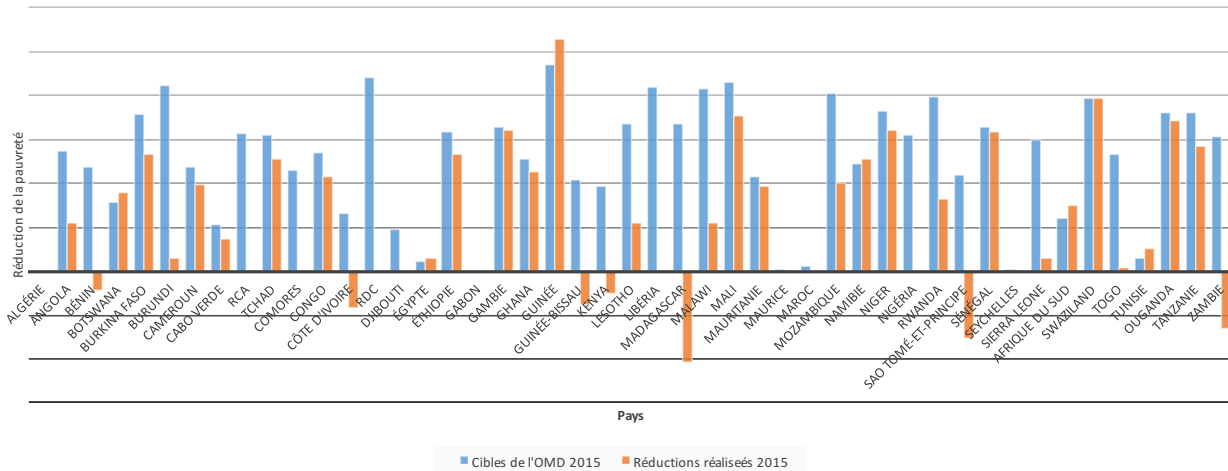
Source : DSNU, 2014

pays. En raison d'opportunités et de défis différents, les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015 diffèrent largement d'un pays à l'autre. Cette situation a été aggravée par le manque de données, rendant impossible le suivi de la pauvreté avec exactitude sur plusieurs années. Pour les besoins de cette analyse, seuls les pays enregistrant au moins 2 points de données comparables entre 1990 et 2012 ont été pris en compte. Tout compte fait, des progrès considérables ont été enregistrés dans la plupart des pays comparativement aux niveaux de 1990, plusieurs pays ayant atteint la cible de réduction de la pauvreté à l'horizon 2012 et au moins 14 pays s'y étant approchés au cours de la même période. En supposant qu'il n'y ait pas de revers importants, presque la moitié des pays du continent auront atteint la cible de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015.

En 2012, le Botswana, l'Égypte, la Guinée, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland et la Tunisie avaient

déjà atteint la cible de réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. La Guinée avait atteint et dépassé sa cible de réduction de la pauvreté de 5,9 % en 2012, alors que l'Afrique du Sud, le Botswana et la Tunisie avaient dépassé leurs cibles d'au moins deux points de base au cours de la même période. Douze pays étaient en voie d'atteindre leur cible de réduction de la pauvreté en 2012 : Le Cabo Verde, le Cameroun, le Tchad, le Congo, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, l'Ouganda et la Tanzanie. Les écarts varient d'un pays à l'autre, mais se situent entre deux et sept pour cent. Toutefois, en raison d'un ensemble de défis, plusieurs pays ont également connu une augmentation des taux de pauvreté, avec des marges élevées pour certains. La pauvreté a augmenté au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, au Kenya, à Madagascar, à Sao Tome-et-Principe, en Zambie, en République centrafricaine, à Maurice et au Nigéria. Les plus fortes augmentations s'observent à Madagascar (20,6 %) ; à Sao Tome-et-Principe (15,3 %) ; en Zambie (13,2 %) ;

Figure 1.2 : Progrès réalisés vers la réduction de la pauvreté de moitié (1990-2012)



Source : DSNU, 2016

en Côte d'Ivoire (8,5 %) ; en Guinée-Bissau (7,6 %) ; au Kenya (5 %) et au Bénin (4,3 %). En raison de chocs internes et externes, notamment la crise humanitaire provoquée par l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest, les taux de pauvreté devraient augmenter dans les trois pays épicentres de cette maladie, à savoir le Libéria, la Guinée et la Sierra Leone, entre 14 % et 22 % en 2015 et 2016 respectivement. Selon les estimations, la pauvreté devait augmenter entre 2,3 % et 2,6 % en Afrique de l'Ouest en 2014 et de 7,1 % en 2015 (GNUD, 2015). Les impacts socioéconomiques de l'épidémie devraient être graves au moins à moyen terme. L'incidence de la chute des cours des produits de base sur la pauvreté et le développement humain ne se fait pas encore pleinement sentir. Les déséquilibres budgétaires et le déficit de la balance des paiements courants devraient

resserrer l'espace budgétaire pour les investissements dans le développement humain et la mise en œuvre de politiques en faveur des pauvres⁷.

⁷ L'analyse contenue dans cette section se fonde sur les données de la Division de statistique des Nations Unies afin d'assurer une normalisation entre les pays. Ces statistiques peuvent être différentes des sources de données dans des pays où des niveaux de réduction de la pauvreté considérables ont été observés, par exemple en Algérie, en Ouganda et en Zambie. Ce peut être le cas de bien d'autres pays également. Certes la pauvreté semble avoir considérablement augmenté à Maurice, mais les niveaux de pauvreté sont très faibles, notamment moins d'1 % au niveau national, ce qui est louable. Néanmoins, une tendance haussière a été observée depuis 2006 de 0,21 % en 2006 à 0,41 % en 2012, ce qui veut dire que quelque chose doit être fait pour assurer que personne n'est laissé de côté.

Encadré 1.1 Stratégies intégrées de réduction de la pauvreté en Algérie.

En Algérie, l'objectif de réduction de la pauvreté s'appuie sur des approches holistiques et intégrées dans plusieurs secteurs pour lutter contre la pauvreté en tenant compte de son caractère multidimensionnel. Le gouvernement algérien met en œuvre plusieurs programmes de soutien à l'emploi en plus des interventions d'intégration professionnelle qui ont été lancées ces dernières années et qui ont déjà contribué à réduire considérablement la pauvreté. Plus de 3,4 millions d'emplois ont ainsi été créés entre 2001 et 2015. Le rythme de création d'emplois (3,6 % par an) a progressivement réduit le chômage, qui est passé de 27,3 % à 11,2 % au cours de la même période.

Dans le domaine de l'agriculture, des efforts ont été fournis pour améliorer les conditions de vie des populations rurales tout en réduisant les inégalités entre les villes et les campagnes au cours de la même période. Les programmes mis en œuvre ont non seulement visé directement la production agricole, mais ont également facilité l'accès au marché et la création de la valeur ajoutée à travers le développement des infrastructures, notamment le réseau routier et l'accès à l'énergie. Aujourd'hui l'Algérie enregistre un taux de raccordement au réseau électrique de 99 %, une avancée qui a considérablement résorbé le déficit énergétique dans le pays. Ces investissements dans les infrastructures facilitent l'accès des agriculteurs aux marchés régionaux, contribuant ainsi à augmenter leurs gains, à réduire la pauvreté et à améliorer la résilience des populations rurales. La stratégie de l'Algérie illustre à suffisance le pouvoir des solutions intégrées aux problèmes de développement, conformément à l'appel contenu dans l'Agenda 2030 pour le développement durable qui associe l'atteinte des objectifs ultimes de réduction de la pauvreté (ODD 1) et des inégalités (ODD 10) à des programmes de création d'emplois et de croissance économique (ODD 8), au développement des infrastructures (ODD 11) et à l'accès à l'électricité (ODD 7).

L'Algérie a atteint sa cible de réduction de la pauvreté longtemps avant 2015 et ses efforts ont fait l'objet d'une reconnaissance internationale à travers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 2013 et 2015.

Source : Contribution du Gouvernement algérien au rapport, Accra, Ghana, 28 juin 2016.

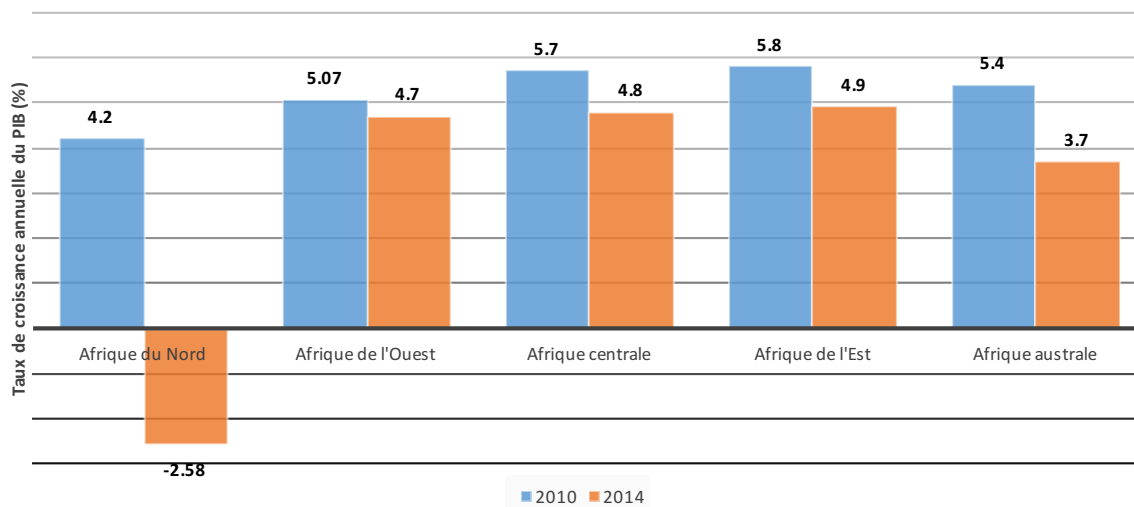
La poursuite de cette belle performance reste inextricablement tributaire d'une croissance forte, d'une transformation structurelle et d'une résilience aux chocs.

En moyenne, toutes les régions ont connu des réductions des niveaux de pauvreté entre 2010 et 2014, les réductions les plus fortes ayant été enregistrées en Afrique du Nord et en Afrique australe, suivies de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest (voir la figure ci-dessous).

L'instabilité politique en Afrique du Nord et en Afrique centrale, les crises énergétiques que connaît l'ensemble du continent et le début de l'épidémie d'Ébola en 2014, qui s'ajoutent à l'effondrement des cours des produits de base sur les marchés mondiaux, ont tous contribué aux taux de croissance inférieurs

à la moyenne que l'Afrique a enregistré et ont affecté différemment chaque sous-région. Par exemple, les effets résiduels des différents mouvements ayant constitué le Printemps arabe et la chute des cours des produits de base ont continué à avoir des effets négatifs sur la croissance globale de l'Afrique du Nord. D'autre part, même si la croissance est restée relativement forte en Afrique centrale, les conflits prolongés et la chute des cours des produits de base n'ont pas épargné la région d'un ralentissement. En outre, les pays d'Afrique centrale et ceux en situation de conflit continuent d'enregistrer des indicateurs de développement humain plus faibles, en dépit de la croissance du PIB et de la richesse en minéraux et autres ressources naturelles. Cette situation met en évidence la nécessité d'aborder les questions de paix et de stabilité à long terme et les lacunes des politiques

Figure 1.3 : Taux de croissance annuelle du PIB, par région (en pourcentage)



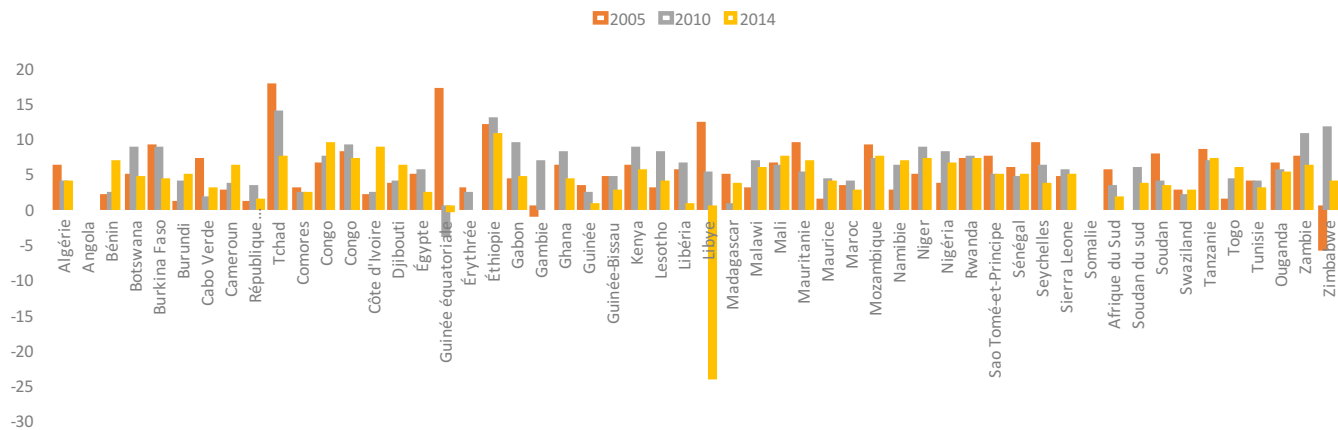
Source : Indicateurs du développement dans le monde, 2015.

sociales qui constituent un obstacle supplémentaire au développement humain dans ces pays. Plusieurs problèmes combinés ont pesé sur la croissance de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe : l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest, les crises énergétiques dans les deux régions, l'action industrielle en Afrique du Sud et l'effet de la baisse des prix des produits de base ont tous contribué à la croissance modérée dans ces deux régions. L'Afrique de l'Est est la seule région qui a maintenu des taux de croissance accéléérés (en dépit de la réduction du taux de croissance global), avec au moins quatre pays qui ont enregistré des taux de croissance de plus de 7 % (Éthiopie, Mozambique, Rwanda et Tanzanie)⁸, ce qui est dû notamment à la diversification de leurs économies avec un accent

particulier sur les services à valeur ajoutée, la transformation agricole, la fabrication et l'industrie.

Pour l'Afrique dans l'ensemble, la croissance a davantage régressé en 2015 (se situant à une moyenne de 3,75 %) avec des projections d'une légère reprise en 2016 de l'ordre de 4,25 % (FMI, 2015). Les régressions les plus importantes entre 2010 et 2014 s'observent en Libye (de 5 % à -24 %), en Guinée équatoriale (de 16,7 à -0,31 %), au Libéria (de 6,1 % à 0,5 %), au Botswana (de 8,6 % à 4,3 %), au Kenya (de 8,4 % à 5,3 %), au Lesotho (de 7,9 % à 3,6 %), en Afrique du Sud (de 5,3 % à 1,5 %), en Zambie (de 10,3 % à 6 %) et au Zimbabwe (de 11,4 % à 3,8 %). L'impact global de cette baisse de l'activité économique et de la croissance est considérable sur le développement humain, dans la mesure où elle

8 CIA Fact Book, Banque mondiale, 2015.

Figure 1.4 : Taux de croissance du PIB (en pourcentage), Afrique

Source : Indicateurs du développement dans le monde, 2015.

réduit l'espace budgétaire pour les investissements stratégiques.

En dépit du ralentissement général observé sur le continent, certains pays ont continué d'enregistrer une croissance positive en 2014. Il s'agit notamment de la Côte d'Ivoire (8,5 % contre 2 % en 2010), du Bénin (de 2,1 % en 2010 à 6,5 %), du Mali (de 5,8 % à 7,2 %), de la Mauritanie (de 4,8 % à 6,4 %), du Sénégal (de 4,2 % à 4,7 %), Togo (de 4 % à 5,7 %), du Burundi (de 3,8 % à 4,7 %), de Djibouti (de 3,5 % à 6 %), de la Mozambique (de 6,7 % à 7,2 %), de la Tanzanie (de 6,4 % à 7 %), de la Namibie (de 6 % à 6,4 %) et du Swaziland (de 1,7 % à 2,5 %).

L'Afrique abrite le plus grand nombre de travailleurs pauvres, avec des inégalités de revenus relativement élevées.

Les nouveaux objectifs de développement mondiaux, les Objectifs de développement durable, appellent à l'adoption de moyens de production durables, à la consommation et la redistribution des richesses afin d'éradiquer la pauvreté. La réalisation de l'objectif d'élimination de la pauvreté (ODD 1) dépendra en grande partie de la réalisation de l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), de l'ODD 9 (Industrialisation et développement des infrastructures) et des ODD 10 et 5 (réduire les inégalités et parvenir à l'égalité des sexes) car ce sont des changements transformateurs essentiels qui permettront à des millions de personnes de sortir de la pauvreté d'une manière durable. Le défi auquel est confronté aujourd'hui le monde en développement, l'Afrique en particulier, est de maintenir les gains qui

sont enregistrés pendant les périodes de prospérité économique, mais sont ensuite compromis par la précarité des fondamentaux du développement. Le suivi des OMD au fil du temps a attiré l'attention sur la relation qui existe entre pauvreté, inégalités et croissance, contribuant aux appels croissants pour une croissance inclusive grâce à une transformation structurelle, des emplois décentés et la réduction des inégalités qui sont désormais des préoccupations urgentes sur le continent.

L'Afrique présente des taux de chômage très élevés, notamment chez les jeunes, certes avec quelques variations sensibles d'une région à l'autre. D'après les données 2014 de l'Organisation internationale du travail (OIT), le taux de chômage global sur le continent était de 12 %, les taux les plus élevés étant enregistrés en Afrique australe (18,0 %), en Afrique du Nord (13,9 %), en Afrique de l'Est (10,7 %), en Afrique de l'Ouest (9,1 %) et en Afrique centrale (8,2 %). Les taux de chômage en Afrique sont bien plus élevés, avec une moyenne régionale de 21,1 % et des niveaux de chômage particulièrement élevés en Afrique du Nord et en Afrique australe. En outre, les taux de chômage des jeunes femmes sont considérablement supérieurs à ceux des hommes dans toutes les régions (voir le

tableau 1.1 ci-dessous), ce qui met en exergue les dimensions spécifiques aux sexes des dynamiques de l'inégalité et de la pauvreté sur le continent qui devraient être abordées pour réaliser les ODD à l'horizon 2030.

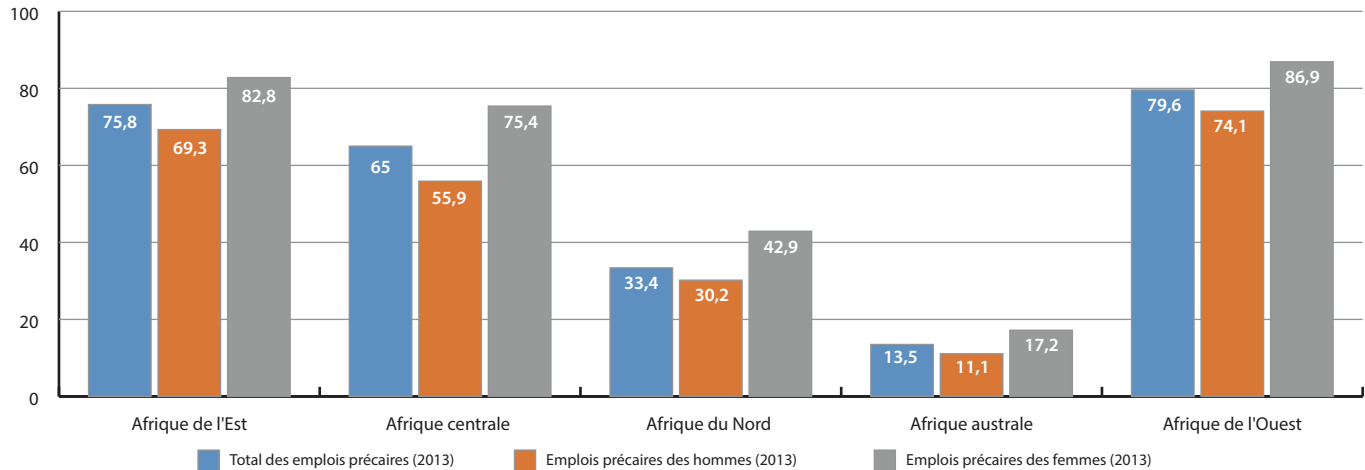
Les chiffres du chômage ci-dessus ne reflètent pas véritablement la participation de la population active dans les secteurs formel et informel où les travailleurs en situation d'emploi précaire ou de sous-emploi, ou les travailleurs découragés, ne sont pas déclarés en tant que tel. Pour la plus grande partie de l'Afrique, l'emploi précaire représente jusqu'à 80 % de l'emploi total, en particulier en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, avec des niveaux plus élevés pour les femmes que pour les hommes dans toutes les régions.

Le tissu économique de l'Afrique offre un aperçu des dynamiques de pauvreté, de croissance et d'inégalité sur le continent. La composition du PIB par secteur (voir la figure ci-dessous) est assez révélatrice en ce qui concerne les canaux de distribution de la richesse pour la réduction de la pauvreté. Entre 2000 et 2014 des changements ont été enregistrés dans tous les secteurs, en particulier dans l'agriculture, qui constitue

Tableau 1.1 : Emploi des jeunes en Afrique par sexe

	Total du chômage des jeunes par région (%)	Total femmes (%)	Total hommes (%)
Afrique	21,1	14,1	9,7
Afrique du Nord	33,4	44,9	29,4
Afrique australe	31,6	34,6	29,2
Afrique centrale	13,7	16,5	11,9
Afrique de l'Ouest	13,7	15,7	12
Afrique de l'Est	13	15,3	11,6

Source : OIT, 2014.

Figure 1.5 : Répartition des emplois vulnérables par région

Source : OIT, 2014.

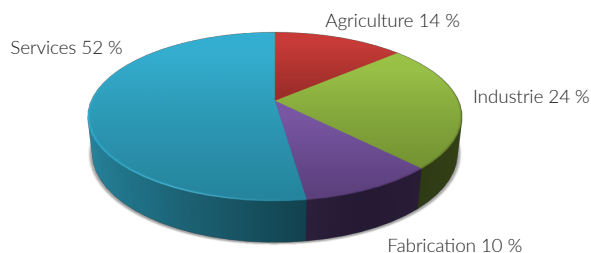
traditionnellement une source de revenus pour l'essentiel de la population africaine, bien que cela leur assure juste le minimum vital. Toutefois, contrairement à la transformation structurelle enregistrée dans d'autres régions, l'abandon de l'agriculture ne s'est pas opéré au profit de l'industrie manufacturière ou de l'industrie à forte intensité de main-d'œuvre, mais plutôt au bénéfice des services. Cette transformation n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois pour la majorité. Cette tendance est source de préoccupation car elle n'a pas encouragé la croissance de l'industrie à forte intensité de main-d'œuvre et de l'industrie légère pour assurer la croissance inclusive et servir d'assise à la diversification et au dynamisme des économies locales.

La forte croissance enregistrée en Afrique s'expliquait en grande partie par la hausse des cours des matières premières. Cette conjoncture favorable a certes généré d'importantes recettes fiscales pour la plupart

des pays, mais malheureusement, en raison du caractère à forte intensité de capital du secteur, elle n'a pas transformé la richesse en ressources naturelles en d'autres formes de capital et encore moins créé des emplois. La résolution de ce problème passe par une transformation structurelle et la modification de la qualité des investissements réalisés en Afrique, au-delà de l'augmentation du volume des investissements dans les secteurs où l'on enregistre des rendements élevés, tels que les secteurs de l'huile, du gaz et des minéraux. Ces secteurs ont tendance à être enclavés et bénéficient à peu de personnes, exacerbent les inégalités (dans les revenus et autres) et, dans bien des cas, aggravent la pauvreté.

L'Afrique enregistre les niveaux d'inégalité les plus élevés dans le monde, même lorsque l'on tient compte du niveau de développement. Et parce que ces inégalités touchent l'ensemble des secteurs liés au développement humain à savoir, le revenu, l'égalité des

Figure 1.6 : Composition du PIB par secteur, 2014



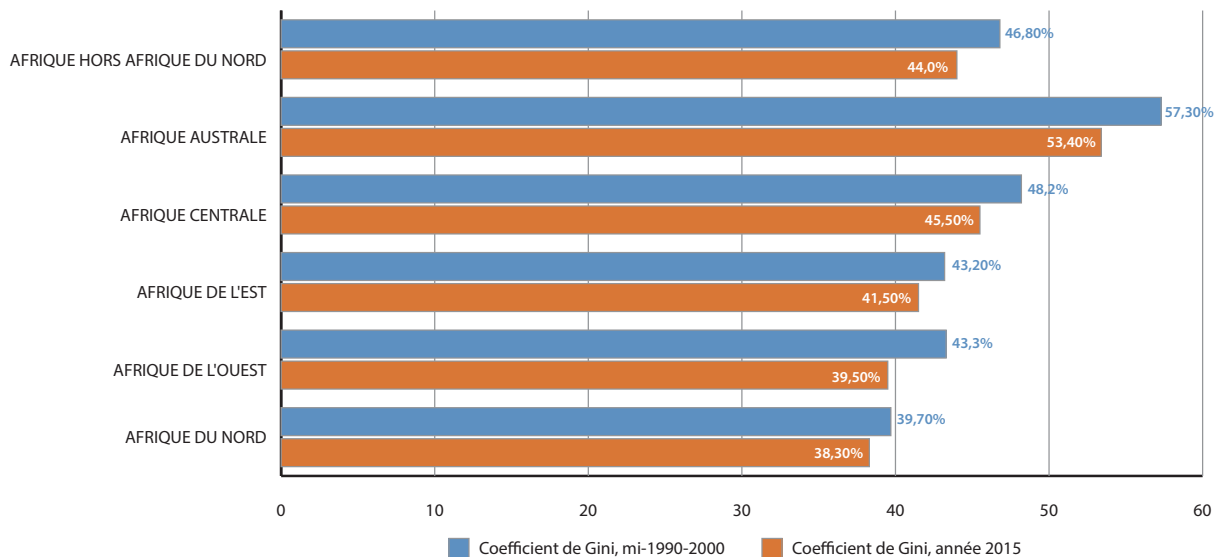
Source : Indicateurs du développement dans le monde, 2015.

sexes, l'éducation et la santé, s'attaquer à leurs causes sous-jacentes permettra à la région de mieux avancer vers la réalisation du développement durable. Il s'est avéré qu'avec des niveaux élevés d'inégalités, la lutte contre la pauvreté est presque vaine, étant donné que les fruits de la croissance ne profitent qu'à quelques individus (croissance non inclusive), ce qui explique le fait que la réduction de la pauvreté en Afrique s'effectue à un rythme plus lent que prévu, malgré une décennie de croissance soutenue. En utilisant le coefficient de Gini, il s'avère que l'Afrique hors Afrique du Nord est en moyenne plus inégale que le reste du monde en développement. L'Afrique présente un coefficient de Gini moyen⁹ de 0,43, alors que le coefficient de Gini moyen des pays en développement est plus faible, se situant à 0,39 (Bhorat, 2015). L'Afrique hors Afrique

⁹ Le coefficient de Gini mesure le degré auquel la répartition des revenus (ou, dans certains cas, les dépenses de consommation) entre les individus ou les ménages dans une économie s'écarte d'une répartition parfaitement égale. Le coefficient de Gini s'exprime en pourcentage de la superficie maximale sous une ligne. Ainsi, un coefficient de Gini de 0 représente une égalité parfaite, tandis qu'un coefficient de 100 renvoie à l'inégalité parfaite (Banque mondiale, 2016).

du Nord a affiché un coefficient de Gini moyen de 0,44 en 2015, un chiffre légèrement plus élevé que la moyenne continentale (voir ci-dessous), les sous-régions d'Afrique australe et d'Afrique centrale étant les plus affectées par les inégalités.

L'Angola, le Botswana, la République centrafricaine, les Comores, la Namibie, l'Afrique du Sud et la Zambie présentent des inégalités de revenus exceptionnellement élevés, ce qui tend à augmenter le résultat global pour l'Afrique. La suppression de ces sept pays aberrants met l'Afrique au même niveau d'inégalité que d'autres pays en développement (PNUD 2016, en cours). Ces tendances sont presque le reflet (en sens inverse), des tendances de la réduction de la pauvreté dans de nombreux pays. La pauvreté a eu tendance à diminuer beaucoup plus rapidement dans les économies qui présentent des niveaux d'inégalités relativement plus faibles et des structures économiques plus diversifiées que dans les pays ayant de vastes secteurs enclavés qui ont des rendements plus élevés sur le capital par rapport au travail. Au demeurant, pour que l'Afrique parvienne à réduire considérablement la pauvreté, la structure économique doit reposer davantage sur l'industrie légère et l'industrialisation pour la création d'emplois et l'ouverture d'une voie de développement humain plus durable pour le continent.

Figure 1.7 : Les inégalités entre les sous-régions en Afrique, 2015

Source : Indicateurs de développement dans le monde, 2015.

Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

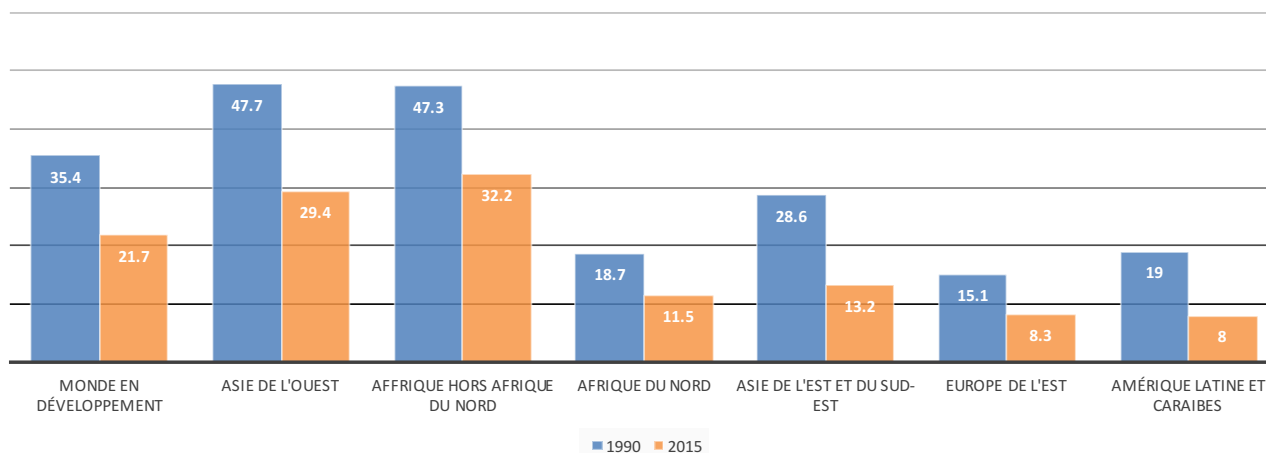
Des progrès considérables ont été réalisés dans la réduction de la faim par rapport aux niveaux initiaux. Toutefois, le chemin vers la sécurité alimentaire reste jonché de risques.

L'Afrique présentait l'un des niveaux les plus élevés de faim et de malnutrition dans le monde en 1990, juste après l'Asie du Sud. Mis à part l'Afrique du Nord qui a maintenu des niveaux de faim modérés entre 1990 et 2015, le reste de l'Afrique fait maintenant face à la pire faim dans le monde avec un Indice de la faim dans le monde combiné de 32,2 contre 29,4 pour l'Asie du Sud.

Les conflits persistants en Afrique centrale, et des conditions climatiques défavorables en raison des effets des changements climatiques dans le Sahel, la Corne de l'Afrique et l'Afrique australe (sécheresses et inondations), continuent d'exercer une pression sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région. En outre, la récente épidémie d'Ébola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone a également entraîné l'augmentation des prix des denrées alimentaires dans les trois pays et la sous-région, ce qui menace d'entraîner beaucoup de personnes au-dessous du niveau minimal de consommation énergétique alimentaire requis.

Malgré la persistance de niveaux élevés de faim en Afrique, il convient de relever que d'importants progrès ont été réalisés dans toutes les régions par

Figure 1.8 : IFM dans le monde en développement (1990, 2015)



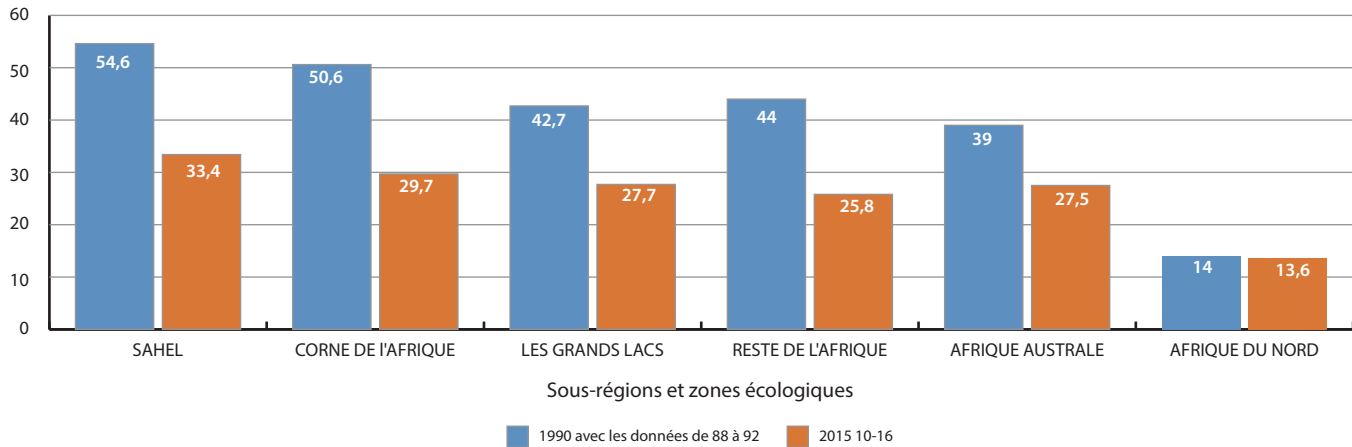
Source : Indicateurs de développement dans le monde, 2015.

Cet indice classe les pays sur une échelle de 100 points, 0 étant la meilleure note (pas de faim) et 100, la pire, même s'il est vrai que dans la pratique, aucun de ces extrêmes n'est enregistré. Les valeurs inférieures à 10,0 reflètent un niveau de faim bas, les valeurs allant de 10,0 à 19,9 traduisent un niveau de faim modéré, les valeurs allant de 20,0 à 34,9 indiquent un niveau de faim grave, les valeurs allant de 35,0 à 49,9 traduisent un niveau de faim alarmant, et les valeurs à partir de 50,0 traduisent des niveaux de faim extrêmement alarmants (IFPRI, 2015).

rapport à leurs niveaux initiaux, à l'exception de l'Afrique du Nord, où les taux étaient initialement modérés et où il s'est opéré, par conséquent, un changement marginal depuis 1990. Parmi toutes les régions au sud du Sahara, le Sahel et la Corne de l'Afrique restent les deux régions qui présentent les niveaux de faim les plus élevés, avec un IFM de 33,4 et 29,7, respectivement, suivis de la région des Grands Lacs (27,7), de l'Afrique australe (27,5) et de l'Afrique de l'Ouest (25,8). Aucune des sous-régions n'a atteint les objectifs de réduction de la faim en 2015, certes, mais des efforts considérables ont été accomplis dans ce sens. Les efforts les plus considérables en matière de réduction de la faim et la malnutrition s'observent dans le Sahel et la Corne de l'Afrique avec des réductions d'au moins 20 pour cent. À la fin de 2015, les deux régions étaient près

de la cible axée sur la faim avec seulement 5 points de base. Bien que l'IFM soit relativement plus faible dans les régions des Grands Lacs et d'Afrique australe que dans le Sahel et la Corne de l'Afrique, le rythme de réduction est beaucoup plus lent avec des marges légèrement plus élevées (7 % et 8 %, respectivement) par rapport à l'objectif de 2015.

Il existe au sein des régions et des zones écologiques des variations dans les efforts fournis en vue de l'atteinte de la cible axée sur la faim, quelques pays continuant à faire face à des défis importants à cet égard. En 2015, six pays ont enregistré des niveaux de faim alarmants : la République centrafricaine (RCA) (46,9), le Tchad (46,4), la Zambie (41,1), la Sierra Leone (38,9), Madagascar (36,2) et le Niger (34,5). Des niveaux de faim graves ont également été enregistrés

Figure 1.9 : Progrès dans la réduction de la faim en Afrique (1990, 2015)

Source : Indicateurs de développement dans le monde, 2015.

dans au moins 30 pays au sud du Sahara avec des niveaux considérablement élevés en Angola (32,6), en Djibouti (33,2), en Éthiopie (33,9), au Mozambique (32,5), au Rwanda (30,3), au Burkina Faso (31,8), en Guinée-Bissau (30,3), au Nigéria (32,8), en Namibie (31,8), au Libéria (30,8) et au Zimbabwe (30,8). Par coïncidence, la plupart des pays qui présentent des niveaux de faim considérablement élevés sont aussi ceux qui ont connu des revers dans l'atteinte de l'objectif global de réduction de la pauvreté et des réductions considérables des taux de croissance économique.

Plusieurs facteurs interdépendants continuent d'influencer la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la région, au rang desquels figurent en bonne place les effets des changements climatiques dans la plupart des pays, la fragilité et des conflits persistants, les politiques agricoles ou de sécurité alimentaire et un manque de croissance économique qui permettrait de créer la marge de

manœuvre budgétaire nécessaire aux interventions en matière de politique sociale. Tous ces facteurs expliquent les niveaux de faim présentés ci-dessus. La fragilité politique, la vulnérabilité aux changements climatiques, les niveaux élevés de pauvreté et de faim continueront de mettre à mal les nouveaux programmes mondiaux et régionaux à court terme.

Incidences sur les politiques et recommandations

Le cadre des OMD a jeté les bases de l'amélioration du développement humain en Afrique. Toutefois, des améliorations restent nécessaires dans plusieurs domaines. Les OMD et l'Agenda 2063 offrent à la région une autre opportunité de relever ses défis les plus pressants comme indiqué plus haut. À moins que des mesures soient prises de toute urgence, à travers des interventions stratégiques clés, la plus grande proportion de pauvres dans le monde restera concentrée en Afrique, ce qui maintiendra le continent

au premier plan de l'agenda mondial de la pauvreté pour les années à venir. Le cadre des OMD offre par conséquent d'importantes leçons pour les Objectifs de développement durable (ODD) qui s'avèrent plus ambitieux. Les progrès en matière de réduction de la pauvreté comme on le voit ailleurs sont étroitement liés à quelques principes fondamentaux de développement auxquels les pays doivent accorder une attention particulière :

- **Transformation structurelle de l'économie.** L'Afrique doit transformer ses structures économiques afin de diversifier sa base économique, créer des emplois pour les nombreux jeunes et femmes chômeurs et commencer à inverser les fortes tendances d'inégalité sur le continent. Il y a plusieurs leçons à tirer de l'impact des tendances de pauvreté et d'inégalité sur la croissance que l'Afrique a connue au cours des 10 dernières années. Les progrès vers l'élimination de la pauvreté seront largement tributaires d'une croissance inclusive et soutenue.
- **Stabilité macroéconomique et politique.** Il a été démontré que le développement se produit lorsque l'environnement est stable et favorable aux investissements et à la croissance. Les taux de croissance passés ont été en partie le résultat d'un environnement stable. Les cas de recul du développement sont légion en Afrique, en raison d'environnements économiques et politiques instables. La réalisation de l'essentiel, sinon de l'ensemble des ODD, sera tributaire de l'existence d'un environnement stable.
- **Développement humain.** Le développement du capital humain restera une nécessité en Afrique,

à moyen et à long terme. Avec des améliorations dans certains indicateurs de développement humain et non dans d'autres, il sera possible d'achever le travail amorcé par les OMD afin que l'Afrique connaisse enfin un développement véritable. Les ODD 1 (Élimination de la pauvreté), 2 (Sécurité alimentaire), 3 (Santé), 4 (Éducation), 5 (Égalité entre les sexes) et 6 (Assainissement) seront au centre de cet objectif de développement.

- **Développement des infrastructures.** Les infrastructures peuvent contribuer au développement durable en donnant accès à des opportunités pour les citoyens et les entreprises. L'Afrique connaît un déficit flagrant en infrastructures dans les domaines des transports (routes, transport aérien, chemins de fer) ; de l'énergie (l'électricité et l'eau) et de la technologie qui, si elle est mise à profit, pourrait stimuler l'activité économique et la croissance et entraîner d'importantes retombées pour le développement humain. Investir dans les infrastructures en Afrique permettra de réduire considérablement le coût des investissements sur le continent et promouvoir les échanges commerciaux, de réaliser les objectifs d'intégration régionale inscrits dans l'Agenda 2063 et d'améliorer la qualité de vie par l'accroissement de l'accès aux marchés, à l'éducation et à la santé.
- **Renforcement de la résilience.** L'Afrique reste vulnérable aux chocs, aux catastrophes et conflits qui continuent de saper les efforts de développement du continent. La baisse des cours des produits de base, les conflits internes dans la plupart des pays, notamment en Afrique centrale,

la montée de l'extrémisme violent, les effets des changements climatiques comme on le voit dans le Sahel, la Corne de l'Afrique et l'Afrique australe, et la récente épidémie d'Ébola ont tous entraîné un recul considérable des progrès. La construction de systèmes socioéconomiques, de systèmes de gouvernance et de systèmes environnementaux solides pour résister à de tels chocs, en plus de la mise en œuvre de politiques et de programmes de protection sociale efficaces, devront faire partie intégrante du nouveau Agenda de développement durable.

- **Mobilisation des ressources domestiques.** Le financement joue un rôle déterminant dans la

définition des secteurs à privilégier pour les investissements et les résultats en matière de développement. L'agenda des OMD était largement tributaire de l'aide publique au développement (APD), mais les pays devront élaborer des politiques innovantes pour la mobilisation des ressources domestiques afin de financer les Objectifs de développement durable. La transformation structurelle et la croissance prévues devront s'accompagner de changements dans les politiques fiscales individuelles et globales afin de répartir équitablement la charge du financement des dépenses publiques.

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous¹⁰

L'Afrique a accompli d'énormes progrès dans le domaine de l'OMD 2, bien que ces progrès soient irréguliers d'un pays à l'autre. L'analyse de données portant sur 40 pays africains indique clairement qu'en 2013, neuf pays avaient atteint la cible et que 19 autres se situaient à un niveau intermédiaire (avec un taux de scolarisation annuel net situé entre 80 et 94 %). Douze pays sont restés loin de la cible, enregistrant une performance située en-deçà de 80 % avec cependant des progrès considérables au-delà du niveau de référence dans certains cas. Ces progrès ont été accomplis grâce à des investissements publics sans précédent dans l'enseignement primaire, au développement et à la mise en œuvre de cadres politiques nationaux favorables à l'accroissement de l'accès aux possibilités d'éducation, notamment pour les filles et les enfants vivant dans des communautés pauvres, et à la mobilisation de la société civile ainsi que de la communauté internationale des donateurs.

Des progrès impressionnants ont également été enregistrés dans la réduction des disparités entre les sexes, qu'il s'agisse du taux net de scolarisation ou

du taux d'achèvement dans le primaire. Toutefois, au niveau des pays, certains ont progressé à un rythme rapide, tandis que d'autres ont stagné ou même régressé. Plusieurs pays ont enregistré une performance très faible en ce qui concerne l'alphabétisation des jeunes. Par conséquent, la suppression des obstacles structurels supplémentaires qui empêchent un accès à l'éducation pour tous et l'adoption de politiques visant à améliorer l'équité entre les groupes sociaux devraient être les principales priorités pour la période suivante. La réforme des politiques éducatives et l'accroissement des financements domestiques devraient permettre :

- D'accroître les investissements publics dans la petite enfance, notamment en ce qui concerne la qualité des services, et d'atteindre les groupes vulnérables ;
- D'améliorer et de renforcer la coordination des politiques entre les secteurs au niveau des pays afin de maximiser l'impact des efforts fournis

¹⁰ Auteur : Mohamed Gueye, Analyste en chef de l'éducation, BAD.

par les gouvernements pour combler l'écart de scolarisation tout en assurant l'équité ;

- D'exploiter l'adoption de cadres politiques en vue d'améliorer les compétences professionnelles des enseignants et d'accélérer les réformes pédagogiques et des programmes tout en soutenant l'évaluation nationale des résultats d'apprentissage des élèves et en fournissant une assistance technique aux organismes internationaux chargés des évaluations régionales afin de promouvoir la qualité et l'équité dans l'apprentissage ;
- De promouvoir le développement des mathématiques, des sciences et de la technologie dès le plus jeune âge pour améliorer leur capacité de penser de façon critique et assurer davantage un équilibre dans la répartition ;
- D'améliorer les approches de l'alphabétisation pour assurer l'atteinte des résultats et l'efficacité ;
- De fournir des efforts supplémentaires et plus de soutien pour assurer une fourniture régulière de possibilités d'éducation de qualité et de développement des compétences pour les enfants en situation de crise ou se trouvant au sein de groupes marginalisés, à travers un engagement politique accru et une allocation adéquate des ressources publiques.

Indicateur 2.1 : Taux net de scolarisation dans le primaire

2.1.1. Des progrès considérables dans l'accroissement de l'accès à l'enseignement primaire

Les chances d'accès des enfants à l'âge indiqué en première année d'enseignement primaire en Afrique ont globalement augmenté avec les OMD. Certes la région n'avait pas entièrement atteint l'objectif d'assurer l'éducation pour tous en 2015, mais des progrès considérables ont été réalisés vers l'amélioration du taux net de scolarisation entre 2000 et 2015. Au sein du groupe des 40 pays africains disposant de données en 2013, 18 pays au total ont réalisé des taux net de scolarisation de plus de 90 % (figure 2.1). Dans le même temps, le pourcentage des pays qui ont enregistré un taux net de scolarisation de 80 % est passé de 31,4 % en 2000 à 70 % en 2015. Parmi les pays disposant de données, six (Burkina Faso, Guinée, Tanzanie, Mozambique, Tchad et Niger) ont amélioré le taux net de scolarisation de plus de 30 points de pourcentage. Ces efforts ont permis à la région de réduire de moitié le nombre d'enfants non scolarisés et de rapprocher la plupart des pays de l'atteinte de la cible scolarisation au primaire.

Ce succès relatif dans la scolarisation au primaire est le résultat d'une combinaison d'un engagement politique fort et d'une attribution adéquate des ressources publiques au cours de la période concernée. Le fait de centrer l'attention sur l'enseignement primaire a obtenu un soutien mondial et un financement considérable des gouvernements nationaux, des communautés et des donateurs internationaux. Des investissements judicieux réalisés pour accroître

l'offre ont également permis d'initier des approches holistiques et de mettre en œuvre des réformes en vue du renforcement du système d'une part, et pour soutenir de façon progressive l'engagement budgétaire, accroître le nombre d'écoles et de salles de classe et améliorer l'environnement scolaire d'autre part. En Afrique sans l'Afrique du Nord, les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont augmenté de 6,1 % par an au cours de la même période tandis que la croissance économique était en moyenne de 4,0 % (UNESCO, 2015)

Comme l'ont récemment démontré Petrosino et al., (2012), les investissements dans les infrastructures routières qui mènent aux écoles (réduction de l'éloignement de l'école) se situent en tête des actions ayant contribué à l'accroissement de l'accès à l'éducation. En ce qui concerne la demande, des actions telles que les programmes de repas scolaires,

les bourses d'études pour les filles, l'abolition des frais de scolarité, les transferts en espèces aux ménages pauvres, la réduction de la distance à l'école, les réformes des programmes pour faire face aux besoins particuliers des communautés particulières et des actions multiformes engagées pour stimuler l'éducation des filles ont largement contribué à cet accroissement de l'accès à l'éducation.

Les OMD ont joué un rôle important dans l'indice de parité entre les sexes, qui s'est considérablement amélioré entre 1990 et 2013. L'Afrique a réussi à réduire de moitié l'écart de parité et reste la première région en termes de réalisation de la parité entre les sexes, en considérant les conditions initiales.

Comme le montre la figure 2.2, l'OMD a affecté différemment l'accès des garçons et des filles à l'enseignement primaire.

Figure 2.1 : Progrès dans le taux net de scolarisation, 2013

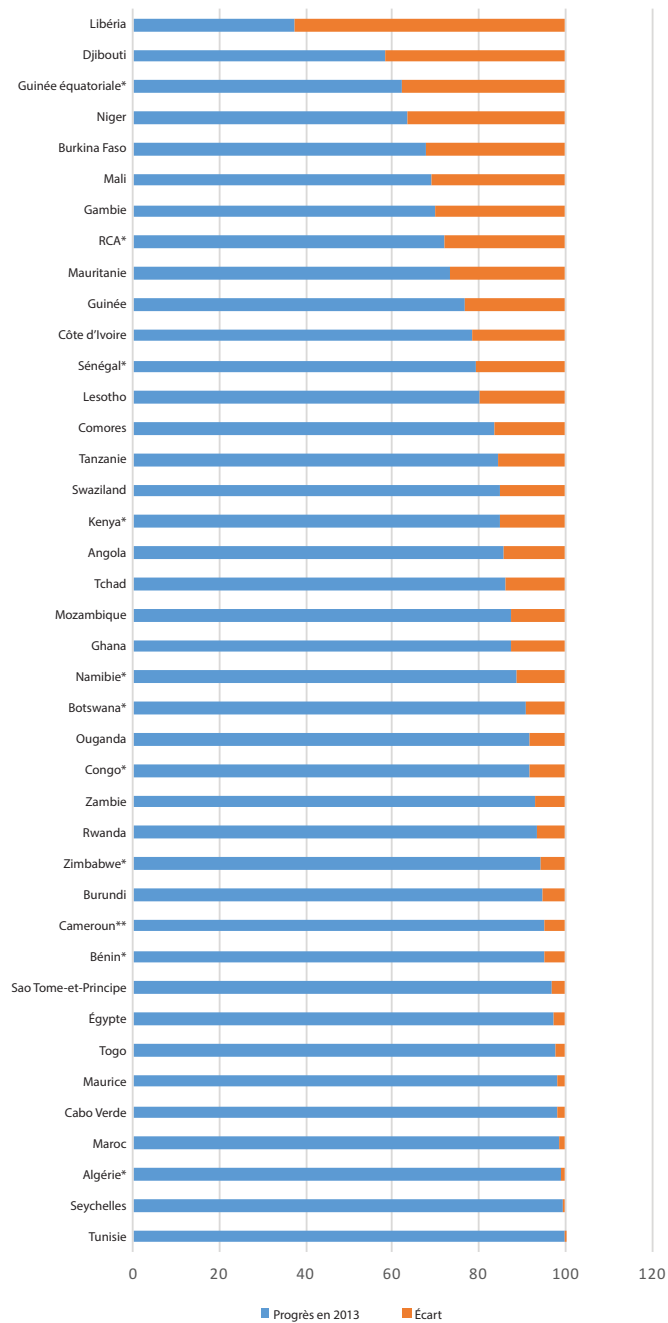
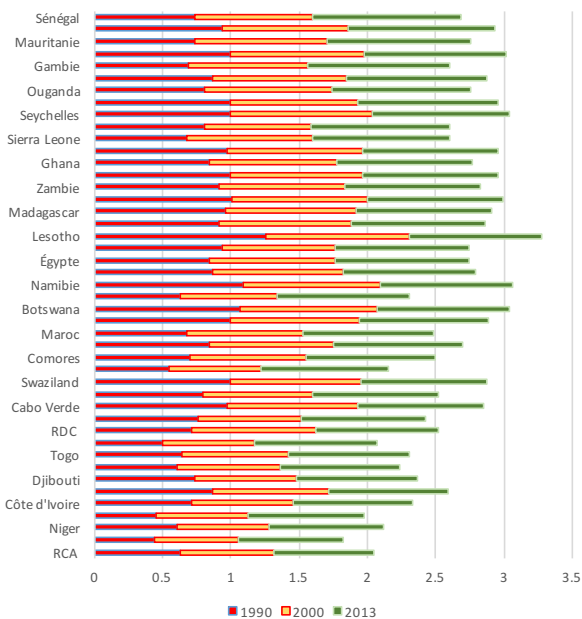


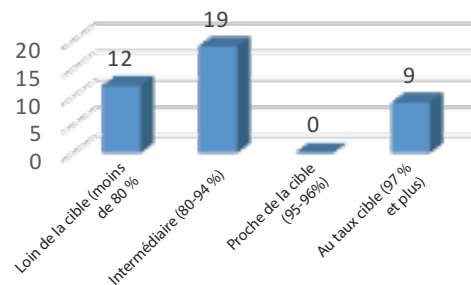
Figure 2.2 : Indice de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire



2.1.2. Globalement, 22,5 % des pays disposant de données ont atteint l'objectif de scolarisation net (fig. 2.3), tandis que 47,5 % des pays sont en voie de le faire.

À l'exception du Maroc où le taux net de scolarisation est passé de 55,3 % en 1990 et 75,6 % en 2000 à 98,5 % en 2013, les pays d'Afrique du Nord ont enregistré des progrès allant de marginal à modéré, notamment parce qu'ils ont commencé avec des points de référence élevés en 1990 et 2000. Cette tendance ne s'observe pas en Libye en raison de l'indisponibilité des données. Certains pays tels que le Libéria, la Guinée équatoriale ou la Gambie ont connu des revers, et 30 % des 40 pays africains disposant de données étaient encore très loin de la

Figure 2.3 : Répartition des pays par rapprochement par rapport au taux de scolarisation net cible en 2013



cible en 2013. Environ 25,9 % des pays africains ne disposent pas encore de données sur la population ou sur la scolarisation en général.

2.1.3. L'éducation dans les situations d'urgence reste une priorité

Les catastrophes et les conflits persistants continuent de faire barrage à l'évolution vers la prospérité en Afrique, ce qui a un impact négatif sur le secteur éducatif. Les conflits persistants en Afrique centrale, et des conditions climatiques défavorables telles que les sécheresses et les inondations dans le Sahel, la Corne de l'Afrique et l'Afrique australe continuent de peser sur la sécurité alimentaire et la nutrition. En outre, la flambée de l'épidémie d'Ébola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone en 2014 a déjà entraîné l'augmentation des prix des denrées alimentaires en Afrique de l'Ouest, menaçant de traîner beaucoup de personnes au-dessous du niveau minimal de consommation énergétique alimentaire requis. En conséquence, l'Afrique hors Afrique du Nord reste la sous-région la plus touchée par le déficit alimentaire, avec 25 % de sa population souffrant de faim et de malnutrition en 2013 et donc vivant dans une situation d'urgence. Cette situation affecte largement l'allocation des ressources à l'éducation et sa fourniture effective aux enfants. Les situations d'urgence causent également des dégâts importants sur l'environnement, perturbent le cours normal des cycles d'apprentissage et rendent presque impossible l'accès à des données fiables. Selon des estimations récentes de l'UNESCO, le nombre de jeunes déscolarisés a atteint 23 millions en Afrique hors Afrique du Nord en 2014. L'écrasante majorité de ces jeunes gens vivent dans des situations d'urgence, notamment dans les États affectés par les conflits, et la proportion des jeunes dans les zones de guerre en Afrique a augmenté de 30 % à 36 % depuis 2000. Néanmoins, ces groupes vulnérables considèrent l'éducation comme une priorité majeure. En effet, une

étude menée par Save the Children en 2014 révèle que en République démocratique du Congo et en Éthiopie, 30 % des personnes interrogées classent l'éducation comme leur priorité, avant les services de base tels que la santé, l'eau, l'alimentation, l'abri et le soutien psychosocial.

2.1.4. Obstacles persistants à l'équité et appels à des modèles alternatifs pour atteindre efficacement les groupes vulnérables et marginalisés

La mise en œuvre d'un encadrement politique dans le cadre des OMD a énormément contribué à l'extension de l'accès, mais n'a pas réussi à fournir également une éducation de qualité à tous les enfants, indépendamment de leur situation sociale. Bien que figurant en bonne place dans de nombreux plans nationaux et documents de réduction de la pauvreté, il n'y avait pas de cibles fondées sur l'équité, accompagnées par l'allocation de ressources suffisantes, couvrant l'éducation pour les groupes nomades, les minorités ethniques et linguistiques, les enfants en situation de crise, les enfants qui travaillent, les enfants handicapés et les personnes touchées par le VIH/sida. Dans plusieurs cas, les actions des gouvernements n'ont pas réussi à traduire dans les faits la vision d'équité. Les modèles de dépense publique continuent de maintenir le statu quo et restent donc moins sensibles à l'équité entre les groupes socio-économiques et les régions. De même, les organisations de la société civile ont joué un rôle déterminant dans la sensibilisation de l'opinion internationale tout en abordant localement les préoccupations des groupes les plus démunis. Cette situation appelle à des actions urgentes pour renforcer les partenariats entre les gouvernements

et les organisations de la société civile, car il devient urgent d'orienter les dépenses consacrées à l'éducation en ciblant spécifiquement les segments sociaux les plus pauvres et les groupes vulnérables pour répondre à leurs besoins spécifiques. Au rang des stratégies à envisager, figurent la fourniture d'opportunités d'éducation de « seconde chance » aux jeunes déscolarisés, afin de leur permettre de combler l'écart par rapport à l'éducation formelle et développer les compétences essentielles à leur développement personnel et leur intégration socioéconomique ; et la promotion d'une élaboration de budgets tenant compte de l'équité en faveur des régions et des populations démunies. D'autres enseignements tirés des meilleures pratiques et émanant de décideurs et d'experts mettent en avant les besoins suivants :

- Renforcer l'engagement politique, obtenir des ressources publiques adéquates pour répondre à l'exigence d'apprentissage de base en fonction des besoins et des compétences de développement pour le groupe le plus vulnérable et défavorisé ;
- Élaborer des programmes adaptés aux besoins des filles et garçons déscolarisés dans des zones défavorisées ou des zones de conflits afin de les ramener dans le système d'enseignement ordinaire ;
- Accorder la priorité aux interventions qui permettent de doter ces groupes de certaines aptitudes essentielles pour leur vie immédiate et future à travers le développement de programmes d'alphabétisme fonctionnel et de formation préprofessionnelle pour les enfants de la rue âgés qui pourraient plus tard s'engager

dans des activités de production au sein de leur communauté ;

- En prenant appui sur les capacités locales existantes, établir des partenariats avec les industries et les entreprises locales pour promouvoir l'adoption d'un modèle qui intègre une alternance entre l'apprentissage et la formation en faveur des jeunes déscolarisés au sein de ces communautés spécifiques ;
- Mettre en avant la responsabilité de la communauté et des apprenants et renforcer la capacité institutionnelle permettant à la fois aux communautés locales de s'approprier la capacité et aux organisations non-étatiques de s'engager.

Indicateur 2.2 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire

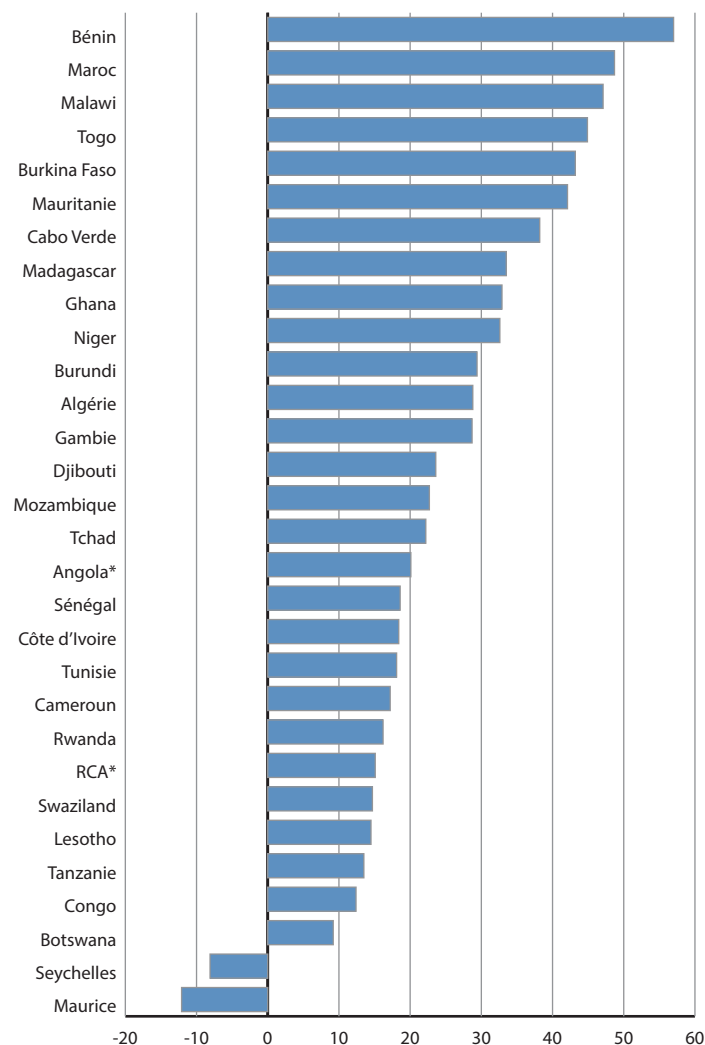
2.2.1. Des progrès rapides ont été réalisés vers l'achèvement des études primaires, mais à un degré insuffisant pour atteindre la cible des OMD

L'achèvement des études primaires s'est globalement amélioré dans la plupart des pays africains. En 2013, 21,43 % des pays africains disposant de données, notamment le Botswana, la Tunisie, le Ghana, le Maroc, les Seychelles, Maurice, Sao Tome-et-Principe, l'Algérie et l'Égypte, ont atteint la cible d'achèvement de l'enseignement primaire. Au cours de la même période, 11,90 % se situaient à un niveau intermédiaire tandis que 66,6 % étaient loin de la cible. Toutefois, cette vue globale masque des disparités

importantes aussi bien dans la distance par rapport à la cible des OMD et le taux de réalisation depuis 1990. Le Bénin, le Maroc, le Togo et la Mauritanie ont enregistré des progrès impressionnants en réalisant une augmentation d'au moins 40 % depuis 1990.

Plusieurs pays tels que le Burundi, le Congo, le Bénin, la République Démocratique du Congo, le Burkina Faso, le Rwanda, la Guinée Bissau, le Mozambique, Madagascar, la Guinée et le Niger ont réalisé

Figure 2.4 : Achèvement des études primaires : augmentation par point de pourcentage depuis 1990



d'énormes progrès avec une augmentation d'au moins 30 % depuis les points de référence de 2000 et 1990.

Le Tchad, la RCA, le Mozambique et le Niger ont enregistré un taux d'achèvement des études primaires inférieur à 50 % en 2013, chiffre presque égal au taux moyen d'achèvement des études primaires en Afrique hors Afrique du Nord en 2000. Cependant, le taux d'achèvement pour les filles s'est amélioré au cours de la même période en raison de la mise en œuvre de plans d'action nationaux visant à maintenir les filles à l'école.

2.2.2. Mais il demeure des obstacles à la fourniture d'une éducation de qualité en Afrique.

Étant donné que le taux net de scolarisation s'améliore globalement au fil du temps, il convient d'accorder une attention accrue aux stratégies de rétention à travers une réduction drastique du taux de redoublement et d'échec pour les filles et les garçons.

La performance des pays africains aux évaluations internationales des acquis d'apprentissage reste faible. En 2011, les deux pays (Tunisie et Maroc) qui ont participé à l'étude internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS) pour les élèves de 4^{ème} année primaire ont été classés respectivement 49^{ème} et 51^{ème} sur 52 pays participants, avec des scores de 359 et 335 points par rapport à la moyenne internationale fixée à 500 points. Le Botswana a quant à lui marqué 396 points dans l'épreuve de mathématiques destinée aux élèves de 6^{ème} année primaire. L'étude a démontré que la majorité des élèves ayant subi l'examen n'avaient pas

une bonne connaissance ni une bonne compréhension des concepts mathématiques de base.

2.2.3. Les facteurs qui contribueront à remédier à cette contre-performance dépendent en grande partie de la qualification des enseignants et de la qualité de l'environnement de l'école et de la classe, y compris la disponibilité en nombre suffisant des manuels et autres matériels d'apprentissage essentiels

Les manuels scolaires restent essentiels à l'amélioration de la qualité de l'éducation, et leur disponibilité est une condition d'accès à l'apprentissage équitable. Plusieurs études ont démontré l'impact direct et positif de la disponibilité et de l'utilisation efficace des manuels sur les résultats d'apprentissage des élèves. Par exemple, le programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC-2012) de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) a conclu que la disponibilité des livres à la maison améliore le résultat moyen de l'élève de 6 %, tandis que la disponibilité et l'utilisation de livres de lecture et de mathématiques en classe améliorent ce résultat de 18 %. Toutefois, les diverses études ont montré que le rapport moyen élève-manuel scolaire est particulièrement faible en Afrique hors Afrique du Nord. Le PASEC estime le ratio moyen à un livre pour trois élèves en 2012, et une étude conduite par l'Institut de statistique de l'UNESCO estime la disponibilité moyenne des manuels scolaires en lecture et mathématiques à environ 1,4 élève par manuel pour les deux matières.

Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour accélérer et améliorer la réforme des programmes,

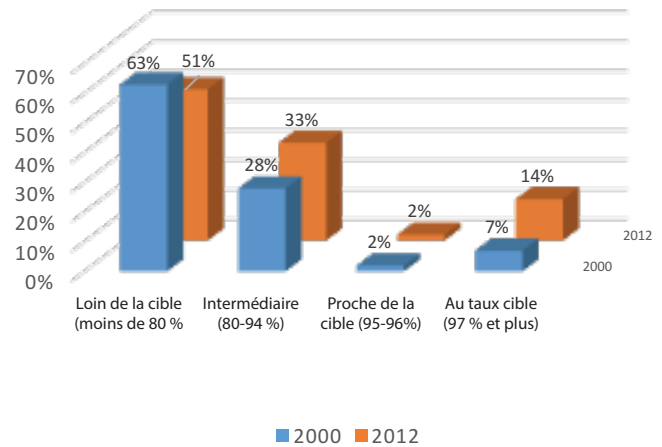
améliorer l'environnement scolaire y compris la mise à disposition d'une quantité suffisante de matériel didactique et pédagogique de qualité. De même, il faut pourvoir les écoles en enseignants, mettre à niveau les aptitudes professionnelles des enseignants, et améliorer la gestion du temps d'enseignement. La dimension qualitative de l'éducation doit être renforcée à travers le développement de programmes tenant compte de la culture et d'une pédagogie améliorée qui intègre les valeurs africaines et une meilleure interaction entre le milieu scolaire, les communautés et les secteurs productifs.

Indicateur 2.3 : Taux de scolarité des hommes et femmes âgés de 15 à 24 ans

2.3.1. Il est essentiel de parvenir à des taux d'alphabétisation plus élevés pour lutter contre la pauvreté en Afrique. L'analyse montre qu'il existe une corrélation entre les taux d'analphabétisme élevés et la pauvreté

En outre, l'acquisition de la lecture et de l'écriture devient de plus en plus une condition préalable, même pour des emplois exigeant des qualifications relativement faibles, et elle reste un levier clé pour l'autonomisation dans un contexte où les technologies de la communication sont en pleine expansion. Il a été démontré que les personnes ayant un niveau d'instruction plus élevé présentent une probabilité plus faible de décès précoce ou une probabilité de migration plus élevée (UNESCO 2015). Cependant, les progrès vers la réduction de l'analphabétisme en Afrique ont été relativement lents. Le nombre de pays affichant un taux d'alphabétisation des jeunes inférieur à 50 % a diminué au cours de la période, passant de 11 % en 2000 à 9 % en 2012. En 2012, 14 % des 49

Figure 2.5 : Taux de progression vers l'atteinte de la cible d'alphabétisation 2000-2012



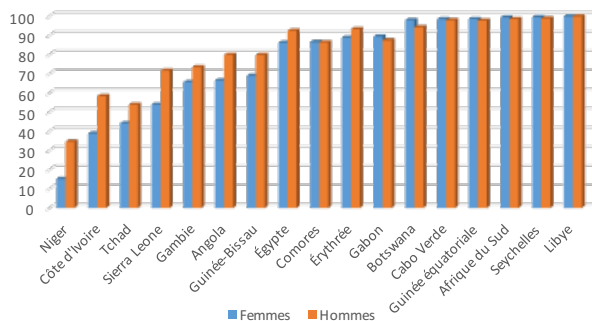
pays africains disposant de données avaient réalisé l'alphabétisation pour tous, contre seulement 7 % en 2000 (figure 2.4). Le pourcentage des pays au niveau intermédiaire (80 à 94 % d'alphabétisation) était passé de 28 % en 2000 à 33 % en 2012. Toutefois, 51 % des pays disposant de données restent loin de la cible malgré. Une baisse de 12 % depuis 2000. Cette situation s'expliquait en partie par le désintérêt massif vis-à-vis de l'élaboration de politiques et programmes d'alphabétisation au lendemain de la rencontre de Dakar en 2000, en raison du manque de financements conséquents et d'opportunités comparativement au secteur formel. En outre, la faible capacité du secteur de l'alphabétisation à démontrer son propre impact réduit ses chances de rivaliser sur un pied d'égalité avec les autres secteurs dans l'obtention d'allocations budgétaires. Par conséquent, ce secteur bénéficie très peu de l'attention des gouvernements ou de la communauté internationale.

2.3.2 Les nouvelles approches de l'alphabétisation des jeunes développées en tenant davantage compte du continuum de compétences et de l'utilisation de la technologie moderne ont contribué à améliorer l'alphabétisation pour les garçons et les filles.

L'amélioration de l'alphabétisation des jeunes peut aussi être considérée comme un effet indirect de l'accroissement de l'accès à l'éducation et de l'amélioration du taux de rétention dans l'enseignement primaire et secondaire. Le Niger, la Côte d'Ivoire, le Tchad, la Sierra Leone, la Gambie, la Guinée-Bissau et l'Angola ont enregistré une progression lente dans l'alphabétisation des jeunes femmes en 2012. Les facteurs qui expliquent cette faible performance sont entre autres le manque chronique d'infrastructures et d'enseignants, les obstacles structurels à la mise en place de mécanismes appropriés pour l'évaluation et l'assurance de la qualité et les approches fragmentées à l'alphabétisation.

Par conséquent, il est nécessaire d'élargir les possibilités d'accès aux programmes d'alphabétisation, en particulier pour les enfants déscolarisés, tout

Figure 2.6 : Taux d'alphabétisation en 2012



en renforçant la recherche sur les programmes et l'évaluation de l'impact expérimental sur l'efficacité des politiques et programmes d'alphabétisation.

2.4 Principaux enseignements

- L'approche multisectorielle adoptée par la majorité des pays africains pour favoriser le développement de la petite enfance a contribué de manière significative à l'augmentation du taux d'inscription en première année de l'enseignement primaire ;
- Des initiatives telles que le Cadre d'action de Dakar, l'Initiative Fast Track, le Partenariat mondial pour l'éducation, la campagne de plaidoyer lancée par l'UNICEF, l'UNESCO et les organisations de la société civile pour renforcer l'éducation des filles et éliminer toute forme de violence contre les filles à l'école et sur le chemin de l'école ont contribué aux progrès considérables réalisés dans l'accroissement de l'accès à l'éducation.
- L'harmonisation des cadres politiques de l'éducation, l'engagement mondial et un appui solide à l'enseignement primaire ont joué un rôle déterminant pour classer cet ordre d'enseignement au rang des priorités des gouvernements et des agences de développement ;
- L'accent mis sur l'éducation de qualité et l'équité sont deux des priorités qui doivent être traitées rapidement au cours des décennies à venir ;
- L'Afrique peine encore à élaborer de nouvelles approches et des cadres politiques cohérents

pour l'alphabétisation des jeunes et des groupes vulnérables et défavorisés.

2.5 Recommandations

- **Accroître les investissements publics dans la petite enfance, notamment en ce qui concerne la qualité des services et l'atteinte des groupes vulnérables.** A cet effet, il est primordial que les gouvernements s'engagent à accroître l'offre d'enseignement préprimaire, en raison de l'important retour sur investissement qui découle de l'investissement dans le développement de la petite enfance et de son impact sur la capacité d'apprentissage des élèves ainsi que leurs résultats à l'école primaire ;
- **Améliorer et renforcer la coordination des politiques entre les secteurs au niveau des pays** afin de maximiser l'impact des efforts fournis par les gouvernements pour combler l'écart de scolarisation tout en assurant l'équité ;
- **Exploiter l'adoption de cadres politiques en vue d'améliorer les compétences professionnelles des enseignants et d'accélérer les curriculum et réformes pédagogiques** tout en soutenant l'évaluation nationale des résultats d'apprentissage des élèves et en fournissant une assistance technique aux organismes internationaux chargés des évaluations régionales afin de promouvoir la qualité et l'équité dans l'apprentissage ;
- Promouvoir le développement des mathématiques, des sciences et de la technologie dès le plus jeune âge pour améliorer leur capacité de penser de façon critique et assurer davantage un équilibre dans la répartition des élèves entre les cours.
- Fournir plus d'effort et de soutien pour assurer une fourniture régulière d'une éducation de qualité aux enfants dans les situations d'urgence et les personnes vivant au sein des groupes marginalisés, à travers les actions suivantes :
- Intégrer l'éducation dans la réponse globale aux situations d'urgence étant donné que l'éducation demeure un instrument vital de protection de l'enfance vitale pour atténuer la vulnérabilité à court terme et constitue un puissant outil de résolution des conflits, de paix et de développement des compétences à moyen et à long terme.
- Un cadre d'orientation complet au niveau national et régional pour assurer que les groupes marginalisés ou les enfants dans les situations d'urgence ne sont pas privés du droit à l'éducation.
- **Accroître le niveau de financement et introduire des innovations dans les mécanismes de financement afin d'accroître l'efficacité du modèle d'éducation en faveur des groupes marginalisés et des enfants dans les situations d'urgence.** Étant donné que l'éducation peut contribuer à protéger contre les catastrophes et à les prévenir, protéger les enfants et les préparer à y faire face, il est primordial de mettre en place des financements adéquats à cet effet. Les mécanismes et actions de financement futurs comprennent entre autres : (i) la mise en place de nouvelles taxes transfrontalières

- (sur les armements, les industries polluantes, etc.) au profit de l'éducation dans les situations de crise ; (ii) la promotion du financement pour des gains sectoriels spécifiques qui couvrent la fourniture de l'éducation pour ces groupes ; et (iii) l'augmentation du niveau de financement mobilisé.
- **Améliorer la fourniture de manuels scolaires et d'autres matériels didactiques, y compris :**
 - **L'élaboration de cadres d'orientation efficaces** pour une fourniture durable de manuels scolaires.
 - **La promotion de modèles économiques durables pour la fourniture de manuels scolaires à travers** le développement de mécanismes de financement innovants, y compris le modèle de recouvrement des coûts.
 - **L'accès à des contenus de qualité à faible coût par :** (i) la promotion de l'utilisation de ressources documentaires numériques ; (ii) l'implication des universités et académies pour personnaliser et élaborer des contenus originaux ; (iii) l'adoption de meilleures pratiques pour la fourniture du matériel didactique à des coûts accessibles, y compris des ressources électroniques à moindre coût ; et
 - **L'élaboration d'activités régionales de renforcement des capacités** pour soutenir les pays dans la mise en place de mécanismes appropriés et de l'expertise nécessaire pour réduire les coûts unitaires des manuels scolaires et en assurer la disponibilité de manière durable.

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes¹¹

L'OMD portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a donné aux femmes l'opportunité d'évaluer leurs performances sur la parité des sexes et d'élaborer des mécanismes pour réduire l'écart dans les domaines où la performance était marginale. Au fil du temps, les nations africaines ont reconnu les effets largement positifs de l'égalité entre les sexes, la considérant comme mutuellement bénéfique pour tous plutôt qu'un jeu à somme nulle. Dans le cadre des OMD, plusieurs pays ont mis en place des mécanismes d'amélioration de l'égalité des sexes, notamment dans l'éducation, les espaces politiques et l'économie. Il s'est avéré que la réalisation de cet objectif induit des effets positifs sur la réalisation d'autres OMD, notamment ceux liés à la réduction de la pauvreté, à la santé et au bien-être de l'enfant. L'expérience de la mise en œuvre des cibles genre a éclairé l'élaboration de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063, qui font de l'égalité entre les sexes l'un des principaux leviers de la transformation socioéconomique.

Bien qu'ayant commencé à partir d'une situation initiale défavorable, le continent a tiré des bénéfices considérables en comblant l'écart entre les sexes au cours de la période fixée pour la réalisation des OMD, ce qui constituait un pas décisif vers la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le continent a connu une augmentation de la proportion de femmes dans la sphère politique, y compris les parlements nationaux, les postes ministériels et la présidence. Ces tendances favorables résultent partiellement de l'introduction de systèmes de quotas pour la représentation des femmes au sein des parlements et des gouvernements locaux, d'une plus grande participation de la société civile et des progrès réalisés dans le domaine de l'éducation. Le nombre croissant de femmes instruites et leur participation au développement économique les ont motivées davantage à s'engager pleinement en politique plutôt qu'à la périphérie en tant que partisanes des candidats masculins, et ont permis à certains pays de résoudre les déséquilibres entre les sexes par la mise sur pied de cadres législatifs et politiques. Au fil du temps, les femmes ont reçu une impulsion pour faire acte de candidature à des postes

11 Auteurs : Tony Muhumuza, économiste national du PNUD – Ouganda et Eunice Kamwendo, Conseillère stratégique, PNUD Afrique.

vacants avec leurs homologues masculins, en dépit des contraintes financières et culturelles auxquelles elles font face dans certains cas. Toutefois, dans certains pays, l'augmentation de la représentation des femmes à des postes politiques n'a pas toujours été suivie par des mesures législatives et des gains en ressources, en raison de la persistance d'obstacles économiques et socioculturels.

Le continent a enregistré une amélioration appréciable dans le secteur de l'éducation, en ayant presque réalisé la parité des sexes au primaire. Ce progrès peut s'expliquer principalement par un passage de l'adoption modeste de l'enseignement primaire pour tous à l'accélération des progrès dans ce domaine dans les années 2000, ce qui a facilité la scolarisation d'un nombre important de garçons et de filles. En 2013, le nombre de filles a dépassé le nombre de garçons au niveau primaire dans huit pays, tandis que deux pays ont atteint un indice de parité des sexes de 1. Des améliorations ont été enregistrées dans l'enseignement secondaire et supérieur certes, mais ceux-ci restent un défi pour les garçons et les filles, ce qui affecte les filles de manière disproportionnée, notamment dans les communautés rurales. Cette situation est due en partie à des taux élevés d'abandon pour les filles au niveau primaire en raison de normes culturelles qui tendent à augmenter le coût d'opportunité lié à la scolarisation des filles, compte

tenu de leur valeur perçue. Par conséquent, si des efforts soutenus sont fournis pour lever les obstacles à l'égalité de participation des garçons et des filles à l'école, cela contribuera de façon significative à l'élimination des inégalités tout au long du processus éducatif.

Dans le domaine économique, la participation des femmes à l'activité économique a connu une ascension notable au cours de la décennie passée, sauf en Afrique du Nord. En dépit de cette ascension, des difficultés persistent, notamment dans la participation des femmes à des emplois salariés qualifiés, hors agriculture et secteur informel. Sur une note positive, toutefois, le présent rapport montre un resserrement de l'écart entre les sexes dans l'accès au crédit pour l'activité économique lucrative, témoignant de ce que de plus en plus, les femmes et les hommes contribuent directement à la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté.

L'analyse qui suit passe en revue la période de la mise en œuvre des OMD (années 2001 et suivantes) et la période qui l'a précédée (1990-2000). Il est question de déterminer si le cadre des OMD a eu un effet considérable sur la réduction des inégalités entre les sexes.

Évaluation de la performance de l'Afrique par cible

Cible 3.A. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

L'écart dans l'enseignement primaire s'est réduit. Toutefois, il convient d'accorder une attention soutenue aux taux de passage à des niveaux d'enseignement supérieurs.

Le continent a presque atteint la parité entre les sexes dans le primaire¹². Dans les années 90, on comptait en moyenne 86 filles pour 100 garçons scolarisés. Au cours de la période de mise en œuvre des OMD, le ratio est passé à 92 (figure 3.1). En 2013, le ratio était de 96 filles pour 100 garçons. Les régions d'Afrique de l'Est, du Nord et d'Afrique australe sont restées constamment au-dessus de la moyenne du continent. Les améliorations les plus importantes ont été enregistrées en Afrique de l'Ouest qui a enregistré une hausse de 18 points de pourcentage dans l'indice de parité des sexes, alors que l'Afrique centrale a enregistré un changement marginal de 4 points de pourcentage.

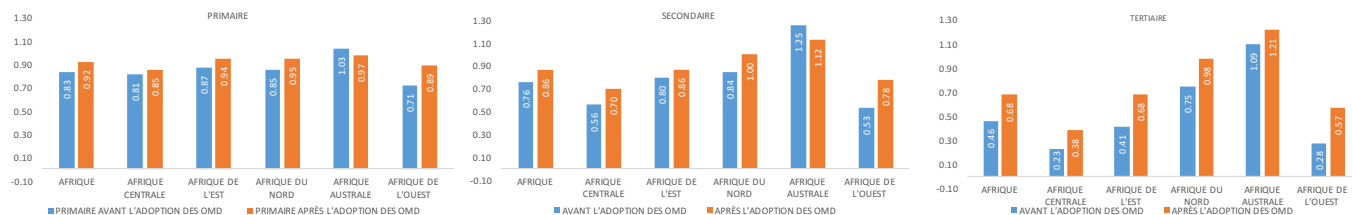
Quelque quatre pays avaient atteint ou étaient près d'atteindre la cible des OMD pour l'enseignement primaire en 2005, et ont progressé régulièrement au cours des années qui ont suivi (figure 3.2). Il s'agit du Malawi, de la Mauritanie, du Rwanda et de l'Ouganda. Toutefois, ces pays enregistraient déjà une performance supérieure à celle de la plupart des pays africains en 2000, ce qui indique que les conditions

préalables à la période OMD étaient déterminantes pour la performance globale. En effet, ces pays ont maintenu leur impressionnante performance au cours des années 90 et 2000, avec une moyenne supérieure à 98 filles pour 100 garçons. Au Rwanda, le gouvernement a encouragé une stratégie à plusieurs volets pour réduire l'écart dans l'accès à l'éducation. En 2005, un groupe de travail national pour la coordination de l'éducation des filles a été créé, avec des structures similaires au niveau infranational (Gouvernement du Rwanda, 2010). La politique et le plan stratégique pour l'éducation de filles ont été adoptés en 2008 et 2010, respectivement, afin d'assurer la participation et la réussite scolaires des filles. Le pays a également encouragé les programmes communautaires de sensibilisation à la scolarisation des filles. Au Malawi, un changement dans les politiques pour permettre aux adolescentes enceintes de fréquenter les écoles a amélioré sensiblement les taux de scolarisation. Maurice fait également partie des pays ayant enregistré des performances constantes, avec une moyenne de 99 filles pour 100 garçons.

Les progrès enregistrés dans l'enseignement primaire ont joué un rôle crucial dans la diminution de l'écart d'alphabétisation entre les hommes et les femmes, à savoir de 10 points de pourcentage en 2000 à 6 points de pourcentage en 2012. La réduction de l'écart en matière d'alphabétisation a un effet d'entraînement positif sur tous les indicateurs du développement. En effet, une personne instruite est plus encline vers l'éducation des enfants et l'amélioration de leurs résultats en matière de santé. L'alphabétisme réduit également les barrières à l'accès aussi bien des femmes que des hommes aux opportunités politiques, sociales et économiques.

¹² La parité dans ce cas équivaut à la scolarisation.

Figure 3.1 : Parité des sexes entre les différents niveaux de l'éducation avant et pendant la période de mise en œuvre des OMD



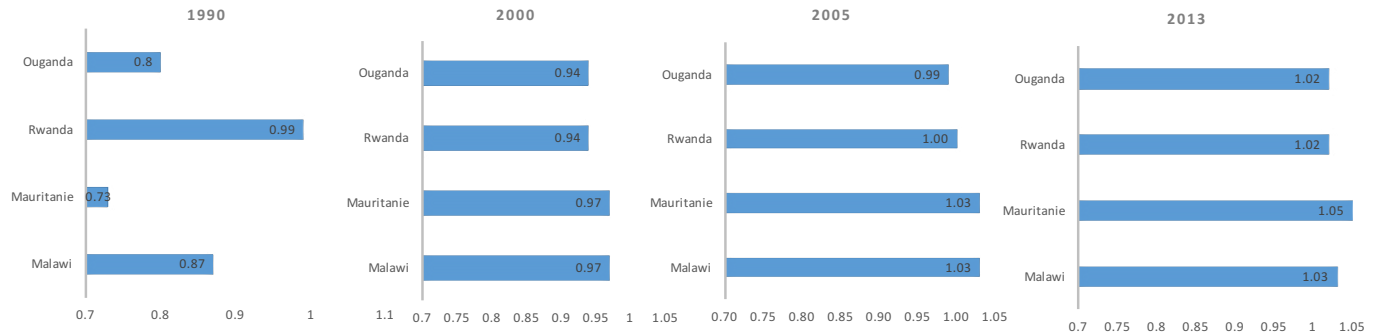
Source : DSNU, 2015

Des progrès considérables ont également été réalisés au niveau du secondaire. La participation des filles est passée de 71 filles pour 100 garçons dans les années 90 à 80 en 2000 et à 90 en 2013, la performance des pays d'Afrique australe se situant au-dessus de la moyenne au fil des ans. Le nombre de filles scolarisées a largement dépassé celui des garçons en Afrique australe, ce qui traduit une performance et implique le passage des filles à l'enseignement secondaire. Cette prédominance des filles pourrait s'expliquer par l'augmentation des opportunités de travail pour les garçons par rapport aux filles dans les mines et les industries qui ne nécessitent qu'un niveau d'instruction limité (Ansell, 2004). Cependant, à travers le continent, des obstacles importants subsistent, en partie à cause du coût direct et indirect de l'éducation, y compris les frais de scolarité, car seuls quelques pays ont adopté le principe de l'enseignement secondaire pour tous. Un autre facteur est le faible coût d'opportunité à court terme du travail des enfants. Par ailleurs, les investissements dans les infrastructures scolaires n'ont pas tenu compte du nombre potentiel d'inscrits. Ces facteurs

deviennent plus marqués dans les zones rurales où les écoles secondaires sont peu nombreuses, alors que la demande de main-d'œuvre agricole est élevée (UNICEF, 2014). Dans les pays tels que l'Ouganda, les gouvernements ont conclu des accords de partenariat avec des écoles secondaires privées pour absorber les élèves dans le cadre du programme d'accès universel.

La performance dans l'enseignement supérieur reste un défi majeur, avec des chiffres de parité beaucoup plus faibles que dans le secondaire. Au cours de la période de mise en œuvre des OMD, la performance à ce niveau d'enseignement était en moyenne de 68 filles pour 100 garçons, contre 86 pour 100 dans l'enseignement secondaire. Ce n'est pas une surprise, étant donné les taux d'abandon plus élevés pour les filles aux niveaux inférieurs.

Alors que sur le continent les politiques publiques ont encouragé plus de parents à investir dans leurs filles, les facteurs socioéconomiques et les pratiques culturelles et religieuses continuent d'avoir un impact négatif sur les taux de scolarisation et d'achèvement.

Figure 3.2 : Performance des pays ayant atteint la parité des sexes en 2005

Source : DSNU 2015

Par exemple, dans certains pays, les parents continuent d'accorder la priorité à l'éducation des garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur. Même lorsqu'elles vont à l'école, des facteurs tels que le manque d'installations sanitaires, les mariages et les grossesses précoces entravent la participation soutenue des filles (Rapport mondial de suivi, 2015). D'autres obstacles tels que la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'instabilité politique continuent de remettre en question les gains potentiels dans le secteur de l'éducation pour plusieurs¹³.

Indicateur 3.2 : Proportion de femmes jouissant d'un emploi salarié dans le secteur non agricole

La participation des femmes aux emplois salariés hors agriculture augmente lentement

Il est impératif de traiter la question du genre comme un problème économique important qui nécessite qu'il soit garanti aux hommes et aux femmes une égalité des chances pour contribuer à la croissance et au développement. Les avantages liés à cet impératif sont d'une grande portée. En Afrique hors Afrique du Nord, on estime qu'un changement dans la participation des femmes des professions à faible valeur ajoutée aux secteurs à forte productivité peut potentiellement augmenter la production nationale de 40 à 45 % (McKinsey Global Institute, 2015). L'autonomisation économique renforce les droits des femmes et leur permet d'avoir le contrôle sur leur

13 DFID: Growth-building jobs and prosperity in developing countries. <http://www.oecd.org/derec/unitedkingdom/40700982.pdf>. Consultée le 19/05/2016

vie et d'exercer une influence dans la société. Les femmes économiquement autonomes accroissent les investissements dans l'éducation, la santé et la nutrition des enfants, ainsi que la productivité des ménages (OCDE, 2012).

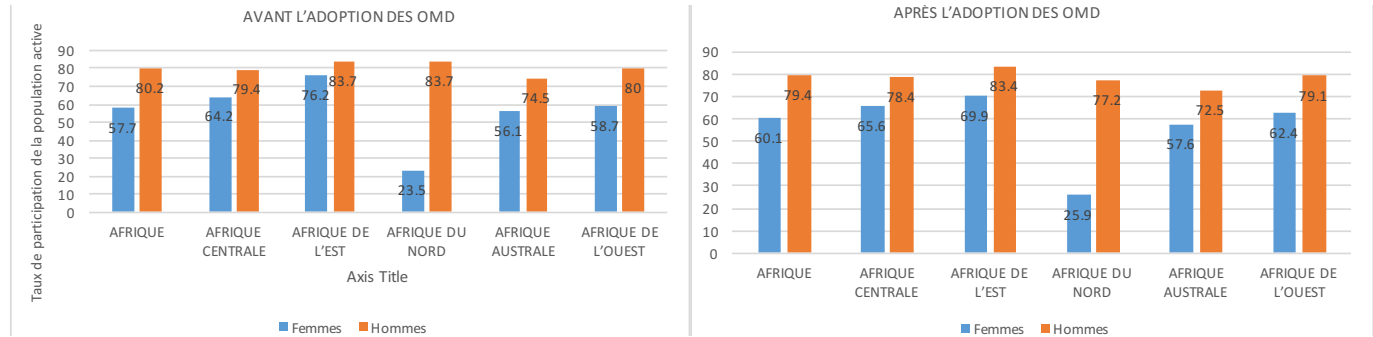
L'une des plus grandes difficultés de l'autonomisation économique des femmes est le relèvement de leurs revenus grâce à l'emploi salarié productif au-delà du secteur agricole. Un indicateur de l'autonomisation économique est le niveau d'engagement hors agriculture de subsistance. En l'absence de données fiables pour analyser la participation des femmes au marché du travail, cette section du rapport a utilisé comme variables représentatives le taux d'activité et l'accès au crédit pour l'activité économique. En effet, le taux d'activité mesure la proportion de la population qui mène des activités économiques. Il comprend les personnes qui sont soit employées soit à la recherche du travail, mais exclut ceux du secteur de l'agriculture de subsistance et les personnes qui ne cherchent pas activement du travail.

Il s'est opéré des mouvements négligeables dans le taux d'activité aussi bien pour les hommes que pour les femmes en Afrique durant la majeure partie de la période de l'étude. Le taux d'activité des femmes est passé de 58 % dans les années 90 à une moyenne de 60 % dans les années 2000, tandis que celui des hommes, estimé à 80 %, a baissé d'un point. L'écart entre les sexes a légèrement diminué, passant de 23 points de pourcentage à 19 points, principalement en raison d'une augmentation du nombre de femmes qui intègrent le marché du travail, et d'une baisse d'activité des hommes. La tendance était la même dans le reste des sous-régions. À l'exception de l'Afrique du Nord où moins de 30 % des femmes

étaient disponibles pour occuper un emploi durant les deux périodes, le taux d'activité des femmes au niveau continental a augmenté de six points de pourcentage depuis l'adoption du cadre des OMD. Avec 71 %, la région Afrique de l'Est a enregistré le taux d'activité le plus élevé en 2014, suivie de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, qui ont enregistré chacune 64 %. En Afrique de l'Est, ce résultat s'expliquait par la performance de l'Érythrée, de l'Éthiopie et du Zimbabwe, qui ont réalisé un taux de plus de 90 % régulièrement pendant cinq ans jusqu'en 2015. En Afrique centrale, la Guinée équatoriale a réalisé une performance impressionnante, tandis qu'en Afrique de l'Ouest c'est le Niger qui s'est démarqué.

Le taux d'activité est certes utile, mais il ne garantit pas des emplois bien rémunérés. Ce qui importe davantage c'est de savoir quelles compétences les femmes font valoir en ce qui concerne l'emploi, et si le marché local leur présente des opportunités d'emploi. Autrement, soit les femmes restent au chômage soit elles se retrouvent dans des emplois peu rémunérés.

Avec des taux de 13,2 %, et 11,2 % respectivement, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest enregistrent les proportions les plus élevées de femmes qui ont emprunté de l'argent pour démarrer, exploiter ou agrandir une exploitation agricole ou une entreprise, par rapport à la moyenne africaine de 5,2 %. Ces régions affichaient l'écart le plus faible en termes d'accès au crédit entre les genres, estimé à moins de deux points de pourcentage. En moyenne, la proportion d'hommes ayant accès au crédit était supérieure de sept points de pourcentage. Il revient à dire que dans l'ensemble, tandis que les femmes se heurtent encore à des obstacles à l'accès au crédit, tels que le manque de garantie matérielle, l'essor du

Figure 3.3 : Taux d'activité entre les régions et les sexes en Afrique

Source : Indicateurs du développement dans le monde, 2015.

secteur de la microfinance leur permet de participer à l'activité commerciale. Toutefois, octroyer des crédits/donner accès à la microfinance aux femmes n'est certainement pas la solution idoine. Certes, le crédit peut stabiliser les moyens de subsistance, élargir les choix, fournir des fonds de démarrage pour les investissements productifs, aider les pauvres à subvenir à leurs dépenses de consommation et à envoyer les enfants à l'école, mais il peut aussi conduire à l'endettement et accroître l'exclusion si les programmes ne sont pas soigneusement élaborés.

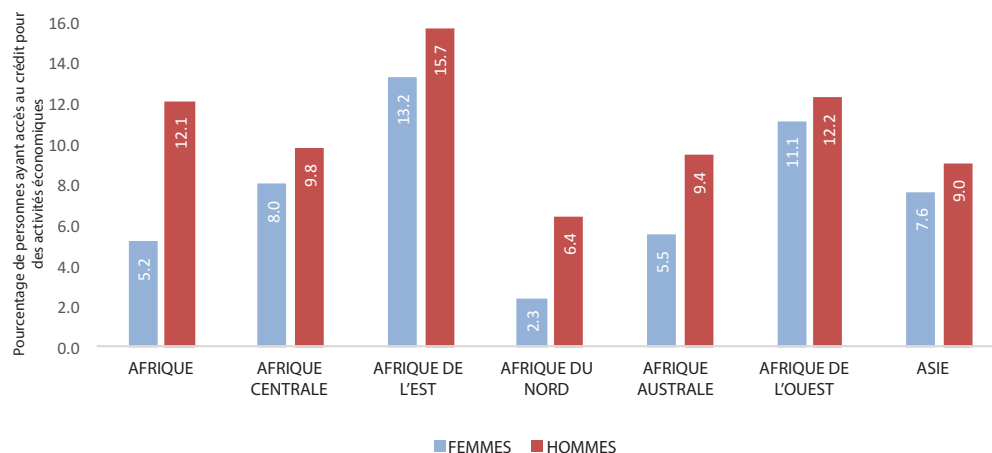
Indicateur 3.3 : Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux

Forte représentativité des femmes au sein des parlements nationaux sur le continent

L'Afrique a fait des progrès considérables dans la promotion de la participation active des femmes dans les affaires publiques. En 1990, la participation des femmes était marginale, avec des pays comme Djibouti enregistrant des taux aussi bas que 0 % de femmes

au parlement. Seuls quatre pays (Guinée Bissau, Mozambique, Rwanda et Seychelles) affichaient un taux supérieur à 15 %. La performance moyenne de l'Afrique en 1990 était de 8 %, avant de passer à 9 % avant l'adoption des OMD. Au total, on a enregistré davantage de progrès pendant la période des OMD, à une moyenne de 16 % (figure 3.5). Avec un taux de 22 % en 2015, il est évident que le continent reste en deçà de la cible minimale de 30 %

L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont toutefois enregistré une performance constamment au-dessus de la moyenne du continent avant et après l'adoption des OMD. En Afrique de l'Est, la bonne performance a été tirée en grande partie par le Rwanda, où la représentation des femmes est montée en flèche, passant de 17 % dans les années 90 à 49 % au cours des années 2000. En 2015, les femmes représentaient 64 % des membres du parlement rwandais, le meilleur taux enregistré dans le monde jusqu'ici. Aux Seychelles, la représentation est passée de 25 % à 30 % au cours de la même période. D'autres pays qui ont dépassé leur moyenne régionale sont l'Ouganda, le Mozambique et la Tanzanie.

Figure 3.4 : Accès au crédit en 2014

Source : Banque mondiale, 2015

De même, l'Afrique du Sud et la Namibie ont constamment enregistré des taux supérieurs à la moyenne de l'Afrique australe. Alors que la proportion de femmes dans les postes de prise de décisions clés au Botswana a considérablement augmenté au fil des ans¹⁴, leur participation au parlement national est restée faible, avec une moyenne de seulement 12 %, en partie en raison d'un système traditionnel qui restreint la participation politique des femmes¹⁵.

Des améliorations notables ont également été enregistrées en Afrique du Nord, de 15,8 % en 2012 à 25 % en 2015, dépassant la moyenne africaine pour la première fois en 2013. Cette performance a été largement tirée par l'Algérie, où la part des femmes est passée de 8 % en 2011 à 37 % en 2013, au-

dessus de la moyenne nord-africaine de 19,7 % et de la moyenne africaine de 19,2 %.

L'Afrique de l'Ouest a enregistré des progrès marginaux dans l'ensemble, avec des pays tels que le Nigéria, le Ghana, la Gambie, la Côte d'Ivoire et le Bénin qui enregistrent un taux inférieur à 10 % au cours des cinq dernières années. Le Sénégal par contre s'est démarqué, avec une évolution impressionnante de 23 % en 2012 à environ 42 % entre 2013 et 2015. En 2015, les femmes occupaient 43 % des sièges au sein du parlement national, ce qui fait du Sénégal le seul pays à avoir atteint une moyenne supérieure à 30 % entre 2010 et 2015.

Comme on peut l'observer dans la figure 3.5 ci-dessous, certains pays initialement classés au bas de l'échelle ont réalisé des progrès considérables au fil du temps. Par exemple, le Kenya est passé de 3 % dans les années 90 à 9 % en 2012. En 2015, les

¹⁴ Rapport du PNUD sur l'égalité des sexes dans l'administration publique (GEPA), http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/public_administration/gepa.html

¹⁵ Women in Parliament, page 7: "20 years in review". <http://www.ipu.org/pdf/publications/WIP20Y-en.pdf>. Consulté le 19 mai 2016.

Encadré 3.1 Progrès réalisés en Algérie pour atteindre la parité des sexes

En Afrique du Nord, l'Algérie a enregistré une forte progression en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le pays a adopté une législation moderne qui a consacré dans la loi le droit de représentation des femmes au sein des assemblées élues et une nouvelle configuration du parlement algérien qui a porté le nombre total de femmes parlementaires à 146 sur 462, soit 31 % des sièges. Cette proportion de représentation des femmes au sein des parlements nationaux a positionné l'Algérie en tête des pays du monde arabe, au neuvième rang en Afrique et à la 26^e place au niveau mondial.

L'emploi des femmes a également augmenté de façon constante, avec une hausse très appréciable de 5,1 % par an au cours de la dernière décennie, presque le double du taux d'emploi total (2,8 %) et le triple de celui des hommes (1,8 %). Bien qu'étant supérieur à celui des hommes, le taux de chômage des femmes a enregistré une tendance à la baisse (19,2 % en 2010 et 17,5 % en 2015).

Certains secteurs ont également connu des réductions considérables dans les disparités entre les sexes, au rang desquels le secteur de l'éducation, qui est dominé par les femmes, la santé et la justice. Les femmes représentent la majorité des élèves dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Source : Contribution du Gouvernement algérien au rapport, Accra, Ghana, juin 2016.

femmes représentaient au moins 20 % des membres du parlement national du pays.

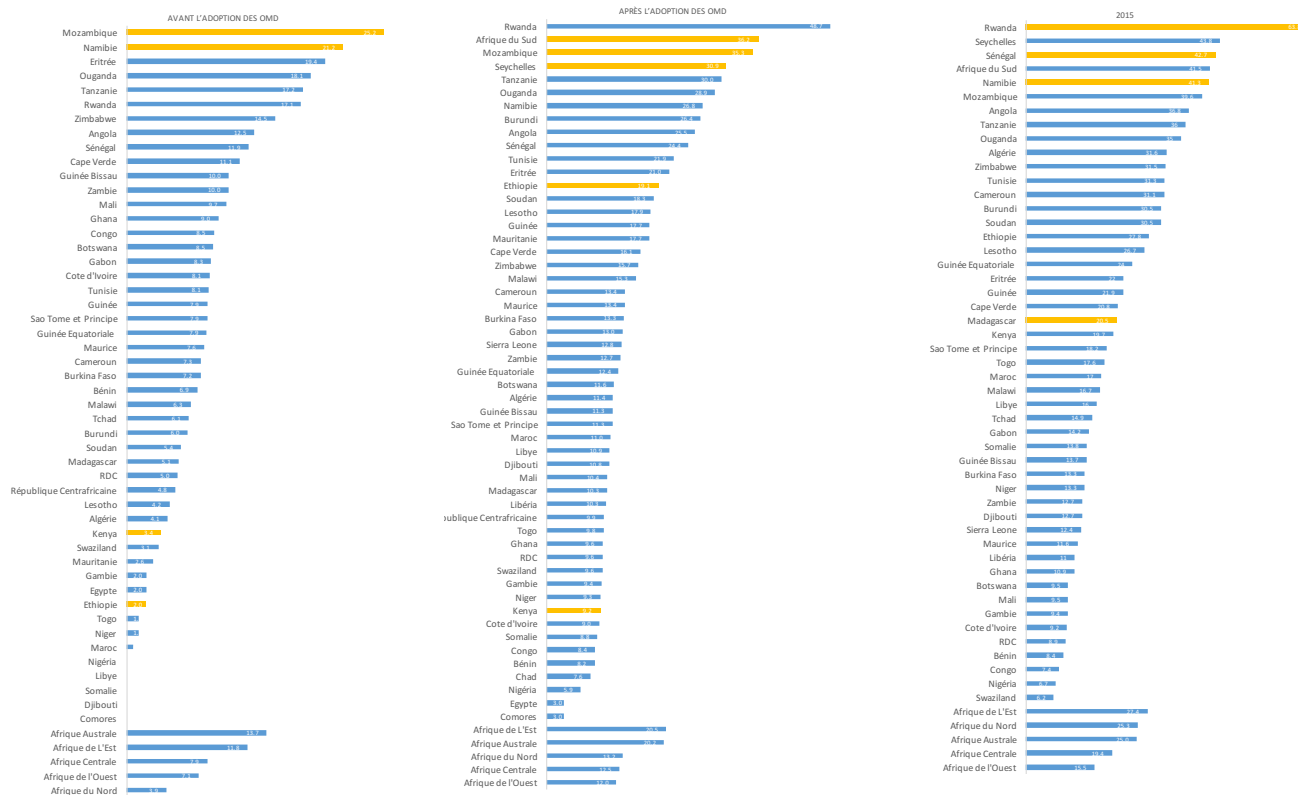
La représentation des femmes en Éthiopie a grimpé de 2 % en 1990 à 28 % en 2015. Le Mozambique, le Rwanda, les Seychelles, l'Afrique du Sud et la Tanzanie sont restés en moyenne au-dessus de 30 % tout au long des années 2000. À la fin de la période des OMD, les femmes occupaient plus de 30 % des sièges au parlement dans 15 pays du continent.

Pour la plupart des pays, les progrès réalisés coïncident avec la mise en œuvre rigoureuse de systèmes de quotas inscrits dans la constitution. Par exemple, le Burundi a enregistré une forte hausse, passant de 18 % en 2005 à 30 % en 2006 en raison, en partie, de la mise en œuvre de la Constitution de 2005 qui prévoit un minimum de 30 % de femmes dans le gouvernement et à l'Assemblée nationale. De la même manière, l'introduction de la nouvelle loi instituant des quotas en Algérie a entraîné une augmentation substantielle en 2013. Toutefois, des pays comme les Seychelles constituent une exception, enregistrant

une augmentation du nombre de femmes sans quotas, principalement en raison de sa tradition d'ouverture, les femmes ayant toujours joué un rôle clé dans les affaires publiques.

- Incidences sur les politiques et recommandations**

L'analyse présentée dans ce chapitre montre clairement l'incidence capitale que le cadre des OMD a eue sur la réduction des inégalités entre les sexes dans trois domaines du développement socioéconomique. Alors qu'il reste certains défis à relever, les enseignements tirés de la mise en œuvre du cadre des OMD devraient éclairer les efforts visant la réalisation des objectifs de développement durable sur l'égalité des sexes (ODD 5) principalement, mais aussi l'éradication de la pauvreté (ODD 1), la nutrition (ODD 2), la santé (ODD 3), l'éducation (ODD 4), la croissance et l'emploi (ODD 7), les inégalités (ODD 10), la paix et la sécurité (ODD 16) et une production durable (ODD 12), tout en ayant un impact positif sur le reste des ODD.

Figure 3.5 : Progrès réalisés dans la représentation des femmes au sein des parlements nationaux


Source : DSNU, 2015

- Multiplication des opportunités d'apprentissage :**
 Les pays doivent s'efforcer de multiplier les opportunités d'apprentissage au-delà de l'enseignement primaire pour les filles, par l'introduction de la gratuité recherchée au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur. Pour ce faire il faudra procéder à une évaluation des enseignements tirés de la mise en œuvre de l'enseignement primaire gratuit, y compris la durabilité des financements, la qualité du capital physique, social et humain, ainsi que la pertinence

des programmes d'enseignement à développer des aptitudes valables tout au long de la vie chez les élèves pouvant poursuivre au-delà du secondaire. Mais ce ne sera pas suffisant pour éliminer les disparités entre les sexes, à moins que certains facteurs sous-jacents ne soient aussi abordés. À titre d'illustration, il a été démontré qu'en Ouganda et au Kenya, l'indice de parité des sexes dans l'enseignement secondaire n'a pas augmenté sensiblement après l'introduction de l'enseignement secondaire gratuit, ce qui veut

- dire que la proportion de filles qui ne se sont pas inscrites au secondaire est restée plus élevée que celle des garçons. Il est donc urgent d'identifier et de lever les obstacles à l'accès à l'éducation au-delà de la disponibilité des opportunités de scolarisation.
- **Pleine autonomisation des femmes dans toutes les sphères de la vie :** Les gouvernements ont certes joué un rôle remarquable dans l'augmentation de la participation des femmes dans les affaires publiques, mais la corrélation entre leur représentation et leur impact réel dans la société tarde à se faire ressentir pleinement pour la plupart des pays. L'évaluation de l'indice des institutions sociales et du genre (SIGI) révèle que de nombreux pays africains ayant plus de 30 % de femmes au parlement sont encore classés comme affichant des niveaux de discrimination entre les sexes variant de moyen à élevé dans les institutions sociales. Ce sont des catégories d'États qui ont des cadres juridiques incohérents ou contradictoires concernant le code de la famille, l'accès aux ressources et les libertés civiques, dont au moins 39 % autorisent la violence domestique dans certaines circonstances. Pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD, il faudra fournir des efforts concertés pour l'autonomisation des femmes à la fois dans le secteur public et privé avec des outils pertinents pour réorienter l'agenda politique, et créer un impact significatif sur la société. Il est également nécessaire d'assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements institutionnels sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
 - **Élimination durable des barrières politiques, juridiques, culturelles et sociales :** Les différences entre les sexes en ce qui concerne le statut juridique et les droits de propriété constituent un important paramètre de la capacité des femmes à contribuer à la croissance et à en tirer des bénéfices. Les relations familiales, les biens, la vie conjugale et les droits de succession sont autant de domaines qui ont une incidence sur le potentiel des femmes en tant qu'acteurs économiques. Comme mesure politique forte pour répondre à ces préoccupations, l'on pourrait envisager la suppression des dispositions discriminatoires des lois pertinentes. Une telle mesure serait particulièrement importante dans l'amélioration de l'accès effectif et le contrôle des femmes sur les actifs et les ressources économiquement productives, y compris les droits fonciers. Le contrôle des actifs est déterminant. Même lorsque les femmes sont bien instruites et participent à la prise de décisions, le contrôle des ressources et la prise de décisions leur échappent dans bien des cas. Ce manque de contrôle sur les ressources a un effet d'entraînement sur plusieurs aspects du bien-être du ménage.

OMD 4 : Réduire la mortalité infantile¹⁶

La région Afrique a enregistré une chute sans précédent de la mortalité infantile durant la période des OMD, de 1990 à 2015. Le taux de mortalité des moins de cinq ans en Afrique hors Afrique du Nord est passé de 180 décès pour 1000 naissances vivantes en 1990 à 83 pour 1000 en 2015 (figure 4.1). La baisse du taux de mortalité infantile a connu une accélération au cours de la période de mise en œuvre des OMD, avec une augmentation du rythme de la baisse dans 34 pays d'Afrique hors Afrique du Nord à partir des années 2000-2010 par rapport à 1990-2000 (Rajaratnam, et al., 2010). Une baisse plus rapide a été enregistrée en Afrique du Nord, de 73 pour 1000 en 1990 à 24 pour 1000 en 2015. De la même manière, les taux de mortalité infantile ont connu une forte réduction en Afrique au cours de cette période de 25 ans (figure 4.2).

L'OMD 4 appelait à réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Au terme de la fin de la période des OMD, les données confirment que, malgré des progrès encourageants, l'Afrique à l'exclusion de l'Afrique du

Nord, avec 83 décès pour 1000 naissances vivantes, n'a pas atteint la cible de 60 pour 1000, alors que la région de l'Afrique du Nord a atteint la cible de 24 pour 1000. De manière globale, l'Afrique continue de supporter le plus lourd fardeau de la mortalité infantile. Malgré une baisse globale de la mortalité infantile au cours de cette période, le rythme de l'amélioration en Afrique hors Afrique du Nord a été plus lent que dans d'autres régions.

Modèles et tendances

Les données globales pour la région masquent les modèles variés et complexes de progrès accomplis vers la cible de l'OMD. En effet, plusieurs pays au sein de la région ont réalisé des progrès remarquables, certains dépassant la cible de réduction de deux tiers (figure 4.3). Même dans les pays qui affichaient des taux de mortalité élevés avant la période des OMD, au rang desquels l'Éthiopie, le Libéria, le Niger, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie et l'Ouganda, les taux de mortalité ont baissé de plus de deux tiers en deçà des niveaux de 1990 (figure 4.4), ce qui témoigne du

16 Auteur : Mona Sharan, Senior Gender Specialist, AfDB

succès des politiques et interventions adoptées par ces pays et qui ont rendu possibles ces réductions massives.

Un modèle sous-régional d'ensemble montre que l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont réalisé des progrès relativement supérieurs par rapport à l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. De 1990 à 2015, la mortalité infantile a diminué de 60 % en Afrique de l'Est et en Afrique australe, contre 50 % en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. La plus forte baisse en pourcentage a eu lieu en Afrique du Nord qui a enregistré les plus faibles taux de mortalité néonatale et infantile par rapport à d'autres sous-régions au début de la période des OMD. Avec une baisse du taux de mortalité infantile de 67 %, l'Afrique du Nord était la seule sous-région à avoir atteint la cible des OMD.

Les tendances de la mortalité infantile pendant la période des OMD dans les pays qui ont accompli les plus grands progrès au sein de la région montrent que, parmi les pays à forte mortalité, des progrès impressionnants ont été réalisés en Éthiopie, au Libéria, au Mozambique et au Malawi (figure 4.5). Ces pays ont enregistré de fortes baisses notamment à partir du milieu des années 90 jusqu'au milieu des années 2000. Le Rwanda, en dépit de l'augmentation attribuée au génocide de 1994, a réalisé des progrès rapides au cours de la décennie suivante. La plus forte baisse en pourcentage pendant la période des OMD a été enregistrée en Tunisie (75,4 %), suivie par le Malawi (73,6 %), le Libéria (72,6 %) et le Rwanda (72,5 %) (figure 4.6).

Nonobstant les réalisations de certains pays, les progrès réalisés par plusieurs autres ont été insuffisants

(figure 4.7 et 4.8). Les pays qui n'ont pas pu atteindre la cible des OMD ont été classés parmi ceux dont les progrès ont été insuffisants. La mortalité infantile est restée élevée dans les pays tels que l'Angola, le Tchad, la RCA, la Côte d'Ivoire, la RDC, le Nigéria, la Mauritanie, la Somalie, le Swaziland et la Sierra Leone qui ont réalisé le moins de progrès vers la cible des OMD parmi les pays à mortalité élevée (figure 4.9).

Un examen plus approfondi des tendances de la mortalité infantile dans les pays sélectionnés illustre la diversité des expériences dans la région (figure 4.10). Les tendances dans un échantillon représentatif de trois pays, à savoir la RCA, le Malawi et le Zimbabwe, reflètent la divergence des progrès réalisées vers l'atteinte de l'OMD 4 dans la région. En effet, le Malawi est l'un des pays modèles qui a enregistré de manière constante une forte baisse aux cours des deux décennies devant consacrer le succès des OMD. En revanche, la performance de la RCA a été plutôt timide, étant donné que la mortalité infantile a stagné durant toute cette période. Ce pays est donc représentatif des pays qui ont été laissés de côté dans la trajectoire de réduction. Le modèle du Zimbabwe démontre quant à lui que les succès antérieurs peuvent en effet être inversés : des taux de mortalité infantile auparavant faibles au Zimbabwe se sont aggravés pendant la période des OMD, un revers attribué en grande partie à une détérioration des services de santé causée par la mauvaise gouvernance et l'instabilité politique.

Interventions réussies

Un examen plus approfondi des principales causes de décès et des stratégies adoptées par les pays pour réduire la mortalité infantile permet d'avoir un aperçu

des enseignements tirés. Les maladies infectieuses constituent la plus importante cause de mortalité infantile dans la région. Les principales causes de décès chez les enfants âgés de 1 à 59 mois en Afrique hors Afrique du Nord sont la diarrhée (18 %), la pneumonie (15 %) et le paludisme (16 %) ; la mortalité néonatale représente 29 % des décès chez les enfants de moins de 5 ans et chez les nouveau-nés, les principales causes étant les complications liées à l'accouchement prématuré, l'asphyxie et la septicémie. Le sida a été responsable de 4 % des décès chez les enfants âgés de moins de 5 ans en Afrique, et environ la moitié du total des décès dus au sida a eu lieu en Afrique du Sud, au Nigéria, au Mozambique, en Tanzanie et en Ouganda (Black et al., 2010). En 2012, la grande majorité des infections à VIH chez les enfants âgés de 0 à 14 ans a été enregistrée en Afrique de l'Est et en Afrique australe, suivies par l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale¹⁷.

L'augmentation de la couverture vaccinale des enfants, même dans les pays ayant des systèmes de santé faibles, a été à l'origine de certains des plus grands progrès réalisés dans la survie des enfants en Afrique hors Afrique du Nord. La vaccination des enfants à travers des programmes verticaux a permis de surmonter les limites des systèmes de santé faibles et constitue sans doute la plus grande réussite en ce qui concerne les programmes de santé en Afrique. L'amélioration de la couverture vaccinale contre la rougeole a entraîné une baisse de la mortalité liée à la rougeole chez les enfants. Entre 2000 et 2006, l'administration de la première dose du vaccin contre la rougeole a augmenté, passant de 56 % à 73 % en

Afrique, ce qui a entraîné une réduction de 91 % des décès dus à la rougeole dans la région¹⁸.

La diminution de la mortalité liée au paludisme a été un autre facteur important de la baisse de la mortalité infantile dans la région. De nombreux pays ont augmenté à un rythme rapide leur couverture de la prévention du paludisme, notamment avec une plus grande utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, mais également par la pulvérisation dans le domicile d'insecticide à effet rémanent et le traitement préventif intermittent pour les femmes enceintes. Depuis 2005, de nombreux pays d'Afrique hors Afrique du Nord ont augmenté à un rythme rapide la couverture de la prévention du paludisme, ce qui a entraîné une baisse de la mortalité infantile de 20 % (Steketee et Campbell, 2010). Les traitements des infections respiratoires aiguës et de la diarrhée, deux des plus grandes maladies mortelles chez l'enfant, ont aussi été considérablement améliorés dans la région.

Les programmes qui ont réussi dans des pays tels que l'Éthiopie et la Tanzanie intégraient le déploiement des agents de santé communautaire pour fournir des soins de santé primaires dans les zones rurales. La Tanzanie doit son succès à la multiplication de diverses interventions clés en faveur de la survie de l'enfant et au doublement du financement public de la santé, ainsi que des réformes de gouvernance, par exemple une plus grande décentralisation, qui a permis d'affecter aux districts des ressources financières importantes et de créer des opportunités pour la résolution des problèmes locaux (Masanja, et al., 2008). En Éthiopie, le Programme national de vulgarisation sanitaire a

17 Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. 2013. « Vers une génération sans SIDA - Enfants et SIDA : sixième bilan de la situation, UNICEF », New York.

18 Organisation mondiale de la santé. 2007. "Weekly Epidemiological Record" 82(48), pp 417-434.

considérablement augmenté la proportion d'enfants vaccinés ainsi que la proportion d'enfants et de femmes utilisant des moustiquaires imprégnées d'insecticide (Assefa et al., 2009). Au Rwanda, le projet *Mutuelles de Santé* a amélioré l'accès aux services de santé en faveur des enfants et un programme de paiement pour le rendement a permis d'accroître le nombre de visites de soins préventifs pour les enfants âgés de 0 à 23 mois de 56 % (Basinga et al., 2011). Le Rwanda a également introduit le vaccin contre le pneumocoque pour lutter contre les infections respiratoires aiguës, ce qui a contribué à réduire considérablement la mortalité infantile.

C'est le Niger qui a réalisé la performance la plus remarquable en réduisant la mortalité infantile de plus de 70 % pendant la période des OMD. En 1990, en effet, le Niger enregistrait le taux de mortalité infantile le plus élevé dans la région, avec 328 décès pour 1000 naissances vivantes. Mais en 2015, ce chiffre avait chuté à 99,6 pour 1000. Dans le classement régional des taux de mortalité infantile, le Niger est passé de premier pays enregistrant la plus mauvaise performance à la dixième place, sur un total de 54 pays. Il s'agit là d'une avancée particulièrement remarquable, dans la mesure où elle démontre qu'une forte croissance économique n'est pas la condition préalable pour améliorer la survie des enfants. En 2015, le PIB du Niger le classait au 35e rang sur 53 pays africains. Malgré son classement parmi les plus bas en termes de croissance économique, le Niger a réduit la mortalité infantile grâce à des interventions stratégiques qui comprenaient la prévention du paludisme, l'administration de suppléments de vitamine A, l'amélioration de la nutrition et le traitement de la diarrhée, la pneumonie et le paludisme, et les vaccinations (Amouzou et al., 2012).

En Angola, en revanche, le taux de mortalité infantile a baissé de 30 % par rapport à la cible de 66 % en dépit des niveaux de développement économique relativement élevés par rapport aux autres pays de la région. Bien que classé cinquième pays en termes de PIB, le pays a enregistré en 2015, le taux de mortalité infantile le plus élevé de la région. Alors que la documentation existante établit clairement une corrélation entre la croissance économique et la survie de l'enfant, les expériences contrastées du Niger et de l'Angola montrent paradoxalement qu'il n'existerait aucun lien de causalité entre les deux. Il est démontré que les interventions à fort impact visant spécifiquement à remédier aux principales causes de décès des enfants peuvent être efficaces et ne sont pas nécessairement assujetties à la croissance économique. En outre, une forte croissance économique ne se traduit pas forcément par de meilleurs résultats dans le domaine de la santé de l'enfant, à moins que des mesures spécifiques visant à améliorer la survie des enfants ne soient prises.

Défis et perspectives

Au moment où les pays passent de la mise en œuvre des OMD à celle des ODD, il reste plusieurs défis à relever. L'Afrique a réalisé des progrès louables au cours de la période des OMD, mais cette performance reste insuffisante, car des millions d'enfants continuent de mourir de causes évitables. L'Agenda de développement pour l'après 2015 souligne que la réduction de la mortalité maternelle et infantile reste une priorité mondiale et que l'élan suscité durant la période des OMD doit être maintenu pour obtenir de nouvelles réductions de la mortalité maternelle et infantile (Requejo et al., 2015). Dans les années à venir, l'augmentation du taux de natalité

que connaît l'Afrique s'accompagnera également de l'augmentation de sa part du fardeau mondial de la mortalité infantile, qui devrait passer à 60 %. Des progrès substantiellement plus élevés que ceux qui ont déjà été réalisés seront nécessaires pour atteindre les nouvelles cibles (Liu et al., 2014).

À l'échelle mondiale, même si les taux de mortalité infantile ont diminué, les inégalités persistent. Dans les années à venir, la réduction de la mortalité infantile chez les pauvres pourra permettre de réduire considérablement la mortalité infantile. Lorsque de nouveaux programmes de santé publique sont introduits, ils ont tendance à atteindre premièrement les groupes les plus aisés sur le plan socioéconomique ; mais plus tard, lorsque les pauvres y ont accès, les disparités diminuent (Victora et al., 2000). La réduction des disparités entre riches et pauvres et des lacunes, liées à la géographie, dans la couverture d'un ensemble d'interventions sanitaires prioritaires à fort impact peut aider les pays à réduire plus équitablement le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, et peut-être même dépasser les cibles des OMD. Les services en faveur des groupes les plus pauvres permettraient de sauver trois fois plus d'enfants, par rapport aux groupes les plus riches (Ruhago et al., 2012).

Il est nécessaire de fournir davantage d'efforts pour déployer des interventions efficaces afin de soutenir les progrès actuels. Des approches à plusieurs volets

sont nécessaires pour améliorer les ressources humaines dans le secteur de la santé, améliorer la qualité des soins cliniques et étendre les services communautaires de proximité en santé infantile. Des interventions telles que la planification familiale pour l'espace des naissances, qui n'ont pas encore été utilisées à grande échelle, mais qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions, peuvent permettre de réduire davantage la mortalité infantile en Afrique.

Les premières améliorations de la survie de l'enfant dans le monde entier ont été réalisées grâce à la mise en œuvre de programmes verticaux tels que la vaccination, qui ont été couronnées de succès en Afrique. Il est généralement admis que les approches verticales ont joué un rôle important en ce qui concerne les conditions et les interventions prioritaires ciblées. Toutefois, des approches plus vastes et intégrées sont nécessaires pour parvenir à des améliorations durables qui peuvent compléter les approches verticales (Perry et al., 2009). Ces dernières années, avec l'injection d'importants volumes de financements dans des programmes spécifiques à certaines maladies, on reconnaît les limites des programmes verticaux. Des approches de portée générale visant à renforcer les systèmes de santé et à autonomiser les communautés sont nécessaires pour lutter contre le fardeau persistant de la maladie et réduire la mortalité néonatale afin de garantir la survie de l'enfant.

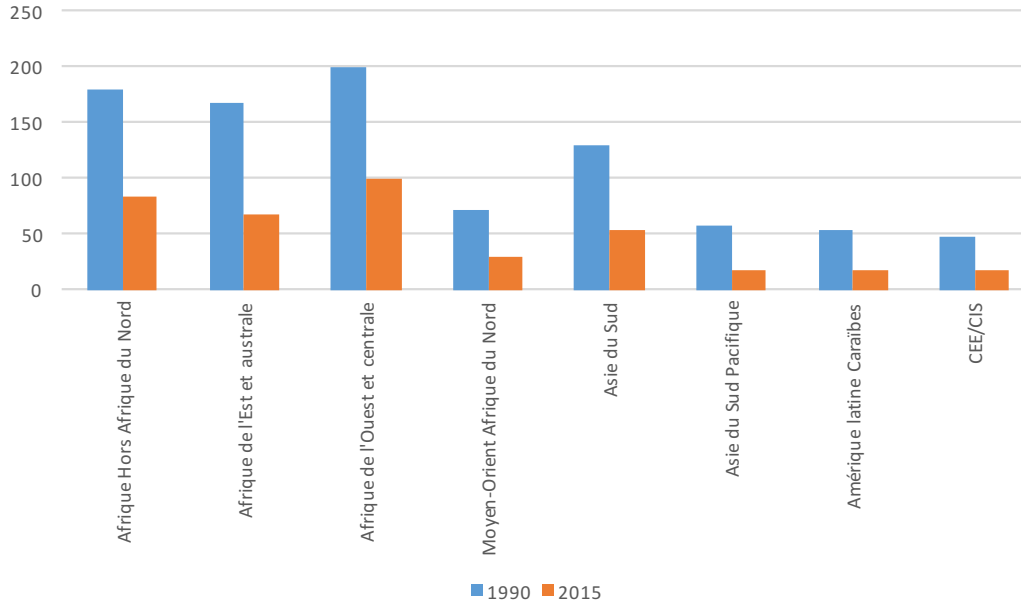
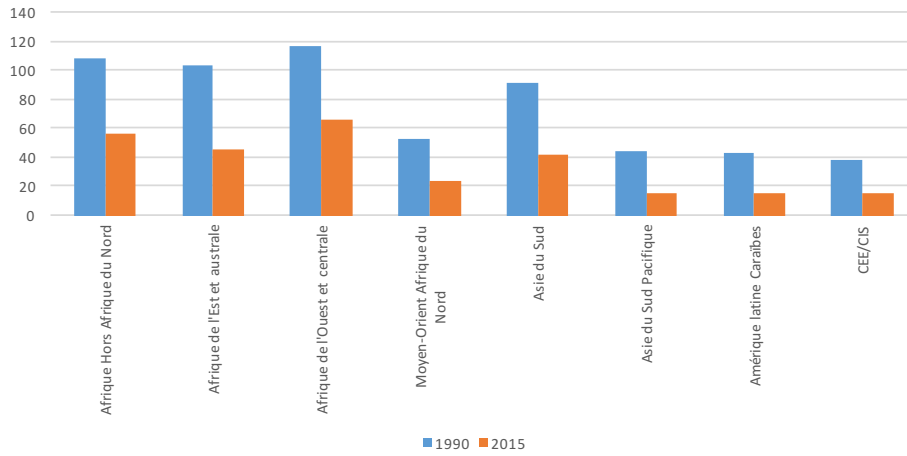
Figure 4.1 : Taux de mortalité infantile par région**Figure 4.2 :** Taux de mortalité infantile par région

Figure 4.3 : Taux de mortalité infantile dans les pays ayant dépassé la cible des OMD

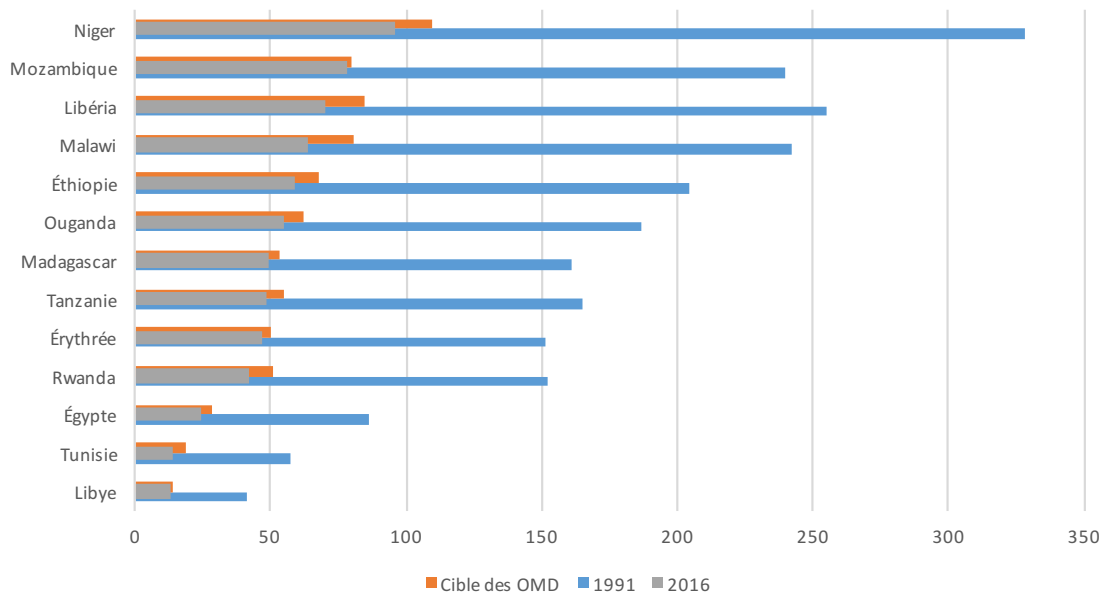


Figure 4.4 : Pays à taux de mortalité infantile élevés ayant enregistré les baisses les plus importantes durant la période des OMD

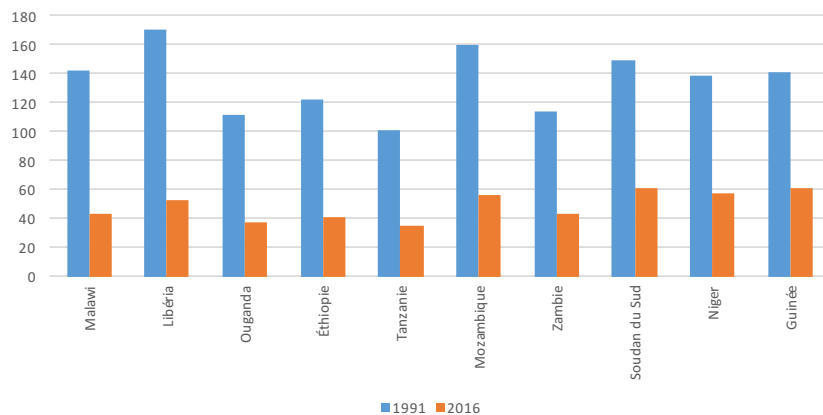


Figure 4.5 : Tendances des taux de mortalité infantile dans les pays ayant enregistré les baisses les plus importantes

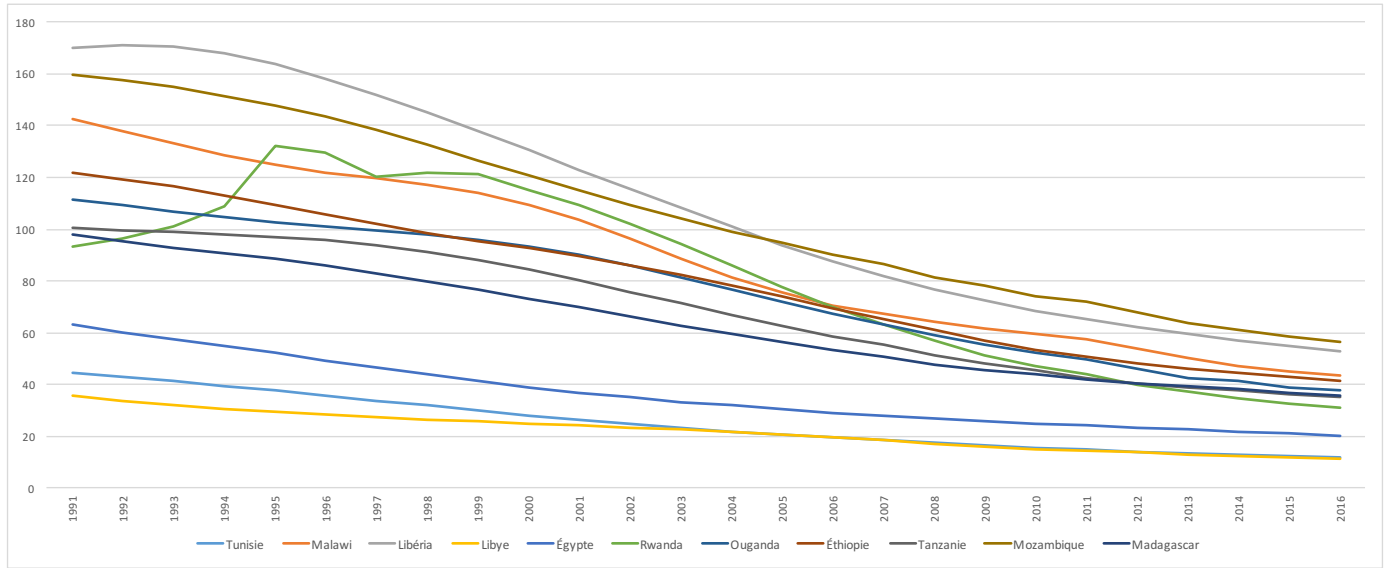


Figure 4.6 : Pourcentage de baisse de la mortalité infantile 1991-2016

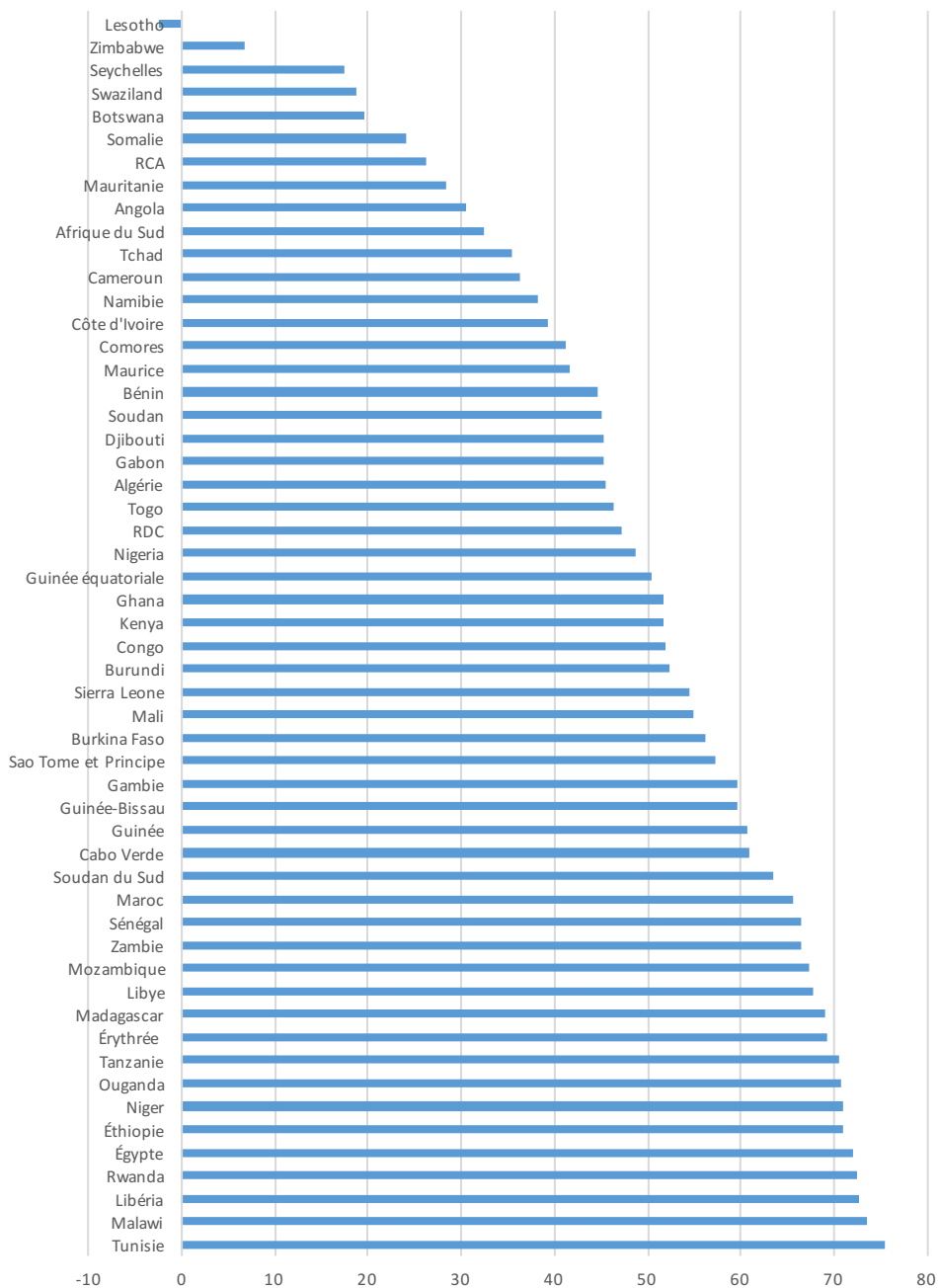


Figure 4.7 : Echantillon de tendances dans la baisse

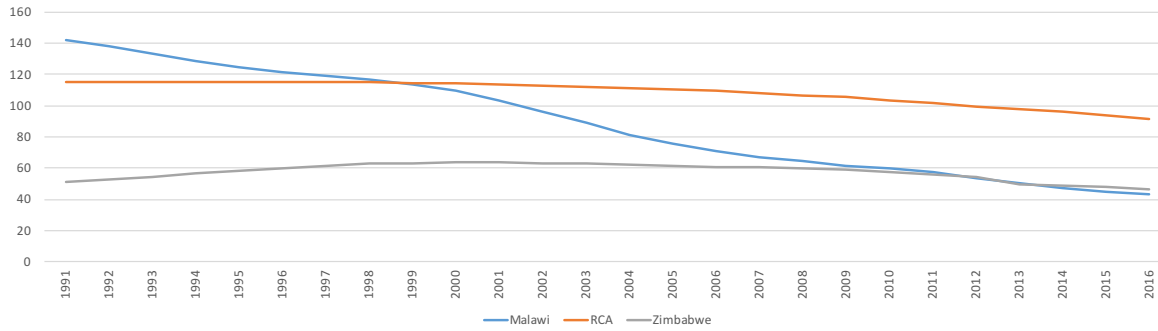


Figure 4.8 : Taux de mortalité infantile dans les pays ayant réalisé des progrès suffisants vers l'atteinte de la cible des OMD

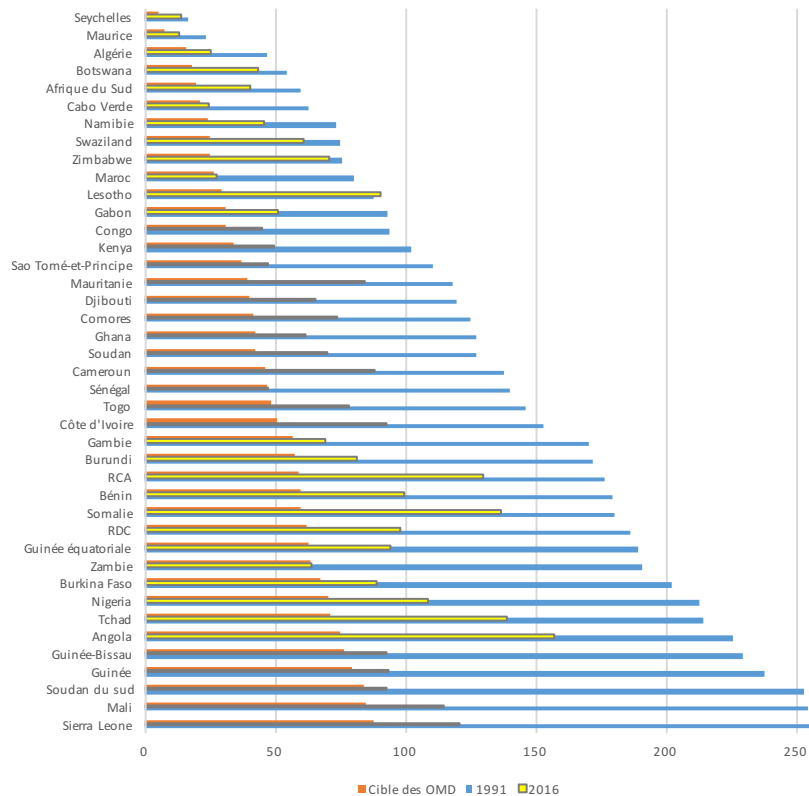


Figure 4.9 : Taux de mortalité infantile dans les pays ayant réalisé le moins de progrès vers l'atteinte de la cible des OMD

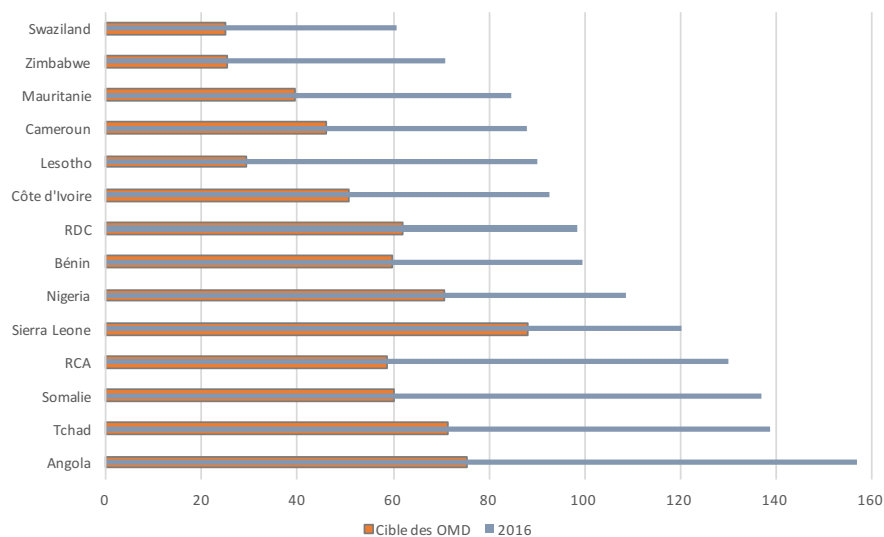
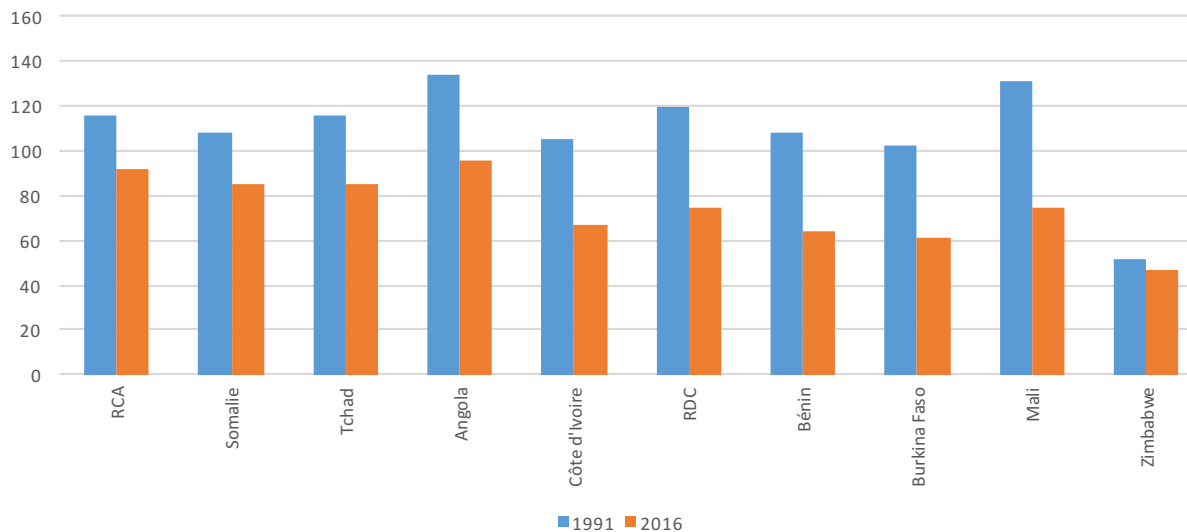


Figure 4.10 : Pays à taux de mortalité infantile élevés ayant enregistré les baisses les moins importantes durant la période des OMD



OMD 5 : Améliorer la santé maternelle¹⁹

La mortalité maternelle reste un défi majeur pour les systèmes de santé à l'échelle mondiale, et il est encore extrêmement difficile de mesurer avec précision des niveaux de mortalité maternelle. Le monde a accompli des progrès constants dans la réduction de la mortalité maternelle. Selon les estimations interinstitutions des Nations Unies, le taux de mortalité maternelle globale a diminué de 44 %, passant de 385 à 216 décès pour 100 000 naissances vivantes, au cours de la période 1990-2015. Ces améliorations sont particulièrement remarquables si on s'en tient à la croissance rapide de la population dans la plupart des pays où la mortalité maternelle est la plus élevée. Toutefois, le taux annuel moyen de réduction est de 2,3 %, ce qui est inférieur au taux annuel de 5,5 % nécessaire pour atteindre l'objectif de réduction de trois quarts de la mortalité maternelle à l'horizon 2015 (OMS, 2015).

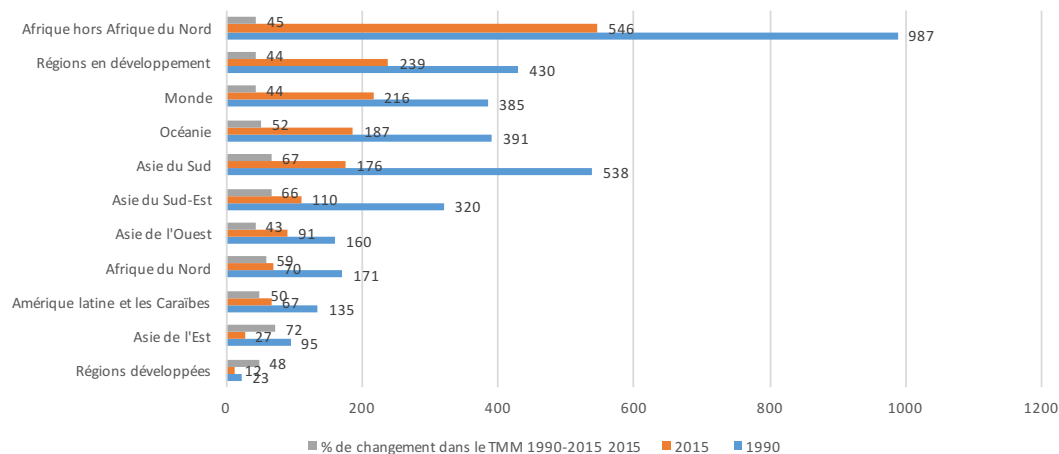
Toutes les régions du monde ont connu une réduction considérable de la mortalité maternelle entre 1990 et 2015, bien qu'à une proportion sensiblement différente d'une région à l'autre (figure 5.1). Cependant, aucune région n'a atteint l'objectif de

réduire la mortalité maternelle de trois quarts. La plus forte baisse a été observée en Asie de l'Est (72 %), suivie par l'Asie du Sud (67 %), l'Asie du Sud-Est (66 %), l'Afrique du Nord (59 %), l'Océanie (52 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (50 %), l'Afrique hors Afrique du Nord (45 %) et l'Asie de l'Ouest (43 %). L'Afrique hors Afrique du Nord et l'Asie du Sud représentent encore 88 % des décès maternels dans le monde. L'Afrique hors Afrique du Nord représente les deux tiers (66 %) du total annuel mondial de mortalité maternelle, suivie par l'Asie du Sud, qui représente 22 % du total mondial (OMS, 2015).

Au niveau du continent, l'Union Africaine a lancé, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et d'autres agences des Nations Unies, la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile (CARMMA) en Afrique, sous le slogan « Aucune femme ne doit plus mourir en donnant la vie! »

¹⁹ Auteur: Selamawit Mussie, Chargée des politiques, Commission de l'Union africaine.

Figure 5.1 : Taux de mortalité maternelle (TMM) par région 1990 et 2015 et changement en pourcentage du TMM entre 1990 et 2015



Source : OMS et al., 2015

À ce jour, 45 pays africains l'ont rejoint pour assurer de meilleurs résultats en ce qui concerne la santé des mères, des enfants et des nouveau-nés et trois pays préparent actuellement son lancement. Cela montre l'engagement des pays africains en faveur de la santé maternelle et néo-natale.

Cible 5.A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1 : Taux de mortalité maternelle (TMM)

Le taux de mortalité maternelle (TMM) se définit comme le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (OMS, 2014). Il représente le risque de décès associé à la grossesse. Au cours des deux dernières décennies, l'Afrique a réalisé des

progrès significatifs dans l'amélioration de la santé maternelle et la réduction de la mortalité maternelle. Cependant, malgré les progrès réalisés dans certains pays, de nombreuses femmes et enfants meurent encore de causes évitables en Afrique.

Tous les pays africains, à l'exception du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud, ont réduit leur TMM entre 1990 et 2015, bien que le taux de réduction diffère d'un pays à l'autre. Le tableau 5.1 présente le pourcentage de réduction du taux de mortalité maternelle par pays entre 1990 et 2015. Trois pays africains, à savoir le Cabo Verde, le Rwanda et la Libye, ont déjà atteint l'objectif de réduction le taux de la mortalité maternelle de trois quarts entre 1990 et 2015. Quinze pays africains ont réduit le TMM de plus de 50 % et vingt-quatre pays ont réduit le TMM de moins de 50 % pour cent. Le Zimbabwe et l'Afrique du Sud ont signalé une

Tableau 5.1 : Pourcentage de réduction du TMM par les pays africains entre 1990 et 2015

Pays qui ont atteint la cible de réduction du TMM de trois quarts (75 %)	% de la baisse du TMM	Les pays qui ont réduit le TMM de plus de 50 %	% de la baisse du TMM	Pays ayant réduit le TMM de Moins de 50 %	% de la baisse du TMM	Pays dont le TMM a augmenté	% d'augmentation du TMM
Cabo Verde	83,6	Guinée équatoriale	73,9	Ghana	49,7	Zimbabwe	0,7
Rwanda	77,7	Éthiopie	71,8	Burkina Faso	49,0	Afrique du Sud	27,8
Libye	76,9	Égypte	68,9	Sierra Leone	48,3		
		Érythrée	68,5	Comores	47,2		
		Mozambique	64,8	Botswana	46,9		
		Maroc	61,8	Mali	41,9		
		Zambie	61,2	Sénégal	41,7		
		Tanzanie	60,1	Burundi	41,6		
		Angola	58,9	Tchad	41,0		
		Djibouti	55,7	Nigéria	39,7		
		Madagascar	54,6	Somalie	39,5		
		Sao Tome et Principe	52,7	Guinée Bissau	39,5		
		Tunisie	52,7	Swaziland	38,7		
		Libéria	51,7	Niger	36,7		
		Ouganda	50,1	Togo	35,2		
				Algérie	35,2		
				Guinée	34,7		
				Maurice	34,6		
				Malawi	33,8		
				RCA	31,6		
				Gambie	31,5		
				Gabon	31,0		
				Mauritanie	29,9		
				Bénin	29,7		
				Congo	26,7		
				Kenya	25,8		
				Lesotho	22,6		
				Namibie	21,6		
				RDC	21,2		
				Cameroun	18,1		
				Côte d'Ivoire	13,4		

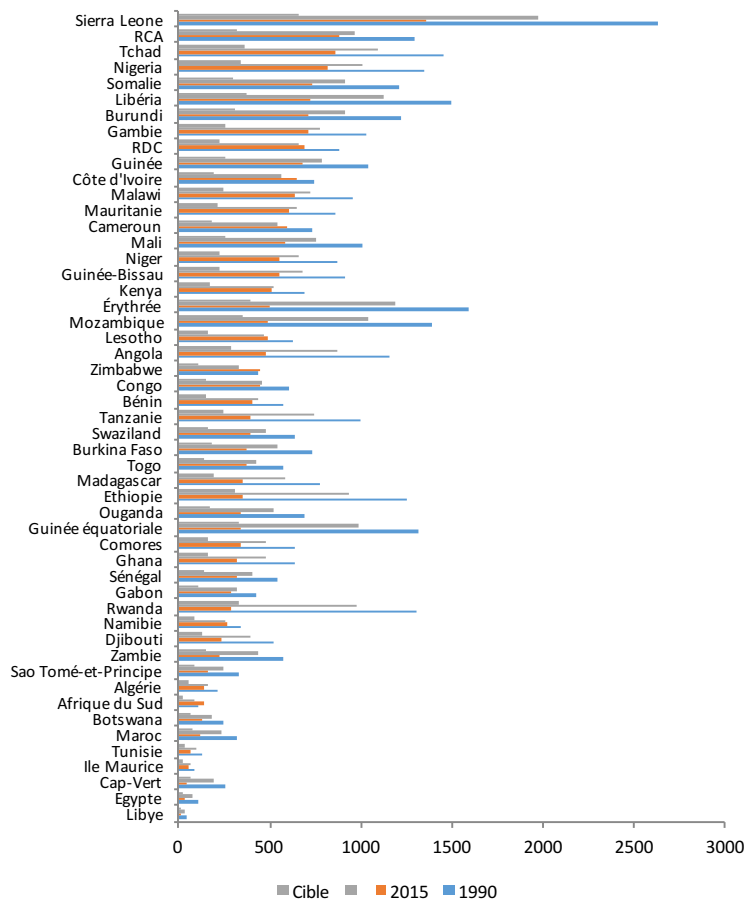
Source : DSNU, 2016.

augmentation du TMM au cours de la même période, notamment à cause de l'épidémie du VIH/sida.

Malgré les progrès réalisés par de nombreux pays africains dans la lutte contre la mortalité maternelle, le TMM reste élevé dans un grand nombre de pays sur le continent. En effet, dix-neuf pays africains affichaient un TMM de plus de 500 décès pour

100 000 naissances vivantes en 2015 (figure 5.2). Pour la même année, avec 1360 décès pour 100 000 naissances vivantes, la Sierra Leone enregistrait le TMM le plus élevé du monde. Selon l'OMS, en 2015, les deux pays présentant le risque vie entière de mortalité maternelle estimé le plus élevé étaient la Sierra Leone et le Tchad, avec un risque approximatif de 1 sur 17 et 1 sur 18 respectivement.

Figure 5.2 : Taux de mortalité maternelle dans les pays africains : 1990, 2015 et Cible (pour 100 000 naissances vivantes)



Source : DSNU, 2016

Indicateur 5.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

L'accouchement par un personnel de santé qualifié et l'accès aux soins obstétricaux d'urgence, le cas échéant, sont les deux interventions les plus essentielles à la maternité sans risque. En effet, la mortalité maternelle est pour l'essentiel due à des causes prévisibles telles que les hémorragies, l'hypertension et les infections. Par conséquent, l'augmentation du nombre de personnels de santé qualifiés assistant les accouchements est déterminante pour réduire la mortalité maternelle.

La baisse des taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015 peut s'expliquer en partie par des améliorations dans d'autres indicateurs de l'objectif 5, tels que la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié. À l'échelle mondiale, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passée de 59 % à 71 % entre 1990 et 2015. L'Afrique a également enregistré des progrès substantiels dans l'augmentation de la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié de 45 % à 71 % entre 1990 et 2014 (tableau 5.2). Cependant, en 2014, l'Afrique était encore la région enregistrant presque la plus faible proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé

Tableau 5.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%)

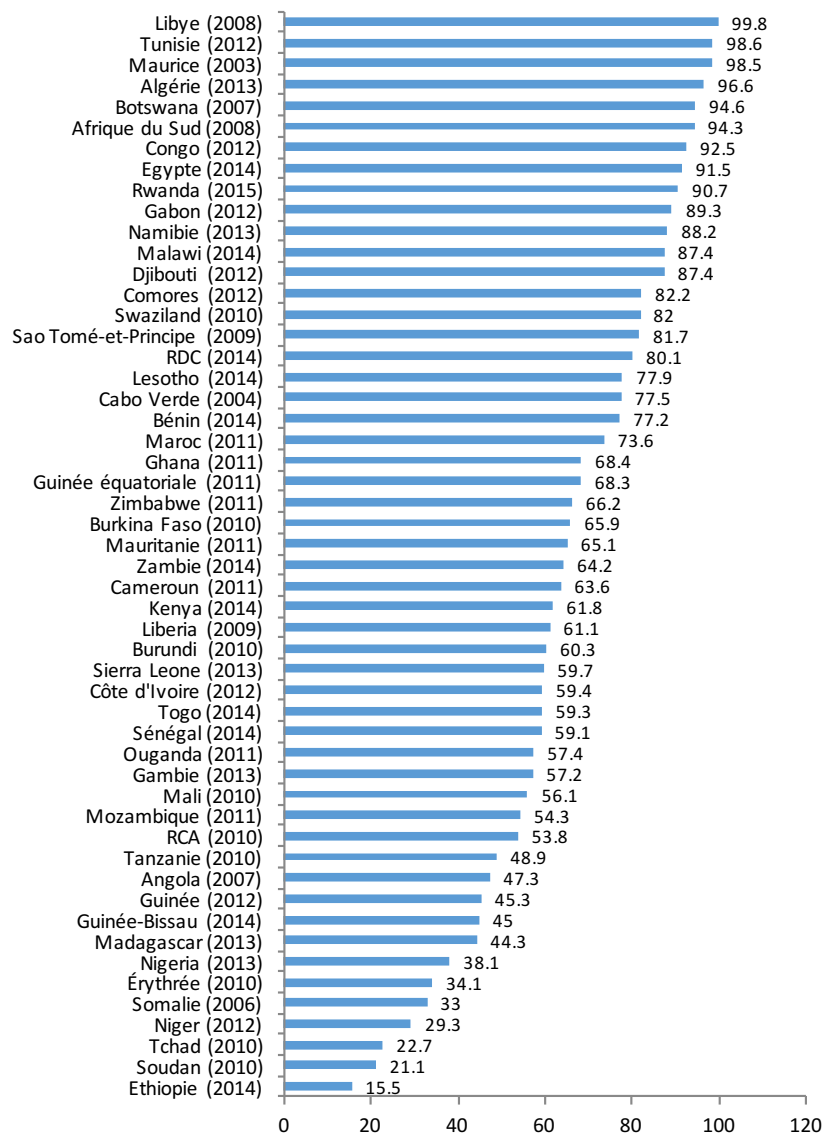
Région	1990	2000	2014
Monde	59	61	71
Régions en développement	57	60	70
Afrique	45	57	71
Amérique latine et Caraïbes	81	88	92
Asie de l'Est	94	97	100
Asie du Sud	32	38	52
Asie du Sud-Est	49	66	82
Asie de l'Ouest	62	72	86
Caucase et Asie centrale	97	89	96

Source: DSNU, 2016

qualifié (71 %), dépassée seulement par l'Asie du Sud (52 %).

Sur les 52 pays africains pour lesquels des données sont disponibles (figure 5.3), neuf pays ont révélé que la proportion d'accouchements assistés par un professionnel de santé était de 90 pour cent ou plus. Douze pays ont enregistré moins de 50 pour cent des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié. Par conséquent, cet indicateur est essentiel pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle sur le continent.

Figure 5.3 : Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié



Source : DSNU, 2015

Cible 5.B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

Indicateur 5.3 : Taux de contraception

La planification familiale fait partie des interventions présentant un bon rapport efficacité-coût qui peuvent avoir un impact immédiat sur la mortalité maternelle dans les milieux à faibles ressources. Elle peut réduire la mortalité maternelle en réduisant le nombre de grossesses, le nombre d'avortements, et la proportion de naissances à haut risque. Le taux de contraception fournit une mesure de l'utilisation des contraceptifs au sein de la population, en tenant compte de toutes les sources d'approvisionnement et toutes les méthodes contraceptives. Le taux de contraception est la mesure des résultats de la planification familiale la plus utilisée. Le taux de contraception est également un indicateur d'accès aux services de planification familiale.

Le taux de contraception chez les femmes âgées de 15 à 49 ans qui étaient mariées ou en union consensuelle a augmenté globalement de 55 % en 1990 à 63 % en 2013. L'Afrique a également réalisé des progrès en augmentant le taux de contraception de 28 % en 1990 à 43,6 % en 2013. Toutefois, le continent continue d'enregistrer le taux de contraception le plus faible par rapport à d'autres régions du monde, à l'exception de l'Océanie. Cette mauvaise performance

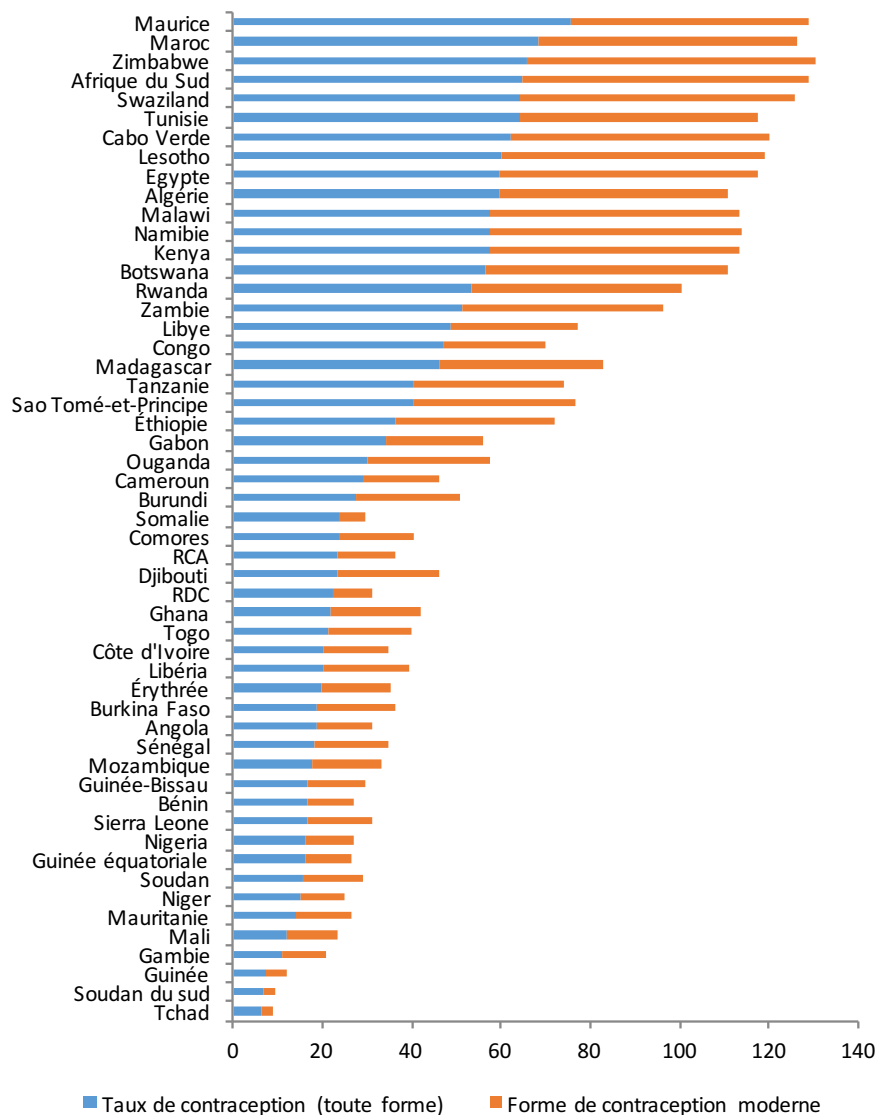
Tableau 5.3 : Taux de contraception (pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en union, utilisant toute forme de contraception)

	1990	2000	2013
Monde	55,3	61,5	63,4
Régions en développement	51,8	59,7	62,5
Afrique	28	38,2	43,6
Amérique latine et Caraïbes	61,3	69,9	72,8
Asie de l'Est	78,2	85,7	83,4
Asie du Sud	39,1	48,2	57,6
Asie du Sud-Est	48,4	57,2	63,6
Asie de l'Ouest	43,7	50,5	57,5
Océanie	28,5	31,6	37,7
Caucase et Asie centrale	49,3	57,6	56
Régions développées	68,4	70,1	69,7

Source : DSNU, 2016.

traduit la nécessité de fournir plus d'efforts pour améliorer l'accès aux contraceptifs. En 2015, plus de 60 pour cent des pays africains enregistraient un taux de contraception inférieur à 50 %, toutes méthodes confondues. Maurice affichait le taux de contraception le plus élevé de 75 % en 2015 tandis que le Tchad enregistrait le taux le plus faible (6 %). L'utilisation de formes de contraception modernes est infime dans la plupart des pays africains (figure 5.4).

Figure 5.4 : Taux de contraception par forme contraceptive 2015



Source : DSNU, 2015.

Indicateur 5.4 : Taux de natalité parmi les adolescentes

Les grossesses chez les adolescentes affectent les communautés dans la mesure où de nombreuses filles qui deviennent enceintes doivent abandonner l'école, ce qui a des répercussions à long terme sur elles en tant que individus, sur leurs familles et sur leurs communautés. En outre, les adolescentes sont souvent considérées comme présentant un risque plus élevé de décès pendant la grossesse ou l'accouchement que les femmes des tranches d'âge supérieures.

En 2012, le taux de natalité parmi les adolescents le plus élevé du monde a été observé en Afrique hors Afrique du Nord, et la baisse de ce taux n'a pas été considérable (4,5 %) au cours de la période de 1990 à 2012 (figure 5.5). Huit pays africains enregistrent les taux les plus élevés (plus de 150 pour 1000). Il s'agit

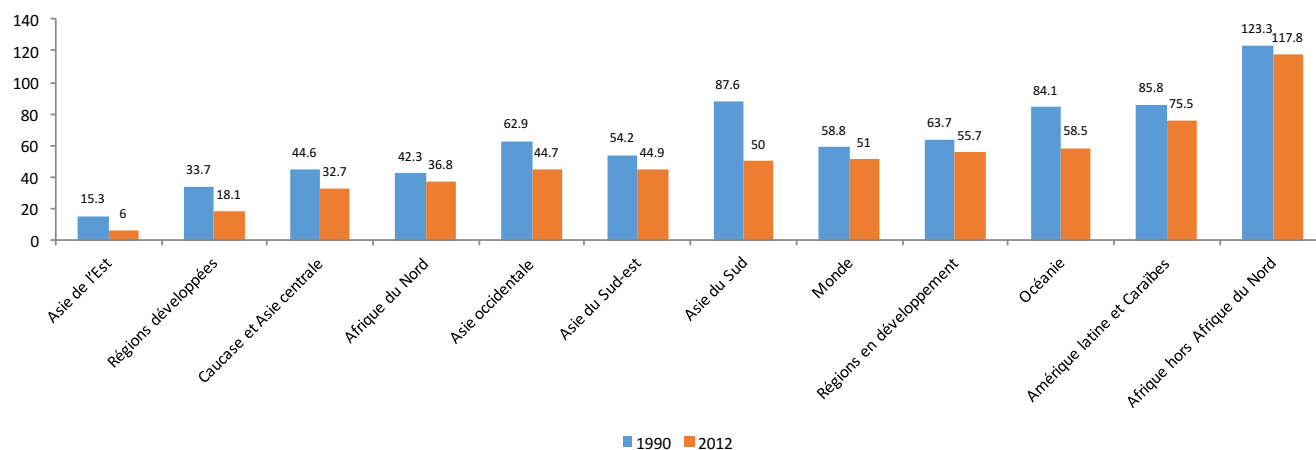
de : L'Angola, la RCA, le Tchad, la Guinée Équatoriale, la Guinée, le Mozambique, le Mali et le Niger.

Les adolescents et les jeunes détiennent la clé du développement durable en Afrique. Par conséquent, les pays africains devraient aborder les questions clés qui affectent ces groupes, tels que l'accès universel à l'éducation et à la santé, afin de maximiser leur plein potentiel pour assurer la croissance économique.

Indicateur 5.5 : Couverture des soins prénatals

Dans les régions en développement, la proportion de femmes recevant des soins prénatals au moins une fois pendant la grossesse était de 83 % en 2014. Cependant, au cours de la même période, seulement 52 % des femmes enceintes ont reçu le minimum recommandé de quatre visites de soins prénatals ou plus, ce qui suggère qu'il faut encore fournir des

Figure 5.5 : Taux de natalité parmi les adolescentes par région, 1990 et 2012



Source : DSNU, 2015

Tableau 5.4 : Couverture des soins anténatals (au moins une visite) par région africaine

	1990	2000	2014
Afrique centrale	59	62	72
Afrique de l'Est	76	73	89
Afrique du Nord	50	63	89
Afrique australe	86	87	95
Afrique de l'Ouest	59	67	72

Source : DSNU, 2015.

efforts pour élargir la couverture des soins prénatals (DSNU, 2015).

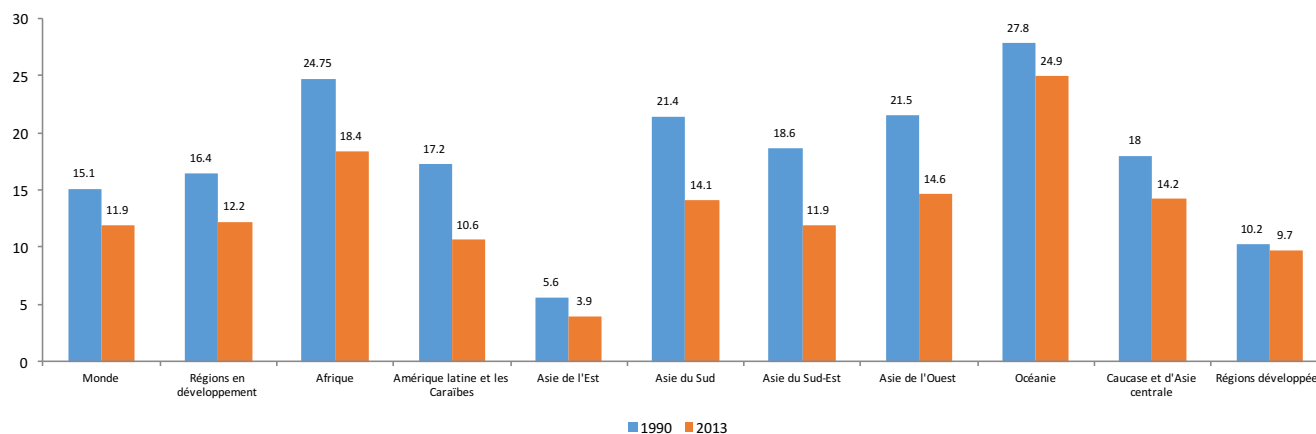
La couverture des soins prénatals, avec au moins une visite, s'est améliorée dans toutes les régions d'Afrique entre 1990 et 2014, bien que le taux d'amélioration varie d'une région à l'autre (tableau 5.4). L'Afrique du Nord a enregistré les meilleures performances en

augmentant la couverture des soins prénatals, avec au moins une visite, de 78 % entre 1990 et 2014.

Indicateur 5.6 : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

La planification familiale constitue un élément essentiel des politiques et des interventions visant à améliorer la santé maternelle. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale se définissent comme la proportion de femmes qui sont mariées ou en union désireuses d'arrêter ou de différer la procréation mais qui n'utilisent pas de contraception. Dans le monde entier, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ont baissé de 15 % en 1990 à 12 % en 2013. Avec un taux de 18 %, l'Afrique enregistrait en 2013 la proportion la plus élevée de besoins non satisfaits. Elle était suivie de près par l'Océanie avec 25 % (figure 5.6).

Figure 5.6 : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale (femmes âgées de 15 à 49 ans)

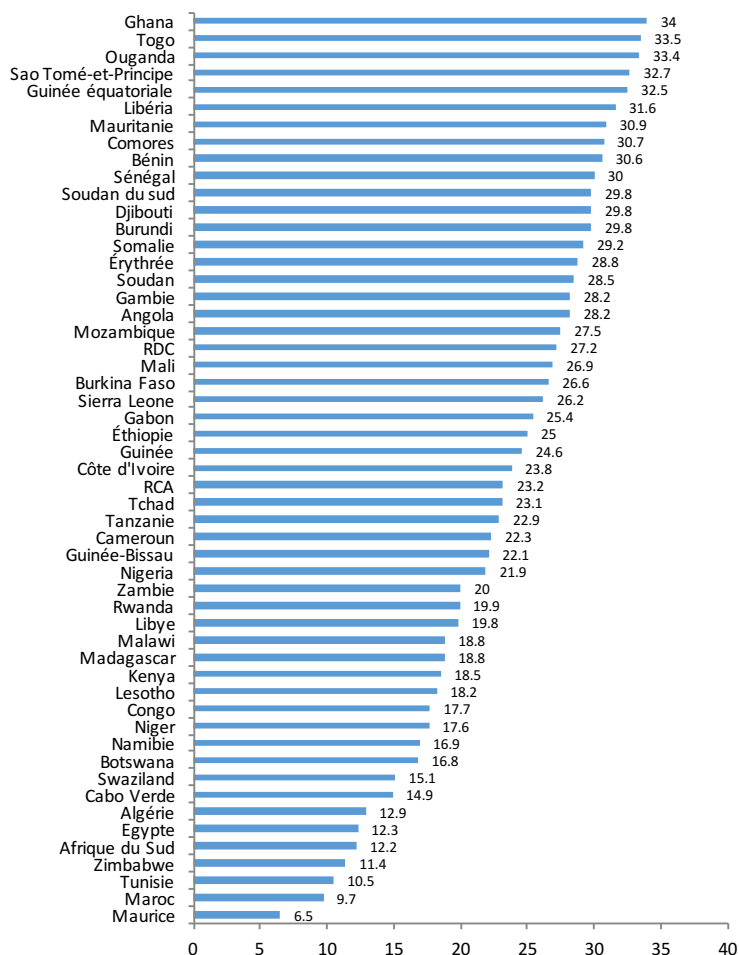


Source : DSNU, 2016

D'importantes disparités ont été observées dans le niveau des besoins non satisfaits en matière de planification familiale dans les pays africains. En 2015, le pourcentage de femmes mariées ou en union considérées comme ayant un besoin non satisfait en matière de planification familiale variait de 6,5 % à 34 % dans les pays africains. Le Ghana, le Togo, l'Ouganda,

Sao Tomé-et-Principe, la Guinée équatoriale, le Libéria, la Mauritanie, les Comores, le Bénin et le Sénégal présentent un grand besoin non satisfait en matière de planification familiale, à un taux de plus de 30 %, tandis que l'île Maurice présente le plus faible en Afrique estimé à 6,5 % en 2015 (figure 5.7). Ces résultats indiquent que les besoins non satisfaits en

Figure 5.7 : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en union, 2015



Source : DSNU, 2015

matière de planification familiale restent un défi en Afrique. Par conséquent, un engagement plus fort à la fois au niveau régional et international est essentiel pour garantir les droits de procréation pour tous et pour assurer l'accès universel aux services de soins de santé procréative.

Conclusion

Les progrès réalisés dans l'amélioration de la santé maternelle étaient le résultat de plusieurs changements de politiques et de programmes qui ont démultiplié les interventions essentielles. Malgré les progrès de l'Afrique vers la réalisation de l'OMD 5 au cours de la dernière décennie, de nombreuses femmes continuent de mourir pendant l'accouchement, et le continent n'a pas atteint la cible de réduction du taux de mortalité maternelle de trois quarts à l'horizon 2015.

La période des OMD ayant pris fin en 2015, les Objectifs de développement durable nouvellement adoptés visent à orienter l'agenda de développement au cours des 15 prochaines années. L'objectif 3, qui est un objectif à large spectre sur la santé : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge », intègre deux cibles qui portent sur la mortalité maternelle et la santé procréative. La cible 3.1 appelle à la réduction du taux de mortalité maternelle (TMM) à moins de 70 pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030 et la cible 3.7 appelle

à assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux d'ici à 2030.

Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour l'Afrique est également assorti de deux cibles sous l'objectif 3 : « des citoyens en bonne santé et bien nourris », qui devraient être atteintes d'ici à 2023. Ces cibles appellent à réaliser, d'ici à 2023, une augmentation d'au moins 30 % des niveaux des services de soins de santé sexuelle et procréative pour les femmes et une réduction d'au moins 50 % des taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile par rapport aux niveaux de 2013. En outre, l'Union africaine a intégré les objectifs continentaux et mondiaux dans l'Agenda 2063 grâce à la Stratégie africaine de la santé 2016-2030 et au Plan d'action de Maputo 2016-2030 pour l'opérationnalisation du cadre stratégique continental pour la santé sexuelle et les droits liés à la reproduction.

La réalisation de ces objectifs ne sera pas une tâche aisée, certes, mais des enseignements peuvent être tirés de l'expérience des OMD. L'Afrique doit maintenir la dynamique, identifier et intensifier les interventions essentielles qui seront déterminantes pour l'amélioration de la santé reproductive et réduire également la mortalité maternelle.

En outre, il est nécessaire d'intensifier les partenariats entre les gouvernements, les partenaires au développement, la société civile et le secteur privé pour achever l'œuvre entamée par les OMD et déployer efficacement l'Agenda 2063 et les ODD de manière intégrée. L'amélioration de la disponibilité des données est cruciale pour une analyse et une prise de décision judicieuses. Par conséquent, il est essentiel d'investir dans le renforcement de la capacité des

bureaux nationaux de statistiques pour leur permettre de collecter et de produire des données fiables et en temps opportun, afin de renforcer le suivi et la communication sur le nouveau programme de développement. Le renforcement des systèmes d'état civil et de statistiques de l'état civil soutiendra également les efforts de mesure et permettra un suivi des progrès vers l'atteinte de cet objectif ainsi que d'autres objectifs liés à la santé.

OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies²⁰

L'objectif 6 compte parmi les trois OMD dans lesquels l'Afrique a obtenu des résultats plutôt satisfaisants, les deux autres étant l'OMD 2, en faveur de la généralisation de l'enseignement primaire, et l'OMD 3, visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il importe tout particulièrement de noter que les taux de prévalence du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose se sont inversés par rapport à ceux de 2000. Il est crucial de faire perdurer ces bons résultats maintenant que les pays passent à la mise en œuvre des ODD. Le présent chapitre analyse le rythme des progrès accomplis récemment dans l'optique d'évaluer les chances de maintenir les tendances actuelles et de repérer les risques liés aux maladies, ainsi que les possibilités d'éradiquer ces dernières.

Cible 6.A : D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

Plus forte régression des taux d'incidence et de prévalence du VIH/sida

En 2013, les taux d'incidence et de prévalence du VIH/sida étaient de 0,29 % et 4,4 %, respectivement. En Afrique, ces deux indicateurs ont davantage reculé sur la seule année 2012-2013 que sur l'ensemble de la période 2001-2012. Exception faite de l'Afrique du Nord, le recul de l'incidence s'est élevé en Afrique à 6,45 % sur l'année 2012-2013, contre 4,95 % sur la période 2001-2012. Les taux correspondants en matière de prévalence sont de 2,22 % et 1,91 %, respectivement. Aucune variation ne s'est produite en Afrique du Nord, où les taux d'incidence et de prévalence du VIH/sida se sont maintenus à des niveaux assez bas, soit respectivement 0,01 % et 0,1 % au cours de la période considérée.

²⁰ Auteur : Mama Keita, Responsable des Affaires Économiques, CEA.

Tableau 6.1 : Évolution des progrès accomplis dans la lutte contre le VIH (Indicateur 6.1 a et b)

	2001	2012	2013	2001-2012	2012-2013
Afrique hors Afrique du Nord (en pourcentage)					
Taux d'incidence du VIH dans la population âgée de 15 à 49 ans	0,68	0,31	0,29	-4,95	-6,45
Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans	5,7	4,5	4,4	-1,91	-2,22
Afrique du Nord (en pourcentage)					
Taux d'incidence du VIH dans la population âgée de 15 à 49 ans	0,01	0,01	0,01	0,00	0,000
Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans	0,1	0,1	0,1	0,00	0,000

Source : ONU, 2014 et ONU, 2015d.

Recul de l'utilisation du préservatif, surtout chez les hommes

La prévention, notamment au moyen d'une meilleure sensibilisation à la maladie et à la nécessité d'éviter les comportements sexuels à risque, fait partie des recommandations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida (CEA *et al.*, 2015). Selon le FNUAP (FNUAP *et al.*, 2015), le préservatif constitue un élément essentiel dans le cadre d'une approche globale et durable en matière de prévention du VIH/sida et des autres maladies sexuellement transmissibles. Il est inquiétant de constater que l'utilisation du préservatif a récemment reculé chez les jeunes hommes. En effet, l'indicateur 6.2, qui permet d'évaluer le nombre de personnes qui ont utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, révèle que le taux en la matière a chuté de 57 % à 54 % entre 2013 et 2014, ce qui représente une baisse de près de 5 % en l'espace d'un an. On observe en revanche une tendance inverse chez les femmes pour lesquelles l'indicateur révèle une légère amélioration en passant de 37 % à 37,2 % sur la même période. Il est absolument indispensable de poursuivre les efforts déployés pour faire reculer l'incidence et la prévalence du VIH/sida afin de limiter les effets désastreux de la maladie sur

le plan socioéconomique dans les pays touchés. En effet, outre les pertes en vies humaines, le VIH/sida fait aussi des orphelins qui vivent le plus souvent dans des conditions difficiles avec un accès limité aux services de base. Fort heureusement, les données indiquent que le taux de scolarisation des orphelins par rapport à celui des autres enfants âgés de 10 à 14 ans²¹ est passé de 0,91 % en 2013 à 0,96 % en 2014, ce qui révèle que l'impact de la pandémie sur l'accès à l'éducation s'est quelque peu atténué.

Cible 6.B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

L'accès à la thérapie antirétrovirale est en progression, surtout dans les régions les plus touchées d'Afrique

La thérapie antirétrovirale est le principal traitement connu en matière de VIH/sida, il est donc crucial de pouvoir y avoir accès dans le cadre de la lutte contre la maladie. Il est encourageant de constater depuis peu qu'une proportion de plus en plus large de la population au stade avancé de l'infection par le VIH/sida a accès à des traitements antirétroviraux en

²¹ Indicateur 6.4 de l'OMD 6.

Afrique. Les dernières données indiquent que, entre 2010 et 2015, les progrès en la matière ont surtout concerné l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, qui se trouvent être les régions les plus touchées au monde. Dans ces deux régions, le taux de couverture est passé de 24 % en 2010 à 54 % en 2015, avec au total 10,3 millions de bénéficiaires, dont 3,4 millions en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud, le Botswana, l'Érythrée, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe ont tous fait progresser la couverture antirétrovirale de plus de 25 % entre 2010 et 2015. Le nombre de personnes traitées en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale s'élevait en 2015 à 1,8 million, soit 905 700 nouveaux bénéficiaires par rapport à 2010 (ONUSIDA, 2016a). La figure 6.1 ci-dessous présente les taux de couverture dans certains pays africains avant 2010. Il s'avère que les progrès réalisés ces dernières années s'inscrivent dans le prolongement d'une tendance positive amorcée antérieurement. Le graphique révèle que, entre 2009 et 2011, 14 pays africains ont

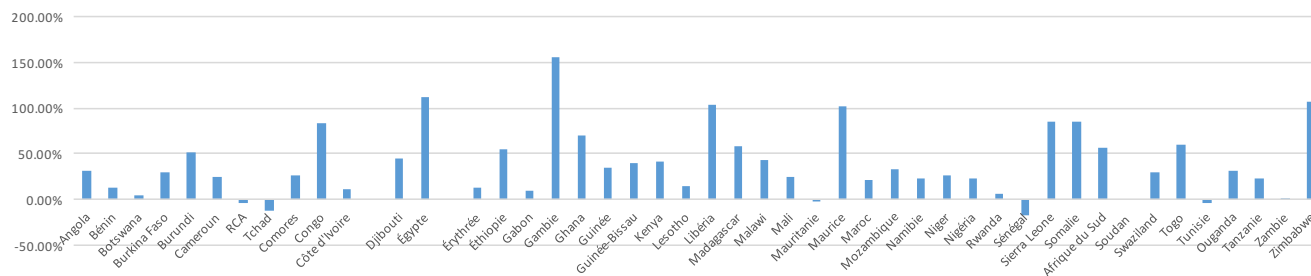
amélioré leur taux de couverture antirétrovirale d'au moins 50 %, avec des résultats dépassant les 100 % pour cinq d'entre eux²². En revanche, on y observe également une dégradation du taux de couverture dans six pays²³ au cours de la même période. En valeur absolue, selon les données de l'année 2011, au moins 22 pays africains présentent un taux de couverture supérieur à 50 %, les pays ayant obtenu les meilleurs résultats étant le Botswana, la Namibie, le Rwanda, le Swaziland et la Zambie, avec des taux dépassant les 80 % (voir détails à la figure 6.1).

Cible 6.C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle

Inversion de l'incidence du paludisme au cours des dernières années

Après des années de progrès constants au cours de la période 2000-2013, ces dernières années ont été marquées par une légère progression du paludisme en Afrique. La période allant de 2000 à 2013 a connu

Figure 6.1 : Progrès vers la couverture antirétrovirale parmi la population au stade avancé de l'infection par le VIH, entre 2009 et 2011



Source : DSNU, 2015

²² Les 14 pays en question sont les suivants : Afrique du Sud, Burundi, Congo, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Libéria, Madagascar, Maurice, Sierra Leone, Somalie, Togo et Zimbabwe.

²³ République centrafricaine, Mauritanie, Sénégal, Tchad, Tunisie.

Tableau 6.2 : Évolution des progrès accomplis dans la lutte contre le paludisme (Indicateur 6.6).

	2012	2015	2012-2015
Afrique hors Afrique du Nord			
Incidence du paludisme	237	240	1,3 %
Décès liés au paludisme	78	55	-29,5 %
Afrique du Nord			
Incidence du paludisme	0	0	Statu quo
Décès liés au paludisme	0	0	Statu quo
Pays en développement sans littoral			
Incidence du paludisme	203	191	-5,9 %
Décès liés au paludisme	63	46	-27,0 %

Source : ONU, 2015

une forte baisse du nombre total de cas, qui sont passés de 174 millions à 163 millions, ainsi qu'une forte baisse du nombre de décès, qui sont passés de 801 000 à 524 000 (CEA *et al.*, 2015). En revanche, entre 2012 et 2015, le taux d'incidence a augmenté de 1,3 %. Heureusement, le taux de mortalité n'a pas évolué de la même façon et a continué à chuter, avec une baisse de 29,5 % entre 2012 et 2015. À titre de comparaison, le taux d'incidence et le taux de mortalité de la maladie sont restés nuls en Afrique du Nord tout au long de cette période, tandis que pour les pays sans littoral, et notamment ceux d'Afrique, le taux d'incidence et le taux de mortalité ont tous deux baissé de 5,9 % et 27,0 % respectivement au cours de la période 2012-2015 (tableau 6.2). En valeur absolue, en 2015, les taux d'incidence²⁴ et de mortalité du paludisme en Afrique hors Afrique du Nord s'élevaient respectivement à 240 cas pour 1 000 habitants et 55 décès pour 100 000 habitants (ONU, 2015).

24 L'incidence du paludisme fait référence au nombre de nouveaux cas pour 1 000 personnes, et le taux de mortalité renvoie au nombre de décès pour 100 000 personnes.

Recul des mesures de prévention du paludisme

Les mesures préventives contre le paludisme, tout comme l'accès au traitement, ont reculé au cours des dernières années. La proportion d'enfants de moins de cinq ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (indicateur 6.7) a baissé de 3 points de pourcentage entre la période 2008-2012 et la période 2010-2014 pour s'établir à 34 %. Bien que l'indicateur témoigne d'une légère amélioration en zone urbaine en passant de 38 à 39 %, cette évolution est tout de même préoccupante. De la même manière, la proportion d'enfants de moins de cinq ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés a diminué de 13 % dans les zones urbaines au cours de la période 2008-2013 et de 3 % dans les zones rurales au cours de la période 2009-2014 (ONU, 2015).

En valeur absolue, les données les plus récentes (qui datent de l'année 2013) indiquent que l'Afrique est toujours le lieu de la grande majorité des cas de paludisme et des décès dus à cette maladie, avec 163 millions de cas sur un total de 198 millions

dans le monde et 524 000 décès sur un total de 584 000 dans le monde (CEA *et al.*, 2015). En outre, les indicateurs 6.7 et 6.8 concernant l'utilisation de moustiquaires et l'administration des traitements appropriés pour les enfants de moins de cinq ans atteints de fièvre restent insuffisants, avec un taux de 37 % chacun (ONU, 2015).

Les décideurs politiques doivent poursuivre la lutte contre le paludisme en Afrique avec le même niveau de rigueur et d'efforts et s'employer à préserver les acquis en la matière. Nonobstant les légers fléchissements, la combinaison d'une tendance à la hausse en matière d'incidence de la maladie et d'une tendance à la baisse concernant le taux de mortalité semble traduire une amélioration globale du schéma thérapeutique du paludisme.

Recul des progrès accomplis en matière de lutte contre la tuberculose

Tout comme pour le paludisme, les données indiquent que les efforts déployés contre la tuberculose semblent marquer le pas, ce qui se traduit par un recul des acquis obtenus au cours de la décennie passée en Afrique, hors Afrique du Nord. De fait, les taux d'incidence, de prévalence et de mortalité liés à la maladie affichent tous trois une tendance à la hausse ces dernières années, contrairement à la baisse observée au début des années 2000. Entre 2012 et 2013, ces indicateurs ont respectivement augmenté de 10,6 %, 0,3 % et 59,3 %, après avoir respectivement chuté de 26,3 %, 20 % et 54,2 % au cours de la décennie 2002-2012. En Afrique du Nord, au cours de la décennie 2002-2012, les taux d'incidence et de mortalité ont baissé, tandis que le taux de prévalence a augmenté, et ces résultats se sont confirmés entre 2012 et 2013. Les taux d'incidence, de prévalence et

de mortalité concernant l'Afrique du Nord – qui sont bien inférieurs, en valeur absolue, à ceux observés ailleurs sur le continent – ont respectivement baissé au cours de la période 2012-2013 de 3,9 %, 11,1 % et 6,9 %. En revanche, les moyennes mondiales à cet égard indiquent que les progrès se sont poursuivis en matière de prévalence, tandis qu'un fléchissement a été observé en ce qui concerne les taux d'incidence et de mortalité. Voir tableau 6.3.

Légère variation des résultats liés au dépistage et au traitement de la tuberculose

S'agissant du dépistage et du traitement de la tuberculose, les résultats se sont dégradés ces dernières années en Afrique, alors qu'ils se sont améliorés en Afrique du Nord par rapport au début du siècle. Les moyennes mondiales reflètent une évolution similaire à celle de l'Afrique hors Afrique du Nord. Au cours de la période 2002-2012, les nouveaux cas dépistés à l'aide de la stratégie DOTS (Traitement de brève durée sous surveillance directe), recommandée par l'OMS, et évalués au moyen de l'indicateur 6.10, ont progressé de 38,1 % en Afrique hors Afrique du Nord, alors qu'ils ont chuté de 7,6 % en Afrique du Nord. La moyenne mondiale a elle aussi progressé de 157,7 % au cours de la décennie concernée. En revanche, l'indicateur a affiché une tendance à la baisse en Afrique hors Afrique du Nord et dans le reste du monde en 2012 et 2013, période pendant laquelle il est resté stable en Afrique du Nord. De la même manière, sur ces deux années, le nombre de patients traités avec succès dans le cadre de la stratégie DOTS a légèrement baissé (-1,2 %) en Afrique hors Afrique du Nord, alors qu'il a augmenté de 4,8 % en Afrique du Nord. Voir le détail au tableau 6.4. Selon l'OMS (OMS, 2015), deux raisons majeures expliquent le « déficit de dépistage », c'est-à-dire

Tableau 6.3 : Incidence, prévalence et décès liés à la tuberculose en Afrique et dans le reste du monde

Incidence : Nombre de nouveaux cas pour 100 000 personnes, dont celles vivant avec le VIH
 Prévalence : nombre de cas existants pour 100 000 personnes, dont celles vivant avec le VIH
 Décès : nombre de décès pour 100 000 personnes, compte non tenu de celles vivant avec le VIH

	Afrique hors Afrique du Nord				
	2002	2012	2013	2002-2012	2012-2013
	Changement				
Incidence	346	255	282	-26,30 %	10,59 %
Prévalence	385	308	309	-20,00 %	0,32 %
Décès	59	27	43	-54,24 %	59,26 %
	Afrique du Nord				
Incidence	55	52	50	-5,45 %	-3,85 %
Prévalence	78	81	72	3,85 %	-11,11 %
Décès	6,4	5,8	5,4	-9,38 %	-6,90 %
	Monde				
Incidence	151	122	126	-19,21 %	3,28 %
Prévalence	240	169	159	-29,58 %	-5,92 %
Décès	26	13	16	-50,00 %	23,08 %

Source : ONU, 2014 et ONU, 2015d.

l'écart qui existe entre les cas signalés et l'incidence estimée. La première a trait aux lacunes en matière de notification des cas de tuberculose diagnostiqués, qui peuvent parfois être imputables aux prestataires du secteur privé. La seconde est liée aux lacunes en termes de diagnostic, qui sont dues aux difficultés d'accès aux soins de santé, à l'incapacité à identifier les signes et les symptômes de la maladie ainsi qu'à l'absence de tests de dépistage lorsque les habitants sollicitent un avis médical auprès d'un centre de soins. La figure 3.2 du dernier rapport de l'OMS (OMS, 2016), qui couvre la période 1990-2015, indique que les notifications de cas sont en baisse en Afrique depuis 2007, ce qui explique peut-être en partie les mauvais résultats obtenus en matière de dépistage ces dernières années. Les échecs thérapeutiques peuvent quant à eux notamment s'expliquer par les nouveaux cas ou les rechutes de tuberculose résistante aux

traitements médicamenteux. En 2014, cette forme de la maladie a touché en Afrique 367 223 personnes, ce qui représente 28,2 % des nouveaux cas et des rechutes de tuberculose pour l'année en question (OMS, 2015).

Afin de garantir un dépistage et un traitement appropriés de tous les cas de tuberculose, il convient d'œuvrer en collaboration avec l'ensemble des prestataires de santé, du secteur privé comme du secteur public. Par ailleurs, les travailleurs sociaux et les bénévoles peuvent se montrer très utiles dans le cadre de la notification et du traitement des cas de tuberculose. L'Inde est parvenue à améliorer son taux de notification de 29 % entre 2013 et 2014 au moyen d'un certain nombre de politiques ambitieuses comprenant notamment l'instauration en mai 2012 de mesures d'obligation de notification des cas de

Tableau 6.4 : Résultats obtenus en matière de dépistage et de traitement de la tuberculose dans le cadre de la stratégie DOTS

Indicateur 6.10 a : Nouveaux cas dépistés dans le cadre de la stratégie DOTS					
	Évolution				
	2002	2012	2013	2002-2012	2012-2013
Afrique hors Afrique du Nord	42	58	51	38,1 %	-12,1 %
Afrique du Nord	79	73	73	-7,6 %	0,0 %
Monde	26	67	64	157,7 %	-4,5 %

Source : DSNU, 2016 ; ONU, 2014 et ONU 2015 d.

Indicateur 6.10 b : Patients traités avec succès dans le cadre de la stratégie DOTS					
	Évolution				
	2002	2012	2013	2002-2012	2012-2013
Afrique hors Afrique du Nord	73	82	81	12,3 %	-1,2 %
Afrique du Nord	88	84	88	-4,5 %	4,8 %
Monde	76	87	86	14,5 %	-1,1 %

Source : DSNU, 2016 ; ONU, 2014 et ONU 2015d.

tuberculose, la création en juin 2012 par la Division centrale de lutte contre la tuberculose et le Centre national d'informatique d'un nouveau système Web, Nikshay, dédié à la notification des nouveaux cas, ainsi que des efforts accrus et renforcés en faveur de la coopération avec le secteur privé par le biais d'un programme spécifique dont la mise en place a été rendue possible par le système Nikshay (OMS, 2015). Certaines de ces mesures seraient susceptibles de pouvoir être adaptées à certains pays d'Afrique fortement touchés par la tuberculose.

De bonnes raisons de poursuivre les efforts entrepris en faveur de l'éradication de ces maladies

Combattre ces trois maladies constitue un impératif pour l'Afrique. Les études révèlent en effet que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose peuvent avoir de graves conséquences sur le plan socioéconomique,

lesquelles sont susceptibles d'entraver le processus de développement des pays touchés. Ces maladies peuvent gravement affecter les facteurs de production, nuire à la croissance économique, faire baisser la consommation et l'épargne, compromettre les investissements étrangers et le tourisme, accroître les dépenses de santé, mobiliser les ressources nationales au détriment des dépenses productives et porter atteinte au capital humain sur le long terme (Roll Back Malaria, 2011 ; Banque mondiale, 2009 ; DAES, 2004 ; Alimu, Zerihun *et al.*, 2005 ; Danziger, 1994 ; Sgherri et MacFarlan, 2001).

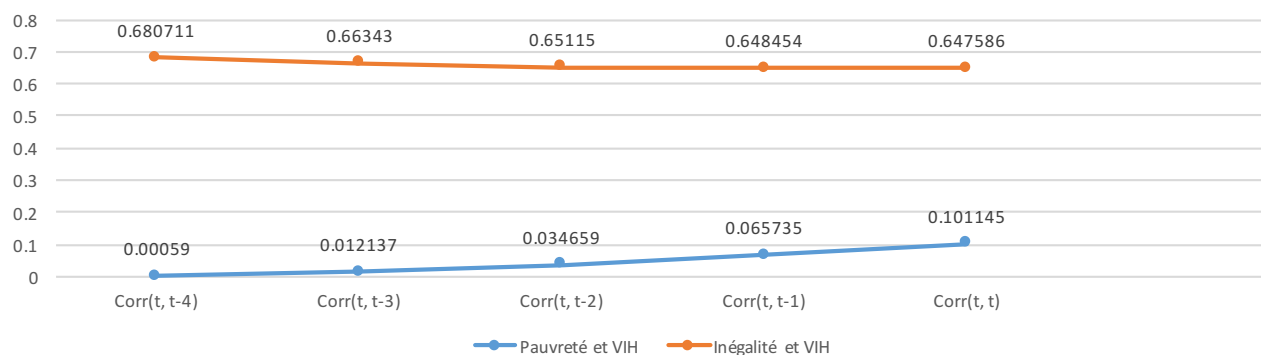
Afin de mettre en lumière l'importance que revêt le maintien des efforts, le reste de la présente partie est consacré au VIH/sida et à son impact sur certains ODD. L'analyse des corrélations menée par la CEA (CEA, 2015) montre que les niveaux de prévalence

du VIH antérieurs et courants sont liés aux niveaux de pauvreté et d'inégalités courants. Cependant, la dynamique de la maladie à l'œuvre sur la pauvreté diffère nettement de celle que l'on observe sur les inégalités. S'agissant de la pauvreté, l'analyse fait apparaître que le niveau courant de pauvreté est davantage corrélé au taux courant de prévalence du VIH qu'aux taux de prévalence antérieurs. Cela signifie que l'effet de VIH sur la pauvreté est instantané, et non pas différé. En conséquence, afin d'éviter les impacts négatifs du VIH sur les niveaux de pauvreté, il convient de prendre en charge les nouveaux cas dans les plus brefs délais, ce qui devrait théoriquement permettre d'en enrayer les incidences. Pour ce qui est des inégalités, l'analyse montre que leur importance à une période donnée est davantage liée aux niveaux antérieurs de prévalence du VIH qu'à son niveau de prévalence pour la période considérée. Cela signifie que le VIH produit des effets de longue durée sur les inégalités et que les conséquences des

taux de prévalence actuels de la maladie peuvent se manifester pendant de nombreuses années. La figure 6.2 montre par ailleurs que les inégalités sont bien davantage liées au VIH que la pauvreté, les coefficients de corrélation entre inégalités et VIH étant supérieurs à 0,6, tandis que les coefficients de corrélation entre pauvreté et VIH sont à peine supérieurs à 0,1.

L'étude a aussi démontré que la corrélation entre les inégalités et les valeurs décalées de la prévalence du VIH avait augmenté au fil des années, le coefficient de corrélation ($\text{Corr}(I_{it}, \text{VIH}_{it-2})$) étant estimé à 0,65115 pour la période 2010-2012, contre un coefficient de 0,53001 pour la période 2003-2009. Cette analyse permet de mettre en lumière les liens qui existent entre les différents buts et objectifs de développement que les pays s'emploient à atteindre. Il en ressort clairement que les questions de santé qui font l'objet de l'ODD 3 sont liées à la pauvreté et aux inégalités, questions auxquelles se rapportent

Figure 6.2 : Évolution des corrélations entre prévalence du VIH et pauvreté, et entre prévalence du VIH et inégalités



Source : CEA, 2015.

Dans la Figure 6.2, $\text{Corr}(P_{it}, \text{VIH}_{it-4})$, $\text{Corr}(P_{it}, \text{VIH}_{it-3})$, $\text{Corr}(P_{it}, \text{VIH}_{it-2})$, $\text{Corr}(P_{it}, \text{VIH}_{it-1})$ et $\text{Corr}(P_{it}, \text{VIH}_{it})$ renvoient aux coefficients de corrélation entre le niveau courant de pauvreté et les valeurs courantes et antérieures du VIH ; de la même manière, $\text{Corr}(I_{it}, \text{VIH}_{it-4})$, $\text{Corr}(I_{it}, \text{VIH}_{it-3})$, $\text{Corr}(I_{it}, \text{VIH}_{it-2})$, $\text{Corr}(I_{it}, \text{VIH}_{it-1})$ et $\text{Corr}(I_{it}, \text{VIH}_{it})$ renvoient aux coefficients de corrélation entre le niveau courant d'inégalités et les niveaux antérieurs et courants du VIH.

Encadré 6.1 : La « Feuille de route pour la révolution de la prévention du VIH au Kenya »

Le Kenya a donné la priorité à la prévention, ce notamment en élaborant la « Feuille de route pour la révolution de la prévention du VIH au Kenya » (*The Kenya HIV Prevention Revolution Road Map*). La Feuille de route vise à modifier en profondeur la prévention du VIH, à réduire fortement le nombre de nouvelles infections à VIH ainsi que les décès liés à la maladie et à parvenir à terme à stopper les nouvelles infections d'ici 2030. Ces objectifs de prévention concernant le VIH s'inscrivent dans le cadre du plan « Kenya Vision 2030 » et de ses objectifs quinquennaux.

La Feuille de route a été élaborée à la suite de nombreuses consultations avec les parties prenantes qui ont été menées par le Gouvernement du Kenya par le biais du programme national de contrôle du sida et des IST (*National AIDS and STI Control Programme*), en partenariat avec le Conseil national de lutte contre le sida (*National AIDS Control Council*) et d'autres partenaires. Le processus a notamment consisté en l'examen des stratégies de prévention universellement reconnues pour leur efficacité et en l'élaboration des cibles et des objectifs concernant la situation actuelle au regard de la prévention du VIH au Kenya.

Conscients de la répartition inégale de l'incidence et de la prévalence du VIH à travers le pays, les pouvoirs publics ont accentué les efforts visant à recueillir et analyser des données au niveau infranational, dans le but de recenser, entre autres facteurs, les endroits où se produisent les infections à VIH et où la prestation de services liés au VIH présente des lacunes. Cela a permis de constater en 2014 que 65 % des nouvelles infections à VIH se produisaient dans seulement 9 comtés sur les 47 que compte le pays. Il a été tenu compte de cette analyse dans le cadre de la Feuille de route pour la révolution de la prévention du VIH au Kenya.

La Feuille de route propose un certain nombre de changements d'orientation en matière de prévention du VIH, à savoir i) Passer d'une orientation axée sur les interventions à une stratégie axée sur la population ; ii) Passer des programmes essentiellement biomédicaux, à des programmes combinant les interventions biomédicales, comportementales et structurelles ; iii) Passer d'une approche axée sur le secteur de la santé à une approche faisant de la prévention du VIH l'affaire de tous ; iv) Passer d'une approche strictement nationale à une approche géographique.

En dehors de la question de la prévention, le Kenya déploie aussi des efforts considérables sur d'autres fronts, comme celui du traitement ou de la collecte d'informations stratégiques. À l'exception de l'Afrique du Sud, le Kenya bénéficie du plus important programme de traitement du VIH en Afrique, avec près de 900 000 bénéficiaires à la fin 2015, l'Afrique du Sud en comptant 3,4 millions (ONUSIDA, 2016a). Le Kenya a aussi mis au point un « centre d'opérations » qui repose sur une application pour tablettes numériques et permet de mettre à disposition des décideurs et des concepteurs de programmes un suivi en temps réel des données et des informations stratégiques de façon à les guider dans leurs prises de décisions.

Source : Kenya, 2014 ; ONUSIDA, 2016a ; ONUSIDA, 2016b.

les ODD 1 et 10, respectivement. Par conséquent, le moindre recul dans les efforts déployés en faveur de l'éradication du VIH/sida, mais aussi du paludisme et de la tuberculose, compromet sérieusement la réalisation des ODD 1 et 10. Par ailleurs, compte tenu de ces corrélations, toute initiative visant à réduire la pauvreté et les inégalités devrait aussi prévoir des mesures de lutte contre le VIH/sida et les autres maladies.

Conclusion

Le présent chapitre s'est attaché à passer en revue les résultats obtenus en Afrique en matière de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose dans le but de déterminer si l'inversion positive des tendances observée antérieurement se poursuit. Ces dernières années, ces résultats ont été médiocres, voire négatifs, au regard de plusieurs indicateurs permettant de mesurer la propagation, la couverture ou l'efficacité en matière de traitement ou de prévention, ainsi que les disparités géographiques concernant les maladies.

Il convient d'enrayer ces récentes évolutions afin de permettre à l'Afrique d'atteindre l'ODD 3 qui vise à « Permettre à tous de vivre en bonne santé » et à « promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Ce chapitre a aussi mis en évidence les nombreux impacts négatifs sur le plan socioéconomique que ces maladies sont susceptibles d'entraîner dans les pays touchés, tout en soulignant les liens étroits qui existent souvent entre ces impacts et certains objectifs tels que l'ODD 1 consacré à la pauvreté et l'ODD 10 consacré aux inégalités. Ces liens obligent non seulement à poursuivre les efforts entrepris en faveur de la lutte contre ces maladies, mais aussi à en tenir compte dans le cadre de toutes les mesures prises pour réduire la pauvreté et les inégalités.

Certaines méthodes, certains traitements et certaines mesures préventives adoptées précédemment, comme les thérapies antirétrovirales ou le préservatif

s'agissant du VIH, ou les moustiquaires imprégnées d'insecticide s'agissant du paludisme, se sont révélés être très efficaces. Il convient à présent de poursuivre les efforts avec constance, rigueur et détermination. Le Kenya constitue un très bon exemple en la matière, comme on peut le voir à l'encadré 6.1. Il sera également essentiel que les populations touchées, le secteur privé et les autres partenaires se mobilisent de façon significative (ONUSIDA, 2016c). Par ailleurs, il est indispensable de réaliser des études scientifiques dans le domaine de la santé, puisque ces dernières sont nécessaires pour permettre la mise en place d'une couverture sanitaire universelle (OMS, 2013). La couverture sanitaire universelle, en garantissant l'accès intégral à des services de qualité pour la prévention, le traitement et la protection contre le risque financier, contribuerait de façon décisive à l'éradication des trois maladies visées par l'OMD 6, et de bien d'autres encore.

OMD 7 : Assurer un environnement durable²⁵

L'objectif consistant à assurer un environnement durable est indispensable à la réalisation des autres OMD, en raison des liens étroits qui les unissent. La pauvreté, la faim et la maladie s'accompagnent toujours d'une importante détérioration des services, comme l'approvisionnement en eau potable, et de l'accès aux ressources naturelles. Bien que l'Afrique enregistre des progrès au regard de la plupart des indicateurs de l'objectif 7, assurer la durabilité de l'environnement demeure problématique.

Les émissions de dioxyde de carbone continuent de progresser en Afrique

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de l'Afrique demeurent faibles comparées à celles des autres régions du monde. Il s'avère toutefois que plus de la moitié des pays africains ont enregistré une hausse de leurs émissions de CO₂, malgré les progrès notables réalisés par certains pays, comme la Libye et le Gabon (figure 7.1) en matière de réduction de leurs émissions. La Guinée équatoriale a connu la plus forte augmentation avec 9 tonnes métriques de CO₂ par habitant. Compte tenu de l'étendue des terres

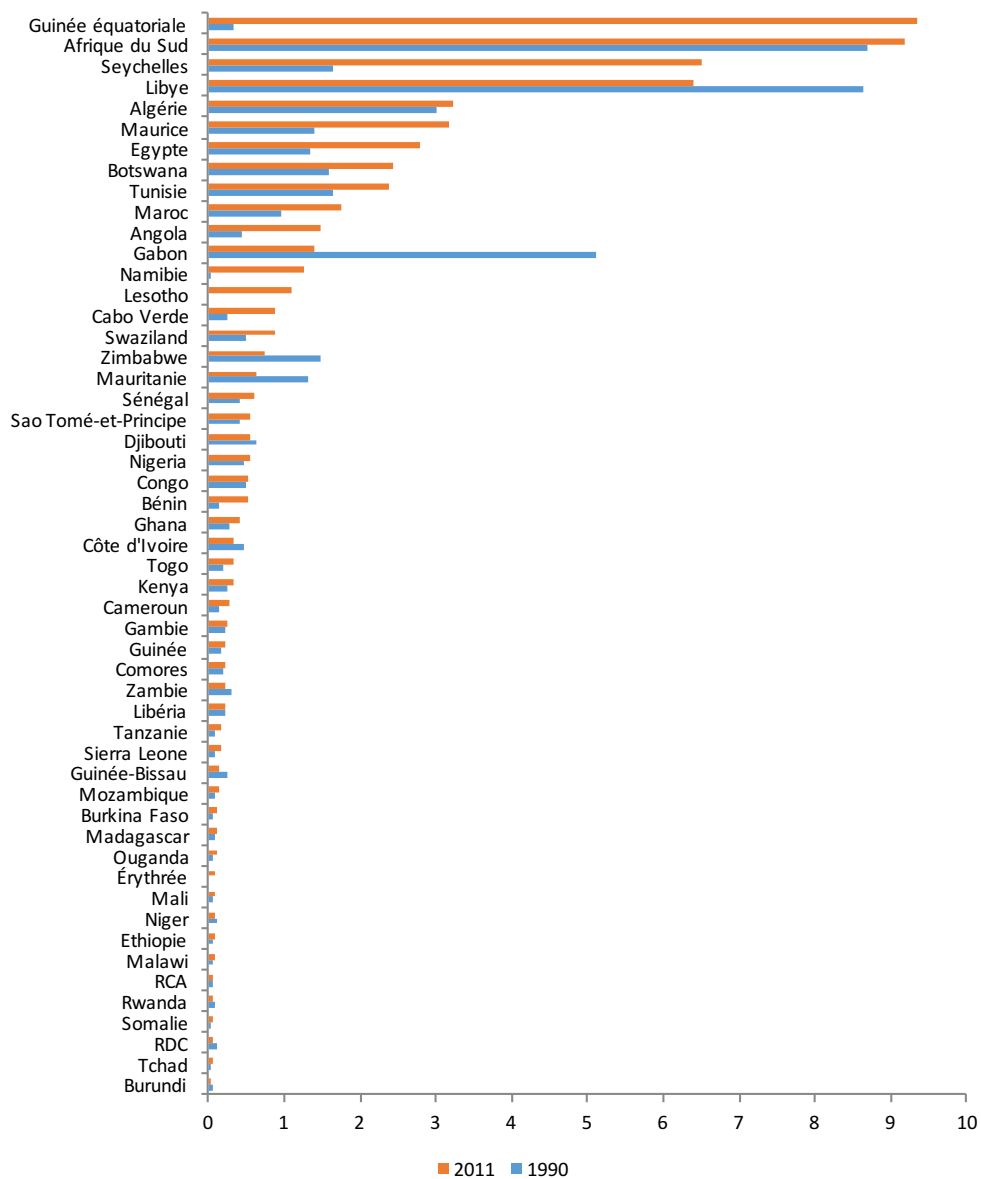
sur le continent, l'essentiel des émissions de CO₂ est imputable aux évolutions de l'occupation des sols.

On observe en Afrique une tendance à la baisse en matière de consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

Les pays africains sont parvenus à réduire leur consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone et à respecter le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone visant à réduire la production et la consommation de ces substances en vue d'en limiter la concentration dans l'atmosphère et ainsi protéger la fragile couche d'ozone de la planète. Entre 2000 et 2013, à l'exception du Botswana, du Gabon, de Madagascar et de la Mauritanie, tous les pays africains ont réduit leur utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone. On citera notamment à cet égard l'Algérie, l'Égypte, et le Nigéria, où l'utilisation de ces substances a été réduite respectivement de 1 652, 2 394 et 4 476 tonnes PDO (potentiel de destruction de l'ozone) entre 2000 et 2013.

²⁵ Auteur : Theresa Watwii Ndavi, statisticienne, Commission de l'Union africaine

Figure 7.1 : Émissions de dioxyde de carbone (CO₂) (tonnes métriques de CO₂ par habitant)



Source : DSNU, 2016.

Cible 7.B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte

Les zones terrestres et marines protégées gagnent en importance en Afrique

En 2014, plus de 50 % des pays africains avaient atteint l'objectif visant à assurer la protection d'au moins 10 % de leurs zones terrestres et marines, alors qu'ils n'étaient que 33 % dans ce cas en 2000. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction afin de limiter l'appauvrissement de la biodiversité et de renforcer la protection de ces zones. Le Congo et le Maroc se sont particulièrement distingués à cet égard. D'ailleurs, le Congo présentait en 2014 la plus forte proportion de zones terrestres et marines protégées d'Afrique avec 31,8 %.

Le continent dans son ensemble a suivi la tendance mondiale consistant à accroître la proportion de ses zones terrestres et marines protégées, l'Afrique hors Afrique du Nord comptant 11,1 % de l'ensemble des

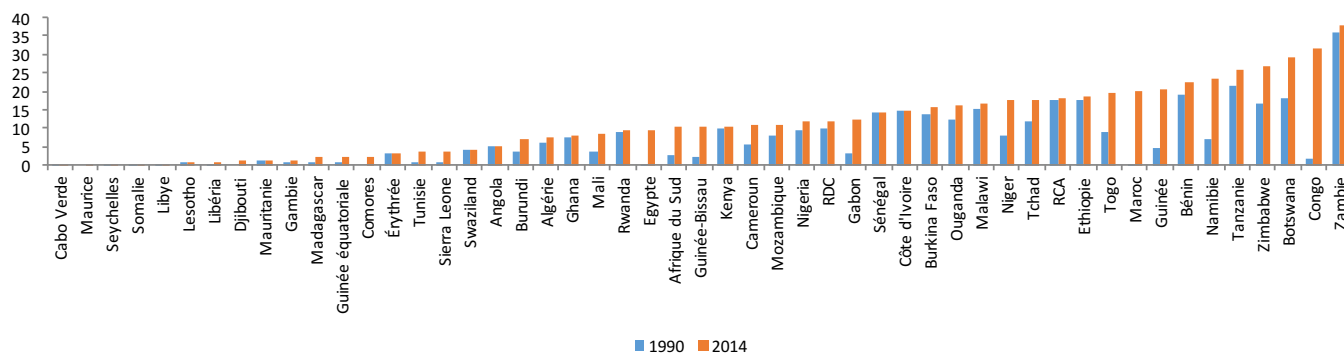
zones terrestres protégées en 2014, contre 7,1 % en 1990 (tableau 7.1). Cela montre que la préservation des écosystèmes mondiaux constitue toujours une priorité, notamment en raison de l'influence des écosystèmes et des différentes espèces sur les changements climatiques.

Cible 7.C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

De modestes progrès en matière d'amélioration de l'accès à l'eau potable en Afrique

Sur le plan mondial, la cible des OMD concernant l'accès à l'eau potable a été atteinte avec cinq ans d'avance, tout en dépassant l'objectif de 88 %.

Figure 7.2 : Zones terrestres et marines protégées, en pourcentage de la superficie totale du territoire



Source : DSNU, 2016.

Tableau 7.1 : Proportion des zones terrestres et marines protégées en pourcentage de la superficie totale du territoire

	1990	2000	2014
Monde	4,9	6,7	11,7
Régions en développement	4,4	6,1	10,0
Afrique du Nord	2,2	2,8	6,3
Afrique hors Afrique du Nord	7,1	7,6	11,1
Amérique latine et Caraïbes	4,9	8,0	13,3
Caraïbes	0,9	2,1	2,9
Amérique latine	5,2	8,5	14,0
Asie de l'Est	10,8	13,4	15,1
Asie de l'Est hors Chine	3,4	9,7	12,7
Asie du Sud	3,3	3,8	4,2
Asie du Sud hors Inde	3,9	4,6	5,3
Asie du Sud-Est	2,8	4,4	6,0
Asie de l'Ouest	2,6	11,0	11,3
Océanie	0,1	0,1	7,4
Caucase et l'Asie centrale	2,7	3,5	4,5
Régions développées	6,0	8,3	13,4
Pays en développement sans littoral	8,7	11,2	14,3
Petits États insulaires en développement	0,2	0,4	1,7

Source : DSNU, 2016.

Toutefois, le continent africain dans son ensemble n'est pas parvenu à atteindre cette cible.

Comme le montre nettement la figure 7.3 ci-dessous, la proportion de la population des zones urbaines et rurales utilisant des sources d'eau potable améliorées a augmenté entre 1990 et 2015. Cette évolution s'est produite en dépit des disparités observées entre les environnements urbains et ruraux, car naturellement, l'accès à l'eau potable, et notamment à l'eau courante, est généralement meilleur en zone

urbaine. L'approvisionnement en eau courante s'inscrit dans une stratégie globale visant à faciliter l'accès à l'eau potable. Naturellement, en ce qui concerne l'utilisation d'une source d'eau potable améliorée en Afrique, la proportion de la population urbaine est supérieure à celle de la population rurale. L'accroissement démographique va entraîner une hausse de la demande en approvisionnement en eau potable sur le continent, laquelle sera donc encore plus difficile à satisfaire.

L'ensemble des pays africains pour lesquels des données sont disponibles ont affiché une hausse de la proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée entre 1990 et 2015, à l'exception de l'Algérie qui a enregistré une légère baisse de 8 % en la matière sur la même période. L'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Malawi, le Mali et la Mauritanie ont enregistré les progrès les plus importants en améliorant leur couverture de plus de 100 % entre 1990 et 2015. Maurice a indiqué en 2015 avoir atteint une couverture de 100 % de la population utilisant des sources d'eau potable améliorées. Treize pays africains, à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cabo Verde, les Comores, l'Égypte, Djibouti, le Gabon, la Gambie, le Malawi, la Namibie, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et la Tunisie sont parvenus à une couverture de plus de 90 % en matière d'accès à l'eau potable. Deux pays africains, l'Angola et la Guinée équatoriale, présentaient en 2015 un taux de couverture inférieur à 50 % (figure 7.3).

Malgré les progrès réalisés par la plupart des pays africains pour étendre la couverture de ces services, les disparités entre zones urbaines et rurales subsistent dans bon nombre d'entre eux. En 2015, des taux de disparités considérables de plus de 40

Tableau 7.2 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable améliorée (en pourcentage)

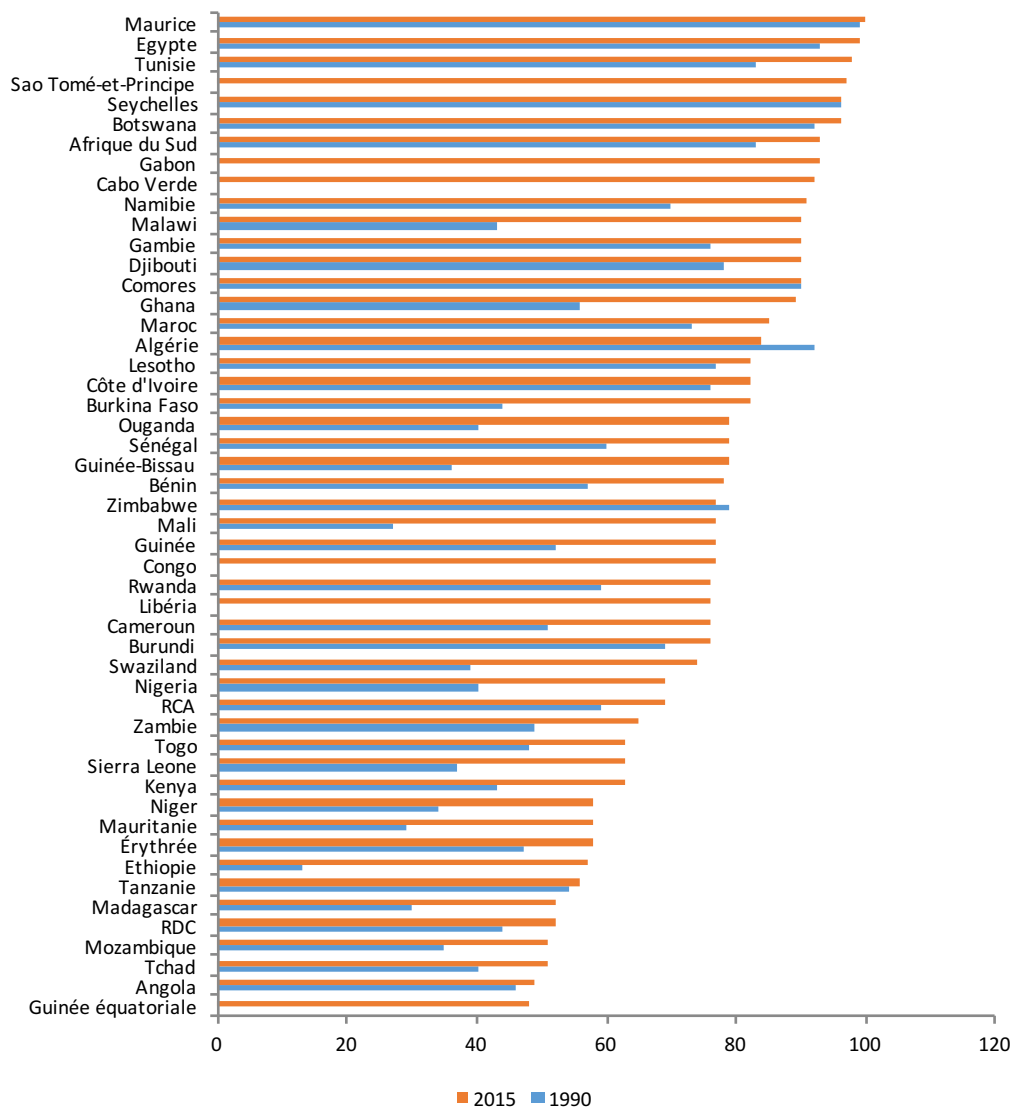
	1990			2015		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	76	95	62	91	96	84
Régions en développement	70	93	59	89	95	83
Afrique du Nord	87	95	80	93	95	90
Afrique hors Afrique du Nord	48	83	34	68	87	56
Amérique latine						
Caraïbes	85	94	63	95	97	84
Asie de l'Est	68	97	56	96	98	93
Asie du Sud	73	90	66	93	96	91
Asie du Sud-Est	72	90	63	90	95	86
Asie de l'Ouest	85	95	70	95	96	90
Océanie	50	92	37	56	94	44
Caucase et Asie centrale	87	95	79	89	98	81
Régions développées	98	99	93	99	100	98

Source : DSNU, 2016.

points de pourcentage ont ainsi été constatés entre zones urbaines et rurales en Angola, au Burundi, au Cameroun, au Congo, en Éthiopie, en Guinée équatoriale, à Madagascar, au Niger et en RDC

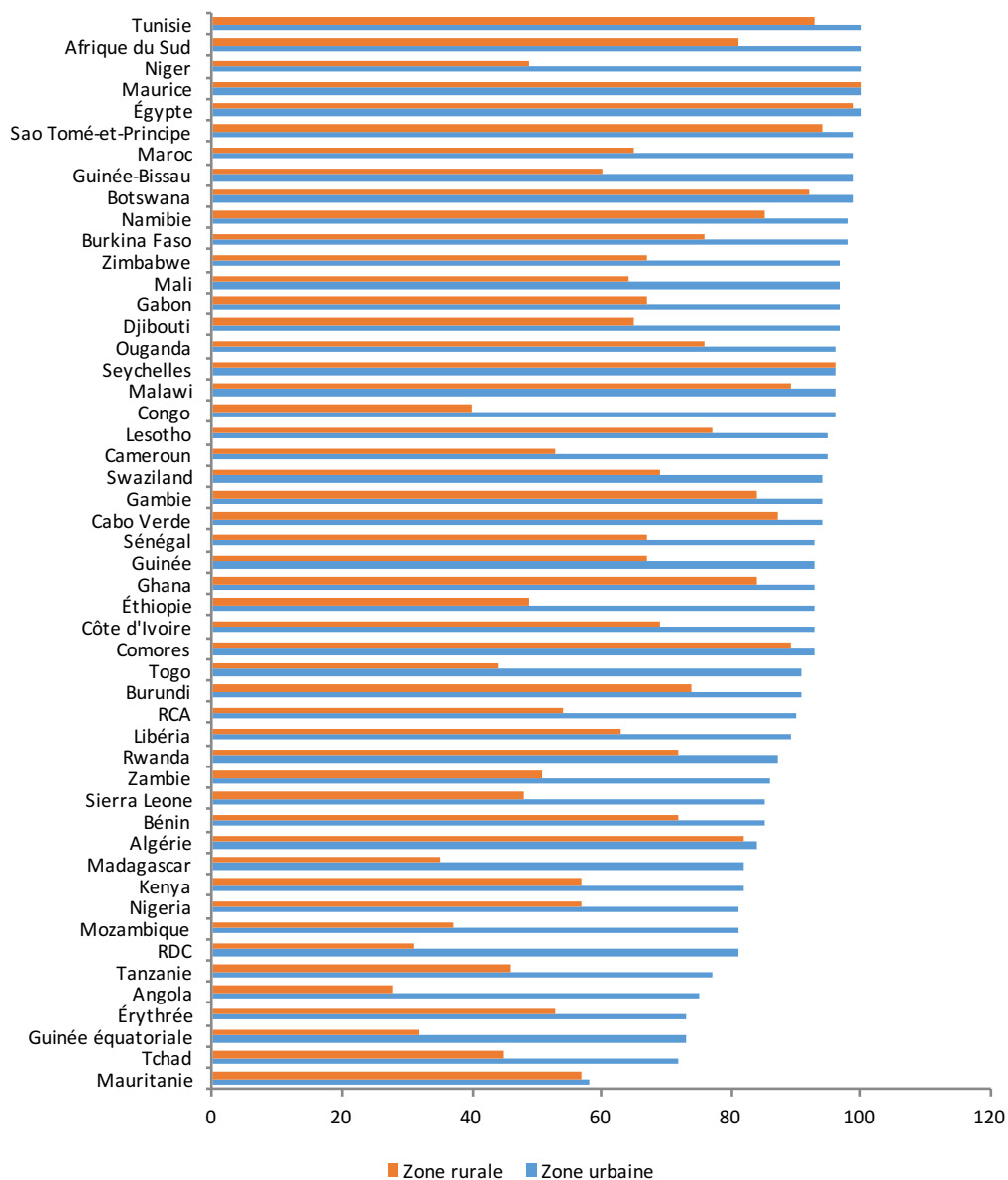
(figure 7.4). Cela démontre que l'investissement dans les infrastructures hydrauliques, en particulier dans les zones rurales, est indispensable à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable en Afrique.

Figure 7.3 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée, 1990 et 2015



Source : DSNU, 2015

Figure 7.4 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée par lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) en 2015



Source : DSNU, 2015

Lente progression de l'accès à un assainissement amélioré

Sur le plan mondial, la cible des OMD concernant l'assainissement n'a pas été atteinte, puisque seulement 68 % de la population mondiale bénéficiait en 2015 d'installations sanitaires améliorées. Les seules régions en développement à avoir atteint cette cible sont l'Afrique du Nord, l'Asie de l'Est, l'Asie de l'Ouest ainsi que le Caucase et l'Asie centrale (UNICEF, OMS, 2015).

Comme le montre clairement le tableau 7.3 ci-dessous, la proportion de la population mondiale ayant accès à des installations sanitaires améliorées a augmenté au fil des années, et ce dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. Pour ce qui est de la population africaine, le taux en la matière est passé de 24 % en 1990 à 30 % en 2015. Cela étant, ce résultat montre que l'Afrique se situe toujours en deçà de l'objectif d'une couverture de 66 % et que son taux est le plus faible de toutes les régions du monde, celui de l'Océanie se situant à 35 % et celui de l'Asie du Sud à 47 %. Là encore, de fortes disparités se remarquent entre populations urbaines et rurales, et ce dans toutes les régions du monde.

Seuls cinq pays africains, à savoir l'Égypte, la Libye, Maurice, les Seychelles et la Tunisie, présentaient en 2015 un taux supérieur à 90 % en matière d'accès de la population à des installations d'assainissement améliorées. Sur 51 pays africains pour lesquels des données sont disponibles pour l'année 2015, 36 présentent des taux de couverture inférieurs à 50 % (figure 7.5). Dans la plupart des pays africains,

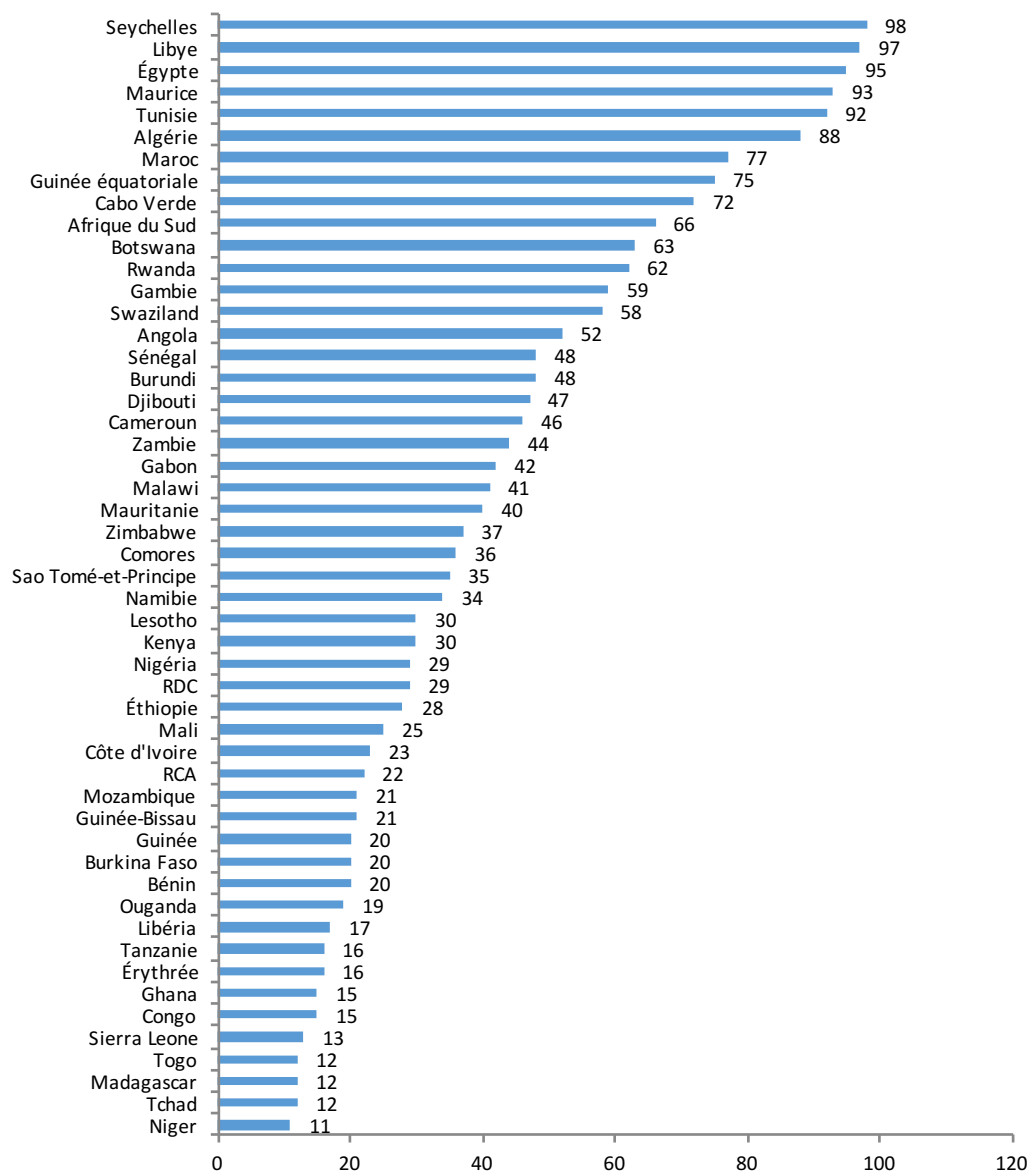
Tableau 7.3 : Proportion de la population ayant accès à un assainissement amélioré (en pourcentage)

	1990			2015		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	54	79	35	68	82	51
Régions en développement	43	69	29	62	77	47
Afrique du Nord	71	90	54	89	92	86
Afrique hors Afrique du Nord	24	39	18	30	40	23
Amérique latine et Caraïbes	67	80	36	83	88	64
Asie de l'Est	50	71	41	77	87	64
Asie du Sud	22	54	11	47	67	36
Asie du Sud-Est	48	69	38	72	81	64
Asie de l'Ouest	80	94	58	94	96	89
Océanie	35	75	22	35	76	23
Caucase et Asie centrale	90	95	86	96	95	96
Régions développées	94	96	90	96	97	91

Source : DSNU, 2016.

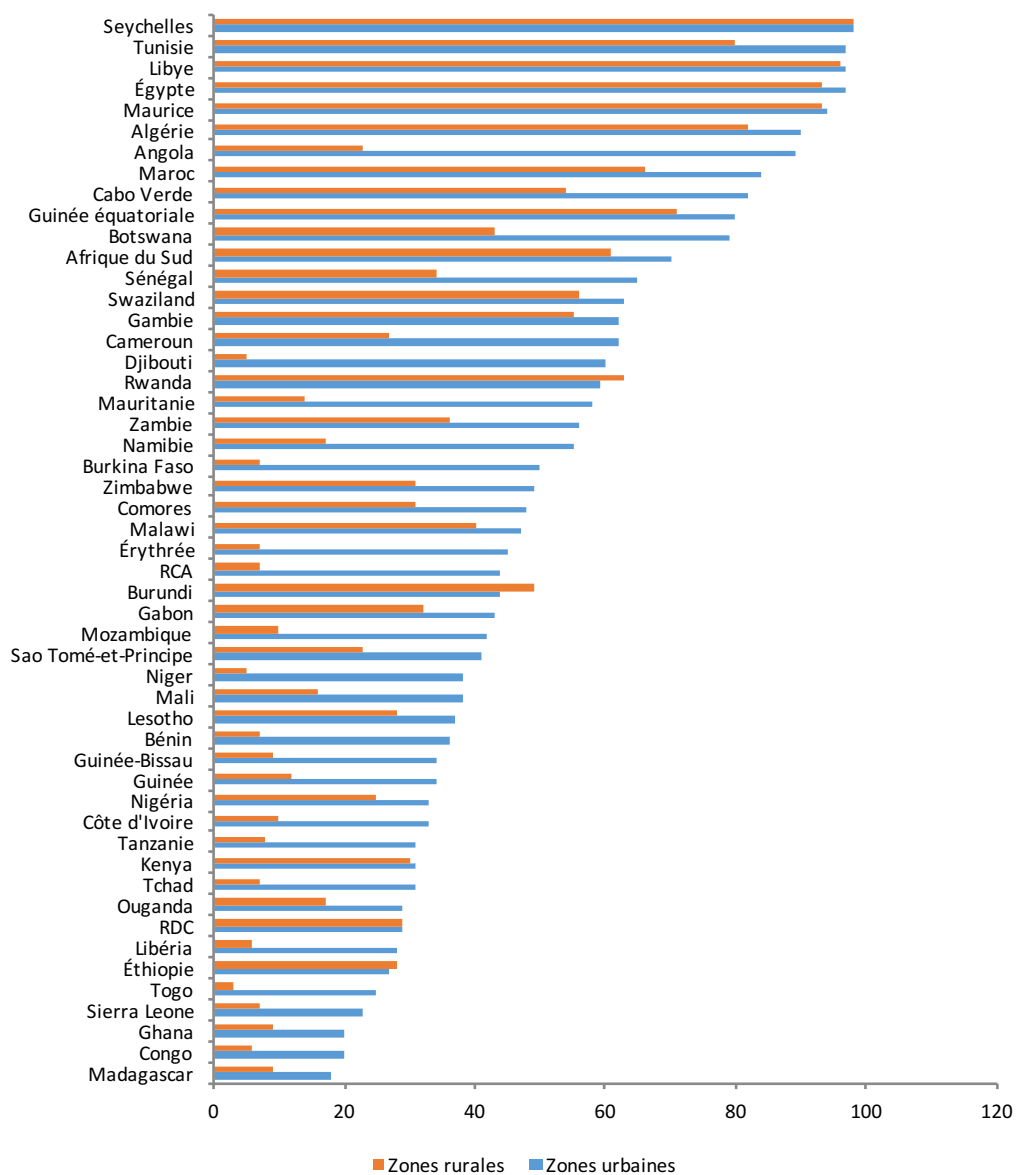
l'accès des populations rurales à des installations d'assainissement améliorées est demeuré inférieur à l'accès dont bénéficient les populations urbaines (figure 7.6). La majorité des pays africains pour lesquels des données sont disponibles ont affiché des progrès plus ou moins importants en matière d'accès à des installations d'assainissement améliorées, à l'exception de Djibouti, du Nigéria et du Zimbabwe qui ont fait état de régressions à cet égard au cours de la période 1990-2015.

Figure 7.5 : Proportion de la population ayant accès à un assainissement amélioré, 2015



Source : DSNU, 2015

Figure 7.6 : Proportion de la population ayant accès à un assainissement amélioré, zones urbaines et rurales



Source : DSNU, 2015

Cible 7.D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

L'Afrique a connu une baisse globale du nombre d'habitants de taudis au sein de la population urbaine

On entend par « habitant de taudis » une personne qui vit sans avoir accès aux services de base tels que l'eau et l'assainissement ou à un logement durable, entre autres. À l'exception de l'Asie de l'Ouest, la part de la population urbaine vivant dans des taudis a diminué dans les régions en développement (tableau 7.4 et figure 7.7 ci-dessous). Le tableau 7.4 montre qu'au fil des années, en Afrique, le taux d'habitants de taudis est passé de 70 % en 1990 à 65 % en 2000, puis à 55,2 % en 2014. Cela révèle qu'une plus grande part de la population urbaine a accès aux services de base. Cela étant, l'accroissement démographique et l'urbanisation grandissante font de cette cible un objectif difficile à atteindre et l'Afrique hors Afrique du Nord demeure la région du monde ayant la plus forte prévalence de taudis.

Trois pays d'Afrique du Nord, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, comptent moins de 20 % de leur population urbaine vivant dans des taudis. Toutefois, huit pays africains, à savoir la Guinée-Bissau, Madagascar, la Mauritanie, le Mozambique, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone et le Tchad, présentent toujours une proportion élevée (plus de 75 %) de leur population urbaine vivant dans des taudis (figure 7.7).

Sur 27 pays africains pour lesquels des données sont disponibles à la fois pour 1990 et pour 2014, 20 pays

Tableau 7.4 : Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis (en pourcentage)

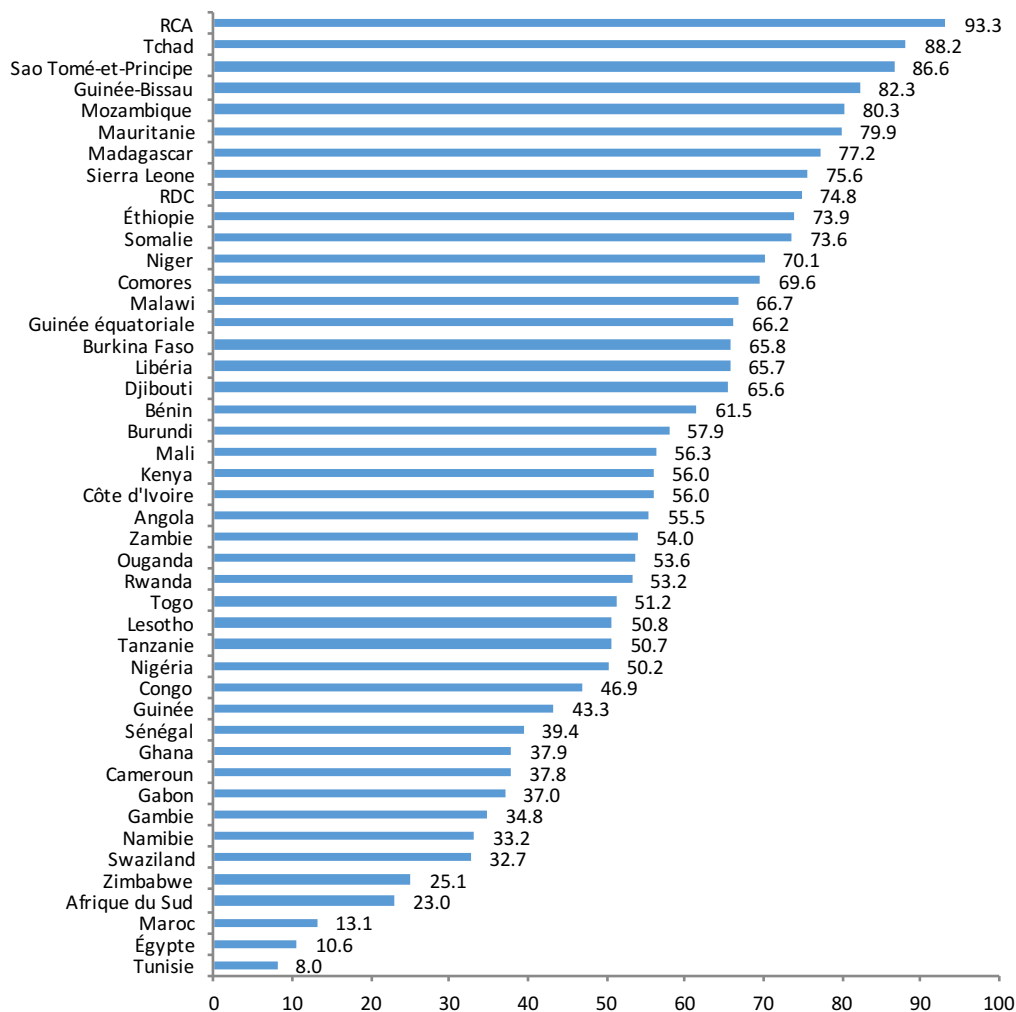
	1990	2000	2014
Régions en développement	46,2	39,4	29,7
Afrique du Nord	34,4	20,3	11,1
Afrique hors Afrique du Nord	70,0	65,0	55,2
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	20,5
Asie de l'Est	43,7	37,4	25,2
Asie du Sud	57,2	45,8	30,7
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	27,4
Asie de l'Ouest	22,5	20,6	24,7

Source : DSNU, 2016.

sont parvenus à réduire le nombre d'habitants de taudis, l'ampleur de cette baisse variant néanmoins d'un pays à un autre. Entre 1990 et 2014, c'est le Rwanda qui a réalisé les meilleurs progrès à cet égard en réduisant la proportion de sa population vivant dans des taudis de 42,8 points de pourcentage, suivi par l'Égypte et le Mali avec une diminution de 39,6 et 37,9 points de pourcentage respectivement. Sept pays africains²⁶ ont au contraire connu une augmentation du nombre de leurs habitants de taudis au cours de la même période. C'est le Zimbabwe qui a connu la plus forte augmentation en la matière, en passant de 4 % en 1990 à 25 % en 2014.

²⁶ Les Comores, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, la République centrafricaine et le Zimbabwe.

Figure 7.7 : Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, 2014



Source : DSNU, 2015.

Conclusion

La viabilité environnementale constitue le fondement du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. L'Afrique a accompli des avancées considérables au regard de la plupart des indicateurs environnementaux, mais ces progrès n'ont pas suffi pour parvenir à la réalisation de l'objectif dans les délais prévus. L'urbanisation grandissante et l'essor démographique, en particulier dans le cadre des établissements informels, ont entraîné un accroissement de la demande en ressources et une plus grande sollicitation concernant l'accès aux services, surtout en ce qui concerne l'eau et l'assainissement.

Tandis que le monde s'apprête à passer aux objectifs de développement durable, l'Afrique a établi dans le cadre de l'Agenda 2063 ses propres priorités en

tachant de tenir compte de ses spécificités. Cette stratégie de développement pour l'Afrique vise à une meilleure utilisation des ressources dans l'intérêt de tous les Africains. L'Agenda 2063 et les ODD se sont appuyés sur les enseignements tirés des OMD de façon à poursuivre la réalisation des cibles et des objectifs prévus. L'Afrique s'apprête ainsi à mener à bien les deux programmes de développement de manière intégrée.

La viabilité environnementale figure toujours en bonne place dans les nouveaux programmes de développement puisque ces derniers visent à limiter les effets des changements climatiques, tout en appuyant la sécurité alimentaire et le bien-être des populations. L'Afrique doit par conséquent veiller à garantir à la fois la productivité et la viabilité environnementale dans le cadre de ses efforts pour parvenir à un développement industriel inclusif.

OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement²⁷

Comme l'a démontré la mise en œuvre des OMD, la coopération internationale et les partenariats mondiaux ont joué un rôle majeur dans la réalisation des objectifs. Il subsiste cependant d'énormes lacunes concernant la prise en compte des besoins particuliers des pays africains, besoins sur lesquels ont insisté l'ensemble des réunions et des conférences internationales – notamment la troisième Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis Abeba et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Paris – et qui sont particulièrement mis en exergue dans le cadre des priorités de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 pour les 15 années à venir.

Les dernières données sur les échanges commerciaux de l'Afrique au sein de l'actuel système commercial institué dans le cadre des Conférences ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et sur les versements des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques

(OCDE) au titre de l'Aide publique au développement (APD) indiquent que les pays africains ont peu bénéficié de la coopération et des partenariats existants. Les résultats au regard de la part des exportations mondiales et en matière d'intégration régionale restent modestes et les engagements pris au titre de l'APD restent à honorer. Ces instruments constituent les principaux mécanismes de financement en faveur du développement de l'Afrique.

Dans le cadre des efforts internationaux déployés pour faire face aux problèmes d'endettement, plusieurs pays africains ont directement bénéficié de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Bon nombre d'entre eux restent cependant très exposés aux crises de la dette et certains ne parviennent pas à s'en défaire. Il convient donc à présent d'accorder la priorité à l'amélioration de la gestion macroéconomique et des finances publiques pour parvenir à la viabilité à long terme de la dette en Afrique.

27 Auteur : Seung Jin Baek, Spécialiste des politiques, CEA.

Les progrès remarquables réalisés sur le continent dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont prometteurs. À l'heure actuelle, 8 Africains sur 10 ont recours à la téléphonie mobile et tirent ainsi profit des innovations technologiques mondiales. Cette explosion de l'utilisation des téléphones mobiles, accompagnée d'une forte augmentation des investissements dans les télécommunications, a incontestablement contribué à améliorer le paysage des TIC en Afrique pour l'avenir.

Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Les échanges internationaux sont essentiels pour assurer à l'Afrique une croissance économique inclusive et réduire les inégalités, c'est pourquoi ils contribuent à la réalisation de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030. Les partenaires de développement se sont par conséquent fortement engagés à accompagner les pays africains en matière de facilitation des échanges commerciaux et du développement au travers de différentes négociations commerciales multilatérales. En juillet 2015, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement a appelé à renforcer les efforts internationaux en faveur d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC.

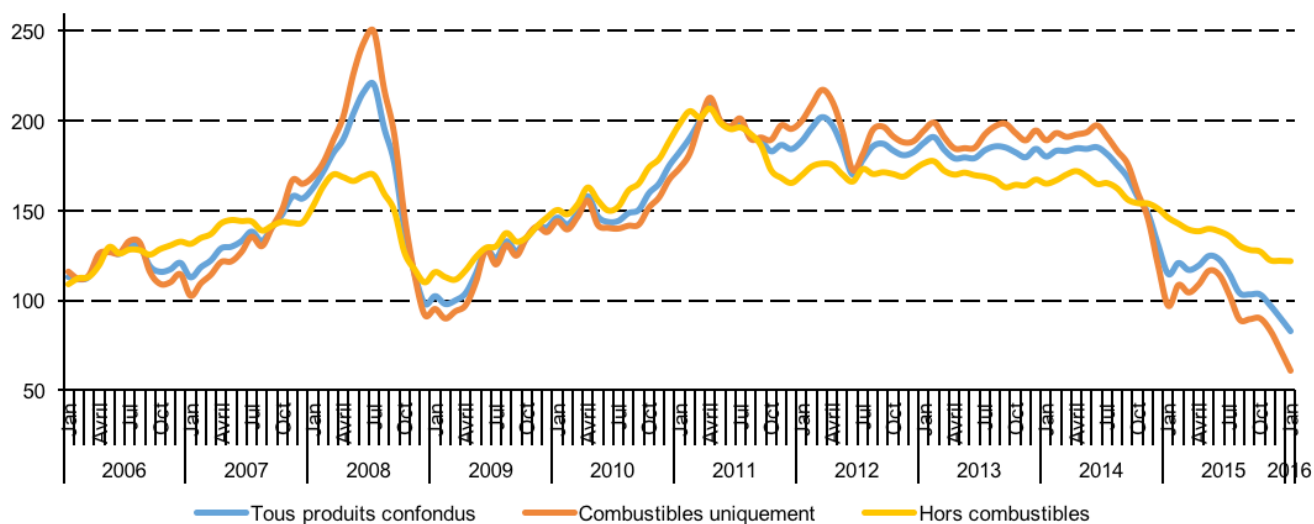
La part de l'Afrique dans les échanges mondiaux diminue

Les dernières tendances concernant les échanges commerciaux de l'Afrique indiquent par ailleurs que la part des exportations de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises est passée de 3,3 % en 2013 à 3,0 % en 2014²⁸. Cette baisse s'explique en partie par les fluctuations défavorables des cours des produits de base qui accusent depuis le deuxième semestre 2014 une chute considérable, de plus de 60 %, et atteignent même des taux inférieurs à ceux observés lors de la crise financière mondiale de 2008. Une telle variabilité des cours entraîne d'importantes répercussions sur les investissements et la croissance économique sachant que, pour bon nombre de pays africains, les échanges commerciaux sont très largement axés sur les produits dérivés des ressources naturelles, lesquels représentent les deux tiers des exportations de marchandises du continent (BAD *et al.*, 2015).

Pour que l'Afrique soit en mesure de bénéficier pleinement du système d'échanges et des accords commerciaux en vigueur, il est indispensable de poursuivre avec détermination au niveau international les efforts visant à diversifier les exportations en faveur des produits manufacturés. L'initiative Aide pour le commerce, notamment, s'est révélée être pour les pays africains un excellent moyen pour renforcer les capacités liées au commerce et leur permettre de participer plus activement aux négociations commerciales multilatérales. Cette initiative peut par ailleurs contribuer au renforcement des capacités de

²⁸ Données basées sur les statistiques du commerce international de l'OMC (OMC, 2016).

Figure 8.1 : Indice des cours internationaux des produits de base (valeur de référence pour 2005 = 100), 2005-2016



Source : FMI, 2016.

production dans des secteurs cruciaux tels que les infrastructures commerciales (CEA *et al.*, 2014).

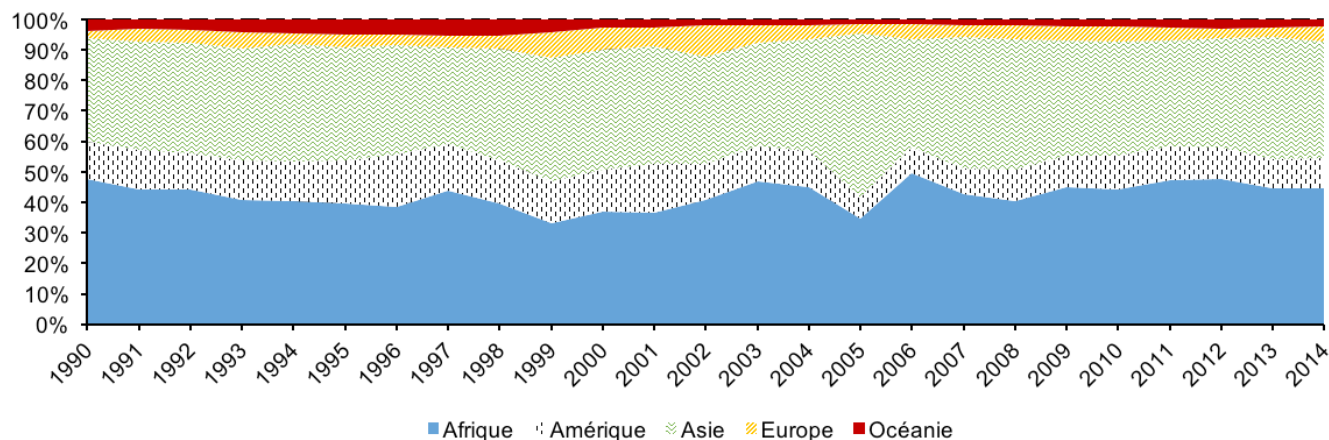
Pour ce qui est de l'APD, il est universellement reconnu qu'il s'agit toujours d'un des éléments indispensables au développement. L'APD versée par les pays du CAD de l'OCDE a nettement augmenté au cours de la période couverte par les OMD, avec un montant estimé en 2014 à 134,3 milliards de dollars (aux prix constants de 2013), ce qui représente néanmoins une baisse de 690 millions de dollars par rapport aux versements consentis en 2013.

L'aide programmable par pays n'est pas à la hauteur des engagements

L'Afrique dans son ensemble demeure le premier bénéficiaire d'APD étant donné que le continent

abrite la majorité des pays les moins avancés (PMA) du monde (34 sur un total de 48). Les versements nets d'APD des pays du CAD de l'OCDE en faveur du continent africain ont régulièrement progressé et sont passés de 10,4 milliards à 29,2 milliards de dollars entre 2000 et 2014 (la période couverte par les OMD) et la part de la région s'est maintenue dans la fourchette de 34 à 49 % (avec une moyenne de 43 %). Cependant, le niveau d'APD au bénéfice de l'Afrique en termes d'aide programmable par pays a été nettement inférieur aux engagements pris et a chuté de 8,1 %, passant de 49,9 milliards en 2013 à 45,9 milliards de dollars en 2014 (aux prix constants de 2013). Cette baisse est en grande partie imputable à la forte diminution de l'aide versée à d'importants bénéficiaires tels que le Kenya et la République-Unie de Tanzanie (OCDE, 2015).

Figure 8.2 : Répartition par région des versements nets d'APD des pays du CAD de l'OCDE, 1990-2014



Source : OCDE, 2015.

À quelques exceptions près, les pays du CAD n'ont pas respecté leurs engagements au titre de l'APD

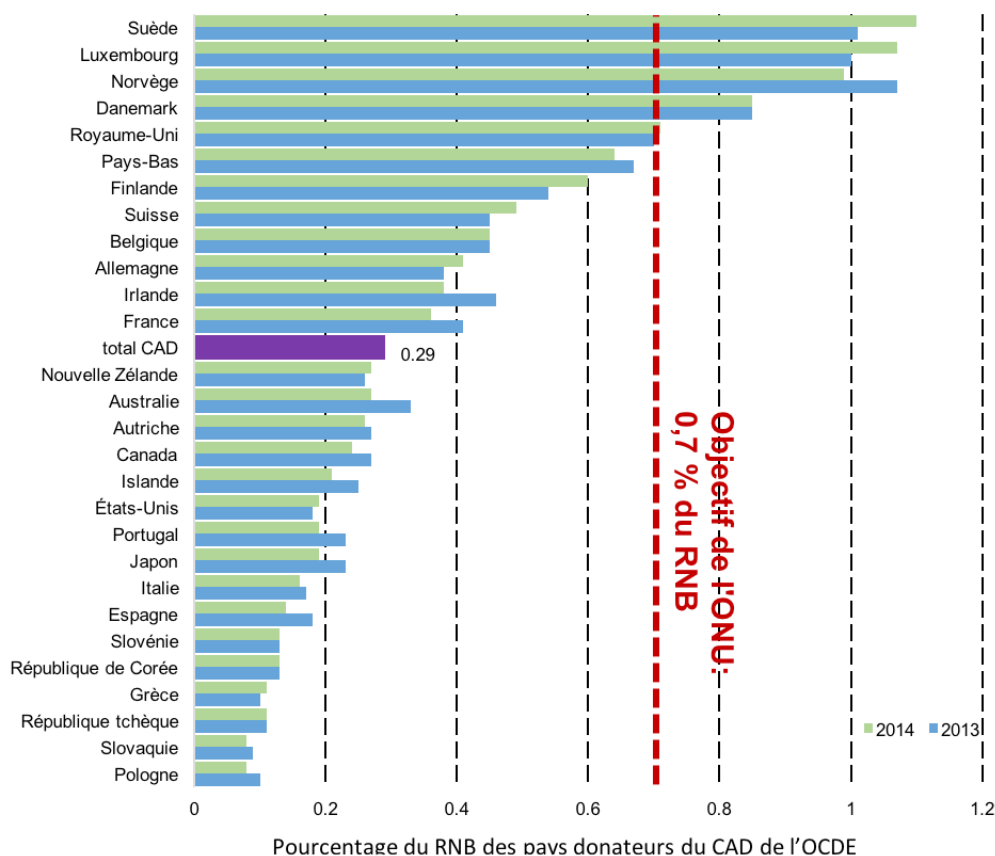
La plupart des pays du CAD accusent un retard par rapport à leur engagement de fournir aux pays en développement 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) dans le cadre de l'APD. En 2014, seuls 5 pays, à savoir la Suède (1,1 %), le Luxembourg (1,07 %), la Norvège (0,99 %), le Danemark (0,85 %) et le Royaume-Uni (0,71 %) sont parvenus, tout comme en 2013, à atteindre l'objectif fixé en matière d'APD. En valeur absolue, les cinq principaux pays donateurs depuis 1997 sont les États-Unis (32,7 milliards de dollars), le Royaume-Uni (19,3 milliards de dollars), l'Allemagne (16,2 milliards de dollars), la France (10,3 milliards de dollars) et le Japon (9,1 milliards de dollars).

Sur les 28 pays membres du CAD, 13 pays ont augmenté leur engagement de 7,1 % par rapport

à 2013, ce qui représente des décaissements supplémentaires de 6,1 milliards de dollars en valeur courante. Au niveau des pays, en 2014, l'Allemagne (14,2 %), la Finlande (13,9 %) et la Suisse (10,9 %) font partie des pays qui ont augmenté leurs versements de plus de 10 % par rapport à l'année antérieure, tandis que les contributions du Japon (-20,7 %), de l'Espagne (-20,3 %), du Canada (-15,2 %), du Portugal (-14,2 %), de l'Australie (-13,3 %) et de la Norvège (-10,0 %) ont diminué d'au moins 10 %.

Le total de l'APD du groupe du CAD n'a représenté que 0,29 % du cumul des RNB, ce qui signifie que l'écart entre l'objectif d'APD et les versements réalisés est évalué à 0,41 %, ce qui correspond aux écarts des années antérieures. Étant donné qu'il est peu probable que cet écart considérable se réduise dans un avenir proche, la qualité de l'APD revêt une importance considérable. Dans les faits, une partie non négligeable des montants de l'aide reste dans les pays donateurs,

Figure 8.3 : APD nette des pays du CAD de l'OCDE en pourcentage du RNB, 2013 et 2014



Source : DSNU, 2016.

et la contribution de l'APD au développement dans le pays bénéficiaire est dans certains cas limitée en raison des carences des systèmes de gouvernance. Il convient donc, dans la perspective d'une nouvelle ère de développement durable, que la communauté internationale accorde davantage d'importance à la qualité et à l'efficacité de l'aide.

La réalisation des ODD passe nécessairement par l'amélioration de la qualité de la prestation et de l'utilisation de l'aide

Il est généralement convenu que l'aide doit bénéficier d'une meilleure gestion de la qualité, de façon à en optimiser l'impact en matière de développement et de la rentabiliser. La gestion de la qualité permettrait de favoriser la responsabilité mutuelle et l'appropriation, dans les pays donateurs comme dans les pays en

développement, ce qui garantirait les meilleurs résultats en matière de développement (Killen, 2011). Outre les considérations théoriques, il existe aussi des faits tangibles qui démontrent qu'un lien étroit existe entre la qualité de l'aide et l'impact sur le développement. On estime que la valeur des programmes d'aide est diminuée de 30 % lorsqu'il s'agit d'une aide liée. S'il s'agit d'une aide imprévisible, alors sa valeur est réduite de 10 à 20 % (Kharas, 2008). En outre, la Commission européenne (Commission européenne, 2009) estime pour sa part que le coût que représente pour les programmes d'aide de l'Union européenne la non-application de l'agenda sur l'efficacité de l'aide se situe entre 5 et 7 milliards de dollars par an.

Cibles 8.B et 8.C : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement

L'APD nette en faveur des pays les moins avancés régresse

Alors que les versements nets d'APD des pays du CAD en faveur des pays les moins avancés (PMA) ont augmenté au cours de la période 1990-2014 et qu'ils se montaient à environ 26,2 milliards de dollars en 2014 en prix courants, le montant total pour 2014 affiche une nette baisse (de 3,7 milliards de dollars) par rapport à celui de 2013. On observe la même tendance à la baisse dans les montants d'APD alloués aux PMA africains. En outre, les versements en faveur des PMA africains en proportion du montant total d'APD versé aux PMA ont légèrement diminué au cours de la période 1990-2014, passant de 79,5 % en

1990 à 73,5 % en 2000, puis à 63,8 % en 2014. Cette tendance est révélatrice puisque les PMA africains représentent 70 % de l'ensemble des PMA.

L'APD en faveur des PDSL continue d'augmenter

L'APD joue aussi parfois un rôle décisif dans la résolution des problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral (PDSL) et les Petits États insulaires en développement (PEID) d'Afrique. Cette aide représente une source importante de financement extérieur et de devises pour bon nombre de pays et elle facilite l'accès aux ressources financières sur les marchés de capitaux internationaux. Le total des versements d'APD en faveur des PDSL africains a constamment augmenté au cours de la période couverte par les OMD, atteignant 9,2 milliards de dollars en 2014. Bien que l'APD allouée aux PDSL dans leur ensemble ait baissé de 90,3 millions de dollars par rapport au montant de 15,6 milliards en 2013, l'APD en faveur des PDSL africains a augmenté de 260,6 millions de dollars entre 2013 et 2014. Ceci est principalement dû aux importantes augmentations des versements par rapport à ceux de 2013 en faveur du Soudan du Sud (plus 492 millions de dollars) et de la République centrafricaine (plus 168,7 millions de dollars).

Les PEID africains ont connu un recul de l'APD en prix constants

Comparé à l'APD allouée aux PMA et aux PDSL, le montant de l'aide accordée aux PEID est plutôt modeste. En fait, l'Afrique ne compte que six PEID (le Cabo Verde, les Comores, la Guinée-Bissau, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles) sur 41 PEID au

total. Les versements d'APD alloués aux PEID africains n'ont pas augmenté au cours de la période 1990-2014. L'APD se montait en 1990 à 321,3 millions de dollars et en 2014 à 333,8 millions de dollars en prix courants, ce qui indique que le montant de l'aide, en prix constants, a clairement reculé sur la période considérée. Il n'est donc pas surprenant que la part d'APD versée aux PEID africains, proportionnelle à celle versée aux PEID dans leur ensemble, soit de fait passée de 21,5 % en 1990 à 12,4 % en 2014.

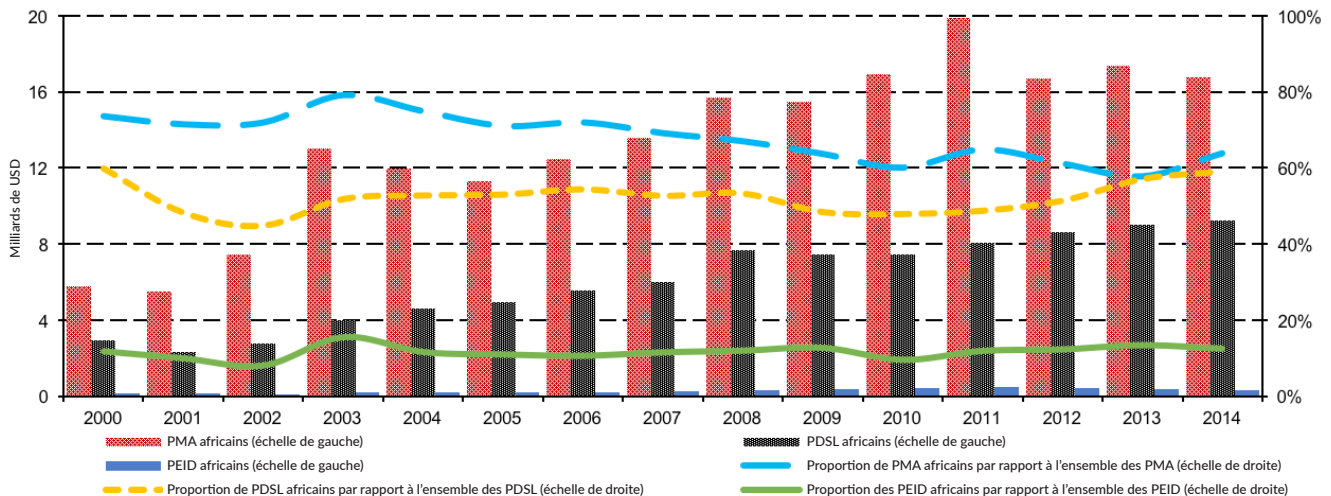
Au niveau des pays, en ce qui concerne les PDSL et les PEID africains, c'est l'Éthiopie qui a perçu au total le montant le plus élevé d'APD au cours de la période couverte par les OMD (43,4 milliards de dollars), suivie par l'Ouganda (26,2 milliards de dollars) et la Zambie (22,3 milliards de dollars). Il convient aussi de mentionner le Soudan du Sud, qui n'a commencé à percevoir l'APD qu'en 2011 et a déjà bénéficié

de 4,1 milliards de dollars au total. Parmi les PEID africains, le Cabo Verde est celui qui a le plus bénéficié de l'APD, avec 243,3 millions de dollars pour la seule année 2013 et 3,6 milliards de dollars au total.

Certains pays africains, dont les PMA et les PDSL, bénéficieront probablement d'une plus grande part de l'APD à l'avenir

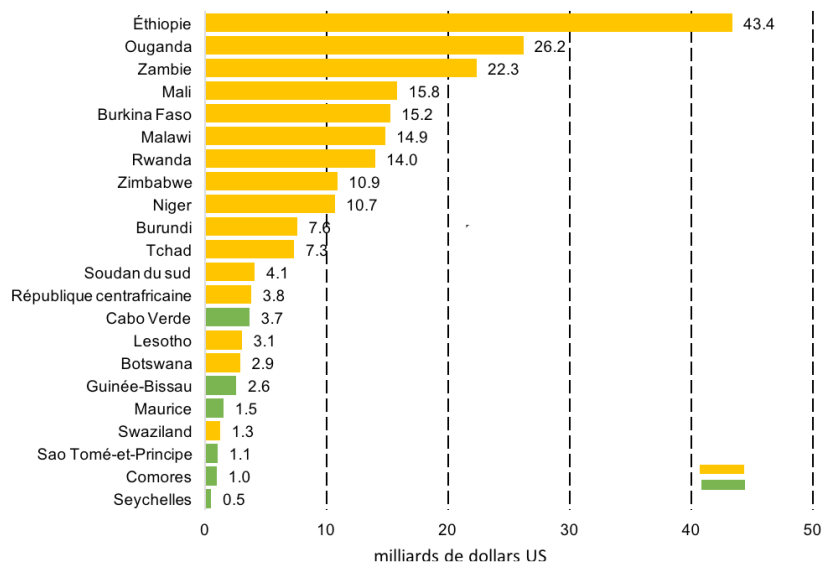
Selon les résultats préliminaires de l'enquête 2015 du CAD sur les plans prospectifs de dépenses des donateurs, les pays du CAD devraient privilégier les PMA et les autres pays ayant des problèmes spécifiques comme les PDSL et les pays touchés par un conflit. Il ressort de l'enquête qu'en dépit de la probable stagnation du niveau d'APD versé à l'Afrique au cours de la période 2015-2018, les PMA et autres pays à faible revenu devraient être parmi ceux qui bénéficieront le plus de l'APD, laquelle devrait

Figure 8.4 : Versements d'APD nette des pays du CAD de l'OCDE en faveur des PMA des PDSL et des PEID africains, 2000-2014



Source : OCDE, 2016.

Figure 8.5 : Total de l'APD versée aux PDSL et aux PEID africains, 1990-2013



Source : DSNU, 2016.

augmenter de 5,7 % en valeur réelle. Plus précisément, l'Afrique hors Afrique du Nord et les pays où sévit la maladie à virus Ebola comme la Guinée, mais aussi les PEID comme les Comores et Sao Tomé-et-Principe ainsi que les PMA très peuplés tels que l'Éthiopie verront leur niveau d'APD augmenter. L'aide versée aux PEID est cependant en baisse depuis 2010 et devrait continuer à stagner jusqu'à 2018, ce qui appelle une attention particulière compte tenu des difficultés structurelles et environnementales auxquelles sont exposés ces pays (OCDE, 2015).

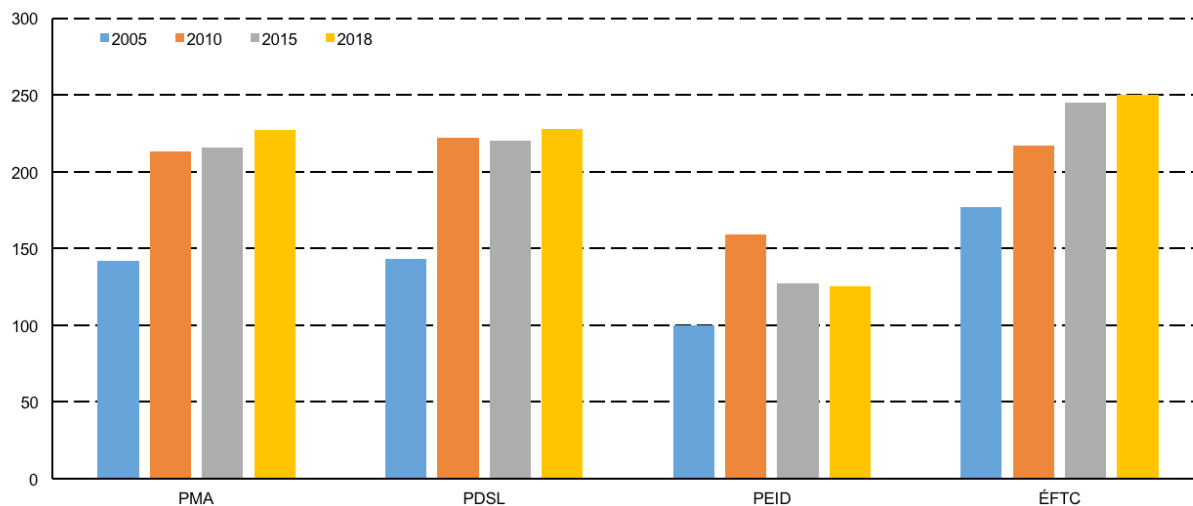
Nette amélioration de l'accès aux marchés en franchise de droits pour les PMA africains

S'agissant des besoins particuliers des PMA, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement a appelé la communauté internationale à mettre en œuvre sans délai et dans

leur intégralité les décisions du paquet de Bali, et en particulier celles prises en faveur des PMA. Selon la DSNU (DSNU, 2016), la proportion des importations des pays développés (hors pétrole et armes) en provenance de pays en développement admises en franchise de droits a constamment augmenté au cours des 15 dernières années. Les PMA africains ont davantage bénéficié de ce traitement préférentiel que les PMA des autres continents. Cela signifie que la plupart des PMA africains ont dépassé dès 2010 le taux de 99 % pour cet indicateur (à l'exception de la Somalie, avec 96,9 %, et de la Guinée équatoriale, avec 92,0 %), tandis que les PMA des autres continents ont atteint, à partir de la même année, un taux supérieur à 90 %.

En 1995, la plupart des pays africains comptaient parmi les membres fondateurs de l'OMC et ont bénéficié d'un traitement préférentiel dans le cadre de

Figure 8.6 : APD estimée (aide programmable par pays) en faveur des pays vulnérables (valeur de référence pour 2000 = 100), 2005, 2010, 2015 et 2018



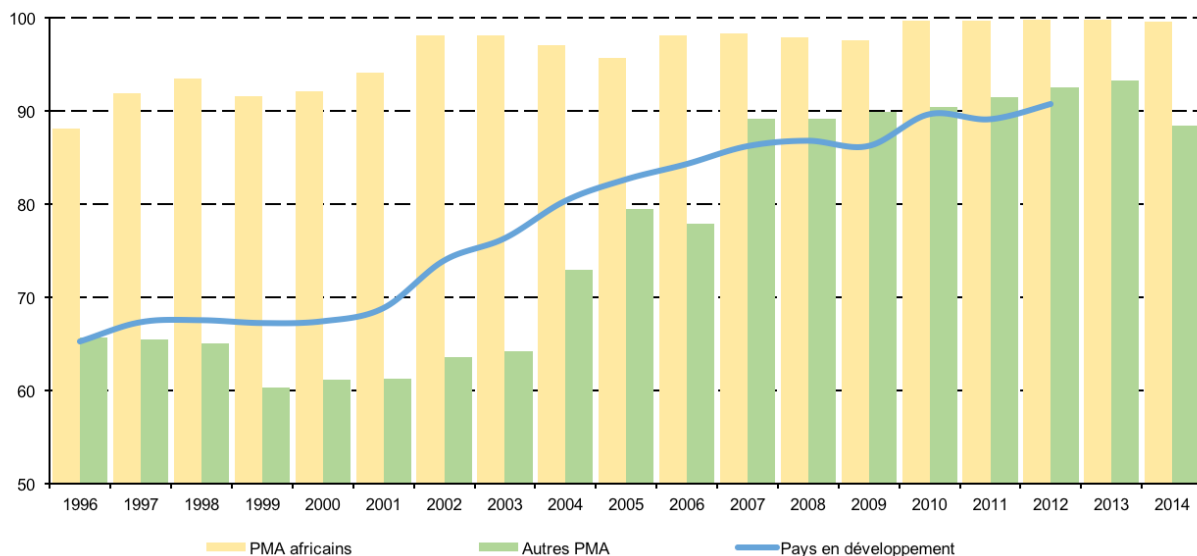
Source : OCDE, 2015.

Note : ÉFTC signifie États fragiles ou touchés par un conflit.

l'accès aux marchés des pays développés. La dixième Conférence ministérielle de l'OMC – la première à avoir lieu en Afrique – a abouti à l'adoption du paquet de Nairobi qui contient six décisions ministérielles sur l'agriculture, le coton et l'appui spécifique aux PMA. Le paquet de Nairobi facilite notamment pour les PMA l'exportation de marchandises vers les pays développés comme vers les pays en développement

en vertu d'accords commerciaux préférentiels unilatéraux en faveur des PMA. Mais le paquet de Nairobi permet surtout la prorogation de la période de dérogation jusque-là prévue dans le cadre du paquet de Bali qui préconise, entre autres choses, la pleine application de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent ainsi que la simplification des règles d'origine préférentielles en faveur des PMA.

Figure 8.7 : Proportion des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des PMA qui sont admises en franchise de droits, 1996-2014



Source : DSNU, 2016.

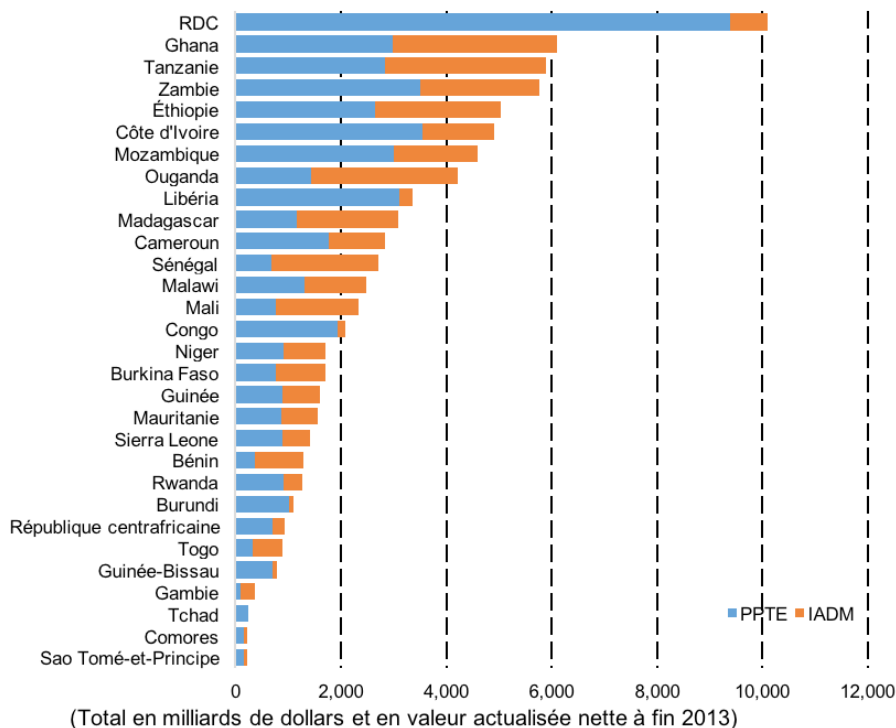
Cible 8.D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme

Outre l'APD, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) a aussi permis de réduire de manière significative le fardeau de la dette en Afrique. Trente pays africains ont atteint le point d'achèvement et bénéficié d'un allègement substantiel de leur dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, et trois autres pays africains – l'Érythrée, la Somalie et le Soudan – ont été déclarés admissibles à l'assistance au titre de l'initiative PPTE.

Parallèlement à cette initiative, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), qui a permis l'annulation de 100 % des dettes contractées par les pays africains à faible revenu – soit un montant total de 31,7 milliards de dollars en valeur actualisée nette à fin 2013 –, a contribué encore davantage à limiter les effets du poids de la dette extérieure.

La République démocratique du Congo est le pays qui a le plus bénéficié de ces deux initiatives en recevant un montant total de plus de 10 milliards de dollars en valeur actualisée nette à fin 2013, suivi par le Ghana (6 milliards de dollars), la République-Unie de Tanzanie (5,8 milliards de dollars), la Zambie (5,7 milliards de dollars) et l'Éthiopie (5 milliards de dollars).

Figure 8.8 : Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM en faveur des pays africains



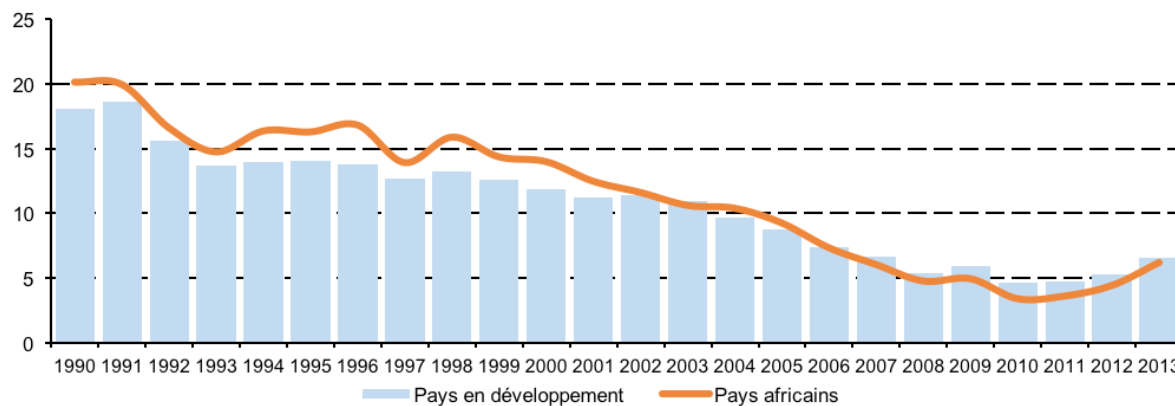
Source : DSNU, 2016.

Accentuation des pressions dues à la dette

Grâce à ces initiatives internationales d'allègement de la dette et à leurs propres efforts, la plupart des pays en développement, notamment en Afrique, ont été en mesure de réduire de manière constante leur ratio service de la dette/recettes d'exportations d'environ 15 points de pourcentage au cours de la période couverte par les OMD. Les derniers chiffres semblent toutefois traduire une hausse de ce ratio depuis 2011. Il risque d'augmenter en raison des perspectives incertaines sur le plan régional comme sur le plan mondial.

Bien que bon nombre de pays africains soient parvenus grâce à l'Initiative PPTE, à l'IADM et à d'autres mesures d'allègement de la dette à réduire leur ratio service de la dette/recettes d'exportations, la viabilité à long terme de la dette demeure un défi en Afrique pour les pays ayant dépassé le point d'achèvement, du fait essentiellement de problèmes structurels et de capacités insuffisantes en matière de gestion de la dette. Malgré l'appui des différentes mesures d'allègement de la dette, la préoccupation croissante concernant la viabilité de la dette soulève la question plus fondamentale de la mise en place d'un mécanisme de restructuration équitable qui

Figure 8.9 : Service de la dette en pourcentage des exportations de marchandises et de services et du revenu net, 1990-2013



Source : DSNU, 2016.

permette de faire face à toute nouvelle crise de la dette souveraine (CEA, *et al.*, 2015).

Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

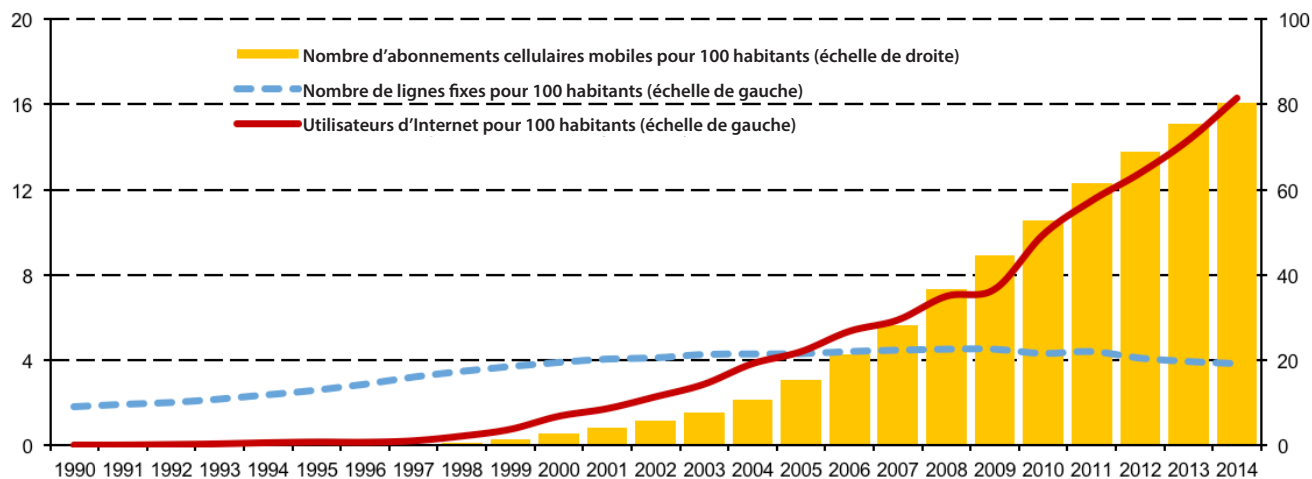
Stagnation du nombre de lignes de téléphone fixe du fait de l'augmentation exponentielle de l'accès à la téléphonie mobile

Le rôle joué par les technologies de l'information et de la communication ne saurait être sous-estimé compte tenu de leur capacité à changer les modes de vie et de communication. Elles permettent aussi d'améliorer les services dont bénéficient les populations. Dans l'ensemble, le nombre de lignes de téléphone fixe

s'est maintenu en Afrique depuis l'année 2000 à cinq lignes pour 100 habitants. Au niveau individuel, seuls 16 pays africains ont connu de légères augmentations en la matière entre 2013 et 2014, les autres pays affichant une légère baisse ou une stagnation sur la même période. Les résultats médiocres à cet égard sont essentiellement imputables à l'accroissement rapide des abonnements à la téléphonie mobile.

Ces derniers ont donc au contraire augmenté de façon exponentielle en dépassant d'ailleurs le nombre d'abonnements à la téléphonie fixe dès 2001. À présent, 80 % des Africains ont recours au téléphone mobile. Au niveau national, 16 pays, à savoir l'Afrique du Sud, le Bénin, le Botswana, le Cabo Verde, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Lesotho, le Mali, Maurice, la Namibie, les Seychelles et la Tunisie, sont parvenus à un taux de pénétration supérieur à 100 % dès 2014. C'est le Gabon qui s'est le plus distingué à cet égard en affichant dès 2014 un taux de pénétration de 210 %.

Figure 8.10 : Estimation du nombre d'abonnés à un service de téléphonie fixe, d'abonnés à un service de téléphonie mobile et d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants en Afrique, 1990-2014



Source : DSNU, 2016.

En revanche, le taux d'abonnés au réseau mobile en Érythrée (6,4 pour 100 habitants) reste très insuffisant.

Malgré les progrès en matière d'accès à la téléphonie mobile, l'accès à Internet demeure problématique en Afrique

Près de 84 % des Africains sont privés d'accès à un réseau mondial de contenus et d'applications tandis que plus de la moitié de la population mondiale est reliée à Internet. Cela signifie que la population africaine ne profite pas des innovations technologiques, en partie en raison des problèmes d'infrastructure liés à la dépendance traditionnelle du continent à l'égard des satellites et des stations terrestres VSAT pour assurer l'essentiel de sa connectivité. Il convient de souligner que l'importance des coûts constitue toujours le premier obstacle à un usage plus répandu d'Internet sur le continent, le coût des 100 kilo-octets

par seconde en Afrique étant le plus élevé au monde (CEA *et al.*, 2014).

Au niveau des pays, en 2014, le seul pays africain dans lequel plus de 50 habitants sur 100 disposaient d'un accès Internet était les Seychelles. Il y en avait toujours moins de 10 sur 100 dans vingt-quatre pays. On comptait moins de 1 habitant sur 100 connecté en Érythrée. Les meilleurs résultats en la matière ont été obtenus au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Ghana, au Lesotho, au Libéria, au Mali et en Mauritanie, où le nombre d'utilisateurs d'Internet a progressé de plus de 50 % en 2014.

Conclusion

Dans l'ensemble, les performances de l'Afrique concernant l'ODD 8 laissent apparaître des résultats mitigés dans les domaines du commerce, de l'aide au

développement, de l'allègement de la dette et des technologies de l'information et de la communication. Les résultats en matière d'échanges commerciaux, en particulier, se sont détériorés ces dernières années en raison des récentes chutes des cours des produits de base, mais aussi des difficultés à diversifier l'économie.

En dehors de la possible réaffectation des fonds existants au bénéfice des pays les moins avancés, il est peu probable que les volumes d'APD destinés à l'Afrique augmentent. Le déficit de mise en œuvre de l'APD est important et ne devrait pas diminuer dans les prochaines années. L'accès aux marchés des pays développés en franchise de droits est meilleur, bien que des barrières non tarifaires continuent de freiner les progrès en la matière. Le fardeau de la dette a considérablement diminué, notamment grâce aux mécanismes d'allègement, mais on a récemment pu observer une accentuation des pressions dues à la dette dans un certain nombre de pays africains. L'accès à la téléphonie mobile s'est amélioré de façon spectaculaire, mais l'accès à Internet demeure bien en dessous des moyennes mondiales.

Compte tenu de ces évolutions, il apparaît indispensable pour les pays africains de renforcer la viabilité macroéconomique et la gestion publique des revenus tirés des ressources naturelles, et aussi de mobiliser les fonds nécessaires à la transformation de leurs économies. En outre, les pays africains doivent absolument adopter des mesures novatrices en faveur de la valorisation des produits et d'une

meilleure compétitivité sur le plan international afin de leur permettre de progresser dans les chaînes de valeur mondiale.

Par ailleurs, l'adoption des ODD devrait inciter les partenaires du développement à respecter leurs engagements et à améliorer la qualité de la prestation de l'aide. Il conviendrait que ces efforts soient accompagnés d'une utilisation plus efficace de l'aide de la part des bénéficiaires. De plus, en vue d'appuyer l'autonomie financière des États africains sur le long terme, il conviendrait que la communauté internationale coopère étroitement avec les gouvernements africains dans le but d'empêcher les mouvements de capitaux illégaux, de renforcer les capacités en matière de mobilisation des ressources nationales et de trouver de nouvelles sources de financement.

Il sera crucial de procéder au renforcement des capacités technologiques des PMA africains afin d'améliorer leurs capacités productives et leur compétitivité sur le plan international. Mais il conviendra tout particulièrement de favoriser l'adoption de technologies moins polluantes, qui sont indispensables pour garantir en Afrique un développement industriel respectueux de l'environnement. À cet égard, le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation récemment créé dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies peut servir de catalyseur à l'innovation, mais aussi au transfert et à la diffusion des technologies.

Section II : Les défis et opportunités du double passage de l'Afrique aux Objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 ²⁹

Contexte

Les résultats présentés à la section précédente suggèrent que les performances de l'Afrique dans la réalisation des OMD ont été particulièrement remarquables en dépit de sa situation de pauvreté du départ ; les inscriptions à l'école primaire, la représentation des femmes aux assemblées nationales, la prévalence et les taux d'incidence du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose ainsi que la mortalité maternelle et infantile ont tous connu des améliorations. Néanmoins, l'analyse se fonde sur les données les plus récentes pour confirmer également que l'Afrique a manqué la plupart des cibles des OMD, même pendant qu'elle se préparait pour le passage à l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063, le cadre continental de développement de l'Afrique.

En janvier 2015, les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine ont adopté l'Agenda 2063, un cadre stratégique pour la croissance inclusive et le développement durable en Afrique, et une stratégie

visant à optimiser l'utilisation des ressources du continent au profit de tous les Africains. En septembre de la même année, ils ont également souscrit à l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030, un cadre mondial qui vise à « réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière qui soit équilibrée. »

Les ODD sont un ensemble ambitieux d'objectifs de développement qui se fondent sur les OMD en englobant un large éventail d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux soutenus par des moyens de mise en œuvre et un mécanisme de suivi complexes. Le nouveau agenda a la particularité d'intégrer la durabilité sociale, économique et environnementale sous forme de 17 objectifs, 169 cibles et 230 indicateurs.

Deux événements majeurs marquent une transition à deux volets : une transition au niveau mondial des OMD vers l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 et une transition au niveau continental

²⁹ Auteur : Bartholomew Armah, Chef, Section du renouveau de la planification, CEA.

vers l'Agenda 2063, un cadre qui consolide les initiatives régionales, existantes et nouvelles, telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans un cadre de transformation prospectif pour l'Afrique.

Principales caractéristiques de l'Agenda 2063

L'Agenda 2063 est un cadre de développement à long terme qui vise à concrétiser la vision du continent d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale.

L'Agenda a été initié lors du 50^{ème} anniversaire (Jubilé d'or) de l'Union africaine en 2013, au cours duquel les Chefs d'État ont réaffirmé leur volonté de transformer la vision panafricaine en réalité. Le Sommet a chargé la Commission de l'Union africaine d'élaborer une vision à long terme fondée sur une approche participative, avec le concours de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

La vision, le cadre de transformation et le premier plan décennal de mise en œuvre sont les trois éléments clés de l'agenda³⁰. Il repose sur sept aspirations assorties d'objectifs, de domaines prioritaires, de cibles et de stratégies correspondants. Le plan décennal de mise en œuvre compte actuellement vingt objectifs (CUA, 2015).

Pour assurer une mise en œuvre efficace, l'agenda est divisé en cinq périodes de mise en œuvre de dix années chacune, la première couvrant la période 2014-2023. Le premier plan décennal de mise en œuvre est fondé sur l'Acte constitutif de l'Union africaine, la Vision de l'Union africaine, les huit domaines prioritaires de la Déclaration solennelle du 50^{ème} anniversaire, les aspirations de l'Afrique à l'horizon 2063, fruits d'un processus consultatif, les cadres régionaux et continentaux et les plans et les visions nationaux (AUC, 2015).

Les objectifs et les cibles déclinés dans le plan décennal de mise en œuvre sont basés sur, entre autres : les orientations issues des décisions de l'Assemblée, un aperçu des priorités de développement des États membres et des Communautés économiques régionales ; l'orientation des cadres continentaux existants et les projets et programmes phares de l'Agenda 2063.

Les domaines prioritaires de l'Agenda 2063 couvrent les trois dimensions du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. La transformation structurelle, soutenue par l'industrialisation, est au cœur des objectifs et des cibles en matière de développement économique. Les priorités de développement social se concentrent sur la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, la problématique homme-femme et l'inclusion sociale. Les priorités environnementales sont étayées par des mesures visant à lutter contre le changement climatique et préserver et exploiter les écosystèmes marins et terrestres.

³⁰ Le Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014 -2023) a été adopté lors des réunions des organes délibérants de l'UA de juin 2015.

Principales caractéristiques de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030

L'Agenda 2030 est le fruit d'un vaste processus consultatif qui traduit les priorités africaines déclinées dans la position commune de l'Afrique. Cela favorise davantage l'adhésion et la mise en œuvre du programme par les parties prenantes en comparaison aux OMD qui l'ont précédé. En outre, contrairement aux OMD qui ne concernent que le monde en développement, l'agenda 2030 a une portée universelle. L'une des implications majeures du caractère universel de ce programme est que les pays à faible revenu, y compris les pays africains, ne seront plus exclusivement au centre de l'attention des partenaires au développement comme ce fut le cas pour le programme des OMD. En particulier, les pays à revenu intermédiaire feront eux aussi l'objet de l'attention mondiale au même titre que leurs homologues relativement moins nantis. Cela aura forcément une incidence sur le volume des ressources financières et autres qui seront canalisées vers le monde en développement.

Contrairement aux OMD qui ont porté en grande partie sur la dimension sociale, le Programme 2030 repose sur trois dimensions du développement durable : l'économie, l'environnement et le social. Ces trois dimensions sont considérées comme intégrées et inextricablement liées dans les objectifs et cibles du programme (ONU, 2015a). La mise en œuvre nécessitera un renforcement des capacités de conception et de mise en œuvre des programmes de développement durable d'une manière coordonnée.

L'atteinte de la durabilité aura des incidences financières ; par conséquent, il faudra mobiliser des ressources financières supplémentaires. Des capacités en matière d'élaboration de politiques solides fondées sur des données probantes aux fins d'évaluer les arbitrages dans les décisions politiques seront également nécessaires à la réalisation des trois dimensions du développement durable. Il faudra évaluer l'impact environnemental des politiques visant à accroître la productivité agricole, par le biais d'investissements dans les engrais par exemple, avant qu'elles ne soient instituées. Ces simulations de politiques ne peuvent cependant être entreprises sans l'accès aux données et une capacité d'analyse des données et les outils nécessaires pour évaluer les arbitrages dans les actions politiques.

L'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 est fondé sur un moyen de mise en œuvre complexe qui reflète l'engagement clairement affiché à soutenir le processus par la fourniture de ressources financières et non financières. En réalité, cependant, les partenaires au développement ont pris un certain nombre de nouveaux engagements financiers concrets. Seule l'Union européenne a déclaré s'en tenir à ses engagements actuels en matière d'aide publique au développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, se concentre en grande partie sur les changements en matière de politiques, notamment la réduction du coût des transferts de fonds, le renforcement de la coopération internationale en matière fiscale, l'établissement d'une plate-forme d'infrastructure et l'établissement d'un mécanisme de facilitation de la technologie (ONU, 2015b). La coopération Sud-Sud, la mobilisation des ressources et le secteur

privé devront jouer un rôle plus important dans le financement du développement dans un avenir proche.

Synergies entre l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030

Ces agendas présentent une convergence importante, en particulier au niveau des objectifs. Celle-ci n'est certainement pas le fruit du hasard, mais le résultat des efforts délibérés des États membres. Plus précisément, l'Agenda 2030 s'est inspiré de la position commune de l'Afrique sur l'Agenda de développement pour l'après-2015. Ce document étaye la position adoptée par le groupe africain lors des négociations intergouvernementales autour de l'Agenda de développement pour l'après-2015. L'Agenda 2063 se fonde sur les éléments et les priorités de la position commune de l'Afrique; il en résulte que plusieurs des priorités de l'Agenda 2030 sont également reflétées dans l'Agenda 2063.

L'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 sont complets, fondés sur un vaste processus de consultation, et présentent des aspirations communes de transformation structurelle et de développement durable. Par exemple, tous deux visent à améliorer le niveau de vie des ménages à travers un processus de croissance durable et inclusive. L'objectif 1 de l'Agenda 2063 vise à garantir à tous un niveau de vie élevé et qualitatif et du bien-être. De même, l'Agenda 2030 donne la priorité à l'élimination de la pauvreté dans toutes ses dimensions et à l'amélioration de l'accès à la protection sociale. Encore une fois, tous deux appellent à l'éradication de la pauvreté, à une plus grande équité dans la répartition des actifs économiques et sociaux ainsi qu'à des améliorations significatives dans la

prestation des services sociaux au profit de tous, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, d'âge ou géographique. Il ressort de l'exercice de cartographie mené par la Division de la politique macroéconomique de la CEA que 69% des objectifs de l'Agenda 2030 se chevauchent avec ceux de l'Agenda 2063, tandis que 67% des indicateurs de l'Agenda 2030 se chevauchent avec ceux de l'Agenda 2063. Les synergies offrent la possibilité de les mettre en œuvre tous deux sans indûment imposer des charges aux décideurs avec des cadres de développement multiples.

Toutefois, l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 sont loin d'être identiques ; l'Agenda 2030 comporte plusieurs éléments qui ne figurent pas dans l'Agenda 2063 et son plan décennal de mise en œuvre. En outre, il est important de noter que le chevauchement des objectifs, des cibles et des indicateurs traduit une similitude plutôt qu'une uniformité. Au nombre des éléments de l'Agenda 2063 qui ne sont pas pris en compte dans l'Agenda 2030, on note par exemple : l'Objectif 8, qui fait référence à la création d'une Afrique unie; l'Objectif 9 qui vise la création d'institutions continentales financières et monétaires; l'Objectif 15 qui vise à assurer une architecture africaine de paix et de sécurité entièrement fonctionnelle et opérationnelle et l'Objectif 19 qui vise à assurer la place de l'Afrique en qualité de partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique (AUC, 2015). De même, il y a un chevauchement entre la cible de l'Agenda 2030 « mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que d'ici à 2030 une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient » et la cible de l'Agenda 2063 de veiller à « assurer la protection à 30 % au moins des populations vulnérables y compris

les personnes ayant un handicap, les personnes âgées et les enfants » sans toutefois qu'elles ne soient identiques.

Aussi, la coordination sera-t-elle essentielle pour veiller à ce que la mise en œuvre et le suivi prennent en compte toutes les dimensions des deux initiatives et les domaines de convergence ainsi que les questions qui sont abordées séparément par chaque initiative, qui sont toutefois importantes pour le développement du continent.

Les défis de la coordination, des données et du suivi des deux initiatives qui comprennent plusieurs objectifs, cibles et indicateurs suggèrent que la transition vers les nouveaux cadres mondiaux et régionaux ne sera pas une tâche aisée. Cela soulève une question évidente : « *Comment le continent gèrera la transition des OMD aux ODD ?* » La section suivante présente quelques-uns des principaux défis associés à la mise en œuvre du nouveau programme et propose des solutions possibles, le cas échéant.

Transition vers les Agenda 2030/ Agenda 2063 : Enjeux, défis et opportunités sensibilisation et mobilisation autour des deux initiatives

À l'avenir, l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 serviront de cadre à la transformation structurelle durable de l'Afrique. Cependant, malgré le nombre important de consultations entreprises jusqu'à présent, les détails des deux initiatives et leurs implications opérationnelles doivent encore être intériorisés au niveau local. La mobilisation exigera des messages efficaces sur le contenu des deux initiatives, et la sensibilisation devra porter sur la relation et les

synergies qui existent entre elles et sur leur pertinence pour le développement national.

Pour assurer une mise en œuvre efficace, il faudra impérativement clarifier les liens qui existent entre l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063. Dans ce contexte, des consultations de suivi ciblées avec les ministères et les commissions de planification seront essentielles pour assurer une compréhension plus profonde des deux initiatives et de leurs synergies. Cela permettra également de veiller à ce que la mise en œuvre prenne en compte les trois dimensions de la durabilité.

Vers un cadre de résultats intégré

L'Agenda 2063 comporte 7 aspirations, 20 objectifs, 34 domaines prioritaires, 171 cibles nationales, 85 cibles continentales et 246 indicateurs. Les ODD comprennent 17 objectifs, 169 cibles et environ 230 indicateurs. Au niveau général des objectifs et cibles le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et les ODD présentent une convergence qui est toutefois légèrement plus faible au niveau des indicateurs.

Exécution

Nécessité d'une approche intégrée à la mise en œuvre

L'une des leçons essentielles apprises dans le cadre de la réalisation des OMD est que l'intégration des initiatives mondiales dans les cadres nationaux de planification est essentielle pour la mise en œuvre. Le nombre considérable des objectifs, des cibles et des indicateurs incorporés dans l'Agenda 2030 et dans l'Agenda 2063 suggère que le processus d'intégration

sera relativement plus compliqué que dans le cas des OMD. Par conséquent, l'intégration cohérente des deux initiatives dans les cadres nationaux de planification des États membres se posera comme un défi majeur pour la mise en œuvre.

Le suivi et évaluation des deux cadres un ensemble intégré d'objectifs, cibles et indicateurs ainsi qu'un examen d'harmonisation et l'établissement d'une plateforme harmonisée de reportage. Trois catégories d'indicateurs ont été identifiées pour le processus d'intégration : des indicateurs qui se rejoignent ou qui sont communs aux deux agendas ; des indicateurs exclusifs à l'Agenda 2030 et d'autres exclusifs à l'Agenda 2063. Le traitement des indicateurs qui ne se rejoignent pas constituera un défi. L'une des options possibles pour la conception d'un cadre intégrer serait de développer des indicateurs principaux pour chacune des trois catégories d'indicateurs. Toutefois, définir un cadre commun de résultats ne demandera pas uniquement une expertise technique mais également une adhésion des politiques aux niveaux continental et national. Une autre possibilité serait de fournir aux États membres un outil qui présente les deux programmes sur trois niveaux : objectifs, cibles et indicateurs. Cela leur apporterait les informations nécessaires pour intégrer les deux programmes dans leurs cadres de planification de manière avisée.

Outre l'intégration, l'exécution requerra également un renforcement des institutions et une coordination entre celles-ci, des capacités accrues pour la conception de politiques fondées sur des données avérées et de véritables liens entre plan de développement, budget annuel et cadre de dépenses sur plusieurs années. Dans ce contexte, il sera essentiel de promouvoir l'apprentissage par les pairs

et le partage d'expériences, notamment par le biais de réseaux établis de planificateurs de développement pour faire avancer le processus d'intégration.

Les pays disposent d'un certain nombre d'outils sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour intégrer l'Agenda 2030 dans leurs cadres nationaux. Il s'agit, entre autres, du cadre Intégration, accélération et appui aux politiques élaboré par le Groupe des Nations Unies pour le développement et de la boîte à outils Cohérence des politiques de développement durable mise au point par l'OCDE. Cependant, aucun de ces cadres ne prend explicitement en compte l'Agenda 2063. La CEA a élaboré un projet de boîte à outils qui permet d'établir une correspondance entre les objectifs, cibles et indicateurs des deux agendas et d'obtenir un diagnostic sur le niveau d'intégration desdits agendas dans les plans nationaux de développement.

Au-delà de l'intégration, la mise en œuvre requerra également un renforcement institutionnel et une meilleure coordination, des capacités renforcées en matière d'élaboration des politiques, qui soient fondées sur des données probantes et qui assurent des liens effectifs entre les plans de développement, le budget annuel et le cadre des dépenses pluriannuel. Dans ce contexte, il sera vital de faciliter l'apprentissage par les pairs et le partage d'expériences y compris par le biais de réseaux existants de planificateurs du développement pour soutenir le processus d'intégration.

Arrangements institutionnels

Les États membres devront procéder à une évaluation honnête de l'efficacité de leurs arrangements

institutionnels actuels pour la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063. Dans le passé, les États ont opté pour une approche séquentielle au développement durable, en adoptant la philosophie suivante : « se développer d'abord, et aborder les questions de durabilité plus tard. » Cependant, la conférence de Rio+20 est venue rappeler que les objectifs de développement durable exigeaient une approche intégrée, qui traite simultanément des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable d'une manière équilibrée. Le développement durable ne se limite pas aux questions environnementales, sociales ou économiques. Il les englobe toutes. Une approche intégrée implique la rupture des silos institutionnels et le renforcement de la coordination sectorielle (horizontale) et infranationale (verticale) entre les entités d'exécution. En effet, l'architecture institutionnelle pour la mise en œuvre des OMD doit être modernisée pour satisfaire aux impératifs du développement durable. Chaque pays ayant son contexte propre, le renforcement institutionnel peut exiger des changements radicaux dans certains cas. Dans d'autres, des changements plus subtils visant à réorganiser les systèmes existants peuvent s'avérer nécessaires. Le rôle des agences de planification sera toujours primordial pour s'assurer que les trois dimensions sont reflétées d'une manière équilibrée dans tous les aspects du programme et de l'exécution du projet.

Alignement des cycles de planification sur l'Agenda 2063 et l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030

Les différents calendriers de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 posent des défis opérationnels liés à leur intégration dans les cadres de planification. En

outre, les cycles de planification des visions à long terme et des cadres nationaux à moyen terme ne s'alignent pas toujours sur les cadres régionaux et mondiaux. Dans certains cas, cela pourrait retarder la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063. D'autre part, afin d'accélérer la mise en œuvre des nouveaux agendas, certains pays modernisent les cadres en vigueur afin de refléter les nouvelles priorités.

En ce qui concerne les échéances de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030, il est important de noter que, bien que l'Agenda 2063 soit l'énoncé d'une vision sur 50 ans, il est opérationnalisé par une série de plans décennaux de mise en œuvre. Le premier plan décennal de l'Agenda 2063 (qui a débuté en 2014) prend fin en 2023, ce qui signifie que la majeure partie des deux premiers plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063 correspond à la période de l'Agenda 2030. Ce niveau d'alignement ne pose pas de difficulté majeure.

Le défi le plus important se pose au niveau national où il y a des variations considérables dans la cohérence entre les cycles de planification nationaux et les cycles régionaux et mondiaux. En général, les pays dont les plans à moyen terme coïncident avec le début des ODD sont dans de meilleures dispositions pour commencer la mise en œuvre des nouvelles initiatives, car ils peuvent aligner plus facilement leurs nouveaux plans sur les ODD et sur l'Agenda 2063. Les pays engagés à l'heure actuelle dans un processus de mise en œuvre des plans existants devraient revisiter ces derniers à la lumière des nouveaux cadres mondiaux et continentaux.

Réconciliation des cibles de l'Agenda 2063 avec l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030

La question des cycles asymétriques est liée au défi de concilier les objectifs souvent divergents des deux initiatives et de répartir ces objectifs sur les horizons de temps relativement courts des plans à moyen terme des pays. Par exemple, l'une des cibles de la pauvreté pour le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 est : *Réduire les niveaux de pauvreté de 2013 d'au moins 30 %*³¹. La cible ODD correspondante est la suivante : *D'ici 2030, éradiquer l'extrême pauvreté pour tous les peuples partout dans le monde, actuellement mesurée comme la situation des personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour*³². Les deux se chevauchent, sans toutefois être identiques, et en fonction de la situation du pays un indicateur peut être plus ambitieux que l'autre. Idéalement, il serait préférable dans ce cas que les pays choisissent de concilier les deux initiatives en se concentrant sur la cible la plus ambitieuse. Toutefois, un pays peut opter de se concentrer sur l'objectif plus réaliste. Même si cela peut s'avérer pratique pour les pays, le défi de la comparabilité des performances entre pays se pose. Pour faire face à cette préoccupation, la CUA et la CEA élaborent un ensemble de base d'indicateurs régionaux sur lequel toutes les communautés économiques régionales et tous les États membres de l'UA devront présenter un rapport. Un projet de modèle de rapport commun a été conçu à cet effet.

³¹ Cible 1 du domaine de priorité 2 de l'objectif 1.

³² Cible 1.1

Suivi et examen

Soumettre des rapports pourrait être un fardeau pour les pays si ceux-ci doivent à la fois en préparer sur un ensemble d'indicateurs régionaux pour l'Agenda 2063 et sur un autre ensemble pour les ODD. Il est donc primordial d'adopter un plan de suivi unique et harmonisé pour l'Agenda 2030 et pour l'Agenda 2063. Pour assurer un suivi efficace des deux initiatives, il faudra mettre en place une architecture de suivi à plusieurs niveaux, qui couvre les juridictions continentales, nationales et infranationales.

L'Agenda 2030 invite les commissions régionales à soutenir les États membres dans la mise en place d'un forum approprié pour le suivi. En mars 2015, le Forum régional de l'Afrique sur le développement durable a été chargé d'assurer le suivi de l'Agenda 2030 par une résolution adoptée lors de la Conférence conjointe CEA-CUA des ministres africains des finances et de la planification économique. Ce forum apparaît comme la plate-forme de facto pour le suivi et l'examen de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030. En mai 2016 la CEA a convoqué la première réunion de l'AFRSD depuis l'adoption de l'Agenda. La conférence a porté sur les questions pertinentes touchant à la façon dont les pays peuvent harmoniser les cadres et établir des mécanismes communs de mise en œuvre et de suivi pour atteindre les objectifs collectifs du développement durable et de la transformation structurelle de l'Afrique.

Défis en matière de données

L'accès aux données sera primordial pour un suivi efficace. Les indicateurs mondiaux du Programme 2030 ont été classés en trois catégories :

ceux pour lesquels il existe des données et une méthodologie de collecte de données acceptée; ceux qui disposent d'une méthodologie communément acceptée mais pas de source de données fiables, et ceux pour lesquels il n'existe ni méthodologie, ni données fiables. Des défis similaires se posent pour les indicateurs de l'Agenda 2063, même s'ils n'ont pas fait l'objet d'une telle classification. Il faudra adopter une approche progressive si l'on veut relever les défis liés aux données. On peut imaginer une situation où le suivi pendant les premières étapes de la mise en œuvre concerne seulement les indicateurs pour lesquels il existe une méthodologie de collecte de données et pour lesquels des données sont disponibles. Par exemple, la CEA a sélectionné un sous-ensemble de 77 indicateurs régionaux des 230 indicateurs du Programme 2030 qui composent presque exclusivement ceux du niveau I et niveau II. Au niveau national, les bureaux nationaux de statistique auront besoin d'un appui dans la conception de nouvelles méthodologies, l'élaboration d'estimations de référence et la compilation des données là où il n'y en pas.

Compte tenu des contraintes et des défis énumérés ci-dessus, il est remarquable de constater que les pays ont pris des mesures pour mettre en œuvre les nouvelles initiatives mondiales et régionales. Le rythme de la transition varie selon les pays et est généralement plus rapide pour les pays dont le nouveau cycle de planification a coïncidé avec l'adoption des nouvelles initiatives. La section suivante donne un aperçu sur la façon dont les pays se préparent à la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063.

Transition vers le Programme 2030/ Agenda 2063 : expérience des pays

Comme indiqué plus haut, les pays sont à différents stades du processus d'intégration des ODD et de l'Agenda 2063 dans leurs cadres nationaux de planification du développement. Les pays dont le cycle de planification a coïncidé avec le début des ODD sont à un stade plus avancé du processus d'intégration. D'autres mettent en place des mécanismes pour le processus d'intégration afin de faciliter la transition vers le nouveau programme mondial. L'analyse qui suit est basée sur les soumissions nationales et les présentations faites lors de l'atelier du réseau des planificateurs du développement de la CEA sur le thème : « intégration de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux et les stratégies de développement en Afrique de l'Est et australe », organisé par le PNUD à Sandton, Johannesburg les 15 et 16 juin 2016.

Éthiopie

Alignement fortuit du cycle de planification sur les ODD

Le deuxième Plan de croissance et de transformation de l'Éthiopie (GTP-II) (2015-2019) coïncide avec le lancement des ODD. Le GTP-II prend en compte les enseignements tirés du GTP-I, les réalités et les perspectives régionales, en particulier la position commune de l'Afrique et l'Agenda 2063, et les initiatives mondiales, notamment le Programme de développement pour l'après-2015 (à savoir les ODD). Avant l'adoption des ODD, l'Éthiopie s'était déjà dotée de sa Stratégie d'économie verte résiliente

aux changements climatiques (CRGE) en 2011, pour assurer la durabilité environnementale.

Intégration

La CRGE vise à transformer l'économie pour la faire passer de celle d'un pays à faible revenu à celle d'un pays à revenu intermédiaire sans pour autant compromettre la qualité de l'environnement. Pour assurer la cohérence dans la mise en œuvre des politiques, le processus d'intégration des ODD dans le GTP-II s'est fait en deux phases. La première phase implique l'intégration des indicateurs et des cibles

Encadré 9.1 : Agence centrale de planification de l'Éthiopie

Agence centrale de planification de l'Éthiopie

En 2013, le Conseil des ministres de l'Éthiopie a promulgué un nouveau règlement (281/2013) instituant la Commission nationale de planification. La commission a pour objectif d'élaborer des plans quinquennaux de développement national pour une croissance équilibrée à l'échelle nationale dans le cadre d'un plan de perspectives à long terme de quinze (15) ans, et de procéder à une évaluation périodique de la mise en œuvre des plans. Elle assure le secrétariat du Conseil national de la planification. Le Conseil national de planification est présidé par le Premier ministre et est composé de ministres et des premiers responsables des régions fédérales. L'Agence centrale de la statistique et l'Agence de cartographie font rapport à la Commission nationale de planification.

La Commission a déjà élaboré et mis en œuvre le plan quinquennal en cours intitulé : « Deuxième plan de croissance et de transformation de l'Éthiopie ». Il a pris le relèvement du GTP-I depuis décembre 2015. Le GTP-II s'appuie sur les acquis du GTP-I avec un engagement plus fort envers la réalisation de la vision du pays de devenir une économie à revenu intermédiaire d'ici 2025. Les principaux programmes publics visent à soutenir une croissance économique rapide, la réalisation de la transformation structurelle, la construction d'une économie verte résiliente aux changements climatiques et l'éradication de l'extrême pauvreté.

Source : Getachew, 2015.

de la CRGE dans les plans sectoriels, tandis que la deuxième consiste en l'intégration des ODD dans les plans sectoriels et le plan national (GTP-II).

Arrangements institutionnels

Le processus d'intégration de la CRGE dans les plans sectoriels est coordonné par le Ministère de l'environnement, des forêts et des changements climatiques (MEFCC) nouvellement créé et le Fonds CRGE. Le MEFCC élabore les lignes directrices d'intégration qui sont par la suite approuvées par le Comité directeur interministériel de la CRGE, pour les différents secteurs. Les plans sectoriels sont ensuite examinés et évalués par le MEFCC, le Fonds CRGE et la Commission nationale de planification pour assurer l'alignement sur le GTP-II et la CRGE.

Ouganda

En Ouganda, l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 seront mis en œuvre à travers le Cadre global de développement national (CNDF) qui vise la réalisation de la vision nationale : « *Transformer l'Ouganda d'une société à vocation paysanne en une nation moderne et prospère d'ici 2040* ». Le CNDF formule l'orientation générale de développement du pays, définit l'orientation stratégique à moyen terme et identifie les activités prioritaires pour chaque année. Au sommet du cadre CNDF, on trouve trois plans décennaux de développement national qui résument les objectifs de développement à long terme de la nation. Ces plans sont financés par le biais du Cadre de dépenses à long terme. Les plans décennaux de développement national sont composés de six plans quinquennaux de développement national ou cadres à moyen terme (à savoir, deux pour chaque plan décennal de

développement national) qui sont financés par le biais du Cadre de dépenses à moyen terme. Le deuxième Plan national de développement à moyen terme (NDP II) a coïncidé avec le lancement des ODD; ce fut dès lors une occasion unique de les intégrer dans le cadre. Selon des sources gouvernementales, 76 % des ODD ont été intégrés dans le NDP II. En conséquence, le cadre est aligné sur l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030, et partant, constitue un instrument important pour la mise en œuvre des ODD. Par exemple, pour atteindre l'ODD 1 : *Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*, le NDP II prévoit de réduire le pourcentage de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour de 19,7 à 14,2 % d'ici 2020, d'augmenter le nombre de personnes vulnérables qui ont accès aux interventions de protection sociale de 1 à 3 millions d'ici 2020 et d'augmenter le pourcentage de femmes qui ont accès à des initiatives d'autonomisation économique de 12 à 30 % d'ici 2020. En outre, l'Ouganda a également élaboré des lignes directrices pour intégrer les ODD dans les plans stratégiques sectoriels et les cadres de planification des collectivités territoriales.

Pour assurer une approche intégrée de la mise en œuvre, l'Ouganda a mis en place un Cadre de coordination des ODD à trois niveaux avec une représentation politique et technique. Le Comité de coordination des politiques des ODD (PCC), une entité politique présidée par le Premier ministre, se trouve au sommet du Cadre de coordination. Le PCC est soutenu par deux comités techniques : le Comité directeur de la coordination de la mise en œuvre des ODD (ICSC) et le Comité de coordination de la mise en œuvre technique des ODD (TICC). Le CSC est présidé par le chef de la fonction publique et le secrétaire du gouvernement et regroupe des

représentants des partenaires au développement, des organisations de la société civile et du secteur privé. Ce comité siège tous les quatre mois pour examiner les progrès réalisés et formuler des recommandations au PCC. Le Comité de coordination de la mise en œuvre technique des ODD est présidé par le Secrétaire permanent du premier ministre et regroupe des agents techniques de l'administration publique, des partenaires au développement, des organisations de la société civile et du secteur privé. Le comité se réunit chaque trimestre pour examiner les rapports des groupes de travail techniques qui seront soumis à l'examen de l'ICSC. Le cadre est soutenu par les cinq groupes de travail technique sur les ODD suivant : a) la coordination, le suivi et les rapports; b) les données; c) la planification; d) la mobilisation des ressources et e) la communication et sensibilisation (Gouvernement ougandais, 2016).

Ghana

Arrangements institutionnels

Au Ghana, l'organisme central de planification (Commission Nationale pour la planification du développement) assure l'alignement au moyen de lignes directrices et d'instructions qui guident l'élaboration des plans de développement des ministères de tutelle. Dans le cadre de ce processus, la commission élabore, conjointement avec le bureau national de statistique (Ghana Statistical Service) et avec une entité de planification multisectorielle (le Groupe de planification intersectorielle), un ensemble d'indicateurs adaptés à l'échelle nationale pour le suivi des ODD. La commission élaborera également un cadre de suivi et d'évaluation pour faciliter la collecte et l'agrégation des données aux fins du suivi.

Intégration

Le pays a également déployé des efforts concertés pour intégrer les ODD au niveau infranational en mettant un accent particulier sur les régions du nord du pays où vivent les segments les plus vulnérables de la population. En 2010, l'État a créé l'Autorité de développement accéléré de la savane (SADA) pour « fournir un cadre pour le développement inclusif et durable de la zone écologique de la savane du Nord ».

La SADA travaille en étroite collaboration avec la Commission en vue d'engager des consultations avec les parties prenantes sur les ODD, d'élaborer des indicateurs et des objectifs pertinents pour ses juridictions et d'assurer l'alignement des ODD sur le cadre de planification de la région du nord. Les mesures spécifiques adoptées pour assurer l'alignement comprennent des enquêtes multisectorielles pour définir les lignes de base des

Encadré 9.2 : Autres expériences de transition

Au **Cameroun**, le Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable est chargé de l'élaboration de la stratégie. Un comité directeur a été mis en place par l'État pour donner des directives et des orientations. Les membres du comité directeur sont issus d'horizons divers - écologistes, économistes, sociologues, juristes, agronomes, forestiers, experts en énergie, et bien d'autres - qui ont aidé à identifier les principaux piliers de la stratégie.

En **Côte d'Ivoire**, le Plan de développement national (PND) 2012-2015 sera remplacé par un nouveau plan pour la période 2016-2020 qui repose sur sa vision 2040 à long terme. Il intègre l'Agenda 2063 et les ODD dans le processus de planification et se compose de cinq piliers stratégiques pour atteindre les objectifs de développement durable.

En **République démocratique du Congo (RDC)**, le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (2011-2015) a atteint son point d'achèvement en 2015. Le nouveau plan de développement stratégique national qui est défendu par le Président de la République vise un développement durable de la RDC en 2030 en intégrant le développement durable dans toutes les politiques publiques. À cette fin, des objectifs spécifiques et quantifiables sont fixés pour chacun des ministères aux fins d'assurer un suivi efficace.

La **Guinée-Bissau** a récemment élaboré et approuvé son « Plan stratégique et opérationnel pour la période 2015-2020 – Terra Ranka » qui établit le développement durable comme objectif de développement de base. Le pays aspire à devenir un modèle de développement durable d'ici 2025. Cet objectif sera atteint par la réglementation de l'exploitation des ressources de la pêche, la préservation de la qualité des sites d'écotourisme, la préservation de ses ressources du sous-sol, et d'autres efforts.

La **Guinée** intègre les objectifs du développement durable dans l'élaboration de son plan de développement national 2016-2020 qui tient compte de l'Agenda 2063. Le plan à moyen terme repose sur la vision à long terme du pays (Vision 2040). En outre, l'État élabore un projet pluriannuel visant à renforcer les capacités institutionnelles aux fins de la mise en œuvre des ODD. Le projet se déroulera en trois phases; à savoir 2017-2021, 2022-2026 et 2027-2030. Les partenaires au développement examineront la première phase du projet proposé au cours d'une conférence qui se tiendra en octobre 2016.

Le **Libéria** a ouvert la voie à la mise en œuvre des ODD lors du lancement d'un programme national 2030 pour le développement durable par sa Présidente en janvier 2016. L'événement a réuni toutes les parties prenantes y compris les membres du gouvernement, la société civile et le secteur privé.

Le **Mali** a lancé des réflexions autour de l'intégration des ODD et de l'Agenda 2063 dans ses trois principaux cadres de planification du développement - le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSRP 2012-2017); le Programme d'action du gouvernement (2013-2018); et le Programme de développement accéléré de la région du Nord.

Source : Échange de solutions de la CEA pour la communauté des planificateurs du développement africains (2016) Requête : Expériences d'intégration des ODD et de l'Agenda 2063 dans les cadres nationaux de planification. 24 mai 2016. Disponible à l'adresse : http://www.solutionexchange-un.net/repository/africa/plan/pro0000364_ConsReply.pdf

ODD, l'utilisation d'appareils mobiles, de tableaux de bord et d'outils de visualisation des données pour faciliter leur collecte et la rendre utile pour la planification; et le renforcement des capacités des autorités de planification décentralisée dans la région SADA (Autorité de développement accéléré de la savane, 2015).

Kenya

Le plan à moyen terme du Kenya en cours s'achève en 2017. En prévision de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des ODD, le pays a entrepris un examen de ce plan. L'élaboration du plan à moyen terme suivant commencera à la fin du troisième trimestre de 2016. Néanmoins, en dehors du secrétariat chargé de la mise en œuvre du plan de développement à long terme du pays, des ministères de planification et de l'office national des statistiques, l'Agenda 2063 est méconnu.

La sensibilisation sur l'Agenda 2063 était encore plus faible au niveau infranational de l'État. Le Kenya a un système décentralisé de gouvernement, avec un nombre important de fonctions liées aux droits économiques et sociaux relevant de la compétence des pouvoirs publics infranationaux. Ces entités disposent également de plans quinquennaux de développement, qui sont censés s'aligner sur le plan national à moyen terme et sur le plan de développement à long terme. Le renforcement de la sensibilisation sur les programmes mondiaux et régionaux sera essentiel s'ils doivent être intégrés dans les cadres de planification infranationaux.

Dans ce contexte, la coordination intergouvernementale sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des

ODD peut éventuellement exiger un nouveau cadre institutionnel pour faire face à la complexité d'un État de 48 gouvernements (47 gouvernements de comté plus 1 gouvernement national).

Il sera primordial de renforcer les capacités statistiques et les systèmes de suivi et évaluation, en particulier au niveau infranational, qui n'en sont encore qu'à leurs balbutiements. Ils nécessiteront un appui technique considérable pour atteindre un niveau adéquat pour le suivi et l'examen en bonne et due forme des nouvelles initiatives.

Tanzanie

Défis de la mise en œuvre de cadres parallèles

Le deuxième Plan quinquennal de développement de la Tanzanie (FYDP II) fournit le cadre de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le FYDP II, qui a pour thème le développement et l'industrialisation pour la transformation économique et le développement humain est informé par le plan prospectif à long terme 2011/2012-2025/2026. Avant le FYDP II, la Tanzanie a mis en œuvre le MKUTUKA I (2005/2006-2010/2011) et le MKUTUKA II (2010/2011-2014/2015) simultanément avec le FYDP I (2011/2012- 2015/2016). Cette pratique a donné lieu à une hiérarchisation et à une coordination faibles, des politiques incohérentes et des modalités de mise en œuvre qui font double emploi avec une répartition peu claire des responsabilités en matière de suivi, d'évaluation et de rapports. Le FYDP II répond à ce défi en intégrant dans un seul cadre unificateur le programme de croissance et de transformation, qui est la dynamique du FYDP I, et la réduction de la pauvreté, le programme de base de MKUKUTA.

L'adoption des cadres mondiaux et continentaux a coïncidé avec l'examen du FYDP I et du MKUKUTA II et la conception du FYDP II (2016/2017-2020/2021). Cette évolution fortuite a permis d'intégrer des éléments des programmes mondiaux et continentaux dans le nouveau cadre national.

Le suivi et l'évaluation des cadres mondiaux et continentaux seront entrepris à l'aide des dispositifs institutionnels existants. À l'instar du Zimbabwe, la Tanzanie utilise l'approche sectorielle pour promouvoir la coordination et la cohérence dans la mise en œuvre. Pourtant, les autorités ont identifié un certain nombre d'obstacles à surmonter, y compris l'élaboration de la situation de référence; l'implication du secteur privé et des autorités locales dans un partenariat efficace entre parties prenantes multiples et la cohérence dans la mise en œuvre des politiques (Gouvernement tanzanien, 2016).

Zimbabwe

Lier les ODD aux priorités nationales

Le Programme de transformation socioéconomique durable du Zimbabwe (Zim-ASSET) est le principal véhicule pour la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063. Zim-ASSET est un plan fondé sur des modules qui vise à promouvoir une approche intégrée au développement en renforçant les liens intersectoriels de l'économie. Les modules du ZIM-ASSET sont indexés aux ODD pour assurer l'alignement sur le cadre de planification.

Arrangements institutionnels

Des organismes chefs de file et coprésidents ont été désignés pour chacun des ODD et chacune des Aspirations de l'Agenda 2063. Dans l'esprit de partenariat et de participation de parties prenantes multiples, chaque organisme chef de file est jumelé à un homologue correspondant du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement (Gouvernement zimbabwéen. Programme de transformation socioéconomique durable du

Tableau 9.1 : Modules responsables de la mise en œuvre des ODD au Zimbabwe

Module ZIMASSET	ODD affectés
Valeur ajoutée	9 et 12
Sécurité alimentaire et nutrition	1, 2 et 12
Infrastructure et services publics	3, 7 et 9
Services sociaux et réduction de la pauvreté	3, 4 et 5
Eau, climat et environnement.	6, 12, 13, 14 et 15
Sous-groupes	
Mesures de réforme fiscale	8, 10 et 17
Administration publique, gouvernance et gestion des performances	8, 10, 11 et 16

Source : Gouvernement zimbabwéen, 2013.

Zimbabwe: Vers une société autonome et une économie en croissance – octobre 2013-décembre 2018).

La mise en œuvre des ODD commencera par une campagne de sensibilisation aux niveaux national et provincial, ainsi que par l'établissement de la situation de référence à l'aide des chiffres de 2015. Les ODD seront mis en œuvre en trois phases de 5 ans (2016-2020, 2021-2025 et 2026-2030), tandis que l'Agenda 2063 sera mis en œuvre à travers 5 programmes décennaux de mise en œuvre.

Afin de coordonner la mise en œuvre des deux initiatives, les objectifs du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 seront synchronisés avec les première et deuxième phases quinquennales de mise en œuvre des ODD. Cela implique la tâche ardue de l'alignement et de la répartition des objectifs de l'Agenda 2063 sur le cycle quinquennal de mise en œuvre du programme des ODD et de Zim-ASSET.

Rwanda

La stratégie du Rwanda pour intégrer les ODD dans ses cadres de planification nationale met l'accent sur : la réalisation d'une analyse des lacunes afin de déterminer les points de divergence et de

convergence des cadres nationaux existants et des ODD; l'intégration et l'adaptation des indicateurs ODD manquants dans les documents de planification nationale et l'intégration complète des ODD dans le nouveau cadre de planification et la vision à long terme. La sensibilisation et la mobilisation autour des ODD constituent une composante importante du processus d'intégration. Cet objectif sera atteint par le biais d'un processus consultatif, et à travers la traduction des ODD dans la langue locale (le Kinyarwanda) qui est parlée par tous les Rwandais. Le tableau suivant présente la feuille de route du Rwanda assortie d'un calendrier pour l'intégration des ODD dans son plan de développement national.

Arrangements institutionnels

Le Rwanda a également mis au point un mécanisme de surveillance et de coordination nationales et infranationales dans le but de faciliter l'intégration et la mise en œuvre des ODD. Au sommet de l'architecture institutionnelle des ODD, l'Assemblée nationale et le Sénat assurent la surveillance globale et exigent un compte-rendu de la mise en œuvre des ODD. Le gouvernement fournit l'orientation stratégique et approuve le financement des priorités des ODD. En outre, des retraites annuelles des responsables (Umushyikirano), dirigées par le Président, sont

Tableau 9.2 : Mise en œuvre des ODD au Rwanda : Jalons et calendrier

Milestone	Timeline
Analyse des écarts. - Effectuer une analyse approfondie de la mesure dans laquelle le cadre de planification nationale existant couvre les ODD	Décembre 2015 - mars 2016
Intégration et adaptation des indicateurs ODD manquants à partir de documents nationaux de planification existants.	D'ici avril – mai 2016
Intégration complète des ODD dans le cadre de planification nationale à entreprendre au cours de l'élaboration de la 3ème Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté et de la vision pour l'après-2020	Avril 2016 – juin 2016

Source : Sekamondo, 2016.

Tableau 9.3 : Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre des ODD au Rwanda

Rôle	Organe	Fonctions
Surveillance et responsabilisation	Sénat et Assemblée nationale	Surveillance des progrès, approbation des plans et budgets, demande de comptes-rendus
Orientation stratégique	Gouvernement	Approbation des plans de financement et de mise en œuvre, orientations stratégiques
Suivi stratégique	Retraite des responsables Umushyikirano/ dialogue national	Suivi annuel et responsabilité
Conseiller technique	DPCG	Conseils techniques et appui à la mise en œuvre
Coordination technique nationale	MINECOFIN	Intégration des ODD dans les plans et les budgets, le suivi et évaluation des progrès,
Coordination sectorielle	Grappes ministérielles	Traitement des questions intersectorielles
Consultations techniques	Groupes de travail sectoriels	Forum pour impliquer toutes les parties prenantes, suivi du niveau sectoriel
Coordination de district	Conseils de district, forums d'action commune de développement de district	Forum pour impliquer toutes les parties prenantes, suivi du niveau de district
	Approche communautaire par le biais de l'UMUGANDA et des organes administratifs de district, par exemple, les secteurs, les cellules, les villages	Participation des citoyens et forums d'engagement

Source : Sekamondo, 2016.

organisées pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du progrès. Au niveau sectoriel, la coordination est effectuée par des grappes ministérielles qui rassemblent les départements représentant les secteurs pertinents des ODD. Au niveau du district, la coordination est assurée par les conseils de district et les forums d'action conjointe de développement (François Sekamondo, 2016).

Botswana

Le Botswana est engagé dans le processus d'élaboration de son 11^{ème} Plan national de développement (2017-2023) et les questions de développement durable ne lui sont pas étrangères. Le pays est le fer de lance de la mise en œuvre de la Déclaration de Gaborone sur le développement durable en Afrique qui a été signée par 10 chefs d'État africains en 2012. Il s'agit d'une poignée de pays qui participent à une initiative

mondiale sur la comptabilité du capital naturel qui est un outil de développement durable dérivé du Partenariat mondial pour la comptabilité des richesses et la valorisation des services écosystémiques (Gouvernement botswanais, 2015).

Défis opérationnels relatifs à la mise en œuvre des initiatives de développement durable

S'il est vrai que les quatre plans de développement national précédents³³ et la Vision au-delà de 2016 du Botswana font référence au développement durable, ils demeurent ambitieux, étant donné que les priorités stratégiques ne sont pas accompagnées par un réalignement majeur des politiques, des processus ou des arrangements institutionnels pour

³³ Le septième Plan national de développement (1991/1992-1996/1997) prévoyait des mesures pour lutter contre l'inégalité, améliorer l'efficacité de la production, lutter contre la dégradation de l'environnement et investir dans le capital humain et physique.

les traduire dans la réalité. En effet, l'absence d'un cadre d'intégration qui fait du développement durable une entreprise et une responsabilité de toutes les institutions de développement et les parties prenantes a perturbé le processus de mise en œuvre au Botswana (Gouvernement botswanais, 2015).

La nouvelle vision à long terme du Botswana (Vision au-delà de 2016) et le nouveau Plan de développement national (NDP 11) visent à tirer parti des expériences de planification précédentes (par exemple, dix processus d'élaboration de plans de développement national). Le projet de document *Vision au-delà de 2016* repose sur les piliers suivants : la promotion sociale; l'économie durable; la gestion et la gouvernance environnementales, la sécurité et la sûreté.

Approche de mise en œuvre

Le pays a adopté une approche progressive en matière de développement durable qui se concentre d'abord sur les mesures à prendre plus facilement abordables et réalisables avant de passer à des interventions plus complexes. La mise en œuvre sera alignée sur les quatre prochains plans de développement national du pays (NDP 11-NDP 14) qui couvrent la période de 2017 à 2041. Le NDP 11 (2017-2023) se concentrera sur la réorientation et la transition des principales politiques et cadres de développement du pays vers une voie de développement durable. Cet objectif sera atteint par le biais d'un certain nombre de mesures, notamment l'intégration des objectifs de développement durable dans toutes les principales politiques et secteurs, la sensibilisation et le changement des mentalités. Cette première phase établira une situation de référence

pour le suivi à long terme du développement durable et son intégration dans les cadres de planification du développement. La phase 2 (à savoir, 2024-2029) induira des changements fondamentaux et impliquera la fixation d'objectifs spécifiques pour les parties prenantes, y compris le secteur privé et la mise en place de cadres et d'incitations réglementaires nécessaires pour guider la mise en œuvre. La phase 3 permettra d'élargir la portée des interventions de développement durable au-delà de ceux couverts par les phases précédentes et de mettre au point des instruments de politiques pour prendre en charge les questions nouvelles et émergentes. Selon les prévisions, au moment de la quatrième phase, le développement durable sera une norme ou un mode de vie admis (Gouvernement botswanais, 2015).

Arrangements institutionnels

La mise en œuvre du NDP 11 du Botswana sera soutenue par une nouvelle architecture institutionnelle destinée à conduire la transition vers le développement durable. Les éléments clés de l'architecture sont les suivants : la mise en place d'un secrétariat du développement durable, la nomination de chefs de file du développement durable aux niveaux national et des districts, et la création d'un Conseil du développement durable autonome ou relié au Conseil de la Vision (l'entité de coordination de la rédaction de la vision nationale). Ces mécanismes fonctionneront au cours des deux premiers cycles de planification à moyen terme (NDP 11 et 12), tout en étant institutionnalisés de manière progressive dans les structures de développement existantes (Gouvernement botswanais, 2015).

Conclusions

Plusieurs pays africains ont déjà adopté des mesures en vue de la transition des OMD au nouveau programme mondial et continental. Cela démontre leur engagement à transformer leurs économies en terminant le travail inachevé des OMD et en relevant des défis nouveaux et émergents tels que les changements climatiques. L'adoption du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par les pays africains se pose à la fois comme un défi et une opportunité. Le défi réside dans les difficultés qui se posent dans l'élaboration d'un cadre cohérent qui intègre les deux initiatives de manière équilibrée. L'opportunité réside dans le fait que la mise en œuvre intégrée favorise la cohérence des politiques, réduit les doubles emplois, facilite l'établissement de rapports pour les décideurs et oriente également l'appui des partenaires au développement grâce à un ensemble cohérent de priorités de développement.

La conception de boîtes à outils d'intégration qui établissent clairement la relation entre les deux initiatives s'avèrera nécessaire dans le renforcement des capacités nationales, afin de les intégrer dans les cadres de planification. Les cadres existants, tels que la stratégie MAPS, constituent un point de départ utile, mais ils doivent être complétés par des outils plus détaillés qui tiennent compte de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

Au-delà des questions d'intégration, l'état de préparation institutionnelle des pays pour la mise en œuvre des nouveaux cadres mondiaux et continentaux sera déterminant pour atteindre les objectifs. Les expériences des pays mettent en évidence différentes approches institutionnelles en matière de mise en œuvre. Cependant, l'accent mis sur le renforcement de la coordination horizontale (sectorielle) et verticale (nationale contre infranationale) des entités impliquées dans le processus de mise en œuvre est un aspect commun à toutes les approches. Les données constitueront dans une large mesure la charnière des capacités institutionnelles de mesure des performances et de prise de mesures correctrices. Dans ce contexte, les pays étudiés ont souligné le manque de données comme une contrainte majeure à l'établissement de situations de référence et au suivi des progrès. Par conséquent, ils ont réitéré la nécessité de renforcer les bureaux nationaux de statistiques afin d'améliorer leurs capacités de collecte et d'analyse des données. Enfin, l'intégration des nouvelles initiatives dans les visions à long terme est essentielle pour veiller à ce que les aspirations du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 demeurent une caractéristique durable du paysage du développement des pays africains dans un futur proche.

Section III: Conclusions et perspectives politiques³⁴

L'Afrique a bien avancé dans la réalisation des OMD malgré des conditions de départ défavorables. Des progrès ont été enregistrés dans les taux de scolarisation au primaire, dans la représentation des femmes dans les parlements nationaux, dans la réduction des taux de prévalence et d'incidence du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme ainsi que dans les taux de mortalité infantile et maternelle. Néanmoins, l'analyse confirme également qu'à l'examen des données les plus récentes l'Afrique n'a pas atteint la plupart des OMD alors même qu'elle se préparait à la transition vers l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063, le cadre africain de développement continental.

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

En règle générale, la pauvreté recule avec la croissance économique. En Afrique, le recul global de la pauvreté était dû essentiellement aux améliorations apportées au climat macroéconomique et des affaires assorties de prix de produits de base élevés. Toutefois, la volatilité des prix des produits primaires conduit à

une croissance insoutenable. L'ajout de valeur et la diversification économique réduisent la volatilité et favorisent l'emploi qui, à son tour, impulse la croissance. A cet effet, pour réduire l'extrême pauvreté il importe de prendre des mesures dont :

- Prioriser la création de la valeur ajoutée et aller vers une manufacture qui repose sur les matières premières permettra de créer des emplois et réduire la dépendance vis à vis d'un éventail réduit de produits primaires.

Améliorer l'accès à une éducation de qualité

Malgré les progrès enregistrés en matière de scolarisation, les taux de rétention scolaire demeurent faibles et la performance des pays africains en la matière est bien inférieure à la moyenne mondiale. Ceci est dû principalement à une carence en enseignants qualifiés et à un accès limité aux supports pédagogiques, notamment les livres scolaires. Sur un autre plan, des investissements

³⁴ Auteur : Batholomew Armah, Chef, Section du renouveau de la planification, CEA

publics sans précédent dans l'enseignement primaire et la mise au point et l'application de politiques nationales favorables à l'éducation du plus grand nombre - notamment aux filles et aux enfants issus de communautés pauvres - ont permis d'améliorer les résultats en matière d'alphabétisation. Quelques mesures pour améliorer la qualité de l'éducation :

- Investir dans l'enseignement préscolaire, la formation des maîtres, les supports pédagogiques (notamment les livres scolaires);
- Développer l'enseignement des sciences, des mathématiques et de la technologie afin de cultiver, dès la petite enfance, l'innovation technologique et la compétitivité.

Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Les préjugés culturels, l'absence d'installations sanitaires, les mariages et les maternités précoces entravent une participation soutenue des filles dans l'éducation. L'application rigoureuse de quotas de participation féminine consacrés dans la loi fondamentale est la clé de voûte pour augmenter la représentation des femmes notamment dans les parlements. Cependant, au-delà de la représentation parlementaire, l'un des plus grands obstacles qui se dresse devant l'autonomisation économique des femmes consisterait à améliorer leurs revenus grâce à des emplois productifs hors agriculture. Le degré de mobilisation, en dehors de l'agriculture de subsistance, est un indicateur clé de l'autonomisation économique. A cet effet, pour autonomiser les femmes il importe de prendre des mesures dont :

- Remédier aux disparités entre les sexes dans l'enseignement secondaire et universitaire en introduisant l'éducation gratuite ou à frais réduits au bénéfice des filles à ces niveaux d'enseignement.
- Éliminer les lois et les pratiques discriminatoires qui barrent aux femmes l'accès à l'éducation et à l'emploi et promulguer des lois de discrimination positive pour favoriser la parité à tous les niveaux.

Réduire la mortalité infantile

Vacciner le plus grand nombre d'enfants, réduire la mortalité due au paludisme grâce à des programmes de prévention plus efficaces, accorder un plus grand accès aux traitements des infections respiratoires aiguës et de la diarrhée, et affecter le personnel de santé dans les zones rurales, sont les principales actions à même de réduire de façon significative la mortalité infantile en Afrique. Quelques mesures de réduction de la mortalité infantile :

- Investir dans la santé préventive y compris la vaccination et la prévention du paludisme ;
- Accorder un plus grand accès aux traitements des infections respiratoires aiguës et de la diarrhée ;
- Adopter des mesures économiquement efficaces pour renforcer les systèmes de santé y compris par la mobilisation des agents de la santé communautaires.

Améliorer la santé maternelle

Les soins qualifiés à l'accouchement et l'accès aux soins obstétriques d'urgence - le cas échéant - sont les deux principales interventions indispensables pour garantir une maternité sans risques. Quelques mesures de réduction de la mortalité maternelle :

- Améliorer l'accès aux soins obstétriques d'urgence et à des services professionnels de santé durant l'accouchement.

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Les changements de comportement, notamment en s'interdisant d'avoir des partenaires sexuels multiples et en utilisant les préservatifs, sont parmi les mesures préventives les plus efficaces contre le VIH/sida; l'accès aux traitements antirétroviraux réduit les risques de décès par ces maladies. Ainsi, les mesures de contrôle des maladies doivent inclure impérativement :

- Des campagnes de sensibilisation aux comportements à risque et d'encouragement de l'usage des préservatifs ;
- Un meilleur accès aux traitements antirétroviraux y compris au moyen de subventions et de systèmes de protection sociale renforcés.

Assurer un environnement durable

L'Afrique n'a affiché que de maigres progrès en matière d'accès à l'eau potable et à l'infrastructure d'assainissement. Pis encore, ces dernières années ont

connu une augmentation constante des émissions de dioxyde de carbone. Les émissions de CO₂ et l'accès à l'eau et à l'assainissement ont des répercussions sur la santé, en sus des impacts environnementaux.

C'est pourquoi des interventions ciblées dans ces domaines sont de nature à avoir des effets multiplicateurs sur de nombreux indicateurs. Par voie de conséquence, il importe d'envisager les actions suivantes :

- Investir dans l'infrastructure hydraulique et d'assainissement y compris le recyclage des déchets ;
- Opter pour des technologies propres dans le secteur industriel afin de réduire la pollution.

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Les partenaires multilatéraux ont un rôle central à jouer dans la mobilisation de ressources internes et externes, dans le renforcement des capacités et dans le développement et le transfert des technologies pour réaliser les ODD. Pour ce faire, les décideurs politiques africains devraient :

- Renforcer les systèmes fiscaux et de gestion des finances publiques afin d'optimiser la mobilisation des ressources internes et garantir une utilisation efficiente des revenus en faveur de la transformation économique ;
- Collaborer avec la communauté internationale en vue de mettre un terme à la fuite illicite des capitaux, de renforcer les capacités de captage

des ressources internes et d'identifier d'autres sources de financement ;

- Travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale pour renforcer les capacités technologiques de l'Afrique dans le but d'en améliorer les capacités productives et la compétitivité internationale et de faciliter l'adoption de technologies propres, toutes choses essentielles pour un développement industriel africain durable et viable sur le plan environnemental.

Concrétiser les Objectifs de développement durable

L'adoption de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 par les pays africains pose des défis et offre des opportunités. Les défis résident dans les difficultés de conception d'un cadre cohérent capable d'intégrer les deux Agendas d'une manière équilibrée. Quant aux opportunités, elles découlent du fait qu'une mise en œuvre intégrée favorise la cohérence des politiques, débarrasse les décideurs des dédoublements et des obligations de rapport et encourage également les partenaires au développement à soutenir et à accompagner un ensemble unique de priorités de développement. La coordination est essentielle en ce qu'elle permet de s'assurer que la mise en

œuvre et le suivi tiennent compte de toutes les dimensions de l'une et de l'autre initiative: domaines de convergence et problématiques traitées isolément par chacune des initiatives mais qui sont cruciales pour le développement du continent. Pour conduire une transition réussie vers un développement durable et un programme de transformation plus ambitieux, il convient :

- D'engager des actions de sensibilisation afin de clarifier la relation entre les agendas mondial (Agenda 2030) et continental (Agenda 2063) ;
- D'aller pour des arrangements institutionnels de mise en œuvre qui soient coordonnés et intégrés ;
- De mettre au point des outils pour aider les décideurs politiques à intégrer l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 dans les plans nationaux de développement ;
- De renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données ;
- De mettre en place un mécanisme d'examen et de suivi inclusif et intégré pour les deux Agendas.

Annexe 1 : Liste officielle des indicateurs associés aux objectifs de développement durable

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.1.1 Proportion de la population vivant en dessous du seuil international de pauvreté, par sexe, âge, type de profession et situation géographique (zone urbaine ou rurale)
	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans la pauvreté, sous toutes ses formes, selon les définitions nationales
	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population couverte par un système ou un socle de protection sociale, par sexe, en distinguant les enfants, les chômeurs, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes, les nouveau-nés, les victimes d'accident du travail et les personnes pauvres et vulnérables
	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des foyers équipés des services de base 1.4.2 Proportion de la population adulte totale dont les droits à la terre sont garantis, avec des documents légalement reconnus, et qui considère ses droits à la terre comme sécurisés, par sexe et par régime d'occupation
	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	1.5.1 Nombre de morts, de personnes disparues et de personnes touchées par une catastrophe sur 100 000 personnes Perte économique directement liée à une catastrophe par rapport au produit intérieur brut (PIB) 1.5.2 Nombre de pays ayant des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe
	1.a. Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1 Proportion des ressources gouvernementales directement attribuées à des programmes de réduction de la pauvreté Proportion du total des dépenses publiques destinées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	1.b. Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1. b.1 Proportion des dépenses publiques récurrentes en immobilisation attribuées à des secteurs bénéficiant principalement aux femmes et aux groupes pauvres et vulnérables
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation 2.1.2 Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population, d'après l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire
	2.2. D'ici à 2030, éliminer toutes les formes de malnutrition y compris par la réalisation d'ici à 2025 de la cible internationale sur le retard de croissance et l'émaciation au niveau des enfants de moins de 5 ans, et faire face aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes, des femmes allaitant, et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence des retards de croissance (taille par rapport à l'âge en dessous de deux écarts-types de la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)) chez les enfants de moins de 5 ans 2.2.2 Prévalence de la malnutrition (poids par rapport à la taille au dessus ou en dessous de deux écarts-types de la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)) chez les enfants de moins de 5 ans par âge et type de malnutrition (émaciation et surpoids)
	2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail des entreprises agricoles, pastorales ou forestières, réparti selon la taille des entreprises 2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et statut d'autochtone
	2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	2.4.1 Proportion du secteur agricole correspondant à l'agriculture durable et productive

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	2.5. D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	2.5.1 Nombre de ressources génétiques animales et végétales préservées dans des installations de conservation à moyen ou long terme 2.5.2 Proportion des espèces locales classifiées comme en risque d'extinction, hors de risque ou à un degré inconnu de risque d'extinction
	2.a. Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques 2.a.2 Total des apports de fonds publics (aides publiques au développement et autres apports du secteur public) destiné au secteur agricole
	2.b. Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.b.1 Estimation de l'aide au producteur 2.b. 2 Subventions aux exportations agricoles
	2.c. Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	2. c.1 Indicateur relatif aux anomalies des prix alimentaires
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle 3.1.2 Proportion des naissances assistées par des soignants qualifiés
	3. 2. D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans 3.2.2 Taux de mortalité néonatale

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	3. 3. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombres de nouvelles infections à VIH sur 100 000 personnes non-infectées, par sexe, âge et populations clés 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants 3.3.3 Incidence du paludisme sur 100 000 habitants 3.3.4 Incidence de l'hépatite B sur 100 000 habitants 3.3.5 Nombres de personnes ayant besoin d'interventions contre des maladies tropicales négligées
	3. 4. D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1 Taux de mortalité dû aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète et aux maladies respiratoires chroniques 3.4.2 Taux de mortalité dû aux suicides
	3. 5. Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	3.5.1 Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, de réadaptation et de suivi postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie 3.5.2 Usage nocif de l'alcool, défini selon le contexte national en consommation annuelle de litres d'alcool pur par habitant (de 15 ans et plus)
	3. 6. D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	3.6.1 Taux de mortalité dû à des accidents de la route
	3. 7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion des femmes en âge de procréer (entre 15 et 49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont couverts par des méthodes modernes 3.7.2 Taux de grossesses adolescentes (entre 10 et 14 ans et entre 15 et 19 ans) pour 1 000 femmes de ce groupe d'âge
	3. 8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels, d'après des indicateurs incluant la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non contagieuses et les capacités des services ainsi que leur accessibilité pour l'ensemble de la population et pour les catégories les plus défavorisées) 3.8.2 Nombre de personnes bénéficiant d'une assurance médicale ou d'un système de santé publique pour 1 000 habitants

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	3. 9. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.9.1 Taux de mortalité dû à la pollution du foyer ou de l'air ambiant 3.9.2 Taux de mortalité dû à l'insalubrité de l'eau ou du système d'assainissement et au manque d'hygiène (exposition à des services insalubres d'Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)) 3.9.3 Taux de mortalité dû à un empoisonnement accidentel
	3. a. Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3. a.1 Prévalence selon l'âge du tabagisme actuel chez les personnes âgées de 15 ans et plus
	3. b. Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1 Proportion de la population ayant accès à des médicaments et des vaccins abordables de manière durable 3.b.2 Total des aides publiques au développement destiné à la recherche médicale et aux secteurs de santé de base
	3. c. Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1 Densité et répartition des travailleurs sanitaires
	3. d. Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	3. d.1 Capacité à appliquer le Règlement sanitaire international et préparation aux situations sanitaires d'urgence

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : (a) en classe de CE1 et CE2 (deuxième et troisième années d'école primaire), (b) en dernière année d'école primaire ; et (c) en fin d'enseignement secondaire ayant au moins acquis un niveau de compétence minimum en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe
	4.2. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	4.2.1 Proportion d'enfants de moins de cinq ans dont le développement est adéquat en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe 4.2.2 Taux d'inclusion dans une structure d'apprentissage organisée (un an avant l'âge officiel d'entrée en primaire), par sexe
	4.3. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	4.3.1 Taux de jeunes et d'adultes ayant bénéficié d'un enseignement ou d'une formation scolaire ou parallèle au cours des 12 derniers mois, par sexe
	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et communications, par type de compétences
	4. 5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, rural/urbain, quintil le plus pauvre/quintil le plus riche et autres paramètres, tels que le statut accordé aux personnes handicapées, aux peuples autochtones et aux personnes touchées par les conflits, à mesure que des données seront disponibles) pour tous les indicateurs de cette liste relatifs à l'éducation qui peuvent être ventilés
	4. 6. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant acquis au moins un niveau fixé de compétences fonctionnelles en (a) lecture et (b) calcul, par sexe
	4. 7. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	4.7.1 Degré de généralisation de (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et de (ii) l'éducation en faveur du développement durable, dans une approche sensible à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme, à tous les niveaux des politiques d'éducation nationale, notamment dans les (b) programmes d'éducation, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves
	4.a. Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion des écoles ayant accès à : (a) l'électricité ; (b) Internet à des fins pédagogiques; (c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; (d) des infrastructures et du matériel adapté aux élèves handicapés ; (e) l'eau potable ;(f) des installations sanitaires de base séparées pour chaque sexe ; et (g) des installations de base pour se laver les mains (correspondant à la définition des indicateurs de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous)

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	4.b. D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4. b.1 Volume des aides publiques au développement destiné aux bourses d'études par secteur et type d'études
	4. c. D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4. c.1 Proportion d'enseignants dans l'éducation : (a) pré-primaire ; (b) primaire ; (c) secondaire de premier cycle ; et (d) secondaire de deuxième cycle qui ont au moins reçu la formation classique minimale d'enseignant (par exemple une formation pédagogique) correspondant au niveau du poste qu'ils occupent dans leur pays, avant l'emploi ou en continu
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.1. Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1 L'existence ou non de cadres légaux pour promouvoir, appliquer et suivre les politiques d'égalité et de non-discrimination pour des raisons fondées sur le sexe
	5. 2. Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1 Proportion des femmes et des filles de plus de 15 ans vivant ou ayant vécu en couple qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part de leur compagnon ou ancien compagnon au cours des 12 derniers mois, par type de violences et par âge 5.2.2 Proportion des femmes et des filles de plus de 15 ans qui ont subi des violences sexuelles de la part de personnes autres que leur compagnon au cours des 12 derniers mois, par âge et lieu où les faits se sont produits
	5. 3. Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5.3.1 Proportion des femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées ou ont vécu en concubinage avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans 5.3.2 Proportion des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge
	5. 4. Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	5.4.1 Pourcentage du temps consacré aux soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu
	5. 5. Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de femmes siégeant aux parlements nationaux et gouvernements locaux 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	5. 6. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences	5.6.1 Proportion des femmes âgées de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions éclairées en matière de relations sexuelles, d'usage de contraceptifs et de santé procréative 5.6.2 Nombre de pays avec des dispositions législatives et réglementaires garantissant l'accès à des services de santé sexuelle et procréative, et à l'information et à l'éducation sur ce sujet aux femmes âgées de 15 à 49 ans
	5.a. Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1 (a) Proportion du total de la population agricole propriétaire de terres agricoles ou dont les droits à la terre sont garantis, par sexe et (b) part de femmes parmi les propriétaires de terres agricoles ou les détenteurs de droits sur les terres agricoles, par type d'occupation 5.a.2 Proportion de pays dont le cadre légal (droit coutumier compris) garantit aux femmes des droits égaux de propriété ou contrôle des terres
	5.b. Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5. b.1 Proportion des personnes équipées d'un téléphone mobile, par sexe
	5.c. Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5. c.1 Proportion des pays ayant des systèmes de suivi du respect de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et d'allocations publiques en ce sens
	6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
	6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre, incluant un point pour se laver les mains à l'eau et au savon
	6.3. D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées de manière sûre 6.3.2 Proportion des cours et étendues d'eau avec une bonne qualité d'eau ambiante

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Modification de l'utilisation efficiente de l'eau au fil du temps 6.4.2 Niveau de stress hydrique : volume des prélèvements d'eau douce par rapport aux ressources disponibles en eau douce
	6.5. D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) 6.5.2 Proportion des étendues d'eau transfrontières soumises à un accord de coopération dans le domaine de l'eau
	6.6. D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	6.6.1 Modification de l'étendue des écosystèmes liés à l'eau au fil du temps
	6.a. D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant des aides publiques au développement destinées à l'eau et à l'assainissement dans le cadre d'un plan gouvernemental de dépenses
	6.b. Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion des unités administratives locales avec des politiques et procédures établies et opérationnelles pour impliquer les communautés locales dans la gestion de l'eau et de l'assainissement
	7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial		7.2.1 Part des énergies renouvelables par rapport au total de la consommation énergétique finale
7.3. D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique		7.3.1 Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et du PIB
7. a. D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie		7. a.1 Montant annuel des fonds mobilisés, en dollars des États-unis, à partir de 2020, dans le cadre de l'engagement à verser 100 milliards de dollars

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	7.b. D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1 Investissements dans le rendement énergétique en pourcentage du PIB et montant des investissements étrangers directs sous forme de transferts financiers dans les infrastructures et technologies destinées aux services de développement durable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.1. Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant
	8.2. Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par travailleur salarié
	8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 Proportion d'emplois informels en dehors du secteur agricole, par sexe
	8.4. Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière	8.4.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par PIB
	8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Salaire horaire moyen des salariés hommes et femmes, par profession et âge, et des personnes handicapées 8.5.2 Taux de chômage par sexe, âge et des personnes handicapées
	8.6. D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1 Proportion des jeunes (entre 15 et 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	8.7. Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge
	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	8.8.1 Taux de fréquence des lésions professionnelles mortelles et non-mortelles, par sexe et statut de migrant 8.8.2 Amélioration du respect à l'échelle nationale des droits des travailleurs (liberté d'association et à la négociation collective), fondés sur les sources textuelles de l'Organisation internationale du Travail et la législation nationale, par sexe et statut de migrant
	8.9. D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 Produit Intérieur Brut directement lié au secteur du tourisme en proportion du PIB total et du taux de croissance 8.9.2 Nombre d'emplois dans l'industrie du tourisme en pourcentage du nombre total d'emplois et taux de croissance des différents secteurs d'emploi, par sexe
	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.1 Nombre de succursales de banques commerciales et de guichets automatiques bancaires pour 100 000 habitants adultes 8.10.2 Proportion de la population adulte (15 ans et plus) disposant d'un compte en banque ou dans une autre institution financière ou d'un fournisseur mobile de services monétaires
	8.a. Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Aide aux engagements et décaissements commerciaux
	8.b. D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1 Total des dépenses publiques destinées à des programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion du budget national et du PIB

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.2 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toutes saisons 9.1.2. Volume du trafic de passagers et de fret, par mode de transport
	9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB et par habitant 9.2.2 Pourcentage de l'emploi dans le secteur industriel, par rapport à l'emploi total
	9.3. Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	9.3.1 Part du total de la valeur ajoutée industrielle représentée par les petites industries 9.3.2 Proportion des petites industries ayant obtenu un prêt ou une ligne de crédit
	9.4. D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	9.4.1 Émission de CO ₂ par unité de valeur ajoutée
	9.5. Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	9.5.1 Dépenses en recherche et développement en pourcentage du PIB 9.5.2 Nombre de chercheurs (en équivalent plein temps) par million d'habitants
	9.a. Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	9.a.1 Total des apports de fonds publics internationaux (aides publiques au développement et autres apports du secteur public) destiné aux infrastructures
	9.b. Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Proportion de la valeur ajoutée de l'industrie de haute et moyenne technologie par rapport au total de la valeur ajoutée

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	9.c. Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1 Proportion de la population desservie par un réseau de téléphonie mobile, par technologie
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des foyers ou du revenu par habitant des 40 % de la population les plus pauvres et du total de la population
	10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1 Pourcentage de la population vivant avec moins de 50% du revenu médian, par âge, sexe, et pour les personnes handicapées
	10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	10.3.1 Pourcentage de la population ayant déclaré avoir fait personnellement l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 derniers mois pour un motif de discrimination contraire au droit international des droits de l'homme
	10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	10.4.1 Part de la main d'œuvre dans le PIB, salaires, charges sociales et protection sociale compris
	10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles	10.5.1 Indicateurs de solidité financière
	10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes	10.6.1 Proportion de membres et de voix électorales des pays en développement dans les organisations internationales
	10.7. Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	10.7.1 Coûts de recrutement à la charge de l'employé en proportion du revenu annuel perçu dans le pays de destination Nombre de pays ayant mis en place des politiques de gestion appropriée des migrations
	10.a. Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	10.a.1 Proportion des lignes tarifaires appliquées aux importations des pays les moins avancés et pays en développement à un taux zéro de droits de douane
	10.b. Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	10.b.1 Total des flux financiers pour le développement, par pays bénéficiaire et pays donateur et type de flux (aide publique au développement, investissement direct étranger ou autres)

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	10.c. D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent	10.c.1 Frais de transfert en pourcentage du montant remis
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, des établissements informels ou des logements inadaptés
	11.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	11.2.1 Pourcentage de la population ayant accès à un système de transport public, par sexe, âge, et handicap
	11.3. D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.1 Ratio entre taux d'utilisation des terres et taux d'accroissement de la population 11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure impliquant directement la société civile dans la planification et la gestion urbaines et qui fonctionne de manière régulière et démocratique
	11.4. Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	11.4.1 Total des dépenses (publiques et privées) par habitant destinées à la préservation, à la protection et à la conservation du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte et inscrit au Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial), par niveau d'administration (national, régional ou local/municipal), type de dépenses (frais de fonctionnement ou investissements) et type de financement privé (don en nature, secteur privé à but non lucratif et parrainage)
	11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.1 Nombre de morts, de personnes disparues et de personnes touchées par une catastrophe sur 100 000 personnes 11.5.2 Pertes économiques directement liées à une catastrophe par rapport au total du produit intérieur brut (PIB), notamment les dégâts aux infrastructures critiques et l'interruption des services de base
	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1 Proportion des déchets urbains solides régulièrement collectés et évacués de manière appropriée par rapport au total des déchets urbains produits, par ville 11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM2.5 et PM10) dans les villes (pondéré en fonction de la population)

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	11.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	11.7.1 Proportion moyenne de la superficie bâties des villes qui est un espace public ouvert à l'usage de tous, quel que soit leur sexe, leur âge et accessible aux personnes handicapées 11.7.2 Pourcentage de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel au cours des 12 derniers mois, par sexe, âge et handicap, statut et lieu des faits
	11.a. Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1 Pourcentage de la population qui vit dans des villes appliquant des plans de développement urbain et régional prenant en compte les projections démographiques et les besoins en ressources, par taille de ville
	11.b. D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.1 Proportion des gouvernements locaux ayant adopté et mis en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 11.b.2 Nombre de pays ayant des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe
	11.c. Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	11.c.1 Proportion des aides financières aux pays les moins avancés destinée à la construction et à la rénovation de bâtiments durables, résilients et économes en ressources, à partir de matériaux locaux
12. Assurer des modes de consommation et de production durables	12.1. Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement	12.1.1 Nombre de pays ayant des plans d'action nationaux en matière de consommation et production durables ou ayant fait de la consommation et de la production durables une priorité ou un objectif de leurs politiques nationales
	12.2. D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par PIB 12.2.2 Consommation intérieure de matières, consommation intérieure de matières par habitant et consommation intérieure de matières par PIB
	12.3. D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	12.3.1 Indice mondial de pertes de produits alimentaires

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	12.4. D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	12.4.1 Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux environnementaux sur les déchets dangereux et autres produits chimiques qui respectent leurs engagements et obligations en fournissant des informations, conformément aux dispositions de chaque accord 12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion des déchets dangereux traitée, par type de traitement
	12.5. D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1 Taux national de recyclage, tonnes de matériel recyclées
	12.6. Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	12.6.1 Nombres d'entreprises communiquant des rapports sur la durabilité
	12.7. Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques et plans d'action durables en matière de passation des marchés publics
	12.8. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	12.8.1 Degré de généralisation de (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et de (ii) l'éducation au développement durable (notamment en ce qui concerne le changement climatique), dans le cadre (a) des politiques d'éducation nationale, (b) des programmes d'enseignement, (c) des formations des enseignants et (d) des évaluations des élèves
	12.a. Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant des aides aux pays en développement destiné à la recherche-développement pour la consommation et la production durables et aux écotecnologies
	12.b. Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1 Nombre de stratégies ou politiques de tourisme durable et de plans d'action appliqués avec des outils d'évaluation et de suivi définis d'un commun accord
	12.c. Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national,	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en pourcentage des dépenses nationales totales en combustibles fossiles

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13.1. Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Nombre de pays ayant des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe 13.1.2 Nombre de morts, de personnes disparues et de personnes touchées par une catastrophe sur 100 000 personnes
	13.2. Intégrer des mesures pour lutter contre les changements climatiques dans les politiques, stratégies et planifications nationales	13.2.1 Nombre des pays ayant annoncé la mise en œuvre ou l'opérationnalisation d'un plan, d'une politique ou d'une stratégie intégrée qui améliore leur capacité d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et qui promeut la résilience climatique et un développement à basse émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire (incluant un plan d'adaptation nationale, une contribution définie nationalement, une communication nationale, un rapport biennal des avancées ou autre)
	13.3. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	13.3.1 Nombre de pays ayant intégré les thèmes de l'atténuation, de l'adaptation, de la réduction des effets et de l'alerte rapide en matière de changements climatiques aux programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire 13.3.2 Nombre de pays ayant annoncé le renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour mettre en œuvre des actions en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de leur réduction, du développement et du transfert de technologies
	13.a. Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	13.a.1 Montant annuel des fonds mobilisés, en dollars des États-Unis, à partir de 2020, dans le cadre de l'engagement à verser 100 milliards de dollars
	13.b. Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement qui reçoivent une aide particulière, et montant de l'aide, notamment financière, technologique et concernant le renforcement des capacités, destinée aux mécanismes de renforcement des capacités afin que ces pays et États se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, en prenant particulièrement en compte les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.1. D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	14.1.1 Indice d'eutrophisation des zones côtières et densité des débris plastiques flottants
	14.2. D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	14.2.1 Pourcentage des zones économiques exclusives nationales gérées selon des approches respectueuses des écosystèmes
	14.3. Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	14.3.1 Taux d'acidité marine moyen (pH), mesuré d'après des données récoltées dans une suite définie d'un commun accord de stations d'échantillonnages représentatifs
	14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	14.4.1 Proportion du stock halieutique dont le niveau est biologiquement durable
	14.5. D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1 Couverture des zones marines protégées par rapport à l'ensemble des zones marines
	14.6. D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce	14.6.1 Degré d'avancement de la mise en place des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, par pays
	14.7. D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	14.7.1 Part du PIB apportée par la pêche durable dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les autres pays

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	14.a. Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	14.a.1 Part du budget total de la recherche destinée à la recherche dans le domaine des technologies marines
	14.b. Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	14.b.1 Progrès réalisés par pays vers la mise en œuvre d'un cadre légal, réglementaire, politique et institutionnel qui reconnaît et protège des droits d'accès aux ressources halieutiques aux petits pêcheurs
	14.c. Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	14.c.1 Nombre de pays avançant vers la ratification, l'acceptation et l'application d'instruments relatifs aux océans pour mettre en œuvre le droit international, par le biais de cadres légaux, politiques et institutionnels, comme le préconise la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, afin de conserver et d'exploiter de manière durable les océans et les ressources marines
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15.1. D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Superficie du couvert forestier en pourcentage de la superficie totale des terres 15.1.2 Proportion des sites d'importance en matière de biodiversité terrestre et d'eau douce qui sont couvertes par le statut de zone protégée, par type d'écosystème
	15.2. D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Avancées en matière de gestion durable des forêts
	15.3. D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Zones dégradées, en pourcentage de l'ensemble du territoire

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	15.4. D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable	15.4.1 Couverture par le statut de zone protégée des sites d'importance en matière de biodiversité montagnaise 15.4.2 Indice du couvert végétal montagneux (Mountain Green Cover Index)
	15.5. Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	15.5.1 Indice de la Liste rouge
	15.6. Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	15.6.1 Nombres de pays ayant adopté des cadres légaux, administratifs et politiques pour garantir un partage juste et équitable des avantages
	15.7. Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	15.7.1 Proportion des espèces sauvages ayant été braconnées ou illicitement trafiquées
	15.8. D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	15.8.1 Proportion de pays adoptant une législation nationale adaptée et documentant de manière adéquate la prévention et le contrôle de l'invasion par des espèces exotiques
	15.9. D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	15.9.1 Progrès réalisés vers la définition d'objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique
	15.a. Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1 Aides publiques au développement et dépenses publiques destinées à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes.
	15.b. Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1 Aides publiques au développement et dépenses publiques destinées à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes.
	15.c. Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1 Proportion des espèces sauvages ayant été braconnées ou illicitement trafiquées

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	16.1. Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire sur 100 000 habitants, par sexe et âge 16.1.2 Nombre de morts imputables à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause du décès 16.1.3 Pourcentage de la population ayant été victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois 16.1.4 Pourcentage de la population qui se sent en sécurité en marchant seule dans la zone où elle vit
	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.1 Pourcentage des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant fait l'objet de punition physique ou d'agression psychologique de toutes sortes de la part de personnes en charge de leur éducation au cours du dernier mois 16.2.2 Nombres de victimes de la traite des personnes sur 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation 16.2.3 Proportion des femmes et des hommes âgés de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans
	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion des victimes de violence ayant signalé leur victimisation aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus au cours des 12 derniers mois 16.3.2 Part des détenus non condamnés en pourcentage de l'ensemble de la population carcérale
	16.4. D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	16.4.1 Montant total des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars courants des États-Unis) 16.4.2 Proportion des armes légères et de petit calibre saisies qui sont enregistrées et tracées, conformément aux normes internationales et aux instruments juridiques
	16.5. Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de la population ayant été en contact avec un agent public au moins une fois et ayant payé un pot-de-vin à un agent public, ou à qui un agent public a demandé un pot-de-vin, au cours des 12 derniers mois 16.5.2 Proportion des entreprises ayant été en relation avec un agent public au moins une fois et ayant payé un pot-de-vin à un agent public, ou ayant fait l'objet d'une demande de pot-de-vin par un agent public, au cours des 12 derniers mois

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1 Dépenses publiques primaires en pourcentage du budget initialement approuvé par secteur (ou par code budgétaire ou système similaire) 16.6.2 Proportion de la population satisfaite de sa dernière interaction avec des services publics
	16.7. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	16.7.1 Pourcentage des emplois dans des institutions publiques (législatures nationales et locales, services public et magistrature), ventilé par sexe, âge, handicap ou non, et groupe de population, en comparaison avec la répartition nationale de l'emploi 16.7.2 Proportion de la population considérant que la prise de décisions se fait de manière inclusive et responsable, par sexe, âge, handicap ou non et groupe de population
	16.8. Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial	16.8.1 Proportion de membres et droits de vote des pays en développement dans les organisations internationales
	16.9. D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de cinq ans dont la naissance a été enregistrée auprès des autorités civiles, par âge
	16.10. Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtre, d'enlèvement, de disparition forcée, de détention arbitraire et de torture de journalistes, de professionnels des médias et du personnel associé, de syndicalistes et de défenseurs des droits de l'homme, au cours des 12 derniers mois 16.10.2 Nombre de pays ayant adopté et mis en œuvre des dispositions constitutionnelles, statutaires ou politiques pour garantir l'accès public à l'information
	16.a. Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1 Existence d'institutions publiques nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris
	16.b. Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	16.b.1 Proportion des personnes ayant rapporté s'être senties personnellement menacées ou harcelées au cours des 12 derniers mois pour un motif de discrimination contraire au droit international des droits de l'homme

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	17.1. Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1 Total des recettes publiques en pourcentage du PIB, par source 17.1.2 Pourcentage du budget national représenté par les taxes nationales
	17.2. Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	17.2.1 Montant des aides publiques au développement nettes, totales et destinées aux pays les moins développés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
	17.3. Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1 Investissements directs étrangers, aides publiques au développement et coopération Sud-Sud en pourcentage du budget national total 17.3.2 Volume des transferts de fonds (en dollars des États-Unis) en pourcentage du PIB total
	17.4. Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	17.4. Service de la dette en pourcentage de l'exportation des biens et services
	17.5. Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	17.5.1 Nombre de pays ayant adopté et mis en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés
	17.6. Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique ou technologique entre pays, par type de coopération 17.6.2 Pourcentage d'habitants abonnés à Internet en haut débit, par rapidité du débit
	17.7. Promouvoir la mise au point, point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	17.7.1 Montant total des financements approuvés destinés à la mise au point, au transfert et à la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	17.8. Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	17.8.1 Proportion d'utilisateurs d'Internet
	17.9. Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique (notamment par le biais de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) aux pays en développement
	17.10. Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1 Moyenne mondiale des tarifs pondérés
	17.11. Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	17.11.1 Part des exportations mondiales des pays développés et des pays en développement
	17.12. Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	17.12.1 Tarifs moyens pour les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
	17.13. Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	17.13.1 Tableau de bord macroéconomique
	17.14. Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	17.14.1 Nombre de pays ayant des mécanismes fonctionnels pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable
	17.15. Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	17.15.1 Mesure dans laquelle les acteurs de la coopération pour le développement ont recours aux cadres de résultats et outils de planification nationaux

Objectifs de développement durable		
Objectifs (17)	Cibles (169)	Indicateurs (230)
	17.16. Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable	17.16.1 Nombre de pays ayant rapporté des progrès en matière d'efficacité du développement multipartite de cadres de suivi pour la réalisation des objectifs de développement durable
	17.17. Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	17.17.1 Montant en dollars des États-unis de la somme consacrée aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile
	17.18. D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	<p>17.18.1 Proportion des indicateurs de développement durables obtenus au niveau national et ventilés de manière appropriée lorsque nécessaire, selon les principes fondamentaux de la statistique officielle</p> <p>17.18.2 Nombre de pays dont la législation nationale en matière de logistique respecte les principes fondamentaux de la statistique officielle</p> <p>17.18.3 Nombre de pays ayant un plan national en matière de statistique intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement</p>
	17.19. D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	<p>17.19.1 Valeur en dollars de l'ensemble des ressources mises à disposition pour renforcer les capacités nationales en matière de statistique dans les pays en développement</p> <p>17.19.1 Proportion de pays qui ont (a) réalisé au moins un recensement de la population et un recensement des logements dans les 10 dernières années ; et qui ont (b) atteint un enregistrement de 100 pour cent des naissances et de 80 pour cent des décès</p>

- Admassie, Assefa, Degnet Abebaw, et Andinet D. Woldemichael. (2009). « Impact Evaluation of the Ethiopian Health Services Extension Programme. » *Journal of Development Effectiveness* 1 (4): 430-49.
- Alemu, Zerihun Gudeta et al. (2005). « The impact of HIV on total factor productivity. » IDEAS.
- Amouzou, Agbessi, Oumarou, Habi, Bensaid, Khalid. (2012). « Reduction in child mortality in Niger: a Countdown to 2015 country case study. » *The Lancet* 380 (9848) : 1169-1178.
- Ansell N. (2004). « Secondary schooling and rural youth transitions in Lesotho and Zimbabwe » *Youth and Society* 36(2) 183-202
- Autorité de développement accéléré de la savane SADA. (2015). « Transformational and SDGs- Guided Planning and Implementation in the SADA Zone. » Disponible à l'adresse : http://www.solutionexchange-un.net/repository/africa/plan/res0000033_doc.pdf (PDF, 399 ko).
- BAD (Banque africaine de développement), OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). (2015). « Perspectives économiques en Afrique : Développement territorial et inclusion spatiale » Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Banque mondiale. (2015). « CIA Fact Book »
- _____. (2015). « Indicateurs du développement dans le monde »
- B. Bruns, A. Mingat, et Ramahatra Rakotomalala. (2003). « Achieving Universal Primary Education by 2015: A Chance for Every Child. » Banque mondiale.
- Basinga, P., Gertler P.J., Binagwaho, A., Soucat, A.L.B., Sturdy, J., Vermeersch, C.M.J. (2011). Effect on maternal and child health services in Rwanda of payment to primary health-care providers for performance: an impact evaluation. » *The Lancet* 377(9775): 1421-1428. 2014. « Global, regional, and national causes of child mortality in 2000-13, with projections to inform post-2015 priorities: an updated systematic analysis. » *The Lancet* 385 (9966) : 430-440.
- Bhorat, H. (2015). « Inequality in Africa: Implications for Sustainable Development Goals. »
- Black, R. E., S. Cousens, et al. (2010). « Global, regional, and national causes of child mortality in 2008: a

systematic analysis. » *The Lancet* 375 (9730) : 1969-1987.

Brookings Institute. (2016). *Foresight Africa*.

Bureau régional de la Banque mondiale en Afrique. 2009. « Intensifying the Fight Against Malaria: The World Bank's Booster Program for Malaria Control in Africa. » Publications de la Banque mondiale, Washington DC.

Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2015). « Drawing from lessons learned on MDGs on HIV/AIDS to reduce poverty and inequality in the post-2015 era. » CEA, décembre 2015. Addis-Abeba, Éthiopie.

_____ (2016). Requête : Expériences d'intégration des ODD et de l'Agenda 2063 dans les cadres nationaux de planification. Requête soumise par l'échange de solutions pour la communauté des planificateurs du développement de l'Afrique de la CEA le 24 mai 2016. Disponible à l'adresse : http://www.solutionexchangeun.net/repository/africa/plan/pro0000364_ConReply.pdf

Commission économique pour l'Afrique (CEA) et al. (2015). « Rapport OMD 2015 : Enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD : Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. » Addis-Abeba.

CEA (Commission économique pour l'Afrique), CUA (Commission de l'Union africaine), BAD (Banque africaine de développement) et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). (2014). « Rapport OMD 2015. Évaluation des progrès

réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Analyse de la position commune de l'Afrique sur le Programme de développement pour l'après-2015 », Addis-Abeba, Éthiopie.

_____ (2015). « Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Enseignements tirés de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. » Addis-Abeba, Éthiopie.

CEA et PNUE. (2013). « Managing Africa's Natural Resource Base for Sustainable Growth and Development: Sustainable Development Report on Africa IV. » Addis-Abeba, Éthiopie.

Chacha Steven: Together 2030 blog. « 2016 National Processes on Implementation of Sustainable Development Goals in Africa. » Disponible à l'adresse : <https://together2030.wordpress.com/2016/02/25/national-processes-on-implementation-of-sustainable-development-goals-in-africa/>

Commission européenne. (2009). « Aid Effectiveness Agenda: Benefits of a European Approach, Brussels: Commission européenne. »

Commission de l'Union africaine (CUA). (2015). « Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons : Premier Plan décennal de mise en œuvre 2013-2024 », Addis-Abeba, Éthiopie.

Conférence des Ministres ayant le français en partage Confemen, (2012), « Qualité de l'Éducation: un enjeu

pour tous: constats et perspectives. » Confemen, Dakar, Senegal.

Dalal-Clayton B. et Muyeye Chambwera. (2015).« Pursuing Sustainable Development in Botswana. »

Danziger, Renee. (1994). « The social impact of HIV/AIDS in developing countries. » United States National Library of Medicine.

DFID: « Growth-building jobs and prosperity in developing countries. » Disponible à l'adresse : <http://www.oecd.org/derec/unitedkingdom/40700982.pdf> consulté le : 19/05/2016

Division de statistique de l'ONU 2015. Ensembles de données.

..... (2015). Base des données des Objectifs du Millénaire pour le développement. New York, 2015.

.....(2016.) Données recueillies le 1er mars 2016 de la Base de données des Objectifs du Millénaire pour le développement.

FMI (Fonds monétaire international). (2015). « Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne », octobre 2015. In R. K. Johnson (Ed.), « The Second Language Curriculum ».Cambridge: Cambridge University Press.

..... (2016). Données récupérées le 1^{er} mars 2016 de la base de données mensuelle du FMI sur les prix des produits de base.

FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population), OMS (Organisation mondiale de la Santé) et ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) : Déclaration de position sur les préservatifs et la prévention du VIH, des autres infections sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées Disponible à l'adresse : http://www.unaids.org/en/resources/presscentre/featurestories/2015/july/20150702_condoms_prevention. Juillet 2015.

François Sekamondo. (2015). « L'expérience du Rwanda sur : L'intégration des ODD dans les cadres nationaux de planification » Ministère des finances, de l'économie et de la planification, Kigali, Rwanda. Disponible à l'adresse : http://www.solutionexchange-un.net/repository/africa/plan/res0000039_doc.pdf (PDF, 476 ko)

Getachew H. (2015). The Ethiopian New Institutional Framework. Présentation effectuée les 17 et 18 novembre à Incheon, Corée du Sud. Disponible à l'adresse : <http://www.unosd.org/content/documents/14293-03%20Ethiopia%20New%20Institutional%20Framework.pdf>

Gouvernement botswanais, PNUD, Gaborone, Botswana. (2015). Projet de Cadre national du Botswana pour le développement durable. Disponible à l'adresse : http://www.solutionexchange-un.net/repository/africa/plan/res0000035_doc.pdf (PDF, 1 211 ko).

Gouvernement ougandais.(2016). État de préparation de l'Ouganda pour la mise en œuvre du Programme 2030. Présentation faite par le Premier ministre à l'atelier : « Intégration de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) et

l'Agenda 2063 dans les plans nationaux et les stratégies de développement en Afrique de l'Est et australe », organisé par le PNUD à Sandton, Johannesburg les 15 et 16 juin 2016.

Gouvernement rwandais. (2010). Plan stratégique du secteur de l'éducation 2010-2015. Ministère de l'éducation des sports. http://www.unicef.org/rwanda/RWA_resources_educsp2010.pdf

Gouvernement tanzanien. (2016). « Plan quinquennal de développement national 2016/2017 - 2020/2021 (FYDP II) : Promouvoir l'industrialisation pour la transformation économique et le développement humain ». Présentation faite par le Ministère des finances et de la planification à l'atelier : « Intégration de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) et l'Agenda 2063 dans les plans nationaux et les stratégies de développement en Afrique de l'Est et australe », organisé par le PNUD à Sandton, Johannesburg les 15 et 16 juin 2016.

Gouvernement zimbabwéen. (2013). « Programme de transformation socioéconomique durable du Zimbabwe : Vers une société autonome et économie en croissance. Octobre 2013-Décembre 2018. »

Groupe des Nations Unies pour le développement. (2015). « L'impact socioéconomique de la maladie à virus Ébola en Afrique de l'Ouest ».

Haut commissariat à la planification (HPC). (2015). Royaume du Maroc ; Rabat, Maroc. Disponible à l'adresse : http://www.solutionexchange-un.net/repository/africa/plan/res0000031_doc.pdf (PDF, 1 763 ko)

IIED, PNUD; Gaborone, Botswana; (juin 2015). « Lier la planification à long terme aux objectifs de développement durable ». Disponible à l'adresse : http://www.solutionexchange-un.net/repository/africa/plan/res0000034_doc.pdf (PDF, 1 151 ko)

Kharas, Homi. (2008). « Measuring the Cost of Aid Volatility » Wolfensohn Center for Development Working Paper 3/20. Brookings Institution.

Killen, Brenda. (2011). « How Much Does Aid Effectiveness Improve Development Outcomes? Lessons from Recent Practice ». Busan Background Papers.

Littlejohn, A., et Windeatt, S. (1989). « Beyond language learning: Perspective on materials design. »

Liu L., Oza, S., Hogan, D., Perin, J., Rudan, I., Lawn, J.E., Cousens, S., Mathers, C., Black, R.E. Victora, C. G., J. P. Vaughan, et al.. (2000). « Explaining trends in inequities: evidence from Brazilian child health studies. » *The Lancet* 356 (9235) : 1093-1098.

Masanja, Honorati, Don de Savigny, Paul Smithson, Joanna Schellenberg, Theopista John, Conrad Mbuya, Gabriel Upunda, Ties Boerma, Cesar Victora, Tom Smith, et Hassan Mshinda. (2008). « Child Survival Gains in Tanzania: Analysis of Data from Demographic and Health Surveys. » *The Lancet* 371 (9620) : 1276-83.

Mckinsey Global Institute, (2015). « The power of parity: How advancing women's equality can add \$12 trillion to global growth » Disponible à l'adresse : <file:///C:/Users/tony.muhamuza/Downloads/>

MGI%20Power%20of%20parity_Full%20report_September%202015.pdf

Ministère de la santé du Kenya. (2014). « Kenya HIV Prevention Revolution Roadmap: Countdown to 2030 » Nairobi : Ministère de la santé du Kenya.

Nations Unies. (2014) : Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Nations Unies, New York, 2014.

..... (2015) : Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Nations Unies, New York, 2015.

.....(2015) : « Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement 2015 »

..... (2015a). « Transformer notre monde : L'Agenda de développement durable à l'horizon 2030. Document final du Sommet des Nations Unies sur le Programme de développement pour l'après-2015 ».

..... (2015b). Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Version finale du document final adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement tenue à Addis-Abeba en Éthiopie, du 13 au 16 juillet 2015 et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015.

.....(2015c). Adoption de l'Accord de Paris. 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Paris, 30 novembre-11 décembre 2015. Distribué le 12 décembre 2015.

.....(2015). Rapport OMD 2015. Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD. Addis-Abeba, Éthiopie.

.....(2016). Données recueillies le 1er mars 2016 de la Base de données des statistiques du développement international.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). (2012). « Autonomisation économique des femmes ». Le Réseau sur l'égalité homme-femme du CAD de l'OCDE (GENDERNET). Disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/dac/povertyreduction/50157530.pdf>

.....(2015). « Perspectives mondiales concernant l'aide 2015 ». Paris, France.

OIT. (2014). « Trends Econometric Models ».

Organisation mondiale de la Santé. (2007). Relevé épidémiologique hebdomadaire 82 (48), pp 417-434.

..... (2013). Rapport sur la santé dans le monde 2013: la recherche pour la couverture sanitaire universelle. Genève.

..... (2015). Rapport sur la lutte contre la tuberculose dans le monde Genève.

Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), Banque mondiale et Division de la population. (2015).

« Tendances du taux de mortalité maternelle : 1990 à 2015. »

_____.(2015). « Tendances du taux de mortalité maternelle : 1990 à 2015. » <http://www.carmma.org/>

OMC (Organisation mondiale du Commerce). (2016). Données recueillies le 1er mars 2016 de la Base de données des statistiques commerciales 2015.

ONUSIDA. (2016a) : « Le point sur le Sida dans le monde ». Joint United Nations Programme on HIV/AIDS, 20 Avenue Appia, 1211 Genève 27, Suisse

_____, (2016b). « Prevention Gap Report 2016. » Joint United Nations Programme on HIV/AIDS, 20 Avenue Appia, 1211 Genève 27, Suisse.

_____.(2016c). 2016. Réunion de haut niveau sur l'éradication du VIH/sida. Assemblée générale des Nations Unies, New York, 8 au 10 juin 2016.

Partenariat Faire reculer le paludisme. (2011). Série « Progrès et Impact » N°6, "Business Investing in Malaria Control: Economic Returns and a Healthy Workforce for Africa". OMS, Genève.

Perry, H., P. Freeman, et al. (2009). « How Effective is Community-Based Primary Health Care in Improving the Health of Children? » Baltimore, États-Unis d'Amérique.

PNUD. (2016). Étude sur les inégalités (à paraître).

Rajaratnam, Julie K., Jake R. Marcus, Abraham D. Flaxman, Haidong Wang, Alison Levin-Rector, Laura Dwyer, Megan Costa, Alan D. Lopez et Christopher

J. L. Murray. (2010). « Neonatal, Postneonatal, Childhood, and under-5 Mortality for 187 Countries, 1970–2010: A Systematic Analysis of Progress towards Millennium Development Goal 4. » *The Lancet* 375 (9730) : 1988-2008.

Rapport de suivi mondial. (2015). Progrès et enjeux. Disponible à l'adresse : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002348/234809E.pdf>

Rapport mondial sur l'égalité des sexes dans l'administration publique du PNUD (GEPA). Disponible à l'adresse : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/public-administration/gepa.html>

Requejo, J.H., Bhutta, Z.A. (2015). « The post-2015 agenda: staying the course in maternal and child survival. » *Arch Dis Child* 100(S76-S81).

Ruhago, G.M., Ngalesoni, F.N., Norheim, O.F. (2012). « Addressing inequity to achieve the maternal and child health Millennium Development Goals: Looking beyond averages. » *BMC Public Health* 12(1119): 1-7.

Sgherri, Silvia et Maitland MacFarlan. (2001). « The Macroeconomic Impact of HIV/AIDS in Botswana. » Fonds monétaire international.

Steketee, R. et C. Campbell. (2010). « Impact of national malaria control scale-up programmes in Africa: magnitude and attribution of effects. » *Malaria Journal* 9(1): 299.

UIS, Information Bulletin No. 09. (2012). « School and Teaching Resources in Sub-Saharan Africa » ,

Analysis of the 2011 UIS Regional Data Collection on Education.

UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), 2015. « Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous. Éducation pour tous 2000-2015 : Progrès et enjeux ».

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). (2014). « Accélérer l'enseignement secondaire pour les filles : mettre l'accent sur l'accès et le maintien Disponible à l'adresse : <http://www.ungei.org/resources/files/2014-04-GPE-UNGEI-Accelerating-Secondary-Education-Girls.pdf>

UNICEF, Organisation mondiale de la Santé (OMS), (2015). « Progress on Sanitation and Drinking Water: 2015 Update and MDG Assessment. »

Union interparlementaire. Women in Parliament, page 7: « 20 years in review. » Disponible à l'adresse : <http://www.ipu.org/pdf/publications/WIP20Y-en.pdf>. Consulté le 19 mai 2016.

Welthungerhilfe (WHH), Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et Concern Worldwide. (2015). « Données de l'Indice de la faim dans le monde ». Washington, D.C. : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IPFRI). Disponible à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.7910/DVN/JL16EW>.

L'Afrique a réalisé de grandes avancées avec la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Des progrès significatifs ont été enregistrés pour au moins cinq des huit OMD : L' OMD 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous, l'OMD 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'OMD 4 - Réduire la mortalité infantile, l'OMD 6 - Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies et l'OMD 7 - Assurer un environnement durable/ Préserver l'environnement.

Néanmoins, les engagements en matière d'aide au développement international n'ont été que partiellement tenus et la part représentée par l'Afrique sur le marché mondial reste faible, ce qui entrave grandement l'OMD 8 de mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. En outre, bien que la mortalité maternelle ait rapidement baissé (OMD 5), elle reste à un taux inacceptablement élevé à travers le continent. Enfin, les avancées en matière d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD 1) ont été lentes et ont même connu des retours en arrière dans certains pays.

Renforcer et inscrire dans la durée les progrès accomplis reste ainsi un défi de taille pour l'Afrique. A cet égard, l'adoption, en janvier 2015, de l'Agenda 2063 pour l'Afrique et de l'Agenda 2030 pour le développement durable en septembre de la même année, est à la fois pertinente et opportune, les deux agendas axant leur approche du développement autour de la durabilité.

Les pays africains ont déjà lancé les travaux difficiles de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030. Pour réussir à les mettre en œuvre, il faudra notamment renforcer les capacités pour intégrer ces agendas aux cadres nationaux de planification, coordonner les institutions de manière effective et mettre en place des systèmes de statistiques solides qui permettent de développer des politiques basées sur des données établies et de suivre les progrès.

